

L'AFRIQUE EN DÉVELOPPEMENT



L'Afrique en communs

Tensions, mutations, perspectives

Sous la direction de Stéphanie Leyronas,
Benjamin Coriat et Kako Nubukpo



L'Afrique en communs

L'Afrique en communs

Tensions, mutations, perspectives

**Sous la direction de Stéphanie Leyronas,
Benjamin Coriat et Kako Nubukpo**

Ouvrage publié conjointement par l'Agence française de développement (AFD)
et la Banque mondiale

[Avertissement]

Les analyses, interprétations et conclusions de ce livre sont formulées sous la responsabilité de leurs auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue des administrateurs de la Banque mondiale ni des États qu'ils représentent ni celui de l'Agence française de développement.

La Banque mondiale et l'Agence française de développement ne garantissent pas l'exactitude des données citées dans cet ouvrage. Les frontières, les couleurs, les dénominations et toute autre information figurant sur les cartes du présent rapport n'impliquent de la part de la Banque mondiale ou de l'Agence française de développement aucun jugement quant au statut juridique d'un territoire quelconque et ne signifient nullement que l'institution reconnaît ou accepte ces frontières.

© 2023 Agence française de développement
5 rue Roland-Barthes, 75012 Paris, France
www.afd.fr



L'utilisation de cet ouvrage est soumise aux conditions de la licence « Creative Commons Attribution 3.0 IGO » (CCBY 3.0 IGO) <http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/igo/>. Conformément aux termes de la licence Creative Commons Attribution (paternité), il est possible de copier, distribuer, transmettre et adapter le contenu de l'ouvrage, notamment à des fins commerciales, sous réserve du respect des conditions suivantes :

Mention de la source — L'ouvrage doit être cité de la manière suivante :

Stéphanie Leyronas, Benjamin Coriat et Kako Nubukpo (eds.). 2023. *L'Afrique en communs. Tensions, mutations, perspectives*. Collection « L'Afrique en développement ». Coédition de l'Agence française de développement et de la Banque mondiale, Paris/Washington D. C.

Traduction — Si une traduction de cet ouvrage était réalisée, veuillez ajouter à la mention de la source de l'ouvrage l'avertissement suivant : « *Cette traduction n'a pas été réalisée par l'Agence française de développement (AFD) ou la Banque mondiale et ne doit pas être considérée comme une traduction officielle de ces dernières. L'AFD et la Banque mondiale ne sauraient être tenues responsable du contenu de la traduction ni des erreurs qu'elle pourrait contenir.* »

Adaptation — Si une adaptation de cet ouvrage était réalisée, veuillez ajouter à la mention de la source l'avertissement suivant : « *Cet ouvrage est une adaptation d'une œuvre originale de l'Agence française de développement (AFD) et de la Banque mondiale. Les idées et opinions exprimées dans cette adaptation n'engagent que l'auteur ou les auteurs de l'adaptation et ne sont pas validées par l'Agence française de développement (AFD) ou la Banque mondiale.* »

Contenu tiers — L'Agence française de développement (AFD) et la Banque mondiale ne sont pas nécessairement propriétaires de chaque composante du contenu de cet ouvrage. Elles ne garantissent donc pas que l'utilisation d'une composante ou d'une partie quelconque du contenu de l'ouvrage ne porte pas atteinte aux droits de tierces parties concernées. L'utilisateur du contenu assume seul le risque de réclamations ou de plaintes pour violation de ces droits. Pour réutiliser une composante de cet ouvrage, il vous appartient de juger si une autorisation est requise et de l'obtenir le cas échéant auprès du détenteur des droits d'auteur. Parmi les composantes, on citera, à titre d'exemple, les tableaux, les graphiques et les images.

Toute demande de renseignements sur les droits et licences doit être adressée à :

Agence française de développement, Division Édition et publication, 5 rue Roland-Barthes, 75012 Paris, France ou envoyée par courriel à : publicationsafd@afd.fr.

Réalisation graphique : Coquelicot

ISBN (imprimé) : 978-2-37902-020-9

ISBN (digital) : 9782379020216

Dépôt légal : 3^e trimestre 2023

Couverture : © Apsatou Bagaya / Fondation Hirondelle. Utilisé avec la permission d'Apsatou Bagaya / Fondation Hirondelle. Autorisation supplémentaire requise pour la réutilisation.

Collection « L’Afrique en développement »

Créée en 2009, la collection « **L’Afrique en développement** » s’intéresse aux grands enjeux sociaux et économiques du développement en Afrique subsaharienne. Chacun de ses numéros dresse l’état des lieux d’une problématique et contribue à alimenter la réflexion liée à l’élaboration des politiques locales, régionales et mondiales. Décideurs, chercheurs et étudiants y trouveront les résultats des travaux de recherche les plus récents, mettant en évidence les difficultés et les opportunités de développement du continent.

Cette collection est dirigée par l’Agence française de développement et la Banque mondiale. Pluridisciplinaires, les manuscrits sélectionnés émanent des travaux de recherche et des activités de terrain des deux institutions. Ils sont choisis pour leur pertinence au regard de l’actualité du développement. En travaillant ensemble sur cette collection, l’Agence française de développement et la Banque mondiale entendent renouveler les façons d’analyser et de comprendre le développement de l’Afrique subsaharienne.

Membres du comité consultatif

Agence française de développement

Thomas Melonio, directeur exécutif, direction « Innovations, recherche et savoirs »

Hélène Djoufelkit, directrice, département « Diagnostics économiques et politiques publiques »

Sophie Chauvin, responsable, division « Édition et publication »

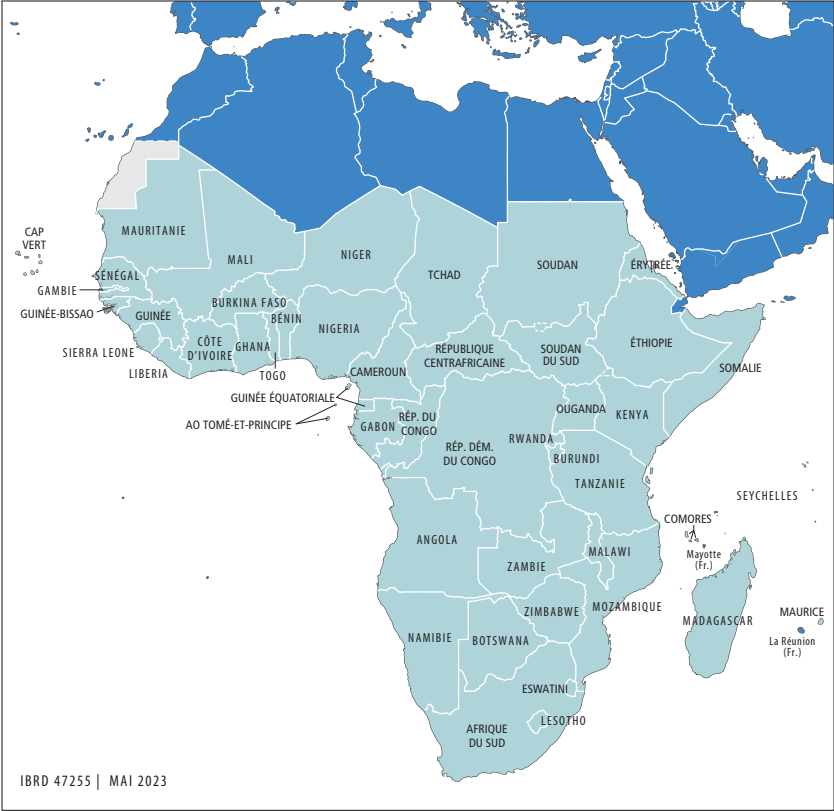
Banque mondiale

Albert G. Zeufack, chef économiste, région Afrique

Cesar Calderon, économiste spécialiste en chef, région Afrique

Chorching Goh, économiste spécialiste en chef, région Afrique

Afrique subsaharienne



Source : Banque mondiale (IBRD 47255, mai 2023).

Titres de la collection

« L'Afrique en développement »

2023

Africa's Resource Future: Harnessing Natural Resources for Economic Transformation during the Low Carbon Transition (2023), James Cust, Albert Zeufack (eds.)

**L'Afrique en communs. Tensions, mutations, perspectives* (2023), *The Commons: Drivers of Change and Opportunities for Africa* (2023), Stéphanie Leyronas, Benjamin Coriat, Kako Nubukpo (eds.)

2021

Social Contracts for Development: Bargaining, Contention, and Social Inclusion in Sub-Saharan Africa (2021), Mathieu Cloutier, Bernard Harborne, Deborah Isser, Indhira Santos, Michael Watts

**Industrialization in Sub-Saharan Africa: Seizing Opportunities in Global Value Chains* (2021), *L'industrialisation en Afrique subsaharienne : saisir les opportunités offertes par les chaînes de valeur mondiales* (2022), Kaleb G. Abreha, Woubet Kassa, Emmanuel K. K. Lartey, Taye A. Mengistae, Solomon Owusu, Albert G. Zeufack

2020

**Les systèmes agroalimentaires en Afrique. Repenser le rôle des marchés* (2020), *Food Systems in Africa: Rethinking the Role of Markets* (2021), Gaelle Balineau, Arthur Bauer, Martin Kessler, Nicole Madariaga

**The Future of Work in Africa: Harnessing the Potential of Digital Technologies for All* (2020), *L'avenir du travail en Afrique : exploiter le potentiel des technologies numériques pour un monde du travail plus inclusif* (2021), Jieun Choi, Mark A. Dutz, Zainab Usman (eds.)

2019

All Hands on Deck: Reducing Stunting through Multisectoral Efforts in Sub-Saharan Africa (2019), Emmanuel Skoufias, Katja Vinha, Ryoko Sato

**The Skills Balancing Act in Sub-Saharan Africa: Investing in Skills for Productivity, Inclusivity, and Adaptability* (2019), *Le développement des compétences en Afrique subsaharienne, un exercice d'équilibre : Investir dans les compétences pour la productivité, l'inclusion et l'adaptabilité* (2020), Omar Arias, David K. Evans, Indhira Santos

**Electricity Access in Sub-Saharan Africa: Uptake, Reliability, and Complementary Factors for Economic Impact* (2019), *Accès à l'électricité en Afrique subsaharienne : adoption, fiabilité et facteurs complémentaires d'impact économique* (2020), Moussa P. Blimpo, Malcolm Cosgrove-Davies

2018

**Facing Forward: Schooling for Learning in Africa* (2018), *Perspectives : l'école au service de l'apprentissage en Afrique* (2019), Sajitha Bashir, Marlaïne Lockheed, Elizabeth Ninan, Jee-Peng Tan

Realizing the Full Potential of Social Safety Nets in Africa (2018), Kathleen Beegle, Aline Coudouel, Emma Monsalve (eds.)

2017

**Mining in Africa: Are Local Communities Better Off?* (2017), *L'exploitation minière en Afrique : les communautés locales en tirent-elles parti?* (2020), Punam Chuhan-Pole, Andrew L. Dabalen, Bryan Christopher Land

**Reaping Richer Returns: Public Spending Priorities for African Agriculture Productivity Growth* (2017), *Obtenir de meilleurs résultats : priorités en matière de dépenses publiques pour les gains de productivité de l'agriculture africaine* (2020), Aparajita Goyal, John Nash

2016

Confronting Drought in Africa's Drylands: Opportunities for Enhancing Resilience (2016), Raffaello Cervigni, Michael Morris (eds.)

2015

**Africa's Demographic Transition: Dividend or Disaster?* (2015), *La transition démographique de l'Afrique : dividende ou catastrophe ?* (2016), David Canning, Sangeeta Raja, Abdo Yazbech

Highways to Success or Byways to Waste: Estimating the Economic Benefits of Roads in Africa (2015), Ali A. Rubaba, Federico Barra, Claudia Berg, Richard Damania, John Nash, Jason Russ

Enhancing the Climate Resilience of Africa's Infrastructure: The Power and Water Sectors (2015), Raffaello Cervigni, Rikard Liden, James E. Neumann, Kenneth M. Strzepek (eds.)

The Challenge of Stability and Security in West Africa (2015), Alexandre Marc, Neelam Verjee, Stephen Mogaka

**Land Delivery Systems in West African Cities: The Example of Bamako, Mali* (2015), *Le système d'approvisionnement en terres dans les villes d'Afrique de l'Ouest : L'exemple de Bamako* (2015), Alain Durand-Lasserve, Maylis Durand-Lasserve, Harris Selod

**Safety Nets in Africa: Effective Mechanisms to Reach the Poor and Most Vulnerable* (2015), *Les filets sociaux en Afrique : méthodes efficaces pour cibler les populations pauvres et vulnérables en Afrique subsaharienne* (2015), Carlo del Ninno, Bradford Mills (eds.)

2014

Tourism in Africa: Harnessing Tourism for Growth and Improved Livelihoods (2014), Iain Christie, Eneida Fernandes, Hannah Messerli, Louise Twining-Ward

**Youth Employment in Sub-Saharan Africa* (2014), *L'emploi des jeunes en Afrique subsaharienne* (2014), Deon Filmer, Louise Fox

2013

Les marchés urbains du travail en Afrique subsaharienne (2013), *Urban Labor Markets in Sub-Saharan Africa* (2013), Philippe De Vreyer, François Roubaud (eds.).

Enterprising Women: Expanding Economic Opportunities in Africa (2013), Mary Hallward-Driemeier

Securing Africa's Land for Shared Prosperity: A Program to Scale Up Reforms and Investments (2013), Frank F. K. Byamugisha

The Political Economy of Decentralization in Sub-Saharan Africa: A New Implementation Model (2013), Bernard Dafflon, Thierry Madiès (eds.)

2012

Empowering Women: Legal Rights and Economic Opportunities in Africa (2012), Mary Hallward-Driemeier, Tazeen Hasan

Financing Africa's Cities: The Imperative of Local Investment (2012), *Financer les villes d'Afrique : l'enjeu de l'investissement local* (2012), Thierry Paulais

**Structural Transformation and Rural Change Revisited: Challenges for Late Developing Countries in a Globalizing World* (2012), *Transformations rurales et développement : les défis du changement structurel dans un monde globalisé* (2013), Bruno Losch, Sandrine Fréguin-Gresh, Eric Thomas White

**Light Manufacturing in Africa: Targeted Policies to Enhance Private Investment and Create Jobs* (2012), *L'industrie légère en Afrique : politiques ciblées pour susciter l'investissement privé et créer des emplois* (2012), Hinh T. Dinh, Vincent Palmade, Vandana Chandra, Frances Cossar

**Informal Sector in Francophone Africa: Firm Size, Productivity, and Institutions* (2012), *Les entreprises informelles de l'Afrique de l'ouest francophone : taille, productivité et institutions* (2012), Nancy Benjamin, Ahmadou Aly Mbaye

2011

Contemporary Migration to South Africa: A Regional Development Issue (2011), Aurelia Segatti, Loren Landau (eds.)

Challenges for African Agriculture (2011), Jean-Claude Deveze (ed.)

L'Économie politique de la décentralisation dans quatre pays d'Afrique subsaharienne : Burkina Faso, Sénégal, Ghana et Kenya (2011), Bernard Dafflon, Thierry Madiès (eds.)

2010

Gender Disparities in Africa's Labor Market (2010), Jorge Saba Arbache, Alexandre Kolev, Ewa Filipiak (eds.)

**Africa's Infrastructure: A Time for Transformation* (2010), *Infrastructures africaines, une transformation impérative* (2010), Vivien Foster, Cecilia Briceño-Garmendia (eds.)

Challenges for African Agriculture (2011), Jean-Claude Deveze (ed.)

* Disponible en français

Sommaire

<i>Avant-propos</i>	<i>xvii</i>
<i>Remerciements</i>	<i>xix</i>
<i>Liste des contributeurs et contributrices</i>	<i>xxi</i>
<i>Overview</i>	<i>xxix</i>
<i>Acronymes</i>	<i>xxxix</i>
1 Cadrage théorique, méthodologie et organisation de l'ouvrage	1
Benjamin Coriat, Stéphanie Leyronas	
Introduction	1
La notion de communs, origines et contenus	3
Les communs comme nouvelles formes entrepreneuriales	12
Objectifs, méthodologie et organisation de l'ouvrage	21
Notes	28
Bibliographie	29
2 Les communs de la terre et des ressources naturelles, socles d'un développement économique apaisé ?	35
Mathieu Boche, Patrick d'Aquino, Nicolas Hubert, Stéphanie Leyronas, Sidy Mohamed Seck	
Introduction	35
Construction et représentation des communs de la terre et des ressources naturelles en Afrique subsaharienne	36
Les facteurs de mutation des communs africains de la terre et des ressources naturelles	44
Développer un entrepreneuriat en communs autour de la terre et des ressources naturelles	54
Conclusion	64
Notes	65
Bibliographie	66

3	Habitat et devenir des communs fonciers	77
	<i>Claire Simonneau, Bérénice Bon, Éric Denis, Stéphanie Leyronas, Issa Sory</i>	
	Introduction	77
	Terres rurales face à la ville : effets des dynamiques d'urbanisation sur les communs ruraux	78
	Les dispositifs collectifs d'accès au sol et au logement en ville	85
	Quelles perspectives en termes d'action publique ?	94
	Conclusion	99
	Notes	101
	Bibliographie	101
4	Les communs urbains : recréer du lien social dans les villes africaines	107
	<i>Stéphanie Leyronas, Alix Françoise, Isabelle Liotard, Lola Mercier, Guiako Obin</i>	
	Introduction	107
	Les communs urbains dans une perspective de l'Afrique subsaharienne	108
	Les communs africains incarnés par des lieux sociaux, culturels et technologiques	112
	La fabrique des villes africaines à l'épreuve des communs urbains	123
	Conclusion	133
	Notes	134
	Bibliographie	134
5	Entrepreneuriat et communs numériques : alternative ou complémentarité ?	141
	<i>Jan Krewer, Stéphanie Leyronas, Thomas Mboa</i>	
	Introduction	141
	Le numérique en Afrique subsaharienne : quel rôle pour l'entrepreneuriat en communs ?	142
	Cartographie des communs numériques en Afrique subsaharienne : une diversité de ressources et de communautés qui participent au développement du continent	150
	Les communs numériques : opportunités et défis pour le développement de l'Afrique	162
	Conclusion	170

Notes	171
Bibliographie	173
6 Communs, intérêt général et action publique : enjeux pour l'État en Afrique subsaharienne	177
Benjamin Coriat, Mamoudou Gazibo, Stéphanie Leyronas	
Introduction	177
Trajectoires historiques des États et action publique en Afrique subsaharienne	178
Sécuriser et favoriser le déploiement des communs : quels rôles pour l'État ?	183
Trois familles de risques à dépasser	188
Au-delà, des opportunités de débat ?	191
Conclusion	196
Notes	197
Bibliographie	198
7 Postures, représentations et actions des bailleurs de fonds : l'approche par les communs comme inspiration	205
Stéphanie Leyronas, Sophie Salomon	
Introduction	205
Inspiration 1 – Passer du réflexe d'uniformisation institutionnelle à la reconnaissance des pratiques dans leurs diversités	208
Inspiration 2 – Passer d'une posture de surplomb à une posture embarquée	210
Inspiration 3 – Passer d'une culture du résultat à l'accompagnement de processus	212
Inspiration 4 – Passer du savoir expert aux savoirs pluriels	215
Conclusion	217
Notes	217
Bibliographie	218
<i>Postface par Tanella Boni</i>	223
<i>Postface par Thomas Melonio et Kako Nubukpo</i>	229

Encadrés

1.1	L'émergence du concept de « communs » – Une perspective historique	4
1.2	Le droit d'aliéner, un droit comme un autre ?	6
1.3	Les huit « <i>design principles</i> »	8
1.4	Exemples de communs en Afrique subsaharienne fonctionnant sur le modèle marchand	13
1.5	Exemples de communs en Afrique subsaharienne fonctionnant sur le modèle « hors marché »	15
1.6	Exemples de communs en Afrique subsaharienne fonctionnant sur le modèle « EnMarché »	17
1.7	Entrepreneuriat en communs et économie sociale et solidaire – Distinctions conceptuelles	18
1.8	Des formes d'entrepreneuriat en communs au service du droit à l'alimentation	20
1.9	Les communs dans la littérature africaine	22
2.1	Des organisations collectives pour s'adapter à la variabilité des ressources naturelles – L'exemple des ressources hydriques et en pâturages au Kenya	38
2.2	Co-relation socio-environnementale – L'exemple de primo-communs au Burkina Faso	40
2.3	Primo et néo-communs – Le cas du parc de Mohéli aux Comores	42
2.4	Le modèle des aires naturelles protégées en Afrique subsaharienne	48
2.5	Émergence de la propriété individuelle et de la marchandisation des terres familiales au Sud-Bénin	50
2.6	Fragilisation des communs autour des ressources minières	53
2.7	L'appui au développement d'un entrepreneuriat économique basé sur des communs dans la Vallée du fleuve Sénégal – Une approche intégrée	55
2.8	Les conditions d'effectivité des conventions locales instituant l'action collective	60
2.9	Les facteurs de réussite des conservancies en Afrique subsaharienne	62
2.10	Les principes d'un accord tripartite – L'exemple de la Vallée du fleuve Sénégal	63
3.1	Transactions marchandes de terres sur les fronts d'urbanisation au Kenya	81

3.2	Démantèlement de la gestion collective des terres périurbaines au Burkina Faso	83
3.3	Stratégies foncières des agriculteurs dans le maintien des espaces agricoles à Antananarivo	84
3.4	Les coopératives d'habitat au Burkina Faso	88
3.5	Les coopératives d'habitat au Sénégal	89
3.6	Le Community Land Trust de Voi au Kenya	91
3.7	Le projet de la Cité FSH – Un projet coopératif et non spéculatif d'habitat populaire en périphérie de Dakar	93
4.1	Exemples de communs urbains ouverts et de passage	115
4.2	Exemples d'espaces dédiés à l'art et aux artistes	116
4.3	Le BabyLab en Côte d'Ivoire	121
4.4	La créativité numérique des <i>fablabs</i> africains	122
4.5	Compétences et pratiques pédagogiques développées au sein des communs urbains africains	125
4.6	Fonctions environnementales des communs urbains africains	126
4.7	Fonctions sociales des communs urbains africains	127
4.8	Les pépinières urbaines – De l'urbanisme temporaire à l'urbanisme transitoire	131
5.1	Plan stratégique <i>Cameroun numérique 2016-2020</i>	143
5.2	Quelques définitions en lien avec les communs numériques	148
5.3	AfricArXiv	151
5.4	Ushahidi	153
5.5	OpenMRS	154
5.6	Pamoja Net	156
5.7	Défis de l'ancrage géographique des communs numériques	157
5.8	<i>Lacuna Fund</i>	162
5.9	<i>WaziHub</i>	163
5.10	<i>Grassroots Economics</i>	166
5.11	<i>Energypedia</i>	167
5.12	<i>e-Boda Coop</i> en Tanzanie	169
6.1	Communauté et coopération dans certaines sociétés africaines précoloniales	180
6.2	Les <i>open commons</i>	184
6.3	Les communs au service de la réalisation du droit à l'alimentation	193

6.4	Un commun numérique au service de l'intérêt général – L'exemple d'Open Covid au Sénégal	195
7.1	L'accès aux médicaments – Une approche de la propriété intellectuelle par les faisceaux de droits	209
7.2	Une approche par les communs sur les enjeux d'accès à l'énergie en Afrique subsaharienne	211
7.3	L'accompagnement du « faire commun » – Des démarches et des outils déjà opérationnels	214
7.4	Mobiliser des savoirs pluriels – La démarche « territoires apprenants »	216

Figure

1.1	Méthodologie générale de l'ouvrage	25
-----	------------------------------------	----

Cartes

4.1	Espaces sociaux et culturels étudiés	113
4.2	<i>Fablabs</i> étudiés	113
5.1	Présence d'associations affiliées à la fondation Wikimedia en Afrique	160
5.2	Densité des contributions sur <i>OpenStreetMap</i> en Afrique	161

Tableaux

1.1	Typologie des biens selon Ostrom	6
1.2	Organisation générale de l'ouvrage	26

Avant-propos

Dans des contextes d'explosion des inégalités et de dégradation massive des ressources naturelles, de perte de confiance dans les institutions publiques et de défaillance des marchés, *L'Afrique en communs* est de ces livres qui aident à réfléchir en dehors des sentiers rebattus et qui, disons-le, donnent de l'espoir. Face aux enjeux complexes auxquels nous devons faire face, un nouveau chemin doit être tracé. Et si les communs participaient à la définition de nos nouveaux principes d'action ?

L'Afrique en communs nous fait d'abord découvrir l'extrême richesse des pratiques collectives, celles dont nous avons hérité mais aussi toutes celles qui, chaque jour, s'inventent et se réinventent sur les territoires africains. Il témoigne d'une Afrique plurielle, dynamique, agile, entreprenante et innovante. Il parle de citoyens engagés qui, à travers des démarches collectives, vivent, expérimentent, racontent leurs choix de société. En s'ancrant résolument du côté des autres, il nous fait découvrir au fil des pages toute la diversité des communs africains et l'intelligence géographique qui s'y exprime.

Les communs africains, dont on soupçonne difficilement l'étendue, montrent leurs capacités à décider ensemble ce qui relève du collectif – le public avec le privé – et à engager, par leurs actions, des transitions écologique, économique et sociale à leurs échelles d'action. Nombre de ressources naturelles et d'espaces ruraux d'Afrique subsaharienne sont ainsi gérés en commun. Certains communs délivrent des services (eau, énergie, déchets) lorsque les dispositifs publics sont insuffisants. Des lieux de pratiques sociales et démocratiques se multiplient aussi dans les villes (*fablabs*, tiers lieux). Des communs numériques voient notamment le jour pour ouvrir la connaissance à tous et la production collective par les pairs. Le livre défend l'idée que ces innovations collectives méritent d'être connues, reconnues et partagées, sans les mythifier bien sûr et parmi les multiples formes que prennent les actions collectives contemporaines. Les multiples exemples qui illustrent le propos sont sources d'inspiration, pour l'Afrique, mais également pour les pays du Nord.

Ce livre nous invite également à sortir d'une vision datée et étriquée des communs, trop souvent vus comme des pratiques figées, enfermées dans la tradition. Il saisit au contraire toute la contemporanéité et la constante évolution de ces formes instituées. Dans des contextes marqués par nos interdépendances et l'interrelation des enjeux, il est urgent de dépasser nos visions et fonctionnements en silos, et d'avoir une approche transversale des Objectifs de développement durable (ODD). À ce titre, et comme y invite le dernier chapitre de cet ouvrage, la problématique des communs résonne très fortement dans les pratiques professionnelles et les questionnements actuels des banques publiques de développement, réunies depuis 2020 au sein du mouvement *Finance in Common* (FiCS) Ne faut-il pas voir les « projets de développement », qui parviennent, lorsqu'ils sont réussis, à réunir toutes les parties prenantes dans des modes de gouvernance finement adaptés aux contextes, comme des fabriques de communs, voire des communs eux-mêmes ?

L'Afrique en communs est enfin un livre engagé, avec lequel on peut ne pas être d'accord. D'un point de vue philosophique, il marque un décentrement fort. Les communs se distinguent d'une « *approche universelle impliquant un rapport d'inclusion à quelque chose ou quelque entité déjà constitués* » pour lui préférer « *l'en commun* » qui « *présuppose un rapport de coappartenance entre de multiples singularités* », pour reprendre les termes de mon ami l'historien Achille Mbembe.

En passant des communs à « *l'approche par les communs* », ce livre adopte une posture très opérationnelle qui vise à embarquer l'ensemble des acteurs pour faire émerger des solutions construites et acceptées par tous et toutes. Tracer un nouveau chemin par les communs nous oblige à questionner nos présupposés, nos schémas de pensée, nos certitudes les plus ancrées, nos outils et nos méthodes de travail. Le livre propose en ce sens de réfléchir à la manière dont les communs peuvent contribuer, aux côtés et avec les acteurs publics et privés, à la préservation de l'intérêt général. Il offre une grille de lecture renouvelée et complémentaire pour passer à l'action.

Ce livre au total ne considère pas les communs comme la solution ultime, mais il démontre, sans ambiguïté, qu'ils sont aujourd'hui incontournables dans les réflexions à mener sur une autre manière de faire société. Merci à tous les auteurs et autrices pour ce beau et inspirant travail.

Rémy Rioux
Directeur général
de l'Agence française de développement

Remerciements

L'Afrique en communs est le fruit de nombreuses collaborations de recherche, d'expériences opérationnelles et d'échanges dans des cadres formels et informels.

Nous exprimons d'abord toute notre gratitude à Lola Mercier sans laquelle cet ouvrage n'aurait certainement pas été possible. Nous remercions également Mathieu Boche pour ses nombreux éclairages lors du cadrage du propos général de l'ouvrage. Ce dernier a également bénéficié tout au long du processus éditorial de l'appui d'Étienne Charrière et des conseils de Nicolas Hubert.

Outre tous les auteurs et autrices figurant dans cet ouvrage, nous remercions toutes les personnes engagées dans les réflexions sur les communs ou les innovations sociales et dont les travaux ou les expériences ont rendu possible la rédaction des pages qui suivent : Jean-François Alesandrini, Nicole Alix, Martine Antona, Sigrid Aubert, Stéphane Baudé, Émeline Baudet, Michel Bauwens, Florent Bédécarrats, David Bollier, Sarah Botton, François Bousquet, Sébastien Broca, Aurore Chaigneau, Olivier De Schutter, Étienne Delay, Louisa Desbleds, François Enten, Étienne Espagne, Geneviève Fontaine, Maxime Forest, Marilou Gilbert, Gaël Giraud, Philippe Karpe, Jean-François Kibler, Philippe Lavigne-Delville, Martin Lemenager, Lionel Maurel, Fabienne Orsi, Vatche Papazian, Hélène Périvier, Audrey Perraud, Olivier Petit, Judith Rochfeld, Irène Salenson, Pierre Salignon, Frédéric Sultan, Magali Toro, Sarah Vanuxem, et Corinne Vercher-Chaptal.

Parmi elles, nous remercions tout particulièrement celles et ceux qui ont bien voulu relire des premières versions des chapitres. Nous remercions à ce titre également pour leurs commentaires et leurs suggestions Pierre-Arnaud Barthel, Carl Bernadac, Raphaël Besson, Julien Calas, Jérémie Daussin-Charpentier, Hélène Djoufelkit, Nadège Legroux, Jean-David Naudet, Serge Rabier, et Françoise Rivière.

Cet ouvrage s'est également nourri de nombreuses rencontres, échanges et débats, impliquant chercheurs et chercheuses, acteurs et actrices des communs et acteurs politiques. À ce titre, nous adressons nos remerciements appuyés à

Jean-Pierre Olivier de Sardan pour ses apports critiques et constructifs qu'il a bien voulu nous partager. Nous remercions également l'*International Association for the Study of the Commons*, la Coop des Communs, le Comité technique « Foncier et développement », le Gret, *Remix the commons*, et *P2P Foundation*.

Cet ouvrage n'a de sens dans cette collection que parce que des personnes engagées dans les opérations financées par l'Agence française de développement (AFD) ont montré qu'il était possible, malgré les contraintes, d'ouvrir des espaces institutionnels pour soutenir les communs qui se déploient en Afrique subsaharienne. La liste ne saurait être exhaustive mais nous exprimons notre gratitude à Jean-François Almanza, Quentin Ballin, Alexandre Berthon-Dumurgier, Marie Bjornson-Langen, Perrine Bonvalet-Döring, Cassilde Brenière, Antoine Chèvre, Sarah Crochon, Jérémy Gasc, Gilles Kleitz, Marie Le Gac, Grégoire Léna, Frédéric Maurel, Jean Millerat, Gwenaël Prié, et Stéphanie Wattlelos Rutily.

Nous souhaitons enfin rendre hommage à celles et ceux qui nous ont quittés et dont les réflexions restent des sources multiples d'inspiration : Silke Helfrich, Étienne Le Roy, Dominique Rojat et Olivier Weinstein.

Enfin, nous remercions les évaluateurs et évaluatrices anonymes pour la pertinence de leurs commentaires et de leurs suggestions. Les coordinateurs et coordinatrice de l'ouvrage remercient la Banque mondiale pour ses travaux fondateurs menés en collaboration avec Elinor Ostrom et l'opportunité faite aujourd'hui de donner à voir les dernières réflexions sur les communs africains.

Liste des contributeurs et contributrices

Coordinatrice et coordinateurs

Benjamin Coriat est économiste, professeur émérite de sciences économiques à l'université Sorbonne Paris Nord (France). Il a longtemps travaillé sur les questions ayant trait à l'économie industrielle, à l'innovation et à la propriété intellectuelle. Depuis vingt ans, ses travaux se sont concentrés sur l'étude des communs et des biens communs. Sur ces thèmes il est auteur et co-coordonateur de nombreux ouvrages dont notamment : *Le retour des communs* (2015) ; *Vers une République des biens communs* (2019) ; *La Pandémie, l'Anthropocène et le bien commun* (2020) ; *Le bien commun, le climat et le marché* (2021). Il est également co-fondateur du collectif français des Économistes Atterrés. Il a mené entre 2016 et 2020 un programme de recherche multidisciplinaire sur l'« entrepreneuriat en communs », dont les travaux sont disponibles sur le site encommuns.com.

Stéphanie Leyronas est chargée de recherche et référente sur la thématique des communs à l'AFD. Auparavant, elle a occupé des fonctions opérationnelles à l'AFD, en tant que responsable d'équipe projet sur les problématiques d'eau potable et d'assainissement puis en tant que responsable adjointe de la division en charge de ces problématiques à l'AFD. Ses travaux actuels portent sur l'observation des communs dans différents champs d'intervention de l'AFD : foncier, gestion des ressources naturelles, santé, accès à l'eau ou à l'énergie, communs urbains, communs numériques ou encore économie collaborative. Elle mène à ce titre une expertise transversale sur ces thématiques au sein de l'AFD depuis 2020. Les résultats de ses travaux sont disponibles dans des publications de nature diverse (publications scientifiques, chapitres d'ouvrage, *policy briefs*, *policy papers*, actes de conférences internationales).

Kako Nubukpo est économiste et Commissaire en charge de l'agriculture, des ressources en eau et de l'environnement de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) depuis 2021. Il est ancien doyen de la Faculté des sciences économiques et de gestion de l'université de Lomé (Togo), directeur de l'Observatoire de l'Afrique subsaharienne à la Fondation Jean-Jaurès à Paris, chercheur au CIRAD, membre du conseil scientifique de l'AFD et membre du conseil d'administration de la Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde, ancien *Fellow* du *Global Economic Governance Program* des universités d'Oxford (Royaume-Uni) et de Princeton (États-Unis). Son dernier ouvrage s'intitule *Une solution pour l'Afrique : du néoprotectionnisme aux biens communs* (2022).

Autrices et auteurs

Patrick d'Aquino est expert en géographie sociale et démarches participatives au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), basé à Montpellier (France). Il a commencé à travailler au Burkina Faso sur l'élicitation des savoirs locaux au début des années 1990. Il a été l'un des premiers à concevoir un système d'information géographique participatif en 1998. À la fin des années 1990, il a co-conçu une nouvelle approche de modélisation participative (www.commod.org), qui associe les connaissances scientifiques et locales. Au début des années 2000, il a extrapolé l'approche pour une élaboration participative de mécanismes de politiques publiques, en s'appuyant sur des outils de modélisation participative ou de jeux de simulation (www.terristories.com). Un ensemble de mécanismes de formation et d'outils méthodologiques a été produit de façon à ce que cette approche puisse être reproduite à grande échelle, ce qui est actuellement en œuvre dans plusieurs régions du monde, particulièrement au Sahel et en Asie du Sud-Est.

Mathieu Boche est agroéconomiste et économiste du développement. Après une thèse de doctorat sur les acquisitions foncières à grande échelle au Mozambique, il rejoint l'Agence française de développement (AFD) en 2017 en tant qu'expert sur les questions foncières et le développement des territoires ruraux d'Afrique subsaharienne et dans les pays du bassin Amazonien. Il a présidé le Comité technique « Foncier et développement » (CTFD) de l'AFD et du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères pendant huit ans. Il est actuellement en poste à l'agence AFD de Dakar. Il a notamment contribué au rapport *Approche par les communs de la terre et des ressources qu'elle porte – Guide opérationnel* (2020) coordonné par le CTFD.

Bérénice Bon est géographe chargée de recherche à l'Institut français de recherche pour le développement au Centre d'études en sciences sociales sur les mondes africains, américains et asiatiques à Paris (France). Ses recherches portent sur les dynamiques d'urbanisation en Afrique sub-saharienne avec des terrains principalement au Kenya. Elle coordonne le projet METROLAND (Marchandisation du foncier : capital, inégalités et conflits dans les périphéries métropolitaines au Mali, Sénégal et Kenya), financé par l'Agence nationale de la recherche (ANR) sur 2022-2025. Elle participe également au projet GlobalSmog sur la régulation de la pollution de l'air atmosphérique dans les grandes métropoles africaines et d'Asie du Sud.

Suzanne Tanella Boni est philosophe, essayiste, poète et romancière. Professeure de philosophie à l'université Félix Houphouët-Boigny à Abidjan, elle est également membre de l'Académie des sciences, des arts, des cultures d'Afrique et des diasporas africaines. Depuis une quarantaine d'années, son œuvre multiforme aborde de grandes questions de notre temps : l'immigration et la question de la traversée des frontières, l'habitabilité du monde, la protection de la nature, le lien social et familial, la question féminine en Afrique, la place de l'Afrique dans le monde. Ses derniers livres parus sont : *Habiter* (essai, éditions Muséo, 2018) ; *Matins de couvre-feu*, Prix Ahmadou Kourouma 2005 (réédition 2022, éditions Nimba) ; *Sans parole ni poignée de main* (roman, éditions Nimba, 2022) ; *Le poème n'est pas un objet perdu* (poésie, éditions Vallesse, 2022) et *Insoutenable frontière* (poésie, éditions Bruno Doucey, 2022).

Éric Denis est géographe au *Centre national de la recherche scientifique* (CNRS) et directeur du laboratoire Géographie-cités, une unité mixte de recherche rattachée au CNRS, à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, à l'université Paris Cité et à l'École des hautes études en sciences Sociales (France). Il conduit des travaux pluridisciplinaires avec des anthropologues et des juristes sur l'informalité et les modes de négociation et d'installation populaire dans des villes des Suds, notamment en Égypte et en Inde. Il a coordonné des recherches sur l'accès au logement dans les villes du Monde arabe et sur l'urbanisation subalterne en Inde. Il a également coordonné le programme sur les communs urbains pour l'habitat dans les Suds avec Claire Simonneau (financement AFD 2018-2020) et finalise actuellement avec Bérénice Bon et Claire Simonneau une recherche multi-sites sur les conversions foncières urbaines dans les Suds (financement CTFD).

Alix Françoise est chargée de recherche à l'AFD. Ses champs d'études portent sur les transitions territoriales, les enjeux d'urbanisation et d'environnement. Elle a auparavant occupé des fonctions opérationnelles à l'AFD, à Paris en tant que responsable d'équipe projet en matière de développement urbain, et en agence à Tunis. Avec une approche en sciences politiques et géographie, elle contribue à des travaux sur les questions de ville et climat ainsi que d'alimentation des villes.

Nicolas Hubert est chercheur postdoctoral à la chaire Raoul Dandurand de l'université du Québec à Montréal (Canada) et rédacteur en chef adjoint de *VertigO – La revue électronique en sciences de l'environnement*. Dans une perspective de sciences politiques, il travaille sur les enjeux liés à l'environnement, à la gestion des ressources naturelles, aux mobilisations sociales et politiques ainsi qu'à la construction de l'État et à la consolidation de la paix dans les États fragiles ou les sociétés en situation post-conflictuelle. Ses recherches actuelles portent plus particulièrement sur les conflits liés à la dégradation de l'environnement et le développement de l'industrie extractive, ainsi qu'à l'encadrement des parcs naturels en Afrique de l'Ouest.

Mamoudou Gazibo est professeur au département de science politique de l'université de Montréal (Canada). Spécialisé en politique comparée et en coopération internationale, ses recherches portent notamment dans une perspective institutionnelle sur l'État, les enjeux de démocratisation et de développement en Afrique subsaharienne ainsi que sur les relations sino-africaines et la question de l'émergence en Afrique. En 2010, il a présidé le comité de rédaction de la Constitution du Niger. Parmi ses nombreux ouvrages, on peut citer *Repenser la légitimité de l'État africain à l'ère de la gouvernance partagée* (2017).

Jan Krewer est un consultant franco-allemand en politiques publiques du numérique. Il a été secrétaire général adjoint du Conseil national du numérique, enseignant à Sciences Po Paris (France) et a une expérience professionnelle en Afrique subsaharienne (Bénin, Côte d'Ivoire, Rwanda, Sénégal), où il a été conseiller stratégique auprès de l'Alliance *Smart Africa*. Il a participé à la conception de projets pilotes pour l'intégration des communs numériques pour la coopération pour le développement, par exemple avec l'agence allemande de coopération internationale pour le développement (GIZ) et la fondation Mozilla. Il a également rédigé plusieurs articles sur ce sujet.

Isabelle Liotard est enseignante-chercheuse en économie et chercheuse à l'université Sorbonne Paris Nord (France). Son champ de recherche porte principalement sur l'innovation et le numérique. Elle a travaillé sur le thème des *fablabs* en Afrique subsaharienne dans le cadre du programme de recherche « entrepreneuriat en communs ». Elle compte de nombreuses publications sur le thème de l'innovation et du numérique, notamment une publication en 2020 dans la revue *Innovations* intitulée « Les *fablabs*, ateliers au cœur de la ville : les spécificités des lieux d'Afrique francophone ».

Thomas Mboa est chercheur en résidence au Centre d'expertise international de Montréal en intelligence artificielle (Canada) et enseignant à l'École supérieure des sciences et techniques de l'information et de la communication au Cameroun. Il est titulaire d'un doctorat en communication publique. Ses intérêts de recherche portent sur la digitalisation des savoirs, l'intelligence artificielle et l'*Open science*. Il est membre de laboratoires d'envergure internationale (MICA de Bordeaux, LabCMO de Montréal). Il est également le fondateur du Mboalab (www.mboalab.africa), un *fablab* spécialisé en santé. Il compte à son actif plusieurs publications scientifiques et conférences qui sont accessibles sur le site suivant : <https://orcid.org/0000-0001-9678-7765>.

Thomas Melonio est économiste. Ses travaux portent sur le financement de l'éducation, de l'enseignement supérieur, des prêts étudiants ou encore sur les migrations internationales. De 2012 à 2017, il a été conseiller adjoint puis conseiller Afrique à la présidence de la République française puis a rejoint la direction des partenariats de l'AFD. Depuis 2018, il est directeur exécutif de l'innovation, de la stratégie et de la recherche de l'AFD.

Lola Mercier est élève normalienne en sciences sociales et sciences politiques à l'École normale supérieure de Lyon et à l'École des hautes études commerciales de Paris (France). Elle travaille à l'AFD sur les questions de gouvernance et de communs en Afrique subsaharienne.

Guiako Obin est originaire de la Côte d'Ivoire. Après son diplôme dans l'informatique, il commence sa carrière professionnelle dans le domaine de la Géolocalisation. Voulant s'engager pour un numérique plus inclusif et en être un acteur majeur en Afrique, il crée en 2014 avec des amis, informaticiens pour la plupart, le BabyLab dans la commune populaire d'Abobo dans la ville d'Abidjan. Il a également travaillé en étroite collaboration avec des organisations internationales comme le Next Einstein Forum de l'Institut Africain des Sciences et des Mathématiques pour favoriser l'innovation technologique en Afrique. En reconnaissance de ses contributions exceptionnelles, il a été récompensé par une dizaine de prix et distinctions, notamment le Prix National d'Excellence de la meilleure initiative numérique jeune en Côte d'Ivoire.

Jean-Pierre Olivier de Sardan (auteur du *Background Research Paper 1*) est chercheur au Laboratoire d'études et de recherche sur les dynamiques sociales et le développement local, professeur associé à l'université Abdou Moumouni (Niger). Il est aussi directeur de recherche émérite au CNRS et directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (France). Ses travaux depuis 30 ans portent principalement sur la socio-anthropologie de l'État et des services

publics en Afrique. Il s'intéresse également aux problématiques de santé, de gouvernance et de développement. Son dernier ouvrage publié en 2021 aux éditions Karthala s'intitule *La revanche des contextes. Des mésaventures de l'ingénierie sociale en Afrique et au-delà*.

David Obura (co-auteur du *Background Research Paper 2*) est un des directeurs fondateurs de *Coastal Oceans Research and Development – Indian Ocean East Africa*, une organisation qui soutient la durabilité des récifs coralliens et des systèmes marins dans l'océan indien occidental. Ses recherches initiales se sont concentrées sur la résilience des récifs coralliens, en particulier face au changement climatique, et s'étendent désormais aux processus politiques liés à la biodiversité, aux récifs, au climat et à la soutenabilité. Il fait partie depuis 2019 de la *Earth Commission* et est actif dans les processus techniques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et de la Convention sur la diversité biologique (CDB).

Sophie Salomon est directrice adjointe du département des diagnostics économiques et politiques publics à l'AFD et a contribué, à ce titre, au pilotage de l'expertise interne sur les communs menée par Stéphanie Leyronas. Elle a auparavant occupé des fonctions opérationnelles, à Paris, en tant que conseillère sur des chantiers d'amélioration des modes de faire et des processus internes, et en Asie du Sud-Est sur des projets de développement en lien avec les infrastructures et les politiques publiques nécessaires à la transition écologique et climatique. Avant de rentrer à l'AFD, elle a été en charge de projets de modernisation des administrations économiques et financières au Vietnam pour le groupement d'intérêt public Assistance au développement des échanges en technologies économiques et financières et en Algérie pour la Commission européenne.

Sidy Mohamed Seck est géographe et socio-économiste. Il est enseignant-chercheur à l'université Gaston Berger de Saint Louis (Sénégal) et coordonnateur régional pour l'Afrique de l'Ouest du Comité scientifique et technique eau agricole. Il est membre du groupe interdisciplinaire de recherche pour l'appui à la planification régionale et au développement local, du laboratoire Leïdi – dynamique de territoires et développement, du CTFD et de l'association française Améliorer la gouvernance de la terre, de l'eau et des ressources naturelles. Il a 40 ans d'expérience de recherche et d'expertise pour le développement en milieu rural et pour l'appui institutionnel aux organisations de producteurs et aux collectivités locales. Il a effectué plusieurs missions de recherche, d'expertise et de conseil scientifique au Sénégal et en Afrique de l'Ouest pour le compte d'organisations internationales.

Claire Simonneau est enseignante-chercheuse à l'université Gustave Eiffel (France), rattachée au laboratoire Techniques, territoires et sociétés. Ses recherches portent sur la production et la gestion des villes des Suds, notamment au Bénin et au Sénégal, à travers l'étude des dynamiques foncières, de leur régulation et de leur contestation. Elle a coordonné récemment deux programmes de recherche comparatifs en partenariat avec l'AFD et le CTFD, portant sur les communs fonciers pour l'habitat dans les Suds (avec Éric Denis) et sur les conversions des usages des sols dans les Suds (avec Éric Denis et Bérénice Bon).

Issa Sory est enseignant-chercheur au département de géographie à l'université Norbert Zongo (Burkina Faso). Au sein du laboratoire Groupe de recherche sur les initiatives locales de l'université Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso), ses recherches portent sur les politiques urbaines, l'aménagement, l'environnement et les services urbains au Burkina Faso. Il a publié récemment « Les effets des mesures barrières contre la Covid-19 sur les perceptions des acteurs de la filière des ordures ménagères à Ouagadougou (Burkina Faso) » (2021) et « Les politiques publiques foncières dans l'impasse à Ouagadougou (Burkina Faso) » (2019).

Sébastien Treyer (co-auteur du *Background Research Paper 2*) est directeur général de l'Institut du développement durable et des relations internationales (France) depuis janvier 2019, également président du comité scientifique et technique du Fonds français pour l'environnement mondial et membre de la *Lead Faculty* du réseau *Earth System Governance*. Ancien élève de l'École Polytechnique, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, et docteur en gestion de l'environnement, il a été chargé de la prospective au ministère français de l'Environnement. Il a joué un rôle actif d'animation de l'interface entre science et politique et de programmation scientifique auprès de la Commission européenne, de l'ANR et auprès d'acteurs territoriaux.

Overview

Stéphanie Leyronas, Benjamin Coriat

« En Afrique, le vide n'existait pas. Même les déserts étaient habités. Il y avait toujours quelqu'un, quelque chose de vivant. »

Léonora Miano, romancière, *L'intérieur de la nuit*, 2005

« Quand je dis Afrique, qu'est-ce que je désigne par ce vocable ? Il existe plusieurs Afriques, avec des trajectoires différentes, des histoires et des mémoires diverses, des expériences du Politique qui sont loin d'être identiques. Tout discours sur l'Afrique ne peut être validé que s'il postule l'idée d'une déconstruction de l'Afrique comme réalité homogène. L'Afrique n'est pas un espace géographique mais plutôt une pluralité d'imaginaires, de cultures et de temporalités »

Aminata Diaw, philosophe, revue *Diogène*, 2004

L'Afrique en communs est un ouvrage qui explore des formes plurielles de développement, portées par des habitantes et habitants¹, des usagères et usagers, des citoyennes et citoyens africains. Ces derniers gèrent en commun des biens et des ressources partagées, matérielles ou immatérielles, et expérimentent un « faire commun » qui trouve ses fondements dans des valeurs telles que la proximité, l'engagement, la réciprocité et la confiance. Ce sont concrètement des communs de la terre et des ressources naturelles, des coopératives d'habitat, des lieux hybrides culturels ou d'innovation ou des plateformes numériques collaboratives. Il ne s'agit pas ici de promouvoir la forme des communs *per se*, mais d'en observer les tensions, les mutations et les perspectives. Le contenu de cet ouvrage se situe aux confluences de l'observation de pratiques anciennes et nouvelles et de théorisations originales à partir du champ d'analyse des communs.

L'Afrique en communs est aussi un ouvrage qui interroge les potentialités de contribution de ces formes de développement à la construction d'un projet politique novateur, se déclinant de manière plurielle sur le continent. À l'heure

où les acteurs et actrices africaines font face à des dilemmes sociaux et environnementaux de plus en plus complexes, il n'a pas pour ambition de dire ce qu'il faut faire ni comment il faut le faire, mais d'ouvrir des pistes de réflexion.

L'Afrique en communs est un ouvrage qui propose un espace réflexif pour les personnes qui décident et financent, les chercheurs et les chercheuses ainsi que les acteurs de la société civile sur leurs postures et leurs rapports à l'individualisation et à la propriété, à la normalisation et au formalisme, à l'utilitarisme et à la marchandisation. Ces questionnements sont nécessaires pour être en capacité de reconnaître la pluralité des arrangements institutionnels proposés par les communs et de faire émerger du « faire commun » sur des problématiques sociétales complexes et aujourd'hui laissées à la puissance publique ou à la puissance du marché.

L'Afrique en communs est enfin une ouverture plus qu'un bilan. Même s'il dévoile des domaines variés dans lesquels les communs se déploient en Afrique subsaharienne, nombre de thématiques restent inabordées ou insuffisamment traitées et devront faire l'objet de travaux ultérieurs. Ce sont par exemple les enjeux liés à la délivrance des services publics, de genre, d'adaptation au changement climatique ou de biodiversité.

Le fil conducteur

Dans son ouvrage majeur *Governing the Commons: the evolution of institutions for collective action* (1990), Ostrom démontre que de nombreuses ressources matérielles, en général renouvelables, peuvent être gérées localement par des communautés restreintes, diverses, qui élaborent des règles collectives pour éviter l'effondrement des ressources dont elles dépendent. Elle soutient aussi que la gestion de ces ressources, qu'elle désigne par le terme de « *Common Pool Resources* » (CPR), peut, dans nombre de cas, se montrer plus efficace qu'une régulation par une autorité supérieure (l'État le plus souvent) ou une individualisation et une privatisation. Cette démonstration s'inscrit dans un contexte où la thèse dominante est celle de la « tragédie des biens communs », proposée plus de vingt ans auparavant par le biologiste américain Garrett Hardin et selon laquelle seules la nationalisation ou la privatisation des ressources naturelles sont à même d'éviter leur surexploitation. La pensée et le cadre d'analyse développés par Ostrom, et plus largement par l'école de Bloomington de l'Université d'Indiana, alimentent depuis plusieurs décennies de très nombreux travaux. La littérature académique sur les communs a connu de nombreux développements, dans des domaines variés, et notamment très récemment sur la notion d'« entrepreneuriat en communs » (**chapitre 1**).

D'un point de vue empirique, les communs sont observés en Afrique subsaharienne dans de nombreux domaines et ne sont pas marginaux. Sur les enjeux fonciers et de gestion des ressources naturelles, les communs africains sont le prolongement de formes traditionnelles que des communautés mobilisent et adaptent aux conditions contemporaines. Les activités économiques et les logiques marchandes y sont subordonnées aux relations sociales et aux interdépendances écologiques. Dans un contexte marqué par une pluralité juridique et une fréquente concurrence entre les acteurs de la régulation foncière, la sécurisation de ces communs dépend de la garantie des droits d'usages, de la pertinence et de l'effectivité des règles et de la clarté du cadre institutionnel dans lequel ils s'inscrivent (**chapitre 2**). Ces communs de la terre et des ressources naturelles subissent de fortes mutations. Dans un contexte d'urbanisation rapide et diffuse, plusieurs moteurs de transformation des rapports au sol (marchandisation, individualisation, besoins fonciers et en logements, rôle d'actif financier du foncier) concourent au démantèlement de ces communs dans les périphéries des agglomérations urbaines, y compris dans leurs franges rurales où certains acteurs anticipent l'avancée du front urbain. En parallèle, de nouveaux communs émergent pour l'accès au logement des populations précaires ainsi que des classes moyennes en l'absence de politiques de logement social (**chapitre 3**). Les villes africaines voient aussi émerger des lieux hybrides, incarnés physiquement dans des espaces urbains et gérés en commun par des collectifs qui y projettent un projet social, économique et politique. Ce projet peut être tourné vers le bien-être et l'amélioration du cadre de vie (jardins partagés, terrains de sport, salles communautaires), vers l'accès à l'art et la culture ou vers les sciences, l'innovation et le numérique. Ces communs sont au carrefour de plusieurs fonctions, combinant des activités à visée écologique et sociale et des activités pédagogiques. Ils questionnent les modalités de fabrique de la ville dans des contextes où les collectivités locales peinent à trouver des solutions, face aux enjeux auxquels sont confrontées les villes et plus largement les territoires urbains (**chapitre 4**). Dans beaucoup de ces lieux hybrides, le numérique tient une place particulière. Il a plus généralement acquis un rôle majeur dans les stratégies de développement en Afrique subsaharienne. Dans ce contexte, les communs numériques représentent une alternative crédible à une conception de l'entrepreneuriat numérique qui repose sur des objectifs de croissance exponentielle et des modèles propriétaires. Ils ne se présentent toutefois pas comme un contre-modèle, mais proposent des démarches individuelles et collectives pragmatiques, articulant des logiques de communs et des logiques entrepreneuriales plus classiques (**chapitre 5**).

D'un point de vue plus normatif, les acteurs publics africains (les États et leurs démembrements ou les collectivités locales) peuvent s'investir dans une relation plus ou moins affirmée avec les communs. Quatre types d'arrangements se dégagent : l'opposition, voire la prédation ; l'indifférence ; la facilitation et

l'institution ; la contribution et le partenariat. La question de la position de l'État et des moyens qu'il entend mettre en œuvre vis-à-vis des communs est éminemment politique. Dans une perspective ambitieuse, les communs permettent de repenser l'État dans ses relations avec les individus et la société. Ils ouvrent la possibilité d'une trajectoire originale qui reposerait sur un État plus en proximité des populations (**chapitre 6**). Pour ce faire, les acteurs publics doivent s'engager dans une démarche réflexive sur leurs pratiques. C'est le cas aussi des bailleurs de fonds qui sont confrontés à leurs formes universalistes et à leurs approches « managérialistes ». Accompagner les communs nécessite des changements de postures dont une « approche par les communs » peut constituer un cadre opérationnel. Cette approche peut se décliner en quatre axes principaux : passer du réflexe d'uniformisation institutionnelle à la reconnaissance des pratiques dans leurs diversités ; passer d'une posture de surplomb à une posture embarquée ; passer d'une culture du résultat à l'accompagnement de processus ; passer du savoir expert aux savoirs pluriels (**chapitre 7**).

Ces réflexions sur les communs africains, tant du point de vue des pratiques qu'ils déploient que des valeurs qu'ils portent, ouvrent à des questionnements dans des domaines variés. C'est le cas par exemple de la délivrance des services d'intérêt général. Face aux carences et à la crise des services publics en Afrique subsaharienne, différents modes de gouvernance locale (les chefferies, les institutions religieuses, les mécènes, les acteurs privés, les associations locales ou internationales) délivrent des biens d'intérêt général en marge des services délivrés par les municipalités ou les États, envers qui il reste une forte attente de la part des populations. Certains de ces modes sont caractérisés par une dépendance élevée à l'aide extérieure. Ces réflexions questionnent la capacité des communs à se déployer, dans ce contexte, comme des réponses durables à l'absence ou à l'insuffisance de services publics. Elles amènent aussi à s'interroger sur le rôle des acteurs publics et leurs capacités à se réformer de l'intérieur (*Background Research Paper 1*). Une autre piste de réflexion est la gouvernance de la biodiversité. Les communs de la terre et des ressources naturelles peuvent remplir des fonctions environnementales dans un contexte où la dégradation de la biodiversité est déjà bien avancée. Ils semblent ainsi pouvoir alimenter un positionnement singulier de l'Afrique sur les enjeux et les modalités de préservation de la biodiversité à travers l'approche polycentrique « *shared earth* ». Cette approche prend le contre-pied du discours dominant sur le 30x30 qui consiste à convertir 30 % de la planète en zones protégées à l'horizon 2030 (*Background Research Paper 2*).

Les huit messages clés

Pourquoi s'intéresser aux communs en Afrique subsaharienne ?

Message 1. Des organisations en commun se déploient en Afrique subsaharienne dans un objectif de protection du bien commun.

Des organisations en commun produisent, gèrent, protègent des ressources, matérielles et immatérielles, dans des domaines variés. Elles se déploient dans certaines situations comme des « solutions palliatives » lorsque les dispositifs d'intervention publique (centraux, provinciaux, déconcentrés, municipaux) sont insuffisants, voire absents. C'est le cas par exemple de communs urbains comme les lieux hybrides culturels ou d'innovation. Ces organisations peuvent être amenées à s'engager dans des activités qui anticipent des mises à l'agenda politique, comme cela peut être le cas de communs de la terre et des ressources naturelles qui ont une préoccupation de protection de la biodiversité. Elles peuvent aussi s'affirmer en « résistance » aux processus d'individualisation et de marchandisation, comme le montrent les coopératives d'habitat.

Ces organisations sont ancrées dans des pratiques et des vécus. Elles intègrent dans leur raison d'être la protection du bien commun, entendu comme une manière d'habiter le monde qui préserve les communautés, humaines et non humaines, et les écosystèmes. Elles s'articulent autour du droit à l'existence des populations : ce droit inclut les droits sociaux fondamentaux (alimentation, santé, éducation par exemple), mais aussi le droit à exister socialement, à avoir une position et un rôle reconnus et légitimes dans la société. Ce droit à exister socialement s'exprime à travers un processus de « faire commun », basé sur la délibération, la confiance et la réciprocité. Ce processus permet aux participantes et aux participants des communs, et notamment les jeunes, de développer des compétences diverses (résolution de problèmes et recherche de solutions, créativité, coopération, leadership et entrepreneuriat).

Ces organisations en commun ne sont pas les seules réponses déployées localement par les populations africaines. Elles ne sont toutefois pas marginales.

Message 2. Le concept de « communs » permet de comprendre et de décrire les caractéristiques et le mode de fonctionnement propres de ces organisations.

Le concept de « communs » permet de saisir ces organisations et de les donner à voir. Ce concept a été notamment développé par Ostrom, lauréate en 2009 du Prix de la Banque de Suède en sciences économiques (le « Prix Nobel » d'économie). Il fait aujourd'hui l'objet de nombreux prolongements sur le plan académique dans des domaines variés (les communs de la connaissance, les communs urbains, les communs numériques, les communs culturels par exemple).

Le concept n'est pas utilisé ici comme une solution clé en main. Il ne s'agit ni d'idéaliser ces organisations au regard de leurs capacités d'inclusion sociale ni de les dévaloriser au nom de la modernité et de l'efficacité économique. Le concept est utilisé comme grille de lecture et instrument d'analyse à la fois pour comprendre des pratiques et des institutions qui se déploient en Afrique subsaharienne, en s'interrogeant sur la variation des formes que prennent les communs dans différents champs où ils s'inscrivent, et pour discuter et mettre en débat des manières de faire société.

Message 3. Les communs se déploient dans un espace propre, par-delà le marché et l'État, le public et le privé.

Ces organisations en commun génèrent par des processus d'apprentissage mutuel et d'essais-erreurs leurs propres règles de fonctionnement qui définissent pour chacun des participants des positions, ainsi que des obligations et des droits attachés à ces positions. Ce caractère autogouverné leur permet de se déployer en autonomie à l'égard de la logique dominante de l'État et de développer des dispositifs qui relèvent d'une démocratie « délibérative », expérimentale et constructive, y compris dans des contextes où la démocratie représentative est contestée.

Ces organisations peuvent se déployer à travers des formes originales d'entrepreneuriat, que nous qualifions « d'entrepreneuriat en communs ». Cet entrepreneuriat a pour particularités de chercher la satisfaction du droit à l'existence plutôt que la lucrativité et l'enrichissement. Le passage par des échanges monétaires et marchands peut s'avérer nécessaire, mais ne constitue pas un but en soi. Cet entrepreneuriat repose aussi sur des modes délibératifs de prise de décision et non sur des principes d'autorité et de hiérarchie. Enfin, le droit de propriété sur les ressources partagées n'est pas privatif et exclusif, mais repose sur des droits distribués qu'Ostrom a codifiés sous le concept de « faisceau de droits ».

Si en Europe, les communs sont parfois présentés comme des contre-modèles et des alternatives au capitalisme moderne, ceux qui se déploient en Afrique subsaharienne se reconnaissent en revanche très peu, voire pas, dans un mouvement structuré. Il n'en demeure pas moins qu'en se déployant à la lisière des systèmes institués, les communs africains expérimentent et défendent des principes et des valeurs qui permettent de penser la transformation de l'économie, des institutions sociales et de l'État lui-même.

Que sont les communs africains ?

Message 4. Les communs africains sont en constante évolution et obéissent à des dynamiques hybrides.

Les communs qui se déploient en Afrique subsaharienne sont des construits sociaux qui ne cessent de se reconfigurer face au caractère dynamique des

systèmes environnementaux et à l'évolution des sociétés humaines. Ils peuvent être, dans certains domaines comme le foncier ou les ressources naturelles, le prolongement de communs dits traditionnels ou coutumiers ou au contraire résulter de créations récentes.

Les communs qui se déploient en Afrique subsaharienne regroupent différents types de communautés et d'acteurs. Certains sont structurés en partie sur des communautés basées sur des critères d'appartenance tels que la tribu, le lignage ou le clan. Ils associent souvent des acteurs socioéconomiques divers (jeunes actifs et actives, femmes, coopérateurs et coopératrices, micro-entrepreneurs et entrepreneuses) et collaborent avec des communautés et acteurs administratifs (villages ou collectivités locales, par exemple). Dès lors la « communauté » se définit ici à partir de relations sociales chaque fois particulières et peut donc être très hétérogène. Les communautés peuvent par ailleurs être imbriquées les unes dans les autres (exemple des communs numériques), tout comme les ressources (exemple des communs de la terre). De même, l'hybridation se manifeste par la mobilisation de différents registres de normes, qui peuvent mêler des règles traditionnelles d'organisation des sociétés locales et certaines des règles et des normes opérationnelles définies par le cadre légal dans lequel ils opèrent.

C'est par cette hybridation que les communs développent une plasticité institutionnelle leur permettant d'évoluer et de faire face à des situations d'incertitude et à des dilemmes sociaux et environnementaux de plus en plus complexes.

Message 5. Les communs africains sont soumis à des tensions internes et des menaces externes qui les fragilisent.

Les communs sont soumis à des tensions internes. Les intérêts des personnes ou groupes qui les composent n'étant pas toujours immédiatement convergents, l'activité du commun suppose délibération et recherche de compromis. Ces tensions peuvent naître des différents rapports de pouvoir internes à la communauté, des inégalités, des mécanismes de distribution de l'autorité, des processus d'exclusions et de discriminations à l'œuvre, qu'ils soient genrés, sociaux, politiques ou ethniques, ainsi que des stratégies individuelles des parties prenantes aux communs.

Les communs font face aussi, dans leur environnement, à un ensemble de mutations qui transforment les régimes sociaux et politiques au sein desquels ils évoluent et modifient ainsi les conditions dans lesquelles ils opèrent. Ces mutations peuvent s'avérer être des opportunités pour les communs, ou au contraire mettre en péril leur existence même. Elles sont associées à différents phénomènes : processus d'individualisation et de marchandisation, uniformisation des normes par les pouvoirs publics, dynamiques démographiques (fécondité et migrations), appropriation marchande ou juridique de ressources ou d'espaces dévolus à l'usage collectif par des propriétaires privés ou des États par exemple.

Comment agir ?

Message 6. Les communs sont au cœur de dilemmes liés à leur temporalité, leur périmètre, leur modèle économique et leur portée politique.

L'observation des communs qui se déploient en Afrique subsaharienne fait émerger des dilemmes. Ces dilemmes n'appellent pas à des choix exclusifs. Ils ouvrent au contraire des champs de réflexion et de débat sur les enjeux et les modalités de leur accompagnement par les pouvoirs publics.

Le premier dilemme porte sur la temporalité des communs. Les communs africains sont-ils des « productions » éphémères et temporaires d'habitants, d'usagers et d'usagers, de citoyennes et de citoyens livrés à eux même, dans l'attente d'un État plus protecteur, ou sont-ils au contraire des solutions structurantes de long terme ? Les personnes impliquées dans les communs africains s'investissent-elles dans une perspective de long terme pour promouvoir des formes novatrices d'engagement citoyen, ou le sont-elles au contraire de manière provisoire dans une perspective de réintégration dans le système dominant marqué par la propriété exclusive et l'entrepreneuriat dans ses formes capitalistes classiques ?

Le deuxième dilemme concerne le périmètre d'action des communs. Les communs africains doivent-ils rester des innovations de niche, dont la richesse repose sur la spécificité et la contextualisation de l'action, ou ont-ils vocation au contraire à investir des champs sociaux plus larges par la promotion des valeurs sur lesquelles ils fondent leur action telles que la proximité, l'engagement, la réciprocité et la confiance ? S'agit-il pour les communs de viser une influence et l'occupation de positions étendues dans la société ou doivent-ils au contraire se concentrer sur des stratégies d'essaimage à des échelles qui demeurent locales ?

Le troisième dilemme est le modèle économique sur lequel les communs peuvent asseoir leur action. Faut-il laisser les communs africains trouver par eux-mêmes les arrangements institutionnels leur permettant de développer des modèles économiques autonomes (associant des transactions marchandes et des cotisations des participants par exemple) ou doit-on au contraire considérer qu'ils délivrent des produits et des services avec une utilité sociale ou environnementale particulière qui doit être reconnue comme telle, et dès lors être valorisée et être protégée par les acteurs publics ?

Le quatrième dilemme porte sur les ambitions attendues d'une relation entre les communs et les pouvoirs publics. Les communs africains doivent-ils se maintenir dans les marges de l'État dans la crainte d'être altérés, corrompus, soumis à des mécanismes d'uniformisation, de rigidification et de normalisation, instrumentalisés ou capturés, ou doivent-ils au contraire formuler des attentes à l'égard des pouvoirs publics tant pour sécuriser leur existence que pour contribuer à promouvoir leur essor et leur développement ? Les institutions publiques peuvent-elles se limiter à considérer les communs comme de

simples relais de l'action publique ou doivent-elles au contraire s'engager dans une relation partenariale véritable en vue de renforcer leur propre légitimité et de permettre la pleine réalisation des droits à l'existence des populations ?

Le cinquième dilemme concerne la portée politique des communs. Est-ce que les communs africains sont destinés à rester des « soupapes » du modèle économique dominant, des « espaces refuges » pour ceux qui sont exclus du cœur de ce modèle, ou peuvent-ils au contraire devenir des composantes d'un nouveau régime polycentrique ? S'agit-il d'insérer les communs dans les principes du marché ou s'agit-il, au contraire, d'un projet politique alternatif construit autour de nouvelles finalités et de valeurs partagées ?

Message 7. L'approche par les communs constitue un cadre opérationnel pour les acteurs publics souhaitant s'investir dans une relation affirmée de soutien aux communs.

Pour reconnaître la pluralité des arrangements institutionnels proposés par les communs et soutenir l'action collective dans une perspective polycentrique, les acteurs publics (l'État et ses démembrements ainsi que les gouvernements municipaux selon les contextes de décentralisation) disposent déjà d'une pluralité d'instruments. Une relation partenariale entre les communs et les pouvoirs publics nécessite que ces derniers adoptent des postures, des représentations, des méthodes et des outils qui ne rentrent pas en conflit avec les attentes et les besoins des communs. Ces postures, ces représentations, ces méthodes et ces outils doivent être centrés sur l'implication de collectifs en interaction dans la prise en charge de problèmes qu'ils sont amenés à poser explicitement et dans la formulation des projets politiques visant à les résoudre. Il s'agit pour les pouvoirs publics d'adopter une approche non prescriptive, pragmatique et contextualisée que nous qualifions d'« approche par les communs ».

Message 8. Les communs peuvent inspirer un projet politique novateur pour l'Afrique subsaharienne.

Nous formulons l'espoir que cet ouvrage ouvre des perspectives plus larges. L'Afrique subsaharienne est engagée dans des transitions d'ampleur (économique, démographique, démocratique, écologique). À un moment charnière où l'explosion des crises climatiques et écologiques fragilise un peu plus le continent, les communs, par leur double dimension, à la fois critique et constructive, nous semblent ouvrir le champ des possibles pour de nouveaux imaginaires. L'économiste togolais Kako Nubukpo appelle ainsi, dans son dernier ouvrage *Une solution pour l'Afrique*, à un projet politique majeur, singulier, construit sur la sécurisation et le développement des communs, dans une approche de solutions plurielles, en lien avec la diversité des Afriques.

Note

1. Nous adoptons une démarche non systématique de langage inclusif. Nous mentionnons dans la mesure du possible le masculin et le féminin à la première apparition du mot et conservons la forme masculine pour le reste du texte, étant entendu que cette forme recouvrira le masculin et le féminin sauf mention expresse. Pour les accords, sera adoptée la règle de proximité qui consiste à accorder les mots avec le terme le plus rapproché.

Acronymes

AFD	Agence française de développement
BAPD	Aide publique au développement
APE	Associations de parents d'élèves
APP	Associations parents-professeurs
BAD	Banque africaine de développement
BAHSO	Bureau d'assistance aux collectivités pour l'habitat social
CAHF	<i>Centre for Affordable Housing Finance</i>
CAPS	Centre d'analyse, de prévision et de stratégie
CDI	Charte du domaine irrigué
CEA	Commission économique des Nations unies pour l'Afrique
CEPN	Centre d'économie de l'université Paris-Nord
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CLT	<i>Community Land Trust</i>
CNRS	Centre nationale de la recherche scientifique
CNUCED	Conférence des Nations unies pour le Commerce et le Développement
COGES	Comités de gestion des établissements scolaires
CPR	<i>Common-Pool Resources</i> / réservoirs communs de ressources
CSAO	Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
CTFD	Comité technique « Foncier et développement »
DIWO	<i>Do It with Others</i>
DIY	<i>Do It Yourself</i>
DNDi	<i>Drugs for Neglected Diseases initiative</i> / Initiative Médicaments pour les maladies négligées
ESS	Économie sociale et solidaire
FAI	Fonds d'Appui aux Investissements

FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations / Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FSH	Fédération sénégalaise des habitants
FUCVAM	Fédération nationale des coopératives par aide mutuelle
GECL	<i>Grassroots Economic Commons License</i>
GIE	Groupements d'intérêt économique
GIZ	<i>Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit /</i> Agence allemande de coopération internationale pour le développement
GSM	<i>Global System for Mobile communications</i>
GSMA	<i>Global System for Mobile Communications Association</i>
HOT	<i>Humanitarian OpenStreetMap Team</i>
IAD	<i>Institutional Analysis and Development</i>
IASC	<i>International Association for the Study of the Commons</i>
IDDDRI	Institut du Développement Durable et des Relations Internationales
IFIs	Institutions financières internationales
IoT	Internet des objets
IRD	Institut de recherche pour le développement
IRSEM	Institut de recherche stratégique de l'École militaire
MCLU	Ministère en charge de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme
MEAE	Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères
MINIPOSTEL	Ministère des Postes et Télécommunications
MIT	<i>Massachusetts Institute of Technology</i>
MOOC	<i>Massive Online Open Course</i>
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
ODD	Objectifs de développement durable
OHCHR	<i>Office of the High Commissioner for Human Rights /</i> Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme
OIF	Organisation internationale de la francophonie
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSM	<i>OpenStreetMap</i>
PIB	Produit intérieur brut
PNCL	Programme national de construction de logements
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
POAS	Plan d'occupation et d'affectation des sols
PSEN	Plan stratégique de l'économie numérique

R&D	Recherche et développement
RDC	République démocratique du Congo
ReFFAO	Réseau francophone des <i>fablabs</i> d'Afrique de l'Ouest
SAED	Société d'aménagement et d'exploitation des terres du Delta du fleuve Sénégal
SAIDE	<i>South African Institute for Distance Education /</i> Institut sud-africain d'éducation à distance
SCIC	Société coopératives d'intérêt collectif
SIF	Système d'information foncière
SZOIL	<i>Shenzhen Open Innovation Lab</i>
TDH	Terre des hommes
TFCA	<i>Transfrontier Conservation Area</i>
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TOIO	<i>Tanzania Open Innovation Organization</i>
UA	Union africaine
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
USAID	<i>U.S. Agency for International Development /</i> Agence de développement international des États-Unis
USPN	Université Sorbonne Paris-Nord
WIPO	<i>World Intellectual Property Organization</i>
ZES	Zones économiques spéciales
ZOVIC	Zones Villageoises Cynégétiques

Cadrage théorique, méthodologie et organisation de l'ouvrage

Benjamin Coriat, Stéphanie Leyronas

Introduction

L'objet de ce chapitre est d'expliciter le cadre théorique qui sert de base au présent ouvrage et d'en présenter la méthodologie retenue et l'organisation. Nous procéderons en trois temps.

Dans la première section, nous reviendrons sur la notion même de communs et les travaux fondateurs d'Ostrom sur l'observation empirique de situations de gestion de ressources renouvelables et de leurs modes d'appropriation qui ont conduit à la conceptualisation de la notion de « *Common Pool Resources* » (CPR). Nous évoquerons rapidement deux autres grands de ses domaines d'étude (Antona et Bousquet 2017) : l'introduction, avec son mari Vincent Ostrom, du thème de la « polycentricité », qui porte une vision décentralisée et diversifiée des centres de décisions et des modes de coordination ; et la proposition de cadres (« *frameworks* ») en tant qu'outils d'apprentissage et d'analyse coordonnée d'études de terrain.

Nous montrerons ensuite que depuis au moins deux décennies, le principe du commun s'étend pour s'appliquer à des domaines de plus en plus nombreux et variés (ressources naturelles, habitat, culture, innovation, numérique, services par exemple) : auto-organisation autour d'un champ irrigué pour assurer l'autoconsommation d'un groupe de parenté dans un village, association autour de concessions urbaines pour des habitats partagés, installation de *fablabs* destinés à fournir des services d'éducation numérique et des outils partagés à la communauté de résidentes et résidents¹ alentour. Nous évoquerons comment, de manière inattendue, la révolution de l'Internet et du Web 2.0 a donné une nouvelle vie à cette notion. L'entrée dans une société abondante en biens non rivaux (l'information véhiculée par le Web) a en effet ouvert la possibilité

pour des communautés de s'alimenter en ressources à des coûts très abaissés, sans compromettre la qualité des écosystèmes dans lesquels les ressources sont prélevées.

Cette section ne se prétend pas être une revue exhaustive de la littérature sur les communs. Son objectif est de mettre en avant les points saillants utiles pour la compréhension des objectifs de l'ouvrage. Les chapitres suivants apporteront des éclairages théoriques complémentaires liés aux thématiques spécifiques traitées.

La deuxième section propose une extension de la notion de « communs » à celle « d'entrepreneuriat en communs », qui désigne une figure nouvelle et originale de l'entrepreneuriat distincte de l'entrepreneuriat capitaliste classique, mais aussi des multiples formes dérivées telles que les coopératives, entreprises sociales ou les mutuelles. Elle porte une attention particulière aux modèles économiques qui sous-tendent les communs. Revêtant des formes diverses et multiples, les communs sont assis sur des logiques économiques variées réparties en trois grandes familles : les modèles marchands, les modèles non marchands et les modèles en marché. Ces modèles sous-tendent des formes d'entrepreneuriat en communs qui se caractérisent par trois traits principaux : une propriété partagée et inclusive (plutôt qu'exclusive), la coopération dans la prise de décision (plutôt que le recours aux principes de hiérarchie et d'autorité), un objectif de satisfaction des besoins dans le respect des équilibres écologiques (plutôt que la lucrativité).

La troisième et dernière section précise la méthodologie de l'ouvrage. Mettant l'accent sur les analyses empiriques dans différents domaines et sur différents terrains d'Afrique subsaharienne, elle élargit le champ disciplinaire mobilisé à la socio-anthropologie, l'anthropologie du droit, la science politique, l'histoire, la géographie, l'urbanisme, la philosophie, la littérature. C'est en effet par cette approche pluridisciplinaire que l'ouvrage entend comprendre les dynamiques de communs à l'œuvre sur les territoires africains et leur insertion dans des écosystèmes sociaux et politiques complexes. L'ambition de l'ouvrage se situant tant sur le plan empirique que sur les plans théorique et politique, la méthodologie adoptée repose sur des allers-retours entre analyses de terrain et conceptualisations théoriques à la frontière des savoirs sur les communs. La section présente enfin l'organisation générale de l'ouvrage.

La notion de communs, origines et contenus

Pour saisir le concept de communs, il faut se rappeler l'origine du mot même de communs et se tourner vers l'Angleterre du Moyen Âge. L'espace rural était alors marqué par l'existence de *lands of commons* (terres de communs). Il s'agissait de terres non encloses sur lesquelles les habitantes et les habitants des villages, situés dans les terres ou dans leur environnement immédiat, possédaient des droits d'usage et de prélèvement (sur les poissons des rivières et des lacs, sur les gibiers dans les forêts, sur les fruits des arbres fruitiers, sur les pâtures, droit de glanage). Ces droits étaient des droits coutumiers réglés par l'usage. Ces droits disparurent entre le XVIe et le XIXe siècle avec le mouvement des enclosures² (privées et parlementaires) qui assurèrent le primat de la propriété privée dans sa forme exclusive (Neeson 1996 ; Thompson 1993).

L'évolution des régimes fonciers au Royaume-Uni s'insère dans un contexte de consolidation de la monarchie parlementaire en Angleterre, de l'expansion coloniale et d'une industrialisation rapide, attributs clés de la modernité telle qu'elle s'affirme au cours XIXe siècle. Cette évolution a engendré une reconfiguration des communs en Europe, qui s'est accompagnée d'une évolution des structures sociopolitiques et des rapports de pouvoir, ainsi que de la construction progressive des démocraties libérales à économie de marché, présentée dans la suite de l'ouvrage comme le monde occidental moderne (Barkawi et Laffey 2006 ; Larner et Walters 2004 ; Teschke 2003 ; Walters 2012).

Les travaux fondateurs d'Ostrom

La première réapparition des communs en tant que concept se fait dans les années 1960 (encadré 1.1), mais ils connaissent un véritable essor à partir de la conférence d'Annapolis (1983) organisée par le *National Research Council*. Cette conférence marque la renaissance de la théorie des communs (Coriat 2013). Basée sur des restitutions d'enquêtes de terrain en zones tropicales et subtropicales, elle émet l'hypothèse que ces zones sont à ce moment sujettes à des mouvements d'enclosures, similaires à ceux que l'Europe avait vécus au siècle précédent, et encouragés par les politiques d'ajustement structurel. Les analyses empiriques montrent alors que la destruction de communs a pour conséquences des phénomènes d'exode rural, de surpopulation dans les villes et de divers bouleversements dans les modes de vie.

ENCADRÉ 1.1

L'émergence du concept de « communs » – Une perspective historique

Les théories environnementalistes américaines dénoncent dès les années 1960 les dégradations des ressources naturelles et les problèmes de congestion, de pollution et de surpeuplement, ce qui donnera naissance, en 1968, à la thèse toujours dominante de la « tragédie des communs »^a (Hardin 1968). Cette dernière repose sur l'idée que la société est façonnée par des interactions entre personnes uniquement motivées par des stratégies individuelles cherchant à maximiser leurs intérêts personnels. Dès lors, ce qu'Hardin désigne comme des « biens communs » est nécessairement voué à leur dégradation. Ces réflexions accompagnent la vision de la propriété exclusive de la terre promue par l'économie politique classique libérale depuis le XVIII^e siècle.

Le début des années 1970 marque la remise en question de ce paradigme. Le Sahel connaît alors des sécheresses exceptionnelles qui créent des épisodes de famine de masse et d'importants mouvements migratoires intracontinentaux. L'*U.S Agency for International Development* (USAID), qui investit massivement dans la région, explique la crise sahélienne par les valeurs traditionnelles des groupes de nomades qui agrandissent leurs troupeaux sur des terres arides, combinées à une forte croissance démographique favorisée par l'aide au développement occidentale. Ce désastre malthusien deviendra le modèle explicatif dominant de la crise sahélienne au cours de la décennie (Locher 2016). Les travaux d'anthropologues du développement mettent néanmoins en avant d'autres facteurs explicatifs, notamment une phase climatique extrême et les campagnes de sédentarisation et de déplacements forcés menées par les gouvernements. Ces réflexions s'accompagnent de l'émergence d'un nouveau paradigme, celui de la gestion communautaire (*community management*), qui promeut l'idée de prendre appui sur les systèmes vernaculaires de régulation des ressources naturelles. En 1985, l'Académie nationale des Sciences des États-Unis organise *le Panel on Common Property Resource Management* qui vise à proposer un nouveau cadre analytique basé sur le paradigme des communs (Bromley 2008).

a. Voir la mise en contexte de la proposition de Hardin dans Ingold (2008).

Ostrom, en charge de tirer les conclusions des enseignements d'Annapolis, propose sur ces bases une caractérisation de la notion de communs, à laquelle elle apportera progressivement un ensemble de précisions. Elle caractérise les communs à partir de trois paramètres conjoints (Ostrom 1990) que sont³ :

- L'existence d'une ressource partagée, que celle-ci préexiste (un lac, une forêt ou un pâturage par exemple), ou qu'elle soit créée (systèmes d'irrigation ou adduction d'eau potable par exemple). Cette précondition suppose une forme de partage et donc de propriété qui se distingue de la forme exclusive aujourd'hui devenue dominante.

- Des droits et des obligations sur cette ressource, distribués à des individus ou à des groupes, ce qu'Ostrom codifiera plus tard sous le concept de « faisceau de droits » (*bundle of rights*) (Ostrom et Schlager 1992). Ces droits et ces obligations concernent pour l'essentiel des droits d'usage et de prélèvement noués autour de la ressource partagée.
- Une forme de gouvernance⁴ qui permet le respect de ces droits et de ces obligations et la préservation à long terme de la ressource et de l'écosystème auquel elle appartient.

Ostrom privilégie une conception des institutions centrée sur la notion de règles, entendues comme « des compréhensions partagées par les acteurs, ayant trait à des prescriptions effectives, définissant quelles actions ou quels résultats (« *outcomes* ») sont requis, interdits ou permis » (Ostrom et Basurto 2011, 319). Pour Ostrom, les règles construisent une structure sociale en définissant des positions, ainsi que des droits et des obligations attachés à ces positions (Weinstein 2013). Dans un article fondateur écrit en 1992, Ostrom et Schlager distinguent trois niveaux (Ostrom et Schlager 1992). Le niveau opérationnel concerne les règles qui influencent directement les décisions quotidiennes des usagers et des usagers : il inclut le droit d'accès physique dans la zone et le droit de prélever pour chaque usager. Le niveau collectif concerne les règles qui élaborent des principes et des politiques de gestion de la ressource commune : il inclut le droit de gérer (définir le niveau et les conditions des prélèvements) et le droit d'exclure (accès, perte ou transférabilité des droits individuels). Le niveau constitutionnel concerne les règles qui définissent les modalités de gouvernance de la ressource, comme les personnes éligibles : il inclut le droit d'aliéner (autoriser la vente ou la location de l'un ou l'autre des deux droits précédents). Ostrom et Schlager définissent quatre types d'acteurs en fonction des droits qu'ils détiennent : le *owner* (qui détient les cinq droits) ; le *proprietor* (celui à qui on a loué, qui détient donc tous les droits sauf celui d'aliénation) ; le *claimant* (qui détient le droit de gestion de la ressource ainsi que le droit de la prélever et d'y accéder) ; et enfin les *authorized users* (qui ne détiennent que le droit d'accès et de prélèvement).

Sans entrer ici dans le détail, précisons que les trois traits par lesquels Ostrom caractérise les communs établissent l'invalidité de la proposition de Hardin (1968) sur la « tragédie des communs ». La critique adressée à Hardin par Ostrom elle-même (1990) pointe la confusion entre d'une part, des ressources non gouvernées et sujettes à une tragédie de l'accès libre, et d'autre part, les communs dont les modes de gouvernance mis en place protègent les ressources de la prédation (encadré 1.2).

ENCADRÉ 1.2

Le droit d'aliéner, un droit comme un autre ?

Le droit d'aliéner un bien (c'est-à-dire le droit de le céder à un tiers, en général contre rémunération) est au cœur de la longue confrontation entre les théoriciens de l'école « *legal realist* » et les tenants de la propriété exclusive. Pour ces derniers, même en situation de droits d'usages partagés, le droit d'aliéner doit être considéré comme l'attribut central de la propriété : dès lors que ce droit est établi et perdue, les autres attributs (droits d'usages divers partagés) ne tiennent qu'un rôle second (Orsi 2013). Dans des contextes de coexistence de droits différents, la question est de savoir si le droit d'aliéner implique toujours la perte des droits d'usages associés antérieurement au bien objet de la transaction à un tiers. Si tel est le cas, on peut considérer que la ressource en question est l'objet d'une propriété « forte », où le caractère « exclusif » n'a pas été entamé par l'existence de droits d'usages partagés. Si la cession à un tiers n'annule pas les « servitudes » que constituent les droits d'usages partagés, le droit d'aliéner n'exerce alors pas un primat sur les autres droits et constitue un attribut comme un autre du faisceau de droits général. Nous verrons que cette distinction est centrale pour caractériser les communs de la terre et des ressources naturelles (chapitre 2) ainsi que les communs de l'habitat en zones urbaines (chapitre 3).

Ostrom, Gardner, et Walker (1994, 7) précisent que les communs se rencontrent de manière privilégiée dans toutes les situations où les ressources se présentent à la fois sous forme « extractible » (des éléments de la ressource d'ensemble peuvent être prélevés unité par unité, comme les poissons d'un lac par exemple) et « non (ou difficilement) excluable » (il est difficile de s'opposer à ce que ces ressources soient prélevées par des individus ou des groupes). À partir des catégories de Samuelson (1954) qu'elle modifie et redéfinit, elle propose alors la typologie suivante (tableau 1.1).

Tableau 1.1 Typologie des biens selon Ostrom

	Forte excluabilité	Faible excluabilité
Forte extractibilité	Biens privés (<i>Private Goods</i>)	Réservoirs communs de ressources (<i>CPR</i>)
Faible extractibilité	Biens de Club (<i>Club Goods</i>)	Biens Publics (<i>Public Goods</i>)

Source : Ostrom, Gardner, et Walker 1994, 7.

Les biens définis comme des « réservoirs communs de ressources » (CPR)⁵ sont, selon Ostrom, ceux pour lesquels la constitution d'institutions permettant leur gestion et leur administration sous forme de communs est la plus appropriée. Ostrom et Basurto (2011) analysent la dynamique institutionnelle dont peut faire l'objet un CPR, comme le passage progressif, en réponse à un problème d'action collective (Moritz 2016), d'un système régulé par des normes (normes pratiques, normes informelles)⁶ à un dispositif plus complexe, structuré par un ensemble hiérarchisé de règles (Weinstein 2013).

Le programme de recherche d'Ostrom sur les communs a ainsi permis de mettre en évidence des « situations d'action » (souvent qualifiées d'« arènes »⁷) où des dilemmes liés aux CPR peuvent être résolus par des formes de coopération et d'auto-organisation. Ostrom a ainsi consacré de nombreuses années au développement d'un outil, l'*Institutional Analysis and Development framework* (IAD), pour organiser le travail des chercheurs et des chercheuses et permettre la comparaison entre les différentes analyses des systèmes socio-écologiques (Ostrom 2009) et pour orienter l'action vers une plus grande durabilité des modes de gouvernance en fonction de la situation étudiée (Ostrom 2007a).

Par ses travaux sur les communs et au-delà, Ostrom est ainsi une théoricienne des institutions : elle a construit une théorie institutionnaliste basée sur la prise en compte de la diversité et de la complexité comme dimensions majeures des institutions (Weinstein 2013). Elle défend la vision selon laquelle le marché et l'État ne sont pas les seules formes possibles d'organisation des rapports économiques et les parties concernées peuvent élaborer par elles-mêmes des arrangements conduisant à de meilleurs résultats, face à des problèmes d'action collective, plutôt que de recourir à une intervention publique (Antona et Bousquet 2017 ; Chanteau et Labrousse 2013). Elle défend également l'idée, dès ses premiers travaux, et tout au long de sa carrière, de l'efficacité de systèmes basés sur des principes de polycentricité, c'est-à-dire sur l'enchevêtrement de différentes « arènes » de décisions, dans lesquelles peuvent se discuter les trois niveaux de règles. Elle a réaffirmé cette vision dans son allocution prononcée lors de la réception du Prix en sciences économiques de la Banque de Suède en 2009.

Les conditions de robustesse des communs

Les communs identifiés et étudiés par Ostrom au commencement de ses travaux se présentent sous trois traits :

- Pour l'essentiel, il s'agit de communs fonciers : pâturages, forêts, lacs, rivières, troupeaux d'animaux vivants en liberté.
- Ils sont en général de petite taille et possèdent des limites bien identifiées.
- Ils sont gérés par des communautés d'habitants ou de résidents qui, à des degrés divers, se nourrissent du commun et l'entretiennent, au sens où ils s'assurent que l'écosystème, malgré les prélèvements effectués, ne soit pas altéré ni dégradé. Dans certains cas (les systèmes d'irrigation partagés par exemple), la communauté qui gère le commun peut aussi décider de son amélioration et de son enrichissement.

Ostrom s'est longuement interrogée sur les conditions de robustesse des communs face aux crises internes liées à l'exacerbation des conflits d'intérêts entre les participantes et participants et face aux événements externes amenant des déséquilibres dans le fonctionnement du commun. Cette réflexion a donné lieu à la définition de huit principes (« *design principles* », encadré 1.3) (Ostrom 1990, 90-102).

Ces huit principes, auxquels Ostrom ajoutera plus tard huit menaces (Ostrom 1999), reflètent les conditions favorables ou défavorables à la pérennité des dynamiques de communs. Issus de l'observation de nombreuses situations, ils mettent en évidence des régularités institutionnelles observées dans des systèmes de communs qui se sont maintenus dans la durée. Ils traduisent des facteurs explicatifs de la plus ou moins grande robustesse⁸ des communs. Ils n'ont pas de caractère prescriptif, comme Ostrom le rappellera souvent. Ils ne caractérisent pas non plus les communs, dès lors que ceux-ci sont des processus en continuelle réinvention.

Ces réflexions ont donné lieu à une riche littérature qui déborde du cadre habituel de l'économie pour inclure des aspects juridiques, sociaux et politiques. Agrawal (2003) a par exemple listé une trentaine de critères présentés comme essentiels dans l'ensemble de la littérature sur les communs (notamment dans Wade 1988 ; Ostrom 1990 ; Baland et Platteau 2007).

ENCADRÉ 1.3

Les huit « *design principles* »

Nous rappelons brièvement ici les « huit *design principles* » définis par Ostrom en les organisant en fonction du rôle tenu par les règles.^a

Principes relatifs au domaine de validité des règles et à leur adéquation aux conditions locales :

1. Définition claire de l'objet de la communauté et de ses membres. Il s'agit d'un préalable sans lequel personne ne sait ce qui est géré ni par qui.
2. Cohérence entre les règles relatives à la ressource commune et la nature de celle-ci. Les règles de gestion et de mise à disposition doivent être claires et adaptées à la nature de la ressource partagée.

Principes relatifs à la gouvernance des communs :

3. Des modes collectifs d'organisation de la décision qui permettent à la plupart des ayants droit^b (*appropriators*) de participer au processus de décision.
4. Une gestion effective (de la ressource) par des gestionnaires qui sont issus des ayants droit (*appropriators*) ou sont comptables de leurs actes devant eux.
5. Une échelle graduée de sanctions pour ceux (parmi les *appropriators*) qui violent les règles de la communauté.
6. Des mécanismes de résolution des conflits peu coûteux et faciles à mettre en œuvre.

Principes relatifs à la hiérarchisation et à la combinaison des règles :

7. Auto-organisation de la communauté suivant des règles admises et reconnues par les autorités de niveau supérieur.
8. Dans le cas de CPR de plus grandes dimensions, organisation à plusieurs niveaux (multi-niveaux) des activités d'appropriation, d'approvisionnement, de surveillance, de mise en application des lois, de résolution des conflits et de gouvernance.

(suite page suivante)

Encadré 1.3 (suite)

De l'ensemble de ces principes se dégagent notamment trois idées fortes : d'abord les communs incluent une dimension d'auto-organisation qui doit impliquer le plus grand nombre possible de participants. Ensuite, les communs doivent être pensés comme des lieux de conflits d'intérêts, réels ou virtuels, qu'il convient d'organiser comme tels. Selon Ostrom, les sanctions ont d'abord pour objet le rappel de l'obligation de conformation aux règles, d'où leur degré initialement faible, adaptées à l'intention supposée du transgresseur de s'y conformer à nouveau. Enfin, les communs entretiennent des relations avec les autres formes instituées, y compris les autorités publiques. La robustesse des communs dépend de l'adhésion des membres aux règles qui les organisent et qui ne peuvent pas être imposées par une autorité externe. Pour autant, ces règles ne doivent pas ignorer l'état de droit, les lois et les règlements situés au-dessus dans la hiérarchie.

a. Voir l'entrée « *Design Principles* » dans Cornu, Orsi, et Rochfeld (2021).

b. Pour la distinction entre « usagers » et « ayants droit », voir Colin, Lavigne Delville, et Léonard (2022).

Les rapports étroits des communs avec la préservation des écosystèmes, les enjeux sociaux et l'intérêt des générations futures

Le concept de commun, dans son origine, entretient chez Ostrom un rapport étroit avec l'écologie, la préservation des écosystèmes et donc avec la question de l'intérêt général. Même lorsque le commun ne concerne qu'une communauté restreinte autour d'une ressource limitée et bien définie, sa constitution entend garantir la gestion de la ressource de manière à ce que sa reproduction soit protégée à long terme.

Les travaux d'Ostrom vont au-delà de la question de la gestion durable de ressources d'un point de vue écologique. Ses questionnements portent plus largement sur la recherche de solutions efficaces face aux situations qu'elle désigne comme des « dilemmes sociaux »⁹, qui mêlent et associent des enjeux environnementaux, économiques, sociaux et démocratiques, à des niveaux multiples.

Cette liaison constitutive des communs avec la préservation des écosystèmes, avec les préoccupations sociales et avec la défense de l'intérêt des générations futures est un point essentiel. C'est sa prise en compte qui permet de qualifier un commun, en le distinguant d'autres formes d'associationnisme (ou de « communautarisme ») organisées en vue de l'appropriation immédiate d'un bien et de sa prédation au bénéfice d'un petit nombre. Des théoriciens et théoriciennes ultérieures du concept de commun ont ainsi travaillé à caractériser les biens communs comme des biens gérés et administrés de manière telle qu'est protégé l'intérêt non seulement des usagers actuels, mais aussi celui des générations futures. C'est la définition que donnera notamment le juriste italien Rodotà, à qui avait été confiée la mission de réunir une commission sénatoriale pour redéfinir et préciser la notion de « bien(s) » dans le code civil italien (Lucarelli 2013 ; Rodotà 2016).

Des modes de décision fondés sur la délibération

La constitution d'un commun est consubstantielle à l'institution d'un mode de prise de décision qui s'appuie sur des principes de délibération. Cette prise de décision est nécessaire pour changer les règles au besoin ou pour décider de sanctions contre celles et ceux qui s'affranchissent de tout ou partie de leurs droits et obligations. Il ne s'agit pas d'une relation d'autorité comme dans la plupart des organisations (Simon 1951). Ostrom soutient ainsi que ce principe de délibération doit inclure « la voix » des ayants droit les moins garantis, comme les *appropriators*. Il vérifie le principe de la « sagesse des foules » (Surowiecki 2004) selon lequel la résolution d'un problème est plus efficace par un collectif délibérant que par un individu en faisant partie ou non (Dupont et Jourdain 2022).

Le recours à la « voix », nécessairement plurielle, apparaît tout à la fois comme constitutif du commun et une condition de sa cohésion et de sa pérennité. Ostrom introduit ici un trait distinctif, parmi d'autres (Weinstein 2013), par rapport à la nouvelle économie institutionnelle (Williamson 2000), à laquelle certaines de ses élaborations sont rattachées. Les travaux d'Hirschman (1972) autour de la « voix » peuvent être utilement mobilisés pour comprendre les enjeux noués autour de la gouvernance des communs. Dans son ouvrage publié en 1972, Hirschman défend l'idée que les mécanismes issus de la démocratie et de la politique sont des régulateurs plus efficaces que le marché et la concurrence, y compris dans les organisations et les entreprises en charge de la production de marchandises. Il introduit la notion de « voix » qui présente, selon lui, deux avantages : elle donne le temps à l'organisation d'entreprendre les réformes nécessaires ; elle peut orienter la nature des actions à promouvoir pour permettre à l'entreprise de regagner la confiance de ses salariées et salariés ou de ses clientes et clients. Dans la continuité des intuitions d'Hirschman, l'organisation de la prise de parole se présente comme le mode de coordination privilégié des structures de gouvernance de la majorité des communs¹⁰, qui, par constitution, abritent des intérêts non nécessairement immédiatement convergents.

Au-delà de la délibération, certains communs introduisent une nouvelle forme de démocratie contributive qui reconnaît la contribution comme un critère de participation aux prises de décision. Les limites traditionnelles entre ceux qui mettent à disposition (une ressource, un service, une connaissance) et ceux qui reçoivent sont modifiées. C'est le cas notamment des nouveaux types de communs, que nous verrons plus loin, et des ressources offertes par le pair à pair en tant que mode de production des connaissances qui rompt avec l'organisation traditionnelle, fondée sur des individus spécialisés (Bauwens 2015).

La délibération est au cœur des pratiques sociales du « faire commun » (ce que la littérature anglo-américaine désigne sous le nom de « *commoning* »). Le commun gère des systèmes de ressources, matérielles ou immatérielles, mais aussi des relations sociales, internes et externes, de la communauté (Aubert et Botta 2022). Le « faire commun » renvoie aux actes de soutien mutuel, aux

conflits, à la négociation, à la communication et l'expérimentation (Bollier et Helfrich 2015). Il est une condition d'émergence des communs (Fontaine 2017). Il est un processus itératif basé sur des démarches par « essais-erreurs » et d'apprentissage, individuel et collectif (Antona et Bousquet 2017).

Des travaux sur les communs qui investissent des champs divers

Depuis les travaux fondateurs d'Ostrom et des chercheurs de l'École de Bloomington¹¹, à l'Université de l'Indiana, la littérature académique sur les communs a connu de nombreux développements, dans des domaines variés. Différentes approches (empiriques, théoriques ou normatives) sont adoptées, mobilisant des disciplines diverses (économie, sociologie, histoire, droit, philosophie). Le *Dictionnaire des biens communs*, récemment publié, rend compte des multiples registres dont les communs relèvent aujourd'hui, à travers une cartographie des notions utiles à chaque discipline (Cornu, Orsi, et Rochfeld 2021). L'ouvrage regroupe un corpus de définitions et d'analyses qui renvoient à des notions et à leurs multiples compréhensions en fonction des disciplines, ainsi qu'à des pratiques concrètes de communs.

Pour Ostrom, aucune typologie ne saurait décrire la diversité de situations dans lesquelles les communs émergent. Plusieurs tentatives de caractérisation et de catégorisation ont néanmoins été proposées. Citons par exemple Bollier, qui distingue six catégories de communs : les communs de subsistance, les communs indigènes, les communs sociaux et civiques, les entreprises économiques intégrées aux communs, les communs sous garantie juridique et les communs numériques (Bollier 2014). Une autre distinction, proposée par Coriat, est fondée sur la nature de la ressource. Les « communs tangibles » sont organisés autour de ressources rivales et épuisables dont la préoccupation de la préservation est à l'origine de l'action collective. Les « communs informationnels » sont quant à eux constitués de ressources non rivales (l'information ou la connaissance) et sont construits davantage pour assurer l'extension et l'enrichissement du commun : tel est le cas par exemple de Wikipédia ou d'*OpenStreetMap*, d'accès universel et conçus pour être sans cesse enrichis (Coriat 2015). Dans sa cartographie des nouveaux communs, Hess propose également de se baser sur la nature de la ressource et distingue sept « secteurs » : « *cultural commons* » ; « *neighborhood commons* » ; « *knowledge commons* » ; « *social commons* » ; « *infrastructure commons* » ; « *market commons* » ; « *global commons* » (Hess 2008). Des travaux nombreux poursuivent la conceptualisation des nouveaux communs en tant qu'idéaux-types originaux par le rassemblement d'analyses théoriques et de cas empiriques dispersés.¹²

Les classifications proposées, présentées ici de manière non exhaustive, témoignent de la diversité et de la multiplicité des formes de communs dans les contextes contemporains. Elles n'établissent pas de catégories étanches et sont toujours perfectibles. Par exemple, la dichotomie communs matériels et

communs immatériels perd de sa pertinence dès lors que de nombreux communs matériels disposent d'une dimension immatérielle et vice-versa (Buchs *et al.* 2019). Plus généralement, Bollier rappelle que les « systèmes de classification tendent à imposer avec eux une conception bien trop ordonnée, harmonieuse et intellectuelle des communs, alors que ceux-ci sont toujours en dernière instance [...] expérientiels et historiquement situés » (Bollier 2014, 133).

Aussi nous ne proposerons pas dans cet ouvrage une catégorisation fixe et unique des communs. Pour autant, nous nous réservons, dans différents chapitres, de traiter d'enjeux dans des champs spécifiques, étant entendu que chaque type de commun mêle et associe en général plusieurs de ces enjeux. Ainsi, les *fablabs* mettent en commun les machines (commun matériel), mais aussi les expériences (commun de la connaissance) tout en contribuant aux multiples ressources et communautés en ligne autour des logiciels libres (commun numérique).

Les communs comme nouvelles formes entrepreneuriales

Des modèles économiques hybrides

Trois grands modèles économiques types sous-tendent ces formes entrepreneuriales nouvelles¹³. Ils peuvent connaître différentes déclinaisons et se recouvrir dans de nombreuses formes hybrides.

Un modèle marchand

Le modèle marchand caractérise les situations de ressources partagées (champ irrigué, pâturage ou pêche) où les participants au commun valorisent sur le marché, de la manière qui leur paraît la plus appropriée, les unités de ressource prélevées sur le commun grâce aux droits qui leur ont été alloués (encadré 1.4).

ENCADRÉ 1.4**Exemples de communs en Afrique subsaharienne fonctionnant sur le modèle marchand****Le mécanisme de caution solidaire en Afrique subsaharienne**

Certains services financiers comme le crédit sur caution solidaire ont fait leurs preuves dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne (Traoré, Bocoum, et Tamini 2020). Le crédit sur caution solidaire repose sur un groupe d'individus qui s'organisent en vue de se cautionner mutuellement pour obtenir un financement en monnaie nationale auprès d'une institution financière : le montant sollicité (entre 80 000 euros et 150 000 euros au Burkina Faso par exemple) dépend des besoins des membres du groupe (intrants agricoles, équipements, activités génératrices de revenus), la caution peut atteindre 25 % de ce montant et les taux d'intérêt varient entre 10 % et 18 % (FAO 2012).

L'organisation se charge de la distribution du crédit et du remboursement à l'institution financière. Les taux de remboursement sont estimés en Afrique de l'Ouest entre 95 et 100 % (FAO 2012). Ce système permet de préserver la confiance entre les membres de l'organisation et avec les institutions financières.

L'entrepreneuriat en communs dans la vallée du fleuve Sénégal

Dans la période précoloniale, la gestion des terres et des ressources au Sénégal était faite selon des règles de gestion collectives, familiales, et lignagères, fondées sur des pratiques propres à chaque communauté. Après les indépendances, et les tentatives inabouties du gouvernement colonial d'imposer des dispositifs d'immatriculation et de propriété individuelle, les autorités politiques ont opté pour une conception fondée sur d'une part, l'appropriation commune de la terre, au niveau national, et d'autre part la reconnaissance du droit d'usage à tous les membres de la communauté. Si certaines communautés continuent d'appliquer les pratiques foncières locales, d'autres facilitent les acquisitions individuelles de terres au détriment de certaines activités rurales et communautés. Pour favoriser une meilleure application de ces principes et une gouvernance foncière durable, plusieurs outils et démarches ont été expérimentés dès la fin des années 1990 dans certaines zones du pays (voir chapitre 2). Ils ont permis de développer un entrepreneuriat économique à partir de ressources gérées en commun en agissant à trois niveaux de sécurisation : le transfert d'outils de sécurisation sociale et foncière ; la mise en place d'une ligne de financement local, et le transfert des capacités pour la gérer, pour la réalisation des infrastructures indispensables au développement des activités économiques ; ainsi que pour l'organisation et le développement des capacités des acteurs locaux pour une meilleure insertion dans les filières les plus rentables localement. Ce dispositif a d'abord constitué la base d'une part majeure de la production rizicole du Sénégal avant de s'élargir aux ressources agrosylvopastorales des zones non irriguées au cours de la dernière décennie.

Un modèle « HorsMarché »

Dans sa forme générale, ce modèle est basé sur le don et le contre don (Mauss 2007). Il convient davantage aux cas dans lesquels l'accès à la ressource peut être universel, permettant des appels de fonds auprès de grands nombres de personnes et de donateurs et donatrices potentielles : Wikipédia, Framasoft ou *OpenStreetMap* fournissent des illustrations exemplaires. Ces organisations procèdent à des « campagnes » de levée de fonds dans le public, en contrepartie de quoi (« contre don ») elles livrent leur production – en général des logiciels et des outils spécialisés de traitement de l'information – en accès ouvert.

Cette forme d'appel au don ou à la subvention par un contributeur tiers peut être envisagée aussi pour des communs visant des communautés spécialisées, comme les tontines par exemple (encadré 1.5). Le financement permet alors l'accès gratuit, ou à coûts très abaissés, aux produits et services délivrés. Ce modèle renvoie aux pratiques de solidarité qui agissent comme ressort social pour permettre à un groupe de mutualiser les atouts dont il dispose et de répartir les contraintes.

Plus généralement ces modèles permettent à des entités (associations, organisations non gouvernementales – ONG, fondations) de lever des fonds auprès du public ou de donateurs intentionnels (fondations internationales, États, collectivités territoriales par exemple), et d'offrir un accès, souvent gratuit, à des ressources ouvertes et partagées comme la santé, par exemple.

On peut ici citer aussi certaines formes d'association, à plus petite échelle, qui reposent sur du travail direct et non rémunéré de familles ou de communautés qui entretiennent « en commun » une ressource partagée (un champ, un puits, une nappe phréatique). La gestion de la ressource se fait alors principalement « hors marché » en vue de l'autoconsommation des participants au commun. Travail gratuit et produits partagés suivent des règles établies en commun et relèvent de formes de production et d'échanges basées sur le don et le contre don. Il faut cependant noter que dans nombre de cas, ces formes de coopération peuvent inclure des relations de domination, ce qui n'est pas sans similarité avec les problématiques de travail domestique et « gratuit » des femmes dans le cadre familial (Federici 2020). L'exercice de la « voix » pour mettre fin à ces distorsions est alors une condition pour la pérennité du commun.

ENCADRÉ 1.5**Exemples de communs en Afrique subsaharienne fonctionnant sur le modèle « hors marché »****Les tontines en Afrique subsaharienne**

Les tontines africaines incarnent des formes de protection et de solidarité à travers une relation de dette (Lelart 1990). Elles reposent sur la décision volontaire de personnes de réunir de façon régulière un certain montant de leur revenu disponible. Il existe alors une dette réciproque et une avance des uns et des uns au bénéfice des autres. La somme rassemblée est attribuée aux participants à tour de rôle, qui la dépensent à leur guise (à des fins de consommation, pour des événements particuliers, comme fonds de roulement d'une activité ou pour une nouvelle activité génératrice de revenus). Leurs modalités sont variables et évolutives (Servet 1996). Ce système d'épargne rotatif, très pratiqué sur le continent, est désormais disponible sous forme d'applications numériques dans certains pays.

DNDi – Une fondation au service de l'accès aux médicaments en Afrique subsaharienne

En novembre 2018, l'Agence européenne du médicament a rendu un avis favorable pour l'enregistrement du Fexinidazole, un nouveau médicament contre la maladie du sommeil (ou trypanosomiase humaine africaine). Le Fexinidazole, en se présentant uniquement sous la forme de comprimés, est l'aboutissement d'un partenariat entre l'Initiative Médicaments pour les maladies négligées (DNDi), Sanofi et des expertes et experts originaires des pays endémiques. Depuis sa création, la politique de financement de DNDi est basée sur les principes suivants : au moins 50 % du budget doit provenir du système de financement public et aucun donateur ne peut verser plus de 25 % de tous les dons. Afin de garantir son indépendance vis-à-vis des donateurs, DNDi recherche des sources de financement diversifiées – contributions en espèces, contributions en nature, subventions, parrainages et legs, ou toute autre source de financement conforme à son éthique. DNDi refuse les subventions directes de l'industrie pharmaceutique, non seulement pour préserver son indépendance, mais aussi pour donner la priorité aux contributions en nature des entreprises pharmaceutiques telles que l'accès aux chimiothèques ou l'enregistrement des produits (Abecassis *et al.* 2019).

Un modèle « EnMarché »

Le modèle « EnMarché » combine et articule différentes formules associant des transactions marchandes (abonnements et prix conçus comme contrepartie monétaires pour certaines prestations) et des services volontaires ou gratuits, partagés et échangés (encadré 1.6).

Ce modèle se distingue du modèle marchand : les transactions de marché ne constituent pas l'unique source de revenus pour le commun, ni même nécessairement sa source principale. Il se distingue aussi du modèle marchand capitaliste classique : l'activité marchande ne vise pas la lucrativité et l'accumulation des gains, mais l'alimentation des besoins des communautés engagées dans la production du commun.

Dans certains cas, des formes de cotisation de contributions en nature ou sous forme monétaire donnent des droits d'accès à la ressource partagée : l'addition de ces contributions peut constituer le revenu principal du commun. Ces cotisations peuvent même permettre la production de la ressource lorsque celle-ci n'est pas préexistante au commun, comme le forage d'un puits ou la construction d'une école communautaire.

Dans d'autres cas, outre la cotisation ou la prise de participation à l'actionnariat général lorsque le capital social de l'entreprise le permet, une part de travail gratuit permet de baisser les coûts et d'assurer aux membres un accès facilité aux ressources gérées en commun. Les transactions marchandes sont essentielles pour l'économie de l'entité considérée, mais elles incluent du travail gratuit pour le fonctionnement de la structure, comme dans le cas des lieux hybrides (sociaux, culturels ou d'innovation) décrits dans le chapitre 4.

ENCADRÉ 1.6**Exemples de communs en Afrique subsaharienne fonctionnant sur le modèle « EnMarché »****Les comités de gestion des établissements scolaires (COGES)**

La revue de littérature effectuée par Dupain en 2021 pour le compte de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) montre que la littérature accorde une place importante au rôle des parents dans le financement de l'éducation et dans la prise de décision à l'école (Dupain 2021). Elle met en évidence le changement de paradigme permis par le développement des COGES en Afrique subsaharienne et l'association de professionnels, qui peuvent être minoritaires, et de parents sur trois champs principaux : la mobilisation de ressources additionnelles et le bénévolat pour soutenir les projets de l'école, la gouvernance stratégique et le pilotage de l'école et notamment le suivi des projets d'école, et la gestion et le contrôle administratif et financier de l'école. Les difficultés de ces structures font l'objet d'une large littérature, notamment sur les niveaux effectifs de participation des parties prenantes, sur les processus démocratiques à l'œuvre, sur les degrés de contrôle et de soutien des acteurs institutionnels (services déconcentrés de l'État central et collectivités locales), et enfin sur les articulations avec les Associations parents-professeurs (APP) et les Associations de parents d'élèves (APE) par lesquelles transite historiquement la contribution des parents. Néanmoins, une partie importante des activités des COGES est consacrée à la mobilisation de ressources additionnelles, principalement celle des familles, sous forme monétaire ou de main d'œuvre bénévole *via* l'élaboration de projets d'école et de plans d'action et de budgets. Les parents prennent aussi souvent en charge financièrement les besoins de l'école en termes d'opérations de maintenance, d'entretien, de construction de salles de classe ou d'ouvrages sanitaires.

Les modèles économiques des tiers lieux : l'exemple du GreenLab au Nigeria

Le GreenLab est créé en 2017 pour permettre aux Nigériennes et aux Nigériens d'apprendre à résoudre leurs problèmes du quotidien (comme l'accès faible à l'électricité, l'accès à l'eau ou encore l'accès à l'éducation numérique) par eux-mêmes. Le *fablab* est un espace physique, ouvert et collaboratif, qui donne accès à une communauté de non spécialistes à des machines numériques plus ou moins sophistiquées (logiciels de conception et dessin assistés, machines de découpe laser, fraiseurs numériques, imprimantes 3D, machines de découpe vinyles). Le lieu permet ainsi de concevoir et de prototyper des objets ou des projets. À ce jour, 20 000 élèves ont été formés par la communauté du GreenLab, dans huit États du Nigeria. Comme de nombreux tiers-lieux (voir chapitre 4), le modèle économique du GreenLab est hybride. Il repose sur les finances personnelles du fondateur, sur des aides financières de ses proches et de sa paroisse, mais également sur les revenus obtenus à partir de la vente de pièces technologiques *via* un site de e-commerce.

ENCADRÉ 1.7**Entrepreneuriat en communs et économie sociale et solidaire – Distinctions conceptuelles**

La notion d'« entrepreneuriat en communs » entretient d'étroites relations avec les activités entrepreneuriales qui relèvent de l'Économie sociale et solidaire (ESS). Une caractéristique centrale, partagée par les communs et les entreprises de l'ESS, tient au souci de marginaliser le pouvoir du capital dans la gouvernance de l'entreprise. Les coopératives au sein de l'ESS (qui comprend aussi les mutuelles et les associations) sont sur ce point pionnières et avancées. Des innovations telles que le principe une personne/une voix ou encore les fonds impartageables sont congruentes avec la philosophie et la constitution des communs tels que nous les avons définis. Au demeurant, nombre de communs choisissent en France le statut de Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), statut introduit dans la Loi Hamon de 2014 relative à l'ESS, lorsqu'ils cherchent à s'institutionnaliser.

Deux différences doivent cependant être notées (Coriat et Filippi 2022). D'abord, les coopératives, comme les mutuelles, sont basées sur le salariat, c'est-à-dire sur une relation d'autorité qui figure au centre du contrat de travail (Simon 1951). Dans les communs prévalent au contraire, comme des idéaux-types, la recherche de modes de coordination « horizontaux » et l'expression de la « voix » de chacun et chacune des partenaires. Ensuite, les coopératives, dans leurs formes originelles dès le XIXe siècle pour la France, ont pour objectif d'améliorer les conditions de travail et le bien-être des salariés, et plus généralement le niveau de vie et l'accès aux biens de consommation. C'est ainsi que nombre de coopératives dites « de consommation » procèdent à des « ristournes » (des baisses de prix) pour les membres de la coopérative. Les communs en revanche naissent d'abord dans un souci de préservation des systèmes socio-écologiques, et par extension du bien commun.

Si les origines et les objectifs initiaux des entreprises de l'ESS et des communs sont distincts, on observe au cours du temps de véritables rapprochements entre les deux types d'entités, dont les pratiques et les innovations se nourrissent les unes des autres. Le recoupement des coopératives, mutuelles ou associations de l'ESS et des formes de communs est fréquent, mais pas systématique du fait de la diversité des pratiques et des modèles (valeurs, finalités) dont chacune est porteuse.

Caractérisation de l'entrepreneuriat en communs

Ces modèles archétypiques se déploient à travers des formes originales d'entrepreneuriat, que nous qualifions « d'entrepreneuriat en communs » et qui ont pour particularité de répondre à un problème d'action collective en mobilisant des ressources gérées en commun. Ces formes concernent le déploiement de dispositifs organisationnels et institutionnels ayant pour objet la conception, la production ou l'échange de produits et services nécessaires et utiles à la satisfaction des besoins dans le respect de l'intérêt général et du

bien commun. Il est entendu ici que l'organisation des comportements est tournée vers des manières de produire, d'habiter et de vivre dans le monde garantissant la reproduction conjointe des communautés humaines et des écosystèmes dont ils sont des parties prenantes et dans lesquels ils agissent et sont insérés.

Traits principaux distinctifs

L'entrepreneuriat en communs se distingue de l'entrepreneuriat et de l'entreprise dans leurs formes capitalistes classiques (encadré 1.7) par trois principes essentiels :

- **Propriété exclusive vs faisceau de droits.** L'entrepreneuriat en communs est assis sur un faisceau de droits qui assure l'accès et la maîtrise partagée des outils, instruments et ressources qui servent de base à l'entreprise. Il se distingue en cela de l'entrepreneuriat classique, y compris de l'entrepreneuriat individuel. Ce faisceau de droits ampute le caractère exclusif de la propriété, celui-ci, lorsqu'il existe, ne tenant qu'une place marginale et subordonnée. Cette forme d'entrepreneuriat suppose des acteurs engagés dans des actions collectives obéissant à des objectifs partagés. Il s'agira souvent, quelle que soit la personne détentrice du/des titre(s) de propriété, de garantir les droits d'usage des individus ou des communautés concernés sur les ressources productives (pâturages, fleuves, étangs, données numériques, ressources et équipements techniques par exemple)¹⁴.
- **Lucrativité et profits vs satisfaction des besoins essentiels.** Les initiateurs et initiatrices et les participants cherchent la satisfaction de leurs besoins, ou des besoins des personnes à qui sont destinées les actions menées, plus que la lucrativité et l'enrichissement. Le passage par des échanges monétaires et marchands peut s'avérer nécessaire : il est alors un instrument mis au service de l'accomplissement des objectifs que s'est fixés la communauté des participants au commun et ne constitue pas un but en soi. Cette distinction est fondamentale pour différencier par exemple les modèles des logiciels libres et les modèles productifs des communs numériques (Broca 2018 ; voir chapitre 5).
- **Principe d'autorité et de hiérarchie vs organisation de la « voix ».** Les rapports internes et les modes de coordination du commun ne sont pas basés sur la hiérarchie et le principe d'autorité, mais sont organisés autour de la « voix » et la recherche de modes de coordination « horizontaux ».

Des formes institutionnelles multiples et hybrides

Ces principes peuvent revêtir des formes institutionnelles et organisationnelles multiples et s'assembler suivant des modes hybrides. Il peut s'agir de formes de coopération parfaitement informelles, dictées par les normes pratiques. Des formes institutionnelles plus codifiées telles que les associations, les coopératives ou les entreprises sociales peuvent être mobilisées dans ces assemblages souvent complexes et hybrides (encadré 1.8).

Dans de nombreux cas cependant cet entrepreneuriat repose sur de simples associations de familles ou de résidents pour l'administration ou pour la production d'une ressource partagée.

ENCADRÉ 1.8**Des formes d'entrepreneuriat en communs au service du droit à l'alimentation**

Le droit à l'alimentation est l'un des mieux établis et des plus codifiés. Pourtant, près d'un milliard de personnes, soit une personne sur neuf, souffrent de malnutrition. Trois motifs essentiels viennent justifier cette situation. D'abord, les marchés de l'alimentation hyper concentrés et fortement capitalistiques ne sont aucunement tournés vers la satisfaction des besoins essentiels. Ensuite, le droit de propriété sous sa forme exclusive, comme celui qui en dérive du « libre commerce » inscrit dans les traités de libre-échange, exerce de fait un primat et un effet de domination sur les droits sociaux. Enfin, le sujet du droit international n'est pas la personne (à qui le droit à l'alimentation est théoriquement attribué), mais l'État national.

Dans ce contexte, différentes ONG et associations, qui souvent opèrent comme des communs, se fixent des objectifs de lutte contre la malnutrition, notamment en Afrique subsaharienne. Misola par exemple est une association française qui a déposé une marque sur un complément alimentaire déployé en Afrique de l'Ouest pour prévenir la malnutrition des jeunes enfants de moins de cinq ans. La farine est conçue entièrement à base de composants issus de l'agriculture locale et est produite dans les villages eux-mêmes. Misola contribue ainsi à installer dans les villages des coopératives de femmes qui produisent et vendent à très bas prix des aliments produits avec des ressources locales. La marque Misola, déposée par l'association, est cédée gratuitement à tout utilisateur qui s'engage à respecter dans la fabrication un cahier des charges strict. Nutri'zaza est quant à elle une entreprise sociale de droit malgache engagée dans la lutte contre la malnutrition chronique à Madagascar. Ses objectifs d'utilité sociale sont affirmés dans ses statuts (Coriat *et al.* 2019).

Objectifs, méthodologie et organisation de l'ouvrage

Objectifs et posture de l'ouvrage

Trois objectifs complémentaires

L'ouvrage a trois objectifs complémentaires : un objectif empirique, un objectif conceptuel et un objectif de politiques publiques.

- Le premier objectif est empirique et consiste à observer les pratiques et les expériences relevant de formes de communs et d'entrepreneuriat en communs en Afrique subsaharienne, dans une diversité de situations. Les chapitres examinent à des niveaux de granularité divers trois dimensions des communs : une dimension technique (objectifs, conditions d'émergence, ressources mobilisées, conditions techniques de mise en œuvre), une dimension socio-institutionnelle (définition des communautés, systèmes de décision, de partage et de redistribution), et une dimension territoriale (inscription spatiale et temporelle de l'initiative, liens de proximité et liens plus étendus avec d'autres formes d'organisations).
- Le deuxième objectif est conceptuel et consiste à alimenter les réflexions théoriques relatives à l'extension récente du concept de « communs » dans des domaines variés (communs urbains, communs numériques, communs de service) et son prolongement vers « l'entrepreneuriat en communs », en l'ancrant dans les spécificités africaines.
- Le troisième objectif est normatif et consiste à s'interroger sur la manière dont les communs s'insèrent dans l'action publique en Afrique subsaharienne et questionnent la fabrique et la mise en œuvre des politiques publiques.

Notre démarche reste prudente à plusieurs titres :

- L'ouvrage confronte une approche à partir du modèle interprétatif des communs à l'intelligibilité des faits. Il met ainsi en évidence chaque fois que cela paraît légitime et approprié les situations où le concept rend compte de façon satisfaisante et inédite de phénomènes empiriques en Afrique subsaharienne. Il analyse les opportunités que ces formes d'institutions représentent devant les enjeux de développement durable du continent, mais également leurs limites, leurs controverses et leurs fragilités.
- L'approche plus conceptuelle vise à définir un périmètre clair des notions de « communs » et d'« entrepreneuriat en communs », afin d'éviter de les transformer en un concept creux et les vider de leur substance. Le risque est d'autant plus grand lorsque l'on s'engage dans une démarche plus normative. Nous adoptons ici une posture réaliste et pragmatique (Alix *et al.* 2018) et privilégions une approche basée sur une « triarchie » comprenant l'État, le marché et les communs pour l'accomplissement d'objectifs jugés souhaitables, en précisant le mieux possible la place et le rôle que doit tenir chacun de ces types d'acteurs. Cette approche diffère de visions plus idéologiques où les

communs sont considérés comme une norme de l'agir politique et une manière, à part entière et exclusive de toute autre, de faire société (Dardot et Laval 2014). Par différence nous défendons l'idée que « communs » et « entrepreneuriat en communs » sont, dans ces conditions, des concepts opératoires pour aider à concevoir et à penser l'action publique dans les contextes d'Afrique subsaharienne. Comme la potentialité qu'ils présentent est pour l'heure largement inaperçue ou sous-estimée, il nous a semblé important et urgent de jeter sur ces initiatives un regard informé.

Une approche volontairement pluridisciplinaire

Le caractère transversal de la thématique abordée dans l'ouvrage nous a naturellement conduits à adopter une approche pluridisciplinaire et à croiser les points de vue. Cette approche nous permet de nous appuyer sur les travaux les plus récents en lien avec les problématiques traitées dans chacun des chapitres tels que par exemple les sciences de l'environnement pour le chapitre 2, les études urbaines pour le chapitre 4, et la sociologie du numérique pour le chapitre 5. Le choix d'une poétesse et philosophe ivoirienne pour la postface de cet ouvrage vise à relier les réflexions proposées ici dans le champ économique et social, à l'espace élargi des imaginaires et des représentations qui peuvent être portées grâce aux communs sur le continent (encadré 1.9).

ENCADRÉ 1.9

Les communs dans la littérature africaine

La littérature fictionnelle africaine nous donne à voir et à expérimenter les communs. Depuis les années 1950, les romans africains représentent différents états de déliaison sociale, économique, politique et, depuis quelques années, écologique, qui mettent en exergue les inégalités et les conflits qui fracturent le continent. En inventant de nouvelles manières de faire société, ou en se réappropriant des modes anciens d'organisation sociale, culturelle et politique, les romans africains nous donnent à expérimenter, à travers les communs, des états de relation entre les communautés et en leur sein. Toute fiction repose sur un « et si... » : en formulant des hypothèses de lien social et environnemental à l'échelle de romans, ces derniers nous proposent des imaginaires et des configurations littéraires spécifiques (qui reposent sur des lexiques et des stratégies discursives précises) qui nous invitent à réfléchir sur la manière dont nous pourrions incarner, dans la réalité, ces fictions.

Il serait présomptueux de recenser les communs ainsi présents dans les romans africains. Ils le sont d'ailleurs rarement sous ce nom, mais, bien plus souvent, sous forme d'images et de métaphores. Un exemple particulièrement significatif se retrouve dans l'œuvre du sud-africain Zakes Mda. Dans *Au pays de l'ocre rouge* (*The Heart of Redness*), la population d'un village isolé est divisée face au dilemme suivant : faut-il donner son accord, ou non, à la construction d'un casino susceptible de créer de nombreux emplois

(suite page suivante)

Encadré 1.9 (suite)

et d'entraîner une véritable manne financière, au détriment de la préservation du patrimoine écologique que représente la zone naturelle jusqu'alors préservée dans laquelle s'implanterait précisément ce casino ? La solution à ce débat consistera alors à créer une coopérative gérée par des femmes, fondée sur la production et la vente d'objets artisanaux aux touristes locaux. La structure économique de la coopérative permet ainsi aux villageois et villageoises de se mobiliser et de se réconcilier autour de la perspective profitable à tous d'une production de richesse contrôlée et apte à préserver le patrimoine naturel du village.

Dans *L'Empire du mensonge* de la sénégalaise Aminata Sow Fall, le commun s'incarne dans la cour, cet espace incontournable des paysages ruraux africains situé au sein des concessions. Elle représente une zone de sociabilité renforcée pour les familles aussi bien que pour leurs proches. De l'espace textuel ménagé par l'intrigue à la cour comme lieu véritable de convivialité, c'est ainsi la littérature qui devient un espace partagé, lieu privilégié pour la construction du lien social (Baudet 2020).

Cette approche pluridisciplinaire nous permet de mobiliser de la littérature académique sur des aspects fondamentaux, sur lesquels les travaux d'Ostrom et de l'école de Bloomington ont pu être l'objet de critique (Baron, Petit, et Romagny 2011) :

- **Les rapports de pouvoir entre individus singuliers agissant dans le cadre de l'action collective.** La mobilisation de travaux de sociologie ou d'anthropologie nous permet de mieux prendre en compte les jeux d'acteurs dans les arènes et politiques locales, les dynamiques des pouvoirs locaux, les rapports entre usagers et entre usagers et administrations (Olivier de Sardan 2021). Plus spécifiquement, les travaux d'anthropologie du droit nous aident à étudier et interpréter les systèmes juridiques en place, les situations de pluralisme juridique et les faisceaux de droits (Le Roy 1978).
- **La nature et la trajectoire des États.** Nous mobilisons des travaux de sociologie, de politique comparée et d'histoire pour nous intéresser aux rapports des États à la société (Gazibo et Thiriot 2009) et aux différents réseaux d'acteurs qui formulent un problème « public », le traduisent dans les politiques publiques, et mettent en œuvre ces politiques (Darbon *et al.* 2019). La mobilisation par ailleurs de travaux d'anthropologie du développement et de sociologie nous permettent de prendre en considération le fait que les trajectoires institutionnelles en Afrique subsaharienne sont fortement marquées par le passé colonial, leur diversité et la dépendance des institutions à l'aide internationale (Colin, Lavigne-Delville, et Léonard 2022 ; Valette *et al.* 2015 ; Olivier de Sardan 2021). Cette perspective nous permet enfin d'interroger les politiques de développement portées en Afrique subsaharienne par les bailleurs de fonds (Leyronas et Legroux 2019).

- **Emboîtement des échelles et hybridation des règles.** Nous nous intéressons au caractère hybride des modes de gouvernance des communs, loin d'une vision dogmatique de l'auto-gouvernance. Les travaux de géographie, d'économie politique, d'études de la gouvernance et de sociologie des organisations nous permettent de faire référence à l'hybridation des niveaux de règles du faisceau de droits proposé dans l'analyse d'Ostrom (règles constitutionnelles, règles de choix collectif, règles opérationnelles).

Limites de l'ouvrage

Cet ouvrage se veut à spectre large. Il reste toutefois limité à plusieurs titres :

- Si l'ouvrage rassemble des apports disciplinaires divers, seuls quelques chapitres proposent une compréhension interdisciplinaire et construisent des cadres analytiques communs permettant à la fois de décrire les réalités observées et d'enrichir le concept d'un point de vue théorique.
- L'ouvrage ayant privilégié des entrées par domaines (foncier rural, habitat, urbain, numérique), nombre de thèmes majeurs transversaux, comme les questions d'inégalités, de genre, de pauvreté, ne sont par ailleurs pas traités en tant que tels, bien que parfois présents, de manière transversale, dans certains chapitres. Certaines thématiques mériteraient par ailleurs des travaux complémentaires, notamment celles liées aux enjeux de délivrance des services publics, d'adaptation au changement climatique ou de biodiversité. Il doit s'agir notamment de travaux de type socio-anthropologique, afin de « documenter les *implementation gaps*, les effets inattendus, les décalages entre discours ou chiffres officiels et pratiques réelles » (Olivier de Sardan 2022).
- L'ouvrage ayant été pensé comme un outil de compréhension de la diversité des communs en Afrique subsaharienne, les chapitres empiriques sont amenés à traiter d'enjeux et de champs analytiques variés, qui, individuellement, font l'objet de vastes littératures. Des choix ont été effectués par les auteurs et les autrices de manière à servir au mieux le propos, mais ces choix pourront générer certaines frustrations aux experts des domaines abordés.
- De la même manière, l'ouvrage rentre peu dans le détail du fonctionnement des « communautés » engagées dans les formes observées de communs. Il n'en demeure pas moins que les auteurs n'ont pas une vision idéalisée des « communautés » citées, et le lecteur pourra trouver des détails sur leurs contours (émergence, homogénéité, trajectoires, politisation des ressources) dans la riche bibliographie qui a servi de support à la rédaction de cet ouvrage.

Notre approche se focalise sur les communs que nous avons identifiés en Afrique subsaharienne et sur la manière dont ces expérimentations sur le terrain peuvent constituer des supports originaux pour le développement d'un entrepreneuriat en communs. L'ouvrage initie une ouverture aux ontologies et aux spécificités des sociétés d'Afrique subsaharienne (voir notamment le chapitre 2). La conception des communs, retenue dans cet ouvrage, se distingue d'autres

approches, fondées sur une ontologie relationnelle, qui rejette l'opposition entre humains et non-humains et l'idée de la notion de « ressource » telle que nous l'avons mobilisée dans cet ouvrage. Ainsi, des approches telles que celles qui prévalent à travers les qualifications de « Communs latents » de Tsing (2017), d'« Éco-communs » de Papadopoulos (2012), de « Communs plus-qu'humains » de Bresnihan (2015) ou de « Sous-communs » (Harney et Moten 2013) ne sont pas retenues ici. De même les travaux conduits en sciences juridiques qui s'intéressent aux modalités de reconnaissance juridique des non-humains et de la nature comme sujet de droit (Taylan 2018; Vanuxem 2018) restent peu mobilisés dans l'ouvrage (voir chapitre 2).

Méthodologie de l'ouvrage

La méthodologie adoptée repose sur une démarche réflexive dans un objectif d'intégration de la théorie et des pratiques observées (figure 1.1) : notre armature théorique est alimentée par l'observation des cas d'études qui viennent sans cesse enrichir cette armature. La multiplicité des cas étudiés nous permet de construire un argumentaire et une continuité entre les différentes pratiques et d'appréhender le phénomène dans sa globalité. Sans délaisser l'apport de la théorie, notre démarche considère donc le primat des pratiques sur les concepts. Elle part des situations réelles et analyse les différentes formes d'entrepreneuriat en communs dont relèvent les organisations sociales observées et les réflexions qu'elles apportent en termes de ressorts et leviers renouvelés pour assurer le bien-être social et écologique des communautés concernées.

Figure 1.1 Méthodologie générale de l'ouvrage

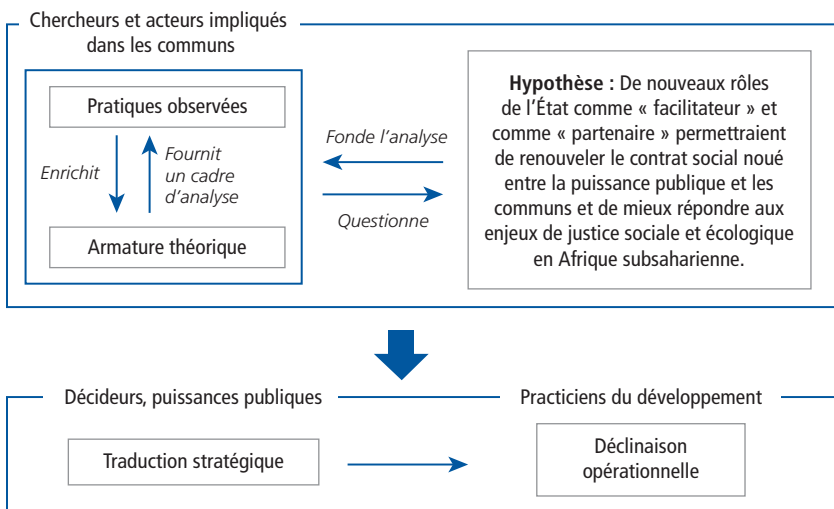


Tableau 1.2 Organisation générale de l'ouvrage

		Chapitres	Auteurs
Partie 1 – Pourquoi cet ouvrage	Résumé exécutif	<i>Overview</i>	Stéphanie Leyronas Benjamin Coriat
	Chapitre 1	Cadrage théorique, méthodologie et organisation de l'ouvrage	Benjamin Coriat Stéphanie Leyronas
Partie 2 – De quoi parlons-nous	Chapitre 2	Les communs de la terre et des ressources naturelles, socles d'un développement économique apaisé ?	Mathieu Boche Patrick d'Aquino Nicolas Hubert Stéphanie Leyronas Sidy Mohamed Seck
	Chapitre 3	Habitat et devenir des communs fonciers	Claire Simonneau Bérénice Bon Éric Denis Stéphanie Leyronas Issa Sory
	Chapitre 4	Les communs urbains : recréer du lien social dans les villes africaines	Stéphanie Leyronas Alix Françoise Isabelle Liotard Lola Mercier Guiako Obin
	Chapitre 5	Entrepreneuriat et communs numériques : alternative ou complémentarité ?	Jan Krewer Stéphanie Leyronas Thomas Mboa
Partie 3 – Comment agir	Chapitre 6	Communs, intérêt général et action publique : enjeux pour l'État en Afrique subsaharienne	Benjamin Coriat Mamoudou Gazibo Stéphanie Leyronas
	Chapitre 7	Postures, représentations et actions des bailleurs de fonds : l'approche par les communs comme inspiration	Stéphanie Leyronas Sophie Salomon
Postface	Postface 1	Les communs : des expériences solidaires tournées vers le futur	Tanella Boni
	Postface 2	Les communs africains au cœur des enjeux globaux	Thomas Melonio Kako Nubukpo
		<i>Background research papers</i>	Auteurs
Partie 4 – Ouvertures	Background Research paper 1	La délivrance des biens d'intérêt général en Afrique : pratiques palliatives, réformes de l'État et communs	Jean-Pierre Olivier de Sardan
	Background Research paper 2	Une approche « terre partagée » pour placer la biodiversité au cœur du développement durable en Afrique	David Obura Sébastien Treyer

Finalement, ces analyses conduisent à formuler l'hypothèse que de nouveaux rôles assumés par l'État (comme « facilitateur » et comme « partenaire ») et les institutions publiques en général, permettraient de renouveler en profondeur le contrat social noué entre la puissance publique et les communs et ainsi de mieux répondre aux enjeux de justice sociale et de transition écologique en Afrique subsaharienne.

Par son ambition thématique large et la mise en débat stratégique et politique de la place des communs dans les sociétés africaines de demain, l'ouvrage proposé se différencie de nombreux ouvrages existants sur les communs dans les Suds, lesquels mettent principalement en avant des études de cas, et souvent s'en tiennent là.

Organisation générale de l'ouvrage

Cet ouvrage est le produit d'un travail collectif d'élaboration résultant de plusieurs dynamiques d'échanges et de collaborations, qui pour certaines sont anciennes. Il propose un état des lieux certainement incomplet sur les formes de communs et d'entrepreneuriat en communs en Afrique subsaharienne. Il n'en présente pas moins une substance riche et nouvelle sur de nombreux aspects. Il s'agit avant tout d'un outil de travail pour celles et ceux (chercheurs, étudiantes et étudiants, praticiennes et praticiens, spécialistes, acteurs publics, politiques) qui s'interrogent sur des démarches alternatives à celles jusqu'ici promues en Afrique subsaharienne par la communauté internationale et souvent relayées par les États africains.

L'ouvrage est structuré en quatre grandes parties (tableau 1.2) qui marquent quatre temps de la réflexion :

- *une partie introductive et de cadrage théorique* permettant de situer et de préciser les enjeux principaux de l'ouvrage.
- *une partie révélant les analyses empiriques* dans différents domaines : le foncier rural et la gestion des ressources naturelles, le foncier urbain et l'accès à l'habitat, les espaces urbains et l'accès à l'éducation, l'entrepreneuriat numérique et les communs de l'internet.
- *une partie à caractère normatif*, portant sur la place des communs dans les actions publiques africaines, les arrangements entre acteurs publics et communs et enfin un plan d'action pour la coopération internationale de soutien aux nouveaux communs.
- *une partie d'ouverture* avec des *background research papers* qui ouvrent les débats avec des auteurs extérieurs au champ des communs et dont les approches critiques et les intuitions quant aux rapprochements possibles avec leurs travaux et leurs champs disciplinaires respectifs ouvrent des perspectives nouvelles de recherche. Il s'agit du *Background Research Paper 1* sur la délivrance des services d'intérêt général et du *Background Research Paper 2* sur les processus de négociation internationale pour la biodiversité

Chaque chapitre de l'ouvrage s'appuie sur des analyses originales des auteurs et sur une abondante littérature académique et grise. Un accent particulier a été mis sur la littérature francophone, mais de nombreuses références anglophones sont également mobilisées. Les chapitres conjuguent analyses critiques des questionnements, catégories d'analyse spécifiques, études de cas et synthèses sur les différents thèmes abordés.

Dans la mesure du possible, les chapitres associent chercheurs et praticiens du développement ou des communs. Une forte particularité de l'ouvrage, mais aussi de sa légitimité, tient à ces croisements de postures et est renforcée par la contribution majeure d'auteurs africains aux analyses ici proposées.

Une cohérence éditoriale a été recherchée, tout en laissant une marge de manœuvre importante aux auteurs. Chaque chapitre a son identité propre, en lien avec les approches disciplinaires des auteurs, et propose un équilibre spécifique entre les objectifs empiriques, théoriques et normatifs. Une attention particulière a été portée à une cohérence globale des postures épistémologiques de l'ensemble des contributeurs à cet ouvrage.

Notes

1. Nous adoptons pour ce chapitre une démarche non systématique de langage inclusif. Nous mentionnons dans la mesure du possible le masculin et le féminin à la première apparition du mot et conservons la forme masculine pour le reste du texte, étant entendu que cette forme recouvrira le masculin et le féminin sauf mention expresse. Pour les accords, sera adoptée la règle de proximité qui consiste à accorder les mots avec le terme le plus rapproché.
2. Les enclosures désignent l'appropriation de ressources ou d'espaces dévolus à l'usage collectif par des propriétaires privés ou des États. Elles peuvent être marchandes (confiscation de terres pour des valorisations marchandes par exemple) ou juridiques (brevetage des semences par exemple).
3. Pour plus de précisions, voir l'entrée « Communs » dans Cornu, Orsi, et Rochfeld (2021).
4. Nous prenons la notion de gouvernance au sens descriptif, c'est-à-dire comme résultante d'un ensemble d'actions et de décisions d'acteurs et d'actrices hétérogènes, et non comme un idéal normatif associé à la transparence, à l'éthique et à l'efficacité de l'action publique (Pitseys 2010).
5. Les CPR sont à distinguer des « common property regimes ». Hess et Ostrom consacrent en 2006 un article visant à clarifier les confusions fréquentes entre différents termes, et en particulier entre : « *common-property* » et « *open-access regimes* », « *common-pool resources* » et « *common-property regimes* » et « *resource system* » et « *flow of resource units* » (Hess et Ostrom 2006). Elles y expliquent que le prélèvement, la gestion et la propriété de ressources communes peuvent prendre la forme d'un régime de propriété commune, mais que ce n'est pas obligatoire. Inversement, tous les régimes de propriété commune n'impliquent pas des ressources communes.
6. Les normes sociales (normes pratiques, normes informelles) sont, pour Ostrom, des attributs des communautés et permettent, par leurs effets sur les comportements, de surmonter les situations de dilemme social, propres à la gestion de ressources communes.
7. Ostrom (2007*b*) définit une « arène d'action » comme un espace social où des participantes et des participants interagissent, résolvent des problèmes, s'affrontent. À l'intérieur de cette arène se joue une « situation d'action », c'est-à-dire une situation d'interdépendance entre des individus dont les actions potentielles produisent conjointement des résultats.

8. La notion de « robustesse », dont Ostrom développera le cadre avec John Anderies et Marco Janssen (Janssen, Anderies, et Ostrom 2007), renvoie au maintien de certaines caractéristiques du système lorsqu'il est soumis à des perturbations internes ou externes.
9. Une situation de dilemme social est définie comme celle dans laquelle l'intérêt personnel immédiat d'un individu particulier et les intérêts d'un groupe social plus large sont directement en conflit. Dans cette situation, si chaque individu tente de maximiser son propre avantage aux dépens du groupe, à la fin des interactions chaque membre du groupe obtient un résultat bien moins favorable que si les membres du groupe avaient adopté une stratégie coopérative. Pour Ostrom, ce sont ces situations qui par excellence créent les conditions d'émergence de communs.
10. Dans le cas des communs numériques, il faut distinguer la communauté des utilisateurs et utilisatrices, la communauté des contributeurs et contributrices et la communauté des personnes qui administrent et la communauté des personnes qui financent (voir chapitre 5). Si la *voice* est le mode de coordination de ces dernières, les premières peuvent avoir recours à l'*exit* pour marquer leurs positions.
11. L'École de Bloomington, ou « École des communs », est un champ d'investigation scientifique interdisciplinaire qui s'est construit autour du *Workshop in Political Theory and Policy Analysis* de Bloomington, de l'IASC (*International Association for the Study of the Commons*) et d'Ostrom (voir l'entrée « École de Bloomington » dans Cornu, Orsi, et Rochfeld (2021)). *L'International Journal of the Commons* en est l'émanation.
12. Ce sont par exemple les travaux sur les « communs urbains » (voir notamment Festa 2016 ; Borch et Kornberger 2015 ; Foster 2011), les « communs culturels » (voir notamment Hyde 2010 ; Maurel 2018), les « communs de la connaissance » (voir notamment Hess et Ostrom 2006 ; Madison, Frischmann, et Strandburg 2014), les « communs numériques » (voir notamment Benkler et Nissenbaum 2006 ; Peugeot 2014 ; Aufrère *et al.* 2022 ; Broca 2013) ou encore les « communs sociaux » (voir notamment Defalvard 2017).
13. Les familles de modèles économiques présentées ici ont été identifiées et conceptualisées à l'issue d'une recherche (2017-2021) dirigée par Benjamin Coriat, financée par l'Agence française de développement (AFD), l'Université Sorbonne Paris-Nord (USPN) et le Crédit coopératif, et intitulée « Entreprendre en Communs » (<http://en.commun.com/>).
14. C'est ainsi que les « *usi civici* », tels que définis par le code du commerce italien, protègent les droits de certaines communautés rurales (concernant l'accès aux prairies ou aux cours d'eau par exemple), quelle que soit la personne formellement titulaire du titre de propriété du domaine concerné (Marinelli 2018).

Bibliographie

Abecassis, Philippe, Jean-François Alesandrini, Benjamin Coriat, Nathalie Coutinet, et Stéphanie Leyronas. 2019. « DNDi, a Distinctive Illustration of Commons in the Area of Public Health ». AFD Research Papers Series 93. AFD. https://dndi.org/wp-content/uploads/2019/02/CommonsAreaPublicHealth_AFDResearchPaper_2019.pdf.

- Agrawal, Arun. 2003. « Sustainable Governance of Common-Pool Resources: Context, Methods, and Politics ». *Annual Review of Anthropology* 32 (1): 243-62. <https://doi.org/10.1146/annurev.anthro.32.061002.093112>.
- Alix, Nicole, Jean-Louis Bancel, Benjamin Coriat, et Frédéric Sultan. 2018. *Vers une république des biens communs*. Les Liens qui libèrent.
- Antona, Martine, et François Bousquet. 2017. Une troisième voie entre l'État et le marché : échanges avec *Elinor Ostrom*. Nature et société. Versailles: Éditions Quae. <https://books.openedition.org/quae/20049>.
- Aubert, Sigrid, et Aurélie Botta. 2022. *Les communs : Un autre récit pour la coopération territoriale*. Nature et société. Versailles: Editions Quae. <https://www.lgdj.fr/les-communs-9782759234639.html>.
- Aufrère, Laura, Philippe Eynaud, Lionel Maurel, et Corinne Vercher-Chaptal. 2022. « Comment penser l'alternative au capitalisme de plateforme dans une logique de réencastrement polanyien ? » *Revue Française de Socio-Économie* 28 (1): 91-111. <https://doi.org/10.3917/rfse.028.0091>.
- Baland, Jean-Marie, et Jean-Philippe Platteau. 2007. « Collective Action on the Commons: The role of Inequality ». In *Inequality, Cooperation, and Environmental Sustainability*, édité par Jean-Marie Baland, Pranab Bardhan, et Samuel Bowles, 10-35. New Jersey: Princeton University Press.
- Barkawi, Tarak, et Mark Laffey. 2006. « The Postcolonial Moment in Security Studies ». *Review of International Studies* 32 (2): 329-52.
- Baron, Catherine, Olivier Petit, et Bruno Romagny. 2011. « Le courant des « Common-Pool Resources » : un bilan critique ». In *Pouvoirs, Sociétés et Nature au Sud de la Méditerranée*, édité par Tarik Dahou, Mohamed Elloumi, François Molle, Maher Gassab, et Bruno Romagny, 27-52. Paris: Karthala. <https://doi.org/10.3917/kart.dahou.2011.01.0027>.
- Baudet, Emeline. 2020. « Lire et écrire un monde délié : poétiques africaines d'une gouvernance écologique ». Thèse de doctorat, Paris 3. <http://www.theses.fr/2020PA030103>.
- Bauwens, Michel. 2015. *Sauver le monde: vers une économie post-capitaliste avec le peer-to-peer*. Éditions Les liens qui libèrent.
- Benkler, Yochai, et Helen Nissenbaum. 2006. « Commons-Based Peer Production and Virtue ». *Journal of Political Philosophy* 14 (4): 394-419. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9760.2006.00235.x>.
- Bollier, David. 2014. *La Renaissance des communs : pour une société de coopération et de partage*. Vol. 202. Paris: Editions Charles Léopold Mayer.
- Bollier, David, et Silke Helfrich. 2015. *Patterns of Commoning*. The Common Strategies Group.
- Borch, Christian, et Martin Kornberger. 2015. *Urban Commons : Rethinking the City*. Routledge. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02298209>.
- Bresnihan, Patrick. 2015. « The More-Than-Human Commons: From Commons to Commoning ». In *Space, Power and the Commons*, édité par Samuel Kirwan, Leila Dawney, et Julian Brigstocke, 93-112. Abingdon: Routledge.
- Broca, Sébastien. 2013. *Utopie du logiciel libre : Du bricolage informatique à la réinvention sociale*. Le Passager clandestin.

- . 2018. « Du modèle du logiciel Libre au modèle productif des communs. Les licences pair à pair contre le free software ? » <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03407580>.
- Bromley, Daniel W. 2008. « Formalising Property Relations in the Developing World: The Wrong Prescription for the Wrong Malady ». *Land Use Policy, Formalisation of Land Rights in the South*, 26 (1): 20-27. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2008.02.003>.
- Buchs, Arnaud, Catherine Baron, Géraldine Froger, et Adrien Peneranda. 2019. *Communs (im)matériels. Conjuguer les dimensions matérielles et immatérielles des communs*.
- Chanteau, Jean-Pierre, et Agnès Labrousse. 2013. « L'institutionnalisme méthodologique d'Elinor Ostrom : quelques enjeux et controverses ». *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, n° 14 (décembre). <https://doi.org/10.4000/regulation.10555>.
- Colin, Jean-Philippe, Philippe Lavigne-Delville, et Eric Léonard. 2022. *Le foncier rural dans les pays du Sud : Enjeux et clés d'analyse*. Objectifs Suds. Montpellier: IRD Editions.
- Coriat, Benjamin. 2013. « Le retour des communs ». *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, n° 14 (décembre). <https://doi.org/10.4000/regulation.10463>.
- . 2015. *Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*. Les Liens qui Libèrent. Association Recherche & Régulation.
- Coriat, Benjamin, et Maryline Filippi. 2022. « Communs et Coopératives. Tensions, complémentarités, convergences ». *RECMA* 364 (2): 52-64. <https://doi.org/10.3917/recma.364.0052>.
- Coriat, Benjamin, Nadège Legroux, Nicolas Le Guen, Stéphanie Leyronas, et Magali Toro. 2019. « Faire de l'alimentation un "bien commun" : les enseignements tirés de trois expériences de lutte contre la malnutrition ». *Faire de l'alimentation un « bien commun » : les enseignements tirés de trois expériences de lutte contre la malnutrition*, Papiers de recherche AFD, 1-29. <https://doi.org/10.3917/afd.leyro.2019.01.0001>.
- Cornu, Marie, Fabienne Orsi, et Judith Rochfeld. 2021. *Dictionnaire des biens communs*. PUF.
- Darbon, Dominique, Rozenn Nakanabo Diallo, Olivier Provini, et Sina Schlimmer. 2019. « Un état de la littérature sur l'analyse des politiques publiques en Afrique ». *Papiers de recherche AFD*, 1-36. <https://doi.org/10.3917/afd.botto.2019.01.0001>.
- Dardot, Pierre, et Christian Laval. 2014. *Commun. Essai sur la révolution au XXIe siècle*. Sciences humaines et sociales 431. La Découverte.
- Defalvard, Hervé. 2017. « Des communs sociaux à la société du commun ». *RECMA* 345 (3): 42-56.
- Dupain, Jonathan. 2021. « Gouvernement ouvert dans l'éducation : les comités de gestion scolaire en Afrique subsaharienne ». Rapport d'étude. Etude pour le projet de recherche de l'IIPE-UNESCO « Gouvernement ouvert dans l'éducation : retours d'expérience ». UNESCO.
- Dupont, Emmanuel, et Edouard Jourdain. 2022. *Les nouveaux biens communs ? Réinventer l'Etat et la propriété au XXIe siècle*. Editions de l'Aube.
- FAO. 2012. « La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2012 : investir dans l'agriculture pour un avenir meilleur ». Rapport annuel.

- Federici, Silvia. 2020. « Féminisme et politique des communs ». In *Genre et économie solidaire, des croisements nécessaires*, édité par Isabelle Guérin, Isabelle Hillenkamp, et Christine Verschuur, 335-50. Cahiers genre et développement. Genève: Graduate Institute Publications. <http://books.openedition.org/iheid/7120>.
- Festa, Daniela. 2016. « Les communs urbains. L'invention du commun ». *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 16: 233-56. <https://doi.org/10.4000/traces.6636>.
- Fontaine, Geneviève. 2017. « Les conditions d'émergence de communs porteurs de transformation sociale ». In *Des émergences à la reconnaissance, trajectoires d'innovation*. Montréal, Canada: Université du Québec. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01539864>.
- Foster, Sheila. 2011. « Collective Action and the Urban Commons ». *Notre Dame Law Review* 87 (1): 57-134.
- Gazibo, Mamoudou, et Céline Thiriot. 2009. *Le politique en Afrique : état des débats et pistes de recherche*. KARTHALA Editions.
- Hardin, Garrett. 1968. « The Tragedy of the Commons ». *Science* 162 (3859): 1243-48.
- Harney, Stefano, et Fred Moten. 2013. *The Undercommons: Fugitive planning and black study*. Minor Compositions.
- Hess, Charlotte. 2008. « Mapping the New Commons ». *Syracuse University: SURFACE*, 14-18. <https://doi.org/10.2139/ssrn.1356835>.
- Hess, Charlotte, et Elinor Ostrom, éd. 2006. *Understanding Knowledge as a Commons: From Theory to Practice*. Massachusetts: The MIT Press. <https://doi.org/10.7551/mitpress/6980.001.0001>.
- Hirschman, Albert O. 1972. *Exit, Voice, and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organizations, and States*. Massachusetts: Harvard University Press.
- Hyde, Lewis. 2010. *Common as Air: Revolution, Art, and Ownership*. Farrar, Straus and Giroux.
- Ingold, Alice. 2008. « Les sociétés d'irrigation : bien commun et action collective ». *Entreprises et histoire* 50 (1): 19-35.
- Janssen, Marco A., John M. Anderies, et Elinor Ostrom. 2007. « Robustness of Socio-Ecological Systems to Spatial and Temporal Variability ». *Society and Natural Resources* 20, (juillet): 307-22.
- Larner, Wendy, et William Walters. 2004. « Globalization as Governmentality ». *Alternatives* 29 (5): 495-514. <https://doi.org/10.1177/030437540402900502>.
- Le Roy, Étienne. 1978. « Pour une anthropologie du droit ». *Revue interdisciplinaire d'études juridiques* 1 (1): 71-100. <https://doi.org/10.3917/riej.001.0071>.
- Lelart, Michel. 1990. *La tontine, pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement*. John Libbey Eurotext.
- Leyronas, Stéphanie, et Nadège Legroux. 2019. « Commons: Towards a New Narrative on Development Policies and Practices? » *Papiers de Recherche AFD 2019-87*. <https://www.afd.fr/en/ressources/commons-towards-new-narrative-development-policies-and-practices>.
- Locher, Fabien. 2016. « Third World Pastures. The Historical Roots of the Commons Paradigm (1965-1990) ». *Quaderni Storici* 1 (avril): 303-33.

- Lucarelli, Alberto. 2013. *La democrazia dei beni comuni*. Laterza Edizione.
- Madison, Michael, Brett Frischmann, et Katherine Strandburg. 2014. *Governing Knowledge Commons*. Oxford University Press.
- Marinelli, Fabrizio. 2018. *Un'altra proprietà. Usi civici, assetti fondiari collettivi, beni comuni*. Pacini Giuridica.
- Maurel, Lionel. 2018. « Réinvestir les Communs culturels en tant que Communs sociaux ». In *Penser la culture en commun(s)*. Bruxelles.
- Mauss, Marcel. 2007. *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*. Vol. 1. Quadrige Grands textes. PUF. <https://www.jstor.org/stable/27883721>.
- Moritz, Mark. 2016. « Open property regimes ». *International Journal of the Commons* 10 (2).
- Neeson, Jeanette M. 1996. *Commoners: Common Right, Enclosure and Social Change in England, 1700-1820*. Cambridge University Press.
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre. 2021. *La Revanche Des Contextes. Des Mésaventures de l'ingénierie Sociale En Afrique et Au-Delà*. Karthala. https://www.academia.edu/47765745/La_revanche_des_contextes_Des_m%C3%A9saventures_de_l_ing%C3%A9nierie_sociale_en_Afrique_et_au_del%C3%A0.
- . 2022. « La délivrance des biens d'intérêt général en Afrique. Pratiques palliatives, réformes de l'Etat et communs ». *Papiers de Recherche AFD* 264. Paris: AFD. <https://www.afd.fr/fr/ressources/la-delivrance-des-biens-dinteret-general-en-afrique-pratiques-palliatives-reformes-de-letat-et-communs>.
- Orsi, Fabienne. 2013. « Elinor Ostrom et les faisceaux de droits : l'ouverture d'un nouvel espace pour penser la propriété commune ». *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, n° 14 (décembre). <https://doi.org/10.4000/regulation.10471>.
- Ostrom, Elinor. 1990. *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*. Political Economy of Institutions and Decisions. Cambridge: Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511807763>.
- . 1999. « Design principles and threats to sustainable organizations that manage commons ». Working Paper 99. Washington, DC: Banque mondiale. <https://hdl.handle.net/10535/5465>.
- . 2007a. « Institutional Rational Choice: An Assessment of the Institutional Analysis and Development Framework ». In *Theories of the Policy Process*, 2^e éd. Routledge.
- . 2007b. « Challenges and Growth: The Development of the Interdisciplinary Field of Institutional Analysis ». *Journal of Institutional Economics* 3 (3): 239-64. <https://doi.org/10.1017/S1744137407000719>.
- . 2009. « A General Framework for Analyzing Sustainability of Social-Ecological Systems ». *Science* 325 (5939): 419-22. <https://doi.org/10.1126/science.1172133>.
- Ostrom, Elinor, et Xavier Basurto. 2011. « Crafting Analytical Tools to Study Institutional Change ». *Journal of Institutional Economics* 7 (3): 317-43.
- Ostrom, Elinor, Roy Gardner, et James Walker. 1994. *Rules, Games, and Common-Pool Resources*. University of Michigan Press.
- Ostrom, Elinor, et Edella Schlager. 1992. « Property-Rights Regimes and Natural Resources: A Conceptual Analysis ». *Land Economics* 68 (3): 249-62. <https://doi.org/10.2307/3146375>.

- Papadopoulos, Dimitris. 2012. « Worlding Justice/Commoning Matter ». *Occasion: Interdisciplinary Studies in the Humanities* 3. https://www.academia.edu/17678803/Worlding_justice_commoning_matter.
- Peugeot, Valérie. 2014. « Les Communs, une brèche politique à l'heure du numérique ». In *Les débats du numérique*, édité par Maryse Carmes et Jean-Max Noyer, 77-98. Territoires numériques. Paris: Presses des Mines. <http://books.openedition.org/pressesmines/1663>.
- Pitseys, John. 2010. « Le concept de gouvernance ». *Revue interdisciplinaire d'études juridiques* 65 (2): 207-28. <https://doi.org/10.3917/riej.065.0207>.
- Rodotà, Stefano. 2016. « Vers les biens communs. Souveraineté et propriété au XXIe siècle ». Traduit par Guillaume Calafat. Tracés. *Revue de Sciences humaines*, n° 16 (octobre): 211-32. <https://doi.org/10.4000/traces.6632>.
- Samuelson, Paul A. 1954. « The Pure Theory of Public Expenditure ». *The Review of Economics and Statistics* 36 (4): 387-89. <https://doi.org/10.2307/1925895>.
- Servet, Jean-Michel. 1996. « Risque, incertitude et financement de proximité en Afrique : une approche socioéconomique ». *Revue Tiers Monde* 37 (145): 41-57.
- Simon, Herbert A. 1951. « A Formal Theory of the Employment Relationship ». *Econometrica* 19 (3): 293-305.
- Surowiecki, James. 2004. *The wisdom of crowds: Why the many are smarter than the few and how collective wisdom shapes business, economies, societies, and nations*. New York, NY, US: Doubleday & Co.
- Taylan, Ferhat. 2018. *Concepts et rationalités. Héritages de l'épistémologie historique, de Meyerson à Foucault*. Sciences & philosophie. Paris: Éditions Matériologiques. <https://www.cairn.info/concepts-et-rationalites--9782373611595.htm>.
- Teschke, Benno. 2003. *The Myth of 1648: Class, Geopolitics, and the Making of Modern International Relations*. Verso.
- Thompson, Edward Palmer. 1993. *Customs in Common*. New Press.
- Traoré, Arahama, Ibrahima Bocoum, et Lota D. Tamini. 2020. « Services financiers : quelles perspectives pour le déploiement d'innovations agricoles en Afrique ? » *Économie rurale* 371 (1): 77-94. <https://doi.org/10.4000/economierurale.7549>.
- Tsing, Anna Lowenhaupt. 2017. *Le champignon de la fin du monde : Sur la possibilité de vivre dans les ruines du capitalisme*. Paris: La Découverte.
- Valette, Héloïse, Catherine Baron, François Enten, Philippe Lavigne Delville, et Alicia Tsitsikalis. 2015. « Une action publique élatée ? Production et institutionnalisation de l'action publique dans les secteurs de l'eau potable et du foncier (APPI). Burkina Faso, Niger, Bénin ». Gret.
- Vanuxem, Sarah. 2018. *La Propriété de la terre*. Editions wildproject.
- Wade, Robert. 1988. *Village republics: Economic conditions for collective action in South India*. Cambridge University Press.
- Walters, William. 2012. *Governmentality: Critical Encounters*. Routledge.
- Weinstein, Olivier. 2013. « Comment comprendre les « communs » : Elinor Ostrom, la propriété et la nouvelle économie institutionnelle ». *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, n° 14 (décembre). <https://doi.org/10.4000/regulation.10452>.
- Williamson, Oliver E. 2000. « The New Institutional Economics: Taking Stock, Looking Ahead ». *Journal of Economic Literature* 38 (3): 595-613.

Les communs de la terre et des ressources naturelles, socles d'un développement économique apaisé ?

Mathieu Boche, Patrick d'Aquino, Nicolas Hubert, Stéphanie Leyronas, Sidy Mohamed Seck

Introduction

Nombre de ressources naturelles et d'espaces ruraux d'Afrique subsaharienne sont partagés et gérés en commun par un ou plusieurs groupes sociaux. Ces communs de la terre et des ressources naturelles sont des formes instituées, qui adoptent une perspective fonctionnelle des rapports fonciers par les usages et qui définissent, dans de nombreuses situations, les règles locales de régulation de l'accès à la terre et aux ressources naturelles.

Les communs de la terre et des ressources naturelles répondent à des enjeux multiples qui dépassent la question, déjà complexe, de la gestion des ressources. Ils constituent dans certaines situations un frein aux menaces sur la paix sociale, en préservant un accès aux ressources et à la terre pour les différentes catégories de populations locales, et aux menaces sur les équilibres écologiques, en s'appuyant sur des modes d'exploitation des ressources naturelles extensifs et flexibles. Ils sont enfin le support de formes d'entrepreneuriat, formelles ou informelles, qui privilégient la coopération et le maintien d'une certaine redistribution des ressources selon des règles et des principes hérités ou construits au sein du commun.

Les communs africains font néanmoins face à de nombreux défis, liés aux évolutions démographiques, sociales et économiques, ainsi qu'aux changements climatiques, qui diversifient les acteurs et actrices¹ en présence et accroissent les

pressions pour une individualisation des pratiques. D'une part, ils sont fragilisés par des politiques foncières qui privilégient massivement, depuis les indépendances et malgré quelques avancées législatives, une approche standardisée de la question foncière visant la promotion de la propriété exclusive des terres et leur marchandisation. D'autre part, ils sont questionnés par les politiques publiques visant à utiliser l'exploitation des ressources naturelles comme un levier de développement macro-économique (Lange, Wodon, et Carey 2018 ; Banque mondiale 2018 ; 2019).

Au sein de ce chapitre, nous interrogeons la manière dont ces formes de communs de la terre et des ressources naturelles peuvent être à la base d'un développement économique préservant la stabilité sociale et une exploitation durable des ressources naturelles. Nous analysons cette dynamique au travers de trois temps. Dans la première section, nous rappelons les enjeux liés à la préservation des ressources naturelles en Afrique subsaharienne et revenons à grands traits sur l'évolution des régimes normatifs définissant et encadrant les communs de la terre et des ressources naturelles. Cette section permet de caractériser ces communs à l'aune des ressources qu'ils mobilisent, des droits et des arrangements sur lesquels il s'appuient et des organisations sociales qui en assurent la gouvernance. Dans la deuxième section, nous mettons en avant et illustrons la manière dont les communs de la terre font face à un ensemble de mutations qui transforment les régimes sociaux et politiques qui en régissent la gestion et l'accès. Dans la continuité, la troisième et dernière section met en évidence les conditions de sécurisation et d'accompagnement dont ces modes de gestion et d'exploitation des ressources naturelles ont besoin pour soutenir un développement économique apaisé et durable. On y analyse en particulier les modalités d'un engagement repensé des États et des collectivités locales.

Construction et représentation des communs de la terre et des ressources naturelles en Afrique subsaharienne

Les enjeux liés à la préservation des ressources naturelles gérées en commun

En dépit de son urbanisation croissante, l'Afrique demeure un continent essentiellement rural. Les terres disponibles pour l'agriculture représentent environ 456 millions d'hectares dont près de la moitié est constituée de forêts et d'espaces à protéger (Chamberlin, Jayne, et Headey 2014). Le marché du travail reste dominé par une agriculture qui employait 53 % de la population active en 2019². Les terres et les ressources naturelles sont la base économique de millions de personnes vivant en zones rurales et touchent aux enjeux de sécurité alimentaire, de maintien de la paix et de croissance économique (Lavigne Delville et Durand-Lasserre 2009).

Depuis des décennies, les territoires africains sont soumis à une variabilité extrême de la disponibilité des ressources naturelles, dans le temps et dans l'espace (variabilité au sein d'une saison d'un terroir à l'autre ou d'une région à l'autre, variabilité d'une année à l'autre). Ces variabilités sont accentuées par la croissance démographique observable sur le continent et la diminution des surfaces fertiles exploitables (Milleville et Serpantié 1994). Depuis les années 1970, l'Afrique fait également partie des zones du monde les plus soumises aux conséquences des changements climatiques. Plusieurs études soulignent notamment l'impact des émissions de dioxydes de soufre en provenance des États-Unis, d'Europe et d'Asie sur la réduction des précipitations au Sahel, ayant conduit aux grandes sécheresses des années 1970 et 1980 (Ackerley *et al.* 2011 ; Chang *et al.* 2011 ; Westervelt *et al.* 2017). Selon la FAO (2021)³, le continent voit ainsi disparaître chaque année pratiquement trois millions d'hectares de forêts, tandis que la désertification touche 45 % des terres et que parmi elles, jusqu'à 65 % des terres productives sont considérées comme dégradées⁴.

Pour s'adapter à cette variabilité, les sociétés africaines ont façonné des organisations collectives qui s'appuient sur des règles locales, composites et évolutives (Ellis et Swift 1988 ; Scoones 1994 ; Berkes, Colding, et Folke 2000). Ces règles ont pour objet de réguler l'accès à la terre et aux ressources naturelles (encadré 2.1). Leur résilience tient de ce qu'elles s'adaptent de manière à ce que chaque personne accède à des ressources suffisantes pour se maintenir, quelles que soient les conditions environnementales. Cette flexibilité peut s'illustrer par exemple dans les règles d'organisation de l'occupation de l'espace au Sahel où usages agricoles, pastoraux et halieutiques sont intimement imbriqués sur les mêmes espaces : dans les zones où les usages agricoles sont prioritaires, le pastoralisme peut être pratiqué sous réserve que les actions nécessaires à la protection de la ressource pour les premiers soient mis en place par les seconds (limitation par les éleveurs des dégâts causés par les troupeaux dans les champs cultivés dans les zones à priorité agricole par exemple), et vice-versa. Les usages halieutiques interviennent quant à eux comme une modalité de mise en valeur complémentaire en fonction de l'évolution du niveau de l'eau.

Ces organisations, que nous désignons sous le terme de « communs de la terre et des ressources naturelles », utilisent et gèrent les ressources dans de nombreuses situations en Afrique subsaharienne (Williams 1998 ; Abernethy et Sally 2000 ; Beck et Nesmith 2001 ; Brockhaus, Djoudi, et Kambire 2012). Elles fonctionnent selon des pratiques fines, dans des agencements multi-scalaires depuis la cellule familiale nucléaire jusqu'aux coordinations sous régionales, pour les transhumances par exemple (Berkes 2002 ; Armitage *et al.* 2009).

ENCADRÉ 2.1

Des organisations collectives pour s'adapter à la variabilité des ressources naturelles – L'exemple des ressources hydriques et en pâturages au Kenya

Dans Aubert *et al.* (2019), Hess montre comment l'accès à l'eau et aux pâturages sur un même territoire peut être organisé selon des modalités variables permettant une adaptation évolutive en fonction de l'état de la ressource. L'écosystème de pâturages de Waso couvre plus de 95 % du *county* de Isiolo au Kenya (environ 20 000 km²) et s'étend dans les *counties* voisins de Marsabit au nord, de Wajir au nord-est et de Garissa à l'est. Dans le *county* de Isiolo, la gestion des pâturages Waso revient au groupe pastoral Borana. Au fil de l'histoire, d'autres groupes d'éleveurs ont acquis des droits d'accès saisonniers, voire pluriannuels. En fonction de la saison et de l'importance stratégique de la ressource, plusieurs systèmes de régulation et de gestion des ressources sont aujourd'hui appliqués par différents échelons institutionnels :

- *Warra* : le ménage. Les déplacements de la famille et du bétail sont contrôlés par la ou le chef de ménage.
- *Olla* : regroupement de 30 à 100 *warra*. Chaque *olla* est dirigé par un chef responsable du bien-être de cette communauté. Il décide, en consultation avec certains chefs de ménage, de la mobilité stratégique de la communauté et de son bétail.
- *Artha* : regroupement de deux à trois *olla*. Chaque *artha* coordonne les usages des pâturages durant les saisons sèches et humides.
- *Dedha* : zone de pâturage délimitée et utilisée par plusieurs *artha*. Chaque *dedha* est géré par un conseil des anciens (*jarsa dheda*).
- *Mada* : zone de pâturage entourant un point d'eau (barrages ou puits). L'accès à chaque *mada* est régulé par un clan (*aba ella*) qui dispose de droits d'accès prioritaires sur le point d'eau. L'usage des puits et réservoirs est coordonné au niveau communautaire par un sous-groupe du conseil des anciens (*aba erega*) qui décide de l'organisation des tours d'eau.

Les points d'eau stratégiques sont gérés conjointement par les *aba ella* et *aba erega*. Les *aba ella* assignent des droits prioritaires d'accès à l'eau sur la base de l'appartenance clanique. Si l'eau et les pâturages sont suffisamment abondants, des droits d'accès secondaires sont attribués par l'*aba erega*. Ces droits secondaires définissent ceux qui ont accès, mais également l'ordre de priorité. L'accès aux principaux points d'eau durant la saison sèche est strictement contrôlé par le conseil des anciens (*jarsa dheda*) afin d'éviter la surexploitation.

L'accès aux pâturages est régulé par le *jarsa dedha*. En tenant compte des besoins différenciés des animaux (jeunes et femelles en lactation et reste du troupeau) et du niveau d'abondance des pâturages, le conseil attribue des droits d'accès saisonniers sur

(suite page suivante)

Encadré 2.1 (suite)

le territoire. Le conseil définit également des zones de réserves permettant d'accueillir les troupeaux durant les périodes de sécheresse. Ce conseil a ainsi une autorité sur la mobilité saisonnière de l'ensemble de la communauté et sur les dates d'accès aux réserves de pâturage. Il est également en charge de négocier l'accès occasionnel des groupes de pasteurs voisins sur son territoire.

Une diversité de situations de communs de la terre et des ressources naturelles

Les communs africains de la terre et des ressources naturelles sont souvent qualifiés de « coutumiers », mais cet adjectif, qui sanctuarise les pratiques dans le marbre de la tradition, ignore leurs évolutions sociales et politiques (Mansion et Broutin 2013). On rencontre en Afrique subsaharienne une diversité de situations de communs, depuis les situations d'action que l'on qualifie de « primo-communs », dans lesquelles la marchandisation est très peu présente, ou tout du moins sous des formes éloignées des mécanismes de marché, jusqu'à des « néo-communs », au contraire marqués par la marchandisation (Le Roy 2016). Cette distinction n'est pas stabilisée et peut porter à discussion mais elle nous permet de mettre en lumière le conflit de légitimité existant entre les référentiels de règles et de normes traditionnelles et coutumières d'une part et le cadre normatif de l'État l'autre part.

Les primo-communs relèvent de communautés locales ayant développé depuis des siècles une organisation en commun de l'accès à des terres et à des ressources naturelles (Thébaud et Batterbury 2001 ; Barrière et Barrière 2018 ; Juul 2001 ; Brossier, Jourde, et Cissé 2018). Ce sont par exemple la gestion des points d'eau sahéliens et des pâturages attenants par les lignages ou fractions qui les ont fondés. Les relations au sein d'un groupe social prédéterminé (parenté, alliance, lieu de résidence par exemple) fixent le statut d'ayant droit et régissent l'accès à la terre et aux ressources naturelles. Les primo-communs se réfèrent exclusivement aux règles, normes et institutions issues de l'organisation traditionnelle des sociétés.

Ces constructions sociales et politiques sont souvent héritées de légitimités historiques précoloniales. Elles reposent sur des ontologies, des imaginaires et des représentations de la nature qui se fondent sur le caractère sacré de la terre nourricière et son appartenance aux puissances surnaturelles (Chene-Sanogo 2012). Des débats scientifiques récents et interdisciplinaires abordant l'approche culturelle des systèmes environnementaux soulignent les rapports co-constitutifs entre les sociétés humaines et l'environnement (Cudworth et Hobden 2011 ; Berkes, Folke, et Colding 2000 ; Fish, Church, et Winter 2016, 210 ; Folke 2006 ; Masterson *et al.* 2017). Ces rapports co-constitutifs sont des mécanismes centraux

de nombreux primo-communs en Afrique subsaharienne et contribuent au façonnement des modes de vie, des valeurs ou des pratiques matérielles et symboliques qui leur sont rattachés. Dans cette perspective, l'environnement et les différents éléments de la nature ne renvoient pas uniquement à des ressources ou espaces partagés, mais à des construits sociaux formant des socio-écosystèmes sur lesquels reposent la construction des communs (encadré 2.2).

ENCADRÉ 2.2

Co-relation socio-environnementale – L'exemple de primo-communs au Burkina Faso

Les nombreuses études anthropologiques et sociologiques sur les sociétés composant le Burkina Faso contemporain (Dassetto et Laurent 2006 ; Hagberg, Gomgnimbou, et Somé 1996 ; Héritier 1973 ; Izard 1986a ; 1986b ; 1990) montrent que leurs constructions sociales et politiques intègrent d'importantes dimensions interprétatives qui influent sur la définition des structures culturelles, sociales et politiques tout en déterminant les modalités d'accès au foncier, aux cultures agricoles, à la faune et à la flore. Izard (1986a ; 1986b ; 1990) décrit par exemple la construction des identités sociales et politiques des royaumes mossis, au Burkina Faso, autour d'une triade articulant pouvoir, autochtonie et ancestralité. Chacun de ces éléments est déterminant dans les différentes interprétations de l'environnement et les modalités d'accès et de gestion qui y sont associées. Le pouvoir cultuel fait le lien avec la dimension immatérielle de l'environnement (ou monde invisible), avec laquelle il est nécessaire d'interagir pour permettre l'accès aux services environnementaux (Izard 1986a, 231). Plusieurs ressources sont constituées en tant qu'espaces cultuels, tels que les bosquets ou marigots sacrés, dont l'accès peut être interdit pour des pratiques agro-pastorales. Certaines coutumes et pratiques associées aux dimensions immatérielles de l'environnement permettent l'entretien de ces espaces cultuels : dans certaines communautés burkinabè, les aînés sèment les graines de néré, ou d'autres arbres fruitiers, lors de leurs promenades en brousse ; dans la représentation culturelle endogène, ce sont les « génies » (ou intermédiaires avec le monde invisible) qui sèment les graines (Hubert 2021a).

Les primo-communs sont avant tout façonnés par les représentations du monde et les structures sociopolitiques propres à chaque société. Ils sont structurés sur la base des règles, normes et institutions traditionnelles des sociétés. Pour les comprendre, il est primordial de considérer les différents rapports de pouvoir, les inégalités, les mécanismes de distribution de l'autorité ainsi que des processus d'exclusions, qu'ils soient genrés, sociaux, politiques ou ethniques.

Dans un monde en mutation, et sous l'effet des multiples enjeux auxquels font face les territoires ruraux, de moins en moins de situations en Afrique subsaharienne relèvent de ce cas de figure associé exclusivement aux primo-communs. L'espace rural met en effet en jeu des acteurs de plus en plus hétérogènes (agriculteurs et agricultrices, éleveurs et éleveuses, travailleurs et travailleuses dans le secteur minier, autorités coutumières, entrepreneurs et entrepreneuses, élites urbaines, par exemple) et des modes différents d'exploitation du milieu⁵ en prise avec les mécanismes de marché⁶. Ces acteurs ne partagent pas les mêmes normes sociales et sont en compétition croissante (Hesse *et al.* 2013) mais c'est de l'interaction et de la dépendance perçue entre ces acteurs que se transforment les primo-communs et qu'émergent, dans leur prolongement, les néo-communs (encadré 2.3).

Ainsi, par construction, les néo-communs de la terre et des ressources naturelles regroupent différents types de communautés et d'acteurs : les communautés et acteurs administratifs (villages ou collectivités locales, par exemple), les communautés sociales (tribus, lignages ou clans, par exemple) et les acteurs socioéconomiques (jeunes actifs ou femmes, par exemple). La « communauté » se définit ici à partir de relations sociales autant qu'à partir de relations d'appartenance et peut donc être très hétérogène d'un point de vue économique et social (Aubert *et al.* 2017). Les néo-communs font appel à l'hybridation de différents registres de normes : les règles traditionnelles d'organisation des sociétés locales et les normes définies par le cadre légal de l'État. L'intégration à la communauté peut se faire pour plusieurs raisons. Dans le cadre de communs accompagnés par l'État, l'adhésion individuelle à une association détenant un droit exclusif sur la ressource peut être à l'origine du groupe d'ayants droit. La communauté peut également résulter des processus mêmes de création de la ressource (construction de canaux collectifs d'irrigation, par exemple), l'investissement en temps de travail étant alors le facteur déterminant de l'adhésion au collectif. Elle peut enfin résulter d'une affirmation territoriale ou d'une revendication identitaire (Collectif de défense des terres de Fanaye⁷).

Tout comme les primo-communs, les néo-communs peuvent traîner des anachronismes et une verticalité dans les prises de décision, mais ils développent le plus souvent des mécanismes horizontaux, plus ou moins aboutis, de délibération des règles. Ils ne doivent pas être perçus comme des éléments statiques, figés dans le temps. Ils sont au contraire exposés au caractère dynamique des systèmes environnementaux et à l'évolution constante des sociétés humaines.

ENCADRÉ 2.3**Primo et néo-communs – Le cas du parc de Mohéli aux Comores**

Dans le cadre des communs historiques, l'île de Mohéli est considérée comme une île relais entre la Grande Comores et Anjouan. Tout pêcheur, quelle que soit la localisation de son lieu de résidence, peut avoir accès à la zone marine. Les conflits liés à l'accès aux ressources sont traités par trois Conseils des sages (notables reconnus) et le Conseil des Uléma (autorité religieuse). Dans le cadre de l'établissement du parc national en revanche, la gestion des ressources naturelles est assurée par trois institutions : la direction du Parc, son Conseil de gestion et son Conseil scientifique. De la confrontation de ces deux modèles naît un arrangement mixte mobilisant à la fois le droit musulman, le droit comorien et la coutume : cet arrangement permet de sécuriser les droits anciens aux ressources partagées et construire sur les acquis des règles de pêche déjà en place, tout en s'inscrivant dans un processus de subsidiarité mis en place par l'État. Cet exemple illustre l'émergence de néo-communs réconciliant les dynamiques anciennes de primo-communs autour de la pêche et les nouveaux dispositifs de régulation des ressources naturelles liés à la mise en place en 2001 du parc national de Mohéli (Aubert *et al.* 2017).

Enfin, les communs de la terre et des ressources naturelles sont confrontés de plus en plus à l'imbrication de ressources multiples, matérielles ou immatérielles (Aubert *et al.* 2017) : la gestion en commun d'une zone de pâturage oblige à s'intéresser à la production, à la transformation et à la commercialisation des produits ainsi qu'aux interactions avec d'autres domaines et ressources (agricoles, forestières, filières de produits forestiers non ligneux, par exemple).

Ressources, usagers et autorités : une lecture des communs par les modes d'accès

En reprenant la caractérisation des communs telle que présentée au chapitre 1, les communs de la terre et des ressources naturelles en Afrique subsaharienne présentent quelques traits particuliers et singuliers : des ressources territorialisées, des modes d'accès organisés en « faisceau de droits » et des dispositifs flexibles de gouvernance.

Les communs africains développent une approche fonctionnelle des rapports fonciers. Il n'y a pas *une* ressource, mais des ressources, matérielles et immatérielles, dont l'accès et l'usage sont régis par des règles élaborées et mises en œuvre par des collectifs qui se déploient et agissent à différentes échelles (Delay, Aubert, et Botta 2020). Un écosystème est constitué de différentes « facettes écologiques », au sens d'« unités spatiales de combinaison des données écologiques et des données d'utilisation » (Papazian *et al.* 2016 ; Blanc-Pamard 1986, 19 cité dans Colin, Lavigne-Delville, et Léonard 2022). Chaque facette

écologique contient un certain nombre de ressources, potentiellement variables selon les saisons et utilisées par une diversité d'usagers et d'usagers sur la base d'un ensemble de règles d'accès et d'exploitation. Ainsi, les espaces cultivés peuvent être aussi des espaces de pâturage (après la récolte), de cueillette (arbres présents dans le champ, pour les fruits, le feuillage, l'écorce, le bois), de chasse, pour des acteurs qui peuvent être différents du détenteur ou de la détentrice du champ. On a alors une superposition d'usages sur un même espace (Fache, Ancey, et Lavigne Delville 2022). Réciproquement, une même ressource (les ressources fourragères, par exemple) peut se rencontrer dans différentes facettes écologiques (bas-fonds, espaces ligneux, friches, landes, pâturages permanents, pâtures sur les champs récoltés, par exemple). Dans chacune de ces facettes, elle peut faire l'objet de dynamiques écologiques spécifiques et être soumise à des règles d'accès et d'exploitation différentes (accès libre sur les brousses et jachères, contrats de fumure avec le détenteur du champ pour les résidus de récolte, par exemple). Ces différentes facettes écologiques sont elles-mêmes intégrées dans des territoires socialement organisés et appropriés.

Par l'usage du principe des « faisceaux de droits », tel que rappelé au chapitre 1 (Schlager et Ostrom 1992 ; Penner 1995 ; Epstein 2011), les communs africains de la terre et des ressources naturelles reconnaissent une ou plusieurs fonctions à la terre et aux ressources, au profit d'une ou plusieurs personnes (Le Roy, Karsenty, et Bertrand 2016). Sur un même fond de terre peuvent coexister des droits de passage et de pacage d'animaux, d'exploitation agricole de la terre, de chasse et de prélèvement de bois ou de cueillette, chaque droit étant détenu sur des espaces et des ressources et à des périodes différentes par plusieurs individus ou groupes (Mansion et Broutin 2013). Les différentes composantes d'un faisceau de droits sont inscrites dans des contextes culturels et historiques particuliers et se caractérisent souvent par leur oralité et leur caractère informel. Elles sont susceptibles d'être contrôlées par différents individus et régulées par différentes instances (comme l'État ou les collectivités locales) et transférées séparément. La pratique du tutorat illustre par exemple la possibilité pour un détenteur autochtone de droits, de transférer une partie de ses droits (droit de culture, par exemple) à des familles migrantes, arrivées après la répartition initiale de la brousse. La contrepartie peut être une part de la récolte ou monétaire (Chauveau 2008). Ce n'est donc pas le statut de la terre (terres collectives, propriétés privées ou domaines de l'État) qui détermine les rapports fonciers en Afrique subsaharienne, mais les droits qui régissent l'accès aux terres et aux ressources.

Enfin, les communs africains de la terre et des ressources naturelles élaborent des dispositifs flexibles de gouvernance⁸ qui puisent, selon le contexte et l'objet de la sécurisation foncière, dans différents régimes de droits issus de la coutume, la religion, la loi, les instances gouvernementales ou les élections (Papazian *et al.* 2016). Les règles émanant des différents registres sont utilisées (ou non) par les

participantes et les participants au commun, suivant qu'elles sont considérées (ou non) comme ouvrant de nouvelles opportunités dans la conduite du commun. Les communs africains de la terre composent ainsi avec le pluralisme juridique à l'œuvre sur les territoires africains (Goldstein *et al.* 2015), et que nous expliquons dans la section suivante, avec une intelligence de la « juridicité » pour « s'émanciper de la science juridique » (Le Roy 2021)⁹.

Nous aborderons plus en détail dans la prochaine section la manière dont ces différents régimes co-constituant les communs s'adaptent aux différentes évolutions structurelles. Ces évolutions peuvent être environnementales et initiées par les changements climatiques, ou bien sociales, suscitées par les reconfigurations politiques internes aux pays d'Afrique subsaharienne ou par l'intégration multi-échelle engendrée par la mondialisation et venant mettre en concurrence le local avec le global. Ces mutations peuvent aussi bien être auto-portées et émaner de manière locale par les propres sociétés co-composant les communs, qu'être perçues comme subies et imposées par le haut par des acteurs exogènes. Dans chacun des cas, elles peuvent tout aussi bien représenter des menaces que des opportunités de pérennisation des communs de la terre et des ressources naturelles.

Les facteurs de mutation des communs africains de la terre et des ressources naturelles

Les communs de la terre et des ressources naturelles font face à un ensemble de mutations qui transforment les régimes sociaux et politiques qui en régissent la gestion et l'accès. Ces mutations peuvent s'avérer être des opportunités pour les communs, ou au contraire mettre en péril leur existence même. Elles sont associées à différents phénomènes, allant du processus de modernisation à la reconstruction des régimes politiques, en passant par les phénomènes de pression démographique et foncière et les processus d'urbanisation. Dans cette section, nous insistons sur quatre principaux facteurs de mutation et de risque pour les communs : les orientations des politiques de formalisation des droits fonciers ; la compétition entre les usages des ressources naturelles et notamment les enjeux de conservation ; les processus d'individualisation et de marchandisation ; et enfin les processus d'accaparement.

Les espaces et ressources gérées en commun : le parent pauvre des politiques foncières

La colonisation a été à la source de mutations profondes des régimes fonciers en imposant un cadre légal moderne éloigné des normes coutumières et orienté vers la propriété privée. Cette dernière est alors déterminée par l'administration et basée sur la délivrance de titres fonciers et l'établissement de cadastre

(Chauveau 2018 ; Payne, Durand-Lasserve, et Rakodi 2009). La légitimité des primo-communs de la terre et des ressources naturelles a été remise en cause, allant jusqu'à les considérer comme des espaces « vacants et sans maîtres » (principe de la domanialité) et déclarés propriété éminente de l'État qui s'en est approprié les ressources naturelles (bois, minerais, terre par exemple).

À la suite des indépendances, une part importante de la population occupait, habitait, exploitait des terrains sans avoir de droits légalement reconnus sur ces terres. Cette situation est restée longtemps en vigueur. Les régimes coloniaux et postcoloniaux ont progressivement créé un dualisme dans la gestion foncière. Ce dualisme se manifeste sous plusieurs formes. Un dualisme spatial d'abord, les textes législatifs ayant différencié la manière de gérer le foncier et les possibilités d'usages du sol offertes aux colons d'une part et aux populations autochtones d'autre part. Un pluralisme juridique ensuite, par la superposition de régimes dans les espaces où les régimes fonciers associés aux primo-communs, basés sur l'usage, ont perduré après les indépendances en parallèle des régimes fonciers dits modernes, fondés sur la propriété du fond de terre. Sur un même territoire, différentes sources de légitimité (coutumières, néocoutumières, d'inspirations coloniale et néocoloniale¹⁰) peuvent ainsi se superposer, ou se confronter, ouvrant la possibilité pour les acteurs de contourner les règles locales par la mobilisation d'autres normes et d'autres instances, et inversement.

Ce pluralisme juridique se double d'une pluralité d'autorités (instances délivrant les droits d'accès et instances d'arbitrage) : chefs de terre, chefs de village administratif, administration territoriale, services techniques, élus communaux (Lavigne Delville 2012). Dans des contextes de fortes incertitudes juridiques et institutionnelles, les limites de légitimité des différentes normes et la hiérarchisation des mandats entre ces différentes autorités sont régulièrement remises en cause. Alors que la compétition pour les ressources augmente avec la pression démographique croissante, la mobilisation sélective et concurrentielle d'un régime de droits ou d'un autre et l'appel à des instances d'arbitrage diverses engendrent des situations de conflits d'usage et fonciers, des accaparements de terres et des tensions sociales, voire politiques (Chauveau 2018).

C'est au moment des politiques d'ajustement structurel que la formalisation des droits fonciers sous une forme écrite a été promue comme une condition de développement économique (Lavigne Delville et Mansion 2015). Sous l'impulsion des recherches de la Banque mondiale sur les programmes fonciers en Thaïlande (Feder et Nishio 1998 ; Feder et Onchan 1987)¹¹ et des théories de De Soto et Diaz (De Soto et Diaz 2002), de nombreux programmes de formalisation foncière ont vu le jour en Afrique subsaharienne avec l'objectif d'unifier les droits par la promotion de la propriété privée individuelle. Les législations foncières ont alors souvent conduit à fragiliser, voire délégitimer, les communs locaux de la terre et des ressources naturelles (Chauveau 2018).

Cette approche d'enregistrement systématique vise à réaliser un inventaire de l'ensemble des parcelles et à formaliser les droits sur ces terres. Ces politiques visent à regrouper des droits « informels » dans l'une des catégories juridiques prévues par la loi. Cela peut se traduire par la délivrance d'un titre foncier issu de la procédure d'immatriculation, ou bien de certificats ou d'attestations (Lavigne Delville 2018). Cependant ces documents ne précisent généralement pas le contenu des droits détenus par les différents ayants droit sur une parcelle. Ils sont donc interprétés comme témoignant d'une propriété privée exclusive. L'application de ces politiques, dans une démarche systématique, revient le plus souvent à transformer profondément les droits fonciers ruraux et à exclure de nombreux ayants droit. Les ayants droit d'accès aux ressources naturelles pastorales ou forestières sur les espaces en gouvernance partagée sont généralement les grands oubliés et les grands perdants de ces démarches.

Depuis le début des années 2000, des démarches alternatives hybrides de sécurisation foncière fondées sur la gouvernance et la sécurisation des arrangements sociaux ont émergé. Les évolutions de certaines d'entre elles au cours des vingt dernières années, visant à mettre fin au principe de domanialité et à reconnaître différents rapports fonciers, ont permis en partie la sécurisation foncière de communs de la terre et des ressources naturelles. Ces réformes, qui opèrent une révolution sur les plans juridiques et sociopolitiques, restent toutefois insuffisantes et achoppent encore sur de nombreux points (Mansion et Broutin 2013).

Perceptions de la nature et politiques de conservation

En Afrique subsaharienne, le processus de colonisation a non seulement profondément marqué la relation au foncier et sa gestion, mais il a également tenté d'imposer une perception occidentale de l'environnement et des représentations socioculturelles de la nature. Dans les visions coloniales, l'Afrique subsaharienne était considérée comme un sanctuaire naturel primitif à exploiter ou à protéger et dénué de toute présence humaine (Selby 2014 ; Selby et Hoffmann 2014 ; Hartmann 2014 ; Verhoeven 2014 ; Rodary 2011). Sous l'égide des administrations coloniales, de nombreuses aires naturelles protégées (parcs et réserves) ont alors été créées (encadré 2.4), s'appuyant sur une perception conservatrice de l'environnement basée sur la maîtrise du territoire et l'exclusion des communautés riveraines (Duffy 2006 ; Hagberg, Gomgnimbou, et Somé 1996).

L'établissement des États-nations hérités de la période coloniale a marqué une continuité dans l'objectif de contrôle accru sur les ressources naturelles (bois, minerais, terre), ce qui a souvent mené à la remise en cause des pouvoirs locaux et à la protection accrue des parcs et réserves. Le déploiement des agents des eaux et forêts en Afrique Occidentale et Orientale au XXe siècle s'est traduit par la revendication du « monopole de la protection de la nature », au nom

de « l'utilité publique » et de la « raison d'État » (Bergeret 1994). Constituant une force de sécurité au sein des régions abritant les aires naturelles protégées, ces agents des Eaux et forêts ont aussi le plus souvent suscité la réticence des populations riveraines, voire généré d'importants conflits locaux (Duffy 2006 ; Hagberg, Gomgnimbou, et Somé 1996 ; Hubert 2021*b* ; Massé 2020 ; Poda 2001 ; Sachedina 2010). En Afrique du Sud, la gestion de la nature et la création de réserves et d'aires protégées a été par ailleurs l'une des pièces maîtresses de l'ingénierie territoriale de la ségrégation coloniale, puis de l'apartheid (Giraut, Guyot, et Houssay-Holzschuch 2005). Plus tard, la montée en puissance sur la scène internationale des enjeux liés aux changements climatiques et à la préservation de la biodiversité a renforcé ces dynamiques (Obura et Treyer 2022), les espaces de conservation de l'environnement étant considérés comme déterminants pour la lutte contre les changements climatiques (Villette 2021 ; Saradoum *et al.* 2022).

Ces aires de conservation ont été établies à partir de la délimitation de grands espaces issus de réserves de chasse coloniales. Les communautés riveraines se sont alors vues privées de l'accès aux services environnementaux, donc à la flore, à la pharmacopée traditionnelle et à la faune. Les activités de chasse, traditionnellement pratiquées pour la subsistance alimentaire, ont été criminalisées et considérées comme du braconnage, à moins de s'acquitter de permis de chasse à des coûts prohibitifs. Ces grands espaces dédiés à la conservation, à l'image du *Transfrontier Conservation Area* (TFCA), zone de conservation transfrontalière du Kavango-Zambèze, ont privilégié une gouvernance centralisée et un modèle économique fondé sur les revenus du tourisme international.

En alternative à ces grands programmes de conservation et d'établissement d'aires protégées publiques, une vague de programmes d'appui à la gestion communautaire des ressources naturelles est apparue à partir des années 1990. Face au constat de faillite des grands programmes nationaux, on a vu apparaître des formes de conservation communautaires de gestion des ressources naturelles directement ancrées dans les approches de gestion des terroirs et épousant les dynamiques de décentralisation dans de nombreux pays du continent (Rodary 2008 ; Bollig 2016).

ENCADRÉ 2.4

Le modèle des aires naturelles protégées en Afrique subsaharienne

Le modèle des aires naturelles protégées à vocation exclusive de conservation prête de plus en plus à controverse. Ces espaces de protection de l'environnement, comprenant réserves ou parcs nationaux, représentent un véritable atout pour la conservation de la biodiversité, notamment au sein des régions les plus vulnérables face aux changements climatiques (Turner *et al.* 2021). Cependant, l'imposition d'une vision restrictive de la conservation sur des espaces clôturés ne permettant aucun autre usage des ressources, auparavant en accès partagé, a suscité de nombreux conflits locaux et nationaux. L'exemple de la réserve naturelle du Ngorongoro en Tanzanie illustre bien ce caractère conflictogène (Gagnon-Champigny 2020).

Face à ce constat, plusieurs initiatives locales ont vu le jour sur le continent et permettent de générer un véritable modèle entrepreneurial associant préservation des communs, gestion des conflits d'usage et développement économique local. C'est notamment le cas des modèles alternatifs « *Fortress conservation* » en Tanzanie (Blache 2020) ou encore des Zones Villageoises Cynégétiques (ZOVIC) au Burkina Faso. Au Sud-Est du Burkina Faso, des communautés riveraines de la Réserve de chasse naturelle de Pama, située au sein de la zone d'intégration socioéconomique du parc national d'Arly, ont constitué une ZOVIC afin de développer leur propre activité touristique autour de l'observation de la faune et de la chasse du petit gibier. Cette réserve naturelle auto-gérée permet d'accroître les retombées économiques issues du tourisme et de les répartir plus équitablement au sein des communautés riveraines. Les ZOVIC jouent également un rôle de conservation de l'environnement et de préservation des communs de la terre et des ressources naturelles dans des zones marquées par le développement des activités agricoles. En intégrant ainsi les tissus socioéconomiques endogènes à la conservation de l'environnement, et en permettant d'augmenter les retombées économiques associées au tourisme, ces espaces auto-constitués renforcent à la fois l'appropriation des aires naturelles protégées par les populations riveraines et l'efficacité de leur rôle de protection de la biodiversité (Hubert 2021*b*, 8-10).

Nous pouvons observer une dynamique similaire avec le modèle des *conservancies*, déployé en Namibie (Galvin, Beeton, et Luizza 2018). Ces *conservancies* se construisent sur des bases communales, mais demeurent regroupées sous l'administration des associations régionales de conservation. Elles ont à la fois une mission de conservation, de gestion des conflits d'usage et de développement local par la valorisation durable des ressources naturelles, notamment *via* le tourisme et la chasse, mais également des objectifs sociaux (notamment par l'intermédiaire d'investissements effectués dans les communautés, par exemple en matière d'éducation et de services de santé). Les *conservancies* de Namibie bénéficient de nombreux donateurs internationaux, mais elles cherchent une plus grande autonomie en tentant de diversifier les sources de financement disponibles pour leur fonctionnement. Cette évolution du modèle économique risque néanmoins de générer une certaine dépendance à la finance internationale dont les

(suite page suivante)

Encadré 2.4 (suite)

objectifs premiers peuvent apparaître éloignés des bénéfiques sociaux également offerts par les conservancies. De même, bien que ces *conservancies* soient conçues sur une volonté d'autogestion et d'intégration des autorités traditionnelles, ainsi que de collaboration étroite avec les populations riveraines, les organes locaux de décision n'ont généralement pas de droits sur la terre et demeurent dépendants des décisions que les autorités nationales pourront prendre sur la gestion du foncier. C'est l'une des principales limites exprimées par les membres des *conservancies*.

Ces modèles de conservation communautaire font ainsi face à un ensemble de défis (Campbell et Shackleton 2001) : clarification des mandats des autorités de régulation, gouvernance et collaboration avec les gouvernements locaux, transparence des organismes de gestion, financement d'une ingénierie sociale continue dans le temps et respect des droits fonciers légitimes au sein des politiques foncières.

Processus d'individualisation et de marchandisation des terres et ressources gérées en commun

La pression démographique, la progression des logiques marchandes et les aspirations des cadets sociaux à plus d'autonomie induisent des recompositions des unités domestiques. Les grandes unités familiales, là où elles existaient, ont tendance à se fragmenter au profit de l'échelle du ménage qui s'affirme comme unité économique (Quesnel et Vimard 1996 ; Raynaut et Lavigne Delville 1997). Ces mutations peuvent coexister avec le maintien d'une gestion du patrimoine foncier à l'échelle de groupes familiaux élargis. Elles influencent cependant les règles de transfert du foncier jusqu'au sein du groupe familial.

Ces processus d'individualisation peuvent se coupler à la marchandisation de la terre (Lavigne Delville *et al.* 2017). Selon les sociétés rurales, cette marchandisation peut être ancienne ou récente (encadré 2.5). Les moteurs en sont multiples : insertion dans les filières marchandes, ventes d'urgence ou de détresse (frais médicaux, événements familiaux, mariages et funérailles par exemple), stratégies de reconversion, ajustements liés à la fragmentation des héritages ou offre de la part d'acteurs externes. Les droits d'administration et les droits d'usage tendent à être regroupés dans ces processus et à devenir similaires à des droits de propriété. Les détenteurs de droits fonciers agissent alors comme des propriétaires de fait (Bon *et al.*, à paraître).

Individualisation et marchandisation des droits ne vont pas forcément de pair (Colin et Bouquet 2022). Il peut y avoir une marchandisation, par exemple au niveau des segments de lignage, sans individualisation complète des droits (Diongue *et al.* 2021 ; Magnon 2013). Inversement, face aux opportunités financières, des cadets sociaux qui n'ont normalement pas le droit de vendre, voire des acteurs n'ayant aucun droit foncier, peuvent procéder à des transactions foncières ou remettre en cause des arrangements passés par leurs aînés et aînées.

Les conditions de pratique de l'agriculture, notamment les paramètres naturels (climat et fertilité des sols) et le cadrage par les politiques publiques, influencent également les pratiques foncières dans les espaces ruraux (voir chapitre 3). Ainsi la marginalisation de l'agriculture ou la plus faible rentabilité des productions sous l'effet des politiques agricoles (coût de la main-d'œuvre et des intrants) et de l'imprévisibilité climatique (événements météorologiques violents, stress hydrique et irrégularité des pluies) stimulent la vente des terres, notamment pour de la création immobilière (Bon *et al.*, à paraître).

ENCADRÉ 2.5

Émergence de la propriété individuelle et de la marchandisation des terres familiales au Sud-Bénin

Simonneau (2015) rappelle les processus relativement anciens d'émergence de la propriété individuelle et de la marchandisation des terres au Bénin. Le régime traditionnel, comme dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne, fait de la terre une ressource sacrée et inaliénable. Sa gestion pour le compte de la communauté est assurée par un chef de terre, qui est aussi un chef spirituel. La notion de propriété individuelle n'existe pas (Ouedraogo 2011). Plusieurs évolutions politiques, sociales et économiques ont néanmoins fait émerger la propriété individuelle avant la période coloniale (Mondjannagni 1977 ; Pescay 1998).

Un premier changement s'amorce au début du XVIIe siècle lors de la structuration des grandes royautes, dont les rois s'arrogent les pouvoirs fonciers. Ces derniers font construire leurs palais sur des domaines initialement ancestraux ou les donnent en gestion à des délégués royaux pour leur mise en valeur, ce qui constitue une première forme d'appropriation privative de la terre.

À la fin du XVIIe siècle, sous la pression démographique, l'autorité du roi s'affaiblit, ainsi que la référence spirituelle à l'alliance homme-terre. Le travail devient progressivement le fondement principal du droit sur la terre et le caractère inaliénable et sacré de la terre s'assouplit. En outre, les terres ancestrales se structurent progressivement autour de références plus segmentées (clan, ethnie, lignage, famille). La dispersion des clans et des ethnies, les migrations et assimilations d'étrangères et d'étrangers font que seules les propriétés familiales perdurent.

La propriété individuelle émerge au XIXe siècle sous une triple influence : i) des délégués royaux finissent par s'approprier les terres dont ils n'avaient que la gestion et les donnent parfois aux esclaves libérés ; ii) après l'abolition de l'esclavage en 1848, l'explosion du commerce de produits dérivés du palmier à huile rehausse l'importance économique de la propriété de palmeraies ; iii) certains groupes sociaux s'émancipent des règles foncières coutumières, tels que les esclaves affranchis revenus du Brésil avec un fort attachement à la notion de propriété foncière acquise dans les plantations.

(suite page suivante)

Encadré 2.5 (suite)

Facilités par ces évolutions, la vente de terres par des propriétaires coutumiers devient possible dès les années 1990 (Sotindjo 2010). La législation coloniale (« Coutumier du Dahomey » de 1933) prévoit la vente des terres familiales. Marchandisation et individualisation des droits s'accroissent dans les années 1990 sous l'influence de la démocratisation, les programmes d'ajustement structurel et la faillite du système bancaire (1988). La propriété foncière, y compris semi-formelle, incarne alors les aspirations d'ascension sociale et détient une fonction d'épargne centrale dans l'économie des ménages.

L'émergence des classes moyennes urbaines en Afrique disposant d'une épargne et d'une capacité d'investissement a renforcé le développement des marchés fonciers dans de nombreuses zones rurales du continent. Disposant d'une capacité d'investissement, mais aussi d'influence ou de soutien politique, les cadres ont acquis des terres pour développer des activités agricoles ou pour des objectifs immobiliers. En Côte d'Ivoire, les investissements des cadres urbains sont l'un des déterminants majeurs du développement de l'économie de plantation du cacao et de l'hévéa (Ruf, Salvan, et Kouamé 2020). Le développement des marchés fonciers se fait également en lien avec l'étalement urbain (Durand-Lasserve, Durand-Lasserve, et Selod 2015). Dans de nombreux cas, les appropriations interviennent sur des espaces gérés en commun ou utilisés pour différents usages.

Des processus d'accapement multiples

Les communs de la terre et des ressources naturelles sont enfin exposés aux processus d'accapement des terres (encadré 2.6). Ces accapements résultent de plusieurs dynamiques internes tout comme de l'attrait d'investisseurs nationaux et internationaux¹². Ces appropriations de terre à grande échelle ont pris de multiples formes impliquant le plus souvent l'attribution de concessions foncières par les États à des investisseurs (Boche 2014). Les lois nationales permettent à l'État d'exproprier pour des motifs d'intérêt public des terres valorisées par des populations locales afin de favoriser l'installation d'investisseurs pour développer des plantations agro-industrielles.

Des Zones économiques spéciales (ZES) se sont également multipliées sur le continent dans les dernières années. En général, les ZES sont destinées à promouvoir l'investissement pour favoriser le développement industriel. Les États mobilisent la déclaration d'utilité publique afin d'enregistrer les terres en son nom et transférer la gestion à l'administration. Au Sénégal, la Loi portant création des ZES a été adoptée en janvier 2017. Face à l'enlisement du processus de réforme foncière, des inquiétudes ont été exprimées quant au fait que

la mise en place et le fonctionnement de ZES pourraient faciliter une forme de réappropriation par l'État de la maîtrise du foncier sur des zones à « fort potentiel économique ». À Madagascar, des lois et programmes successifs ont établi diverses formes de ZES : les Zones Franches et Entreprises Franches, les Zones d'Investissements Industrielles et les Zones d'Investissements Agricoles. La Loi sur les ZES a donné lieu en 2017 à des contestations publiques et des réserves émises par la Haute Cour constitutionnelle. Un projet de Loi sur les terrains dits à « statuts spécifiques » a aussi vu le jour en 2020 pour formaliser les statuts de zones dédiées à l'investissement, mais aussi des aires protégées ou des pâturages. Il est lui aussi controversé, car il prévoit que les terres concernées, y compris des terres communautaires, soient titrées au nom de l'État et gérées par l'administration (Burnod *et al.* 2022).

Ce procédé a trois conséquences majeures. Il altère les rôles sociaux et culturels co-constituant les communs de la terre et des ressources naturelles. Il modifie les rapports au foncier des populations, déconstruisant les structures sociales qui y étaient associées. Il accentue la conversion des usages du sol (pour l'industrie, l'agrobusiness ou l'immobilier) dans des zones souvent déjà fortement utilisées par les communautés locales pour leurs productions vivrières (agriculture, élevage, cueillette ou pêche). Les personnes expropriées cherchent alors de nouveaux terrains où pratiquer leurs activités agricoles ou pastorales ou alors se destinent à l'émigration. Ainsi, en plus d'accentuer la transformation des écosystèmes, la privatisation d'espaces accueillant une gestion des ressources en commun accroît la mutation des tissus sociaux, économiques et culturels associés aux communs de la terre et des ressources naturelles.

ENCADRÉ 2.6**Fragilisation des communs autour des ressources minières**

Selon le rapport « Transformation structurelle et ressources naturelles » (BAD *et al.* 2013), l'ouverture de l'accès à l'exploitation des ressources naturelles aux acteurs économiques internationaux est encouragée pour stimuler la croissance des PIB des pays et mettre à profit les revenus miniers ou des industries (Ashukem 2020 ; Delors 2019 ; Gyapong 2021 ; Oliveira, McKay, et Liu 2021) pour amorcer des projets nationaux de développement (Campbell 2009). Les acteurs exploitant de manière industrielle les ressources naturelles se voient garantir un accès prioritaire par les codes fonciers et régimes fonciers modernes (Campbell 2009 ; Chouli 2014 ; Hubert 2018).

Dans la plupart des cas, les codes miniers s'appuient sur la modernisation des régimes et codes fonciers pour établir des « compensations financières » afin de dédommager les populations expropriées par le développement minier. Ce processus peut avoir des retombées positives sur les populations locales (Chuhan-Pole, Dabalen, et Land 2017). Il attribue toutefois une valeur monétaire à la terre, évaluée en fonction de la valeur économique des rendements agricoles annuels des exploitantes et des exploitants, et transposée sur le régime de la propriété individuelle.

Au Burkina Faso, cette valeur monétaire est directement associée à la notion de danger par les communautés dans le sens où elle tend à modifier négativement les habitudes de vie, les rapports intra-communautaires et la relation au foncier. Avec l'inflation engendrée localement par l'implantation des sites miniers industriels, les personnes ayant reçu des compensations financières se retrouvent souvent et rapidement à court d'argent. Elles ne sont pas habituées à gérer leur budget sur plusieurs années, n'ont pas accès aux infrastructures permettant de stocker des sommes importantes sur le long terme, ne possèdent plus d'espaces agro-pastoraux ou d'activités économiques au sein desquels elles pourraient investir leurs capitaux. Elles s'exposent alors au vol, au racket et à la prédation, ce qui les placent rapidement dans des situations de forte précarité.

Les compagnies minières jouent par ailleurs de la confusion générée par la superposition des régimes fonciers comme rappelée à la section précédente. Le code minier burkinabè mentionne que le sous-sol est la propriété de l'État et détermine les modalités de fixation des indemnités en cas d'expropriation. En accord avec ce code, les compensations, pour les compagnies minières, sont fixées contre transfert de propriété exclusive de la terre et des ressources naturelles. Elles sont déterminées selon un prix à l'hectare fixé par les compagnies minières sur la base d'une indemnité fixe, calculée sur le rendement annuel des exploitations agro-pastorales sur une période de trois ans. Les exploitants en revanche signent une entente pour la cession de leurs droits d'exploitation pour une période temporaire.

Ainsi l'altération la plus marquante engendrée par la compensation financière des expropriations terriennes en Afrique subsaharienne est la valeur monétaire conférée au foncier. Elle instaure de fait le caractère privé et individuel de la propriété, et dépossède le foncier et l'interrelation à l'environnement de son rôle sociopolitique (Hubert 2018 ; 2021a).

Pour conclure les deux premières sections de ce chapitre, l'observation des dynamiques en cours sur le terrain souligne la vitalité et l'ingéniosité des acteurs locaux des communs de la terre. S'appuyant sur des traditions et expériences de mises en commun de terres et de ressources en situation d'incertitude climatique et socioéconomique, des formes originales et innovantes de mises en commun apparaissent et se structurent progressivement, de façon à répondre aux multiples défis sociaux, économiques et écologiques auxquels elles doivent faire face. Cependant, les cadres institutionnels et politiques dans lesquels ces dynamiques émergent n'évoluent pas à la même vitesse. Ils restent ancrés dans des cadres standardisés, figés et inadaptés aux évolutions actuelles, et rapides du contexte environnemental et socioéconomique. Ainsi les formes d'entrepreneuriat en communs qui émergent de ces innovations sociales se retrouvent dans un contexte institutionnel ne permettant pas une reconnaissance, une sécurisation et un accompagnement suffisants pour assurer leur durabilité.

Développer un entrepreneuriat en communs autour de la terre et des ressources naturelles

Les communs de la terre et des ressources naturelles sont porteurs, sous certaines conditions, du développement contrôlé et mesuré d'un agro-entrepreneuriat. Développer un entrepreneuriat économique en communs (voir chapitre 1) à partir de ressources gérées et exploitées en commun nécessite plusieurs niveaux de sécurisation qui doivent être traités de manière intégrée (encadré 2.7). Il s'agit d'abord de l'établissement de dispositifs de gouvernance foncière prenant en charge la gestion des territoires et permettant une sécurisation des règles, accords et usage des ressources gérées en commun. Il s'agit ensuite de la sécurisation des conditions financières et économiques permettant le développement d'activités économiques. Il s'agit enfin de (re)penser l'engagement de l'État.

ENCADRÉ 2.7**L'appui au développement d'un entrepreneuriat économique basé sur des communs dans la Vallée du fleuve Sénégal – Une approche intégrée**

L'appui au développement d'un entrepreneuriat économique basé sur des communs dans la Vallée du fleuve Sénégal s'est organisé autour d'un triptyque dont les approches et outils ont été progressivement mis au point par une grappe de projets financés par l'Agence française de développement (AFD) depuis 2012 puis déployés dans l'ensemble de ce territoire par les acteurs locaux : i) le transfert d'outils de sécurisation sociale et foncière ; ii) la mise en place de guichets de financement local, gérés par les municipalités, pour la réalisation d'infrastructures indispensables au développement de l'entrepreneuriat économique ; iii) l'organisation et le développement des capacités des acteurs locaux pour une meilleure insertion dans les filières locales les plus rentables. Ces outils ont permis de faciliter l'émergence de nombreuses initiatives entrepreneuriales dans les filières agro-sylvo-pastorales de la région.

La sécurisation des usages des ressources naturelles a été formalisée dans un document communal appelé Plan d'occupation et d'affectation des sols (POAS), inscrit dans les lois et politiques sénégalaises de décentralisation (d'Aquino *et al.* 2020 ; Papazian *et al.* 2016 ; Richebourg 2019 ; Bourgoin *et al.* 2020). Le POAS permet la reconnaissance officielle et la sécurisation des espaces en communs inscrits dans ces plans. Cette reconnaissance participe implicitement à la reconnaissance légale d'une gouvernance locale, en commun, de ces ressources. Les communes ont été dotées des capacités leur permettant de mettre en œuvre un Système d'information foncière (SIF) à l'échelle communale et de disposer d'une cartographie de l'enregistrement précis des parcelles affectées. Sur les espaces en gestion collective se pose la question de l'affectation foncière à des collectifs sous une forme qui n'est pas considérée comme de l'appropriation privative (« un accaparement interne », comme certains villageois le soulignent). Plusieurs formes juridiques sont expérimentées : les Groupements d'intérêt économique (GIE), les associations d'usagers ou la constitution de zones communales par exemple.

Les espaces gérés en commun dans la Vallée se situent généralement dans la zone hors du lit majeur du fleuve. Il s'agit d'une zone qui souffre d'une carence en infrastructures de base, en particulier celles nécessaires au développement économique (parc à bétail, marché de viande, point d'eau pastoral, laiterie, centre de collecte des produits de cueillette, aménagements pastoraux et forestiers). La sécurisation financière a porté sur le financement d'infrastructures publiques de telle manière à ce que les modalités de gestion des fonds soient adaptées à des organisations sociales en commun. Une ligne de financement local a été créée (Fonds d'appui aux investissements – FAI), dont la gestion a été confiée aux collectivités locales. Les infrastructures sont installées sur des terres affectées par la collectivité locale qui est légalement chargée de la gestion du foncier et qui donne ensuite mandat de gestion de ces infrastructures à une association des usagers

(suite page suivante)

Encadré 2.7 (suite)

locaux. Un effort a aussi été fait pour créer des Unités Pastorales, qui rassemblent les usagers d'un espace périphérique d'un point d'eau permanent (le plus souvent un forage) pour la mise en valeur plus productive de cet espace en commun. Des aménagements physiques ou organisationnels (gestion des pâturages) et un appui technique à la productivité sont mis en œuvre, et peuvent suivre le même schéma de mandat de gestion que pour les infrastructures, afin de favoriser une gestion plus productive des ressources tout en sécurisant une organisation en commun de leur exploitation. Cette formule permet ainsi à cette communauté de mieux veiller, dans une approche intégrée qu'elle pilote elle-même, à la préservation des ressources locales, à la santé des animaux et des écosystèmes, à une gestion concertée des ressources naturelles et pastorales et à l'augmentation des revenus des acteurs et de la collectivité territoriale.

La sécurisation économique a porté sur l'appui à l'identification des filières à haute valeur ajoutée. Les formes d'appui ont été diverses, allant du renforcement de la dynamique organisationnelle à la valorisation de toute la chaîne de valeur.

Ce dispositif intégré a d'abord constitué la base d'une part majeure de la production rizicole du Sénégal avant de s'élargir ces dix dernières années aux ressources agrosylvo-pastorales des zones non irriguées.

Sécuriser les usages plutôt que la propriété

Le pluralisme juridique et la pluralité des autorités aboutissent à une insécurité foncière importante pour les ayants droit des communs de la terre et des ressources naturelles en Afrique subsaharienne. Le sentiment de sécurité foncière est ici entendu comme la confiance dans le fait que les droits que l'on détient sur des terres et des ressources naturelles ne seront pas contestés sans raison, et que, s'ils le sont, seront confirmés par des instances d'arbitrages considérées comme légitimes. Il tient donc au fait que les institutions de régulation foncière sont effectives, que leurs décisions sont prévisibles et que les conflits sont arbitrés en faveur des ayants droit légitimes.

La manière d'assurer la sécurisation foncière fait l'objet de controverses depuis la période coloniale. Il existe une tension entre l'objectif de favoriser l'accès d'agents économiques performants à des droits légalement reconnus et l'objectif de protéger les droits existants, en particulier ceux des groupes les plus vulnérables. Depuis les années 1990, la plupart des pays d'Afrique subsaharienne mettent en œuvre des politiques de formalisation à grande échelle des droits dits « coutumiers ». Ces politiques, qualifiées d'« enregistrement », de « légalisation » ou de « sécurisation des droits fonciers par le titre », ont abouti à des résultats mitigés et en Afrique, seules 5 à 20 % des terres seraient aujourd'hui immatriculées, c'est-à-dire enregistrées et inscrites dans un livre ou un registre foncier dont la conservation est garantie par l'État (Mansion et Broutin 2013).

Cette perspective par la propriété, perspective dominante aujourd'hui, interroge à plusieurs titres.

- Elle associe le fond de terre (la surface spatiale) aux ressources qu'il porte (Delay, Aubert, et Botta 2020). L'accès à la ressource est garanti par l'accès à l'espace, ce qui revient à négliger l'imbrication des ressources sur un même espace, la connectivité de ces ressources avec d'autres espaces et les différents usagers et formes d'usages à l'œuvre que nous avons rappelés en première section du chapitre. Cette approche met en invisibilité les pratiques de communs issues d'une adaptation historique des sociétés à leur environnement et dont le sentiment de sécurité foncière dépend plus d'une reconnaissance sociale que d'une reconnaissance juridique (Le Roy *et al.* 2019).
- Dans un contexte de pluralisme juridique, toute nouvelle politique foncière ne s'impose pas de fait, mais vient s'ajouter aux modes de régulation existants pour être réinterprétée et hybridée (Papazian *et al.* 2016).
- Les autorités coloniales, puis postcoloniales, avaient déjà fait preuve d'une certaine réserve vis-à-vis des campagnes systématiques et autoritaires de titrisation des terres et de leur répartition entre paysannat, entrepreneuriat et firmes internationales en raison des risques d'aggravation des fractures sociales et ethniques (Chauveau 2017).
- L'idée que le nonaccès à une pleine propriété serait le frein principal à l'investissement a été contestée dans de nombreuses analyses (Binswanger, Deininger, et Feder 1993) qui mettent en avant les rapports de prix entre productions agricoles et intrants, les dysfonctionnements au sein des filières, les difficultés d'accès au crédit bancaire ou les risques climatiques. Les bienfaits escomptés de la formalisation ne prennent en conséquence pas en compte la nécessité d'agir à un niveau plus global des politiques agricoles et économiques dans une perspective de lutte contre la précarité des agriculteurs en Afrique (Bromley 2008).

La sécurisation foncière et sociale des communs de la terre et des ressources naturelles suppose que la formalisation des droits ne soit considérée que comme un moyen parmi d'autres et d'ouvrir la voie à une approche flexible de la sécurisation des droits. Cela exige une compréhension fine des « situations d'action » (voir chapitre 1) et une approche fonctionnelle des rapports fonciers. Goulin *et al.* (2018) montrent par exemple que le développement de la pisciculture familiale dans certaines communautés de Côte d'Ivoire permet de contribuer à répondre à la demande du marché national tout en développant un entrepreneuriat local, en renforçant les tissus socioéconomiques et en exploitant des espaces marécageux ou semi-marécageux moins exposés à la pression foncière.

Cet agro-entrepreneuriat se développe par l'acquisition de la terre auprès des autorités coutumières, soit par le don, la contrepartie, la négociation ou l'achat pour les acteurs allochtones, soit par héritage pour les acteurs autochtones. Ce développement de l'entrepreneuriat participe à la mutation des régimes co-constituant les communs ainsi qu'à la transformation des usages et des services environnementaux. Goulin *et al.* (2018) concluent à ce sujet que les mutations engendrées, lorsqu'elles demeurent dans le respect des communs, ont « permis aux pisciculteurs sans distinction de mode d'accès, de jouir quasi-paisiblement et continuellement du droit d'exploiter les espaces piscicoles qui leur avait été cédés. Il convient d'en conclure que ces modes d'accès s'avèrent tous favorables à la pratique piscicole lorsque les pisciculteurs se garantissent des droits d'exploitation pérennes ».

Concrètement, les droits d'accès et d'usage des ressources naturelles peuvent être sécurisés par l'adoption d'outils d'aménagement du territoire et de sécurisation foncière. La connaissance et le partage d'informations sur les potentialités écologiques et sur les usagers, ainsi que la cartographie des usages et des règles de gestion sont des préalables indispensables. La sécurisation passe par la cartographie des zones à vocation prioritaire, la formalisation et la diffusion des règles d'accès et de gestion en vigueur et un dispositif d'animation permanent permettent de faire respecter ces dispositions.

Sécuriser et favoriser les conditions d'émergence d'un entrepreneuriat en communs

Si on se réfère aux catégories proposées au chapitre 1, les modèles économiques des communs de la terre et des ressources naturelles sont le plus souvent marchands, dans le sens où les participants au commun valorisent sur le marché les unités de ressource prélevées sur le commun grâce aux droits qui leur ont été alloués. Mais les communs de la terre et des ressources naturelles relèvent aussi d'un modèle « EnMarché ». Au-delà de la sécurisation des droits d'accès et d'usage des ressources naturelles, le développement d'un entrepreneuriat en communs repose sur quatre facteurs supplémentaires.

Le premier facteur est le financement d'infrastructures structurantes collectives permettant la mise en valeur des ressources naturelles. On pense notamment à des aménagements hydro-agricoles de grande ampleur, des dispositifs d'hydraulique pastorale, des infrastructures de stockage, de commercialisation et de mise en marché, des pistes de désenclavement par exemple. Ce développement nécessite une négociation préalable avec les ayants droit et les acteurs locaux légitimes ainsi que leur accord libre, préalable et informé sur la compensation des dommages causés, puis leur implication dans la création de ces ressources collectives, sous forme de contributions en nature (travail gratuit par exemple) ou en espèces (cofinancement de l'acquisition de matériel ou abondement d'un

fonds de maintenance par exemple). La délégation de gestion des ouvrages doit s'accompagner si nécessaire de renforcement de capacités et intervenir de manière proportionnée sur la base de contrats d'engagements signés entre les bénéficiaires, les services de l'État et les représentantes et représentants des collectivités locales.

Le deuxième facteur est l'organisation de l'action collective pérenne. Comprise comme découlant de la mobilisation d'un ensemble de personnes qui prennent conscience de leur intérêt commun et de leur avantage à le défendre ou le faire progresser (Froger et Méral 2002, 15), l'action collective peut prendre la forme de multiples arrangements institutionnels combinant des acteurs et des instruments de régulation publique, marchande et communautaire. Le développement de l'action collective dans la gestion des ressources naturelles est rendu difficile par un ensemble de facteurs tels que l'identification de l'échelle territoriale pertinente, la confrontation d'objectifs antagonistes et les difficultés à réaliser un suivi précis qui permette la prise de décision et qui soit porté par une institution reconnue comme légitime par l'ensemble des participants (Petit 2019). La mobilisation de solidarités écologiques et sociales préexistantes et la reconnaissance de la valeur patrimoniale du territoire et des ressources naturelles constituent de puissants vecteurs pour assurer une mobilisation dans le temps. L'action collective grandira sur ce terrain fertile sous réserve du respect de certaines conditions d'effectivité (encadré 2.8)

ENCADRÉ 2.8**Les conditions d'effectivité des conventions locales instituant l'action collective**

Le programme de recherche Negos-GRN « Promouvoir une gestion locale concertée et effective des ressources naturelles et foncières », mené en 2012, a permis d'identifier un ensemble de conditions d'effectivité de l'action collective^a :

- Disposer d'une compréhension partagée du problème et des aspects critiques de gestion de la ressource afin de faire émerger un enjeu collectif et partagé.
- Co-construire et négocier des règles d'accès, d'exploitation et d'administration claires, applicables et évolutives. Les règles doivent être adaptées, faire sens pour les acteurs à qui elles s'appliquent, être simples et opératoires.
- Mettre en place des mécanismes de surveillance et de sanction opératoires et peu coûteux.
- Prendre en compte les cadres locaux de la négociation et les problèmes de représentation (liens historiques entre villages ou droits d'aïnesse dans la prise de parole et la décision par exemple).
- Identifier et travailler sur les problèmes de fonds avec les acteurs du commun.
- Obtenir un soutien de la part des services techniques de l'État permettant une marge de souplesse entre cadre légal et application des arrangements locaux. L'implication des autorités locales décentralisées est cruciale pour apporter une certaine légitimité aux conventions de fonctionnement des communs et assurer la médiation avec les services de l'État.
- Mobiliser un ensemble d'acteurs reconnus comme légitimes pour apporter une information ou une reconnaissance légale. La perception de la légitimité des services techniques à apporter un regard et un soutien technique est un facteur important. De même, les gouvernements locaux et les collectivités locales sont en général des instances pertinentes pour la légalisation des accords de constitution du groupe de participants au commun.
- Assurer un respect des règles en vigueur au moment des premières transgressions. La crédibilité du dispositif de gestion en dépend. Une seconde épreuve de vérité intervient lorsque le collectif devra adapter les règles qu'il s'est fixées.

a. Source : Notes de politiques élaborées dans le cadre du programme NEGOS-GRN mis en œuvre par un consortium d'acteurs dirigé par l'Organisation non gouvernementale (ONG) française Gret.

Le troisième facteur permettant de sécuriser l'émergence d'un entrepreneuriat en commun est l'existence et l'accessibilité d'un dispositif d'accompagnement technique et de gestion économique régulier afin de permettre l'établissement d'un modèle économique stable. Les entrepreneurs sont trop souvent laissés seuls pour développer leurs modèles de production et de commercialisation. Les dispositifs de conseil et de gestion font souvent défaut, en raison du faible investissement des États dans la formation agricole et rurale. Il existe sur le continent plusieurs dispositifs financés et portés par les organisations de producteurs et les filières agricoles (dont notamment les centres de gestion et d'économie rurale au Sénégal, le conseil agricole de proximité de l'organisation professionnelle agricole malgache Fifata, les centres de prestations de services au Mali, le programme de consolidation et de pérennisation du conseil agropastoral au Cameroun).

Le quatrième facteur est la capacité de commercialisation permettant de sécuriser à la fois les revenus des participants aux communs et de donner les moyens à l'action collective. Le modèle économique est nécessairement dépendant de la nature des produits et de leur destination. La durabilité économique passe par l'insertion des activités économiques du commun dans des filières porteuses incluant l'organisation de la production, de la collecte, de la transformation et de la contractualisation avec les autres acteurs des filières. Cela passe aussi par des mécanismes réglementaires tels que les quotas de chasse ou financiers tels que la fiscalité, qui reconnaissent la valeur sociale et environnementale des services rendus par les communs. La commercialisation de la production et la certification des comptes par des organismes de gestion et économie rurale permettent aux participants aux communs regroupés en association, coopérative ou groupement économique de pouvoir accéder au crédit rural.

Repenser l'engagement de l'État

La sécurisation des communs de la terre et des ressources naturelles, ainsi que des formes d'entrepreneuriat dont ils sont porteurs, repose sur une gestion locale négociée et institutionnalisée qui permette de renforcer à la fois l'action collective et l'action publique. Sauf exception, pour renforcer leur légitimité les communs africains de la terre et des ressources naturelles ont besoin de l'appui technique et politique des acteurs publics, étatiques ou décentralisés. Ils ont aussi besoin de pouvoir mobiliser ces acteurs publics pour renforcer leur capacité à agir, en particulier afin de disposer d'un accompagnement technique et pour faire respecter leurs droits. La bonne articulation entre ces modes de régulation permet de réduire l'incertitude sur les normes régissant l'exploitation des ressources naturelles, et celle sur la capacité des autorités à assurer la mise en œuvre effective des règles (Ndione et Lavigne Delville 2012).

L'effectivité d'une gestion locale négociée repose sur de nombreux facteurs (encadré 2.9). Elle suppose avant tout une reconnaissance réciproque des légitimités, mais également des intérêts et des besoins de chacun et de chacune. Elle interroge à la fois l'engagement des autorités, mais aussi la posture des communautés concernées.

ENCADRÉ 2.9

Les facteurs de réussite des conservancies en Afrique subsaharienne

La réussite des *conservancies* est conditionnée selon Campbell et Shackleton (2001) à huit facteurs : la réelle volonté politique des gouvernements pour transférer l'autorité de décision au niveau local sur l'ensemble du faisceau de droits ; la clarification sur les mandats et les relations entre les différents acteurs ; l'intégration des commissions de gestion des ressources naturelles dans les gouvernements locaux décentralisés ; la représentativité, la redevabilité et la transparence des organismes de gestion ; une ingénierie sociale continue dans le temps ; la reconnaissance de la place des autorités traditionnelles ; l'appui sur le secteur privé pour générer des revenus sur la base de l'utilisation des ressources ; la reconnaissance de la valeur ajoutée créée pour déterminer la meilleure structure organisationnelle.

Du côté des autorités publiques, une gestion locale négociée nécessite la construction de vrais cadres de subsidiarité qui rendent cohérentes la coexistence des pratiques et les prises de décision aux échelles adaptées (Hesse 2011). Cela consiste à articuler les autorités légitimes sur les différents niveaux de règles tels que rappelés au chapitre 1 (niveau opérationnel, niveau collectif et niveau institutionnel). Les usagers restent maîtres, dans l'espace et dans le temps, de l'évolution des règles opérationnelles et d'une partie des règles collectives (Delay, Aubert, et Botta 2020) qui ne reposent donc pas sur des normes imposées de l'extérieur (voir chapitre 7). Dans cette optique, par exemple, une loi foncière ou de gestion des ressources naturelles doit rester une loi-cadre afin de permettre aux acteurs locaux de concevoir, de proposer et de définir des règles et processus opérationnels et collectifs de gestion des ressources (Loi Gelose à Madagascar, Loi foncière au Niger).

Du côté des communautés engagées dans les communs de la terre et des ressources naturelles, mobiliser le soutien des autorités publiques suppose de les associer et de reconnaître leurs intérêts qui peuvent être variés : « intérêt à se voir réaffirmer une légitimité pour des pouvoirs locaux, intérêt politique et symbolique de s'engager sur un sujet intéressant leurs concitoyennes et concitoyens pour des élus, intérêt de pouvoir mettre en avant des cas de gestion durable pour les services techniques » (Lavigne Delville et Djiré 2012a, 1).

Les modalités de mise en place d'une gestion négociée ont fait l'objet d'une large littérature notamment (Ostrom 1990 ; Djiré 2003 ; Petit 2019 ; Tall et Gueye 2003 ; Seegers 2005 ; Djiré et Dicko 2007 ; Bachir et Vogt 2007 ; Faye, Haller, et Ribot 2018). Il revient que dans nombre de situations, les accords gagnent à être légalisés. La légalisation donne aux accords entre parties une force de réglementation locale opposable aux tiers et limite leur remise en cause par l'État. L'implication des communes, lorsque les processus de décentralisation à l'œuvre le permettent, est souvent préférable aux services techniques de l'État, les communes étant des instances élues normalement plus proches des préoccupations des citoyens (Lavigne Delville et Djiré 2012*b*). La légalisation reste toutefois une étape et c'est sur la durée, à l'épreuve de la réalité, que se joue l'effectivité de tels dispositifs (encadré 2.10).

ENCADRÉ 2.10

Les principes d'un accord tripartite – L'exemple de la Vallée du fleuve Sénégal

La forme contractuelle retenue pour sécuriser l'entrepreneuriat en communs dans la Vallée est un accord tripartite, entre des exploitantes et des exploitants de ressources naturelles, une collectivité locale, et un partenaire technique public. Elle reprend le principe fondamental de gestion traditionnelle des communs dans la Vallée (Schmitz 1994) et engage dans l'accord la diversité des parties en présence, chacun assumant son rôle traditionnel dans l'organisation de la société.

Ce type de contrat définit les droits et devoirs des trois partenaires, chacun se portant témoin des engagements des deux autres. Il permet une sécurisation juridique, mais aussi sociale, d'une exploitation économique de la zone, sans appropriation privative. Cette formule a été mise en œuvre, à partir de 2005, pour l'exploitation de l'eau dans le cadre d'aménagements hydro-agricoles : le contrat, appelé Charte du domaine irrigué (CDI), engageait alors l'utilisateur de l'eau (agriculteur en irrigué sur un aménagement hydro-agricole public), la Société d'aménagement et d'exploitation des terres du Delta du fleuve *Sénégal* (la SAED) et la collectivité locale, responsable de l'assise foncière. Cette forme contractuelle tripartite s'est élargie aux infrastructures publiques pour un investissement, en s'agréant d'un mandat de gestion, ainsi qu'à la mise en valeur agrosylvopastorale d'un espace en commun.

Ce type de contrat permet de responsabiliser et de légaliser l'identité morale d'un collectif d'utilisateurs sans lui transférer un droit de propriété. Il permet aussi de préserver un accès réglementé à des usagers n'étant pas membres de l'association ou groupement de personnalité morale gérant l'infrastructure, l'espace ou la ressource. Cependant, ce sont des outils encore insuffisamment mobilisés au quotidien et leur inscription dans la durée constitue un défi stratégique pour la SAED.

Conclusion

Les communs de la terre et des ressources naturelles s'ancrent dans l'expérience séculaire des sociétés africaines pour s'adapter à l'incertitude environnementale et socioéconomique tout en préservant l'accès aux ressources, et donc à la survie, au maximum d'usagers possibles. Leur nature et leur forme évoluent au fil des contextes. Au cours des dernières décennies, des néo-communs hybrides combinant administration en commun, initiatives individualisées et investissement privatif ont émergé. Ainsi de nombreux exemples montrent qu'un entrepreneuriat économique apaisé est intégré dans ces évolutions de communs, sous des formes innovantes qui assurent un équilibre social pouvant prévenir tensions et conflits.

La nature sociopolitique de la régulation de la terre et des ressources naturelles est ainsi soulignée dans ce contexte et nous amène à nous interroger sur les formes de régulations et de politiques publiques les plus adaptées, dans un contexte marqué par une pluralité juridique et une fréquente concurrence entre acteurs de la régulation foncière.

Il se dégage de ce chapitre une ligne directrice forte : compte tenu de la nature des États en Afrique subsaharienne, seules les populations locales ont un intérêt dans de nombreuses situations à préserver les ressources naturelles sur le long terme. Elles ne peuvent néanmoins le faire que dans la mesure où elles gardent la capacité à définir et faire appliquer leurs règles collectives de fonctionnement dans un cadre institutionnel clair et appuyé par l'État. Ce n'est pas tant le statut juridique de l'espace en question qui semble déterminant, mais plutôt la garantie des droits d'exploitation, la pertinence et l'effectivité des règles et la clarté du cadre institutionnel.

Dans ce contexte, l'enjeu est d'établir les bases d'une gestion et d'une mise en valeur négociées impliquant les participants aux communs de la terre et des ressources naturelles, les acteurs publics et l'investissement privé. Cette gestion négociée relève nécessairement de processus de négociations internes aux acteurs locaux et avec l'État. Elle implique aussi de repenser les politiques publiques d'accompagnement, de façon à sécuriser et booster les dynamiques entrepreneuriales innovantes qui en émergent. Une nouvelle approche intersectorielle des politiques publiques est ainsi à bâtir (foncier, décentralisation, appui à l'investissement, structuration des chaînes de valeur), non pas de façon standardisée, mais à imaginer de façon différente, selon chaque contexte culturel, social, institutionnel et économique, la meilleure voie pour y parvenir étant de s'appuyer sur un dialogue multi-acteurs au niveau local.

Se dégage de ces orientations une nouvelle posture de l'État, un profond changement de paradigme à encourager, dont l'enjeu n'est pas seulement de répondre aux crises environnementales contemporaines, mais aussi de construire du lien et de la coordination entre différents pouvoirs dans un contexte marqué par une pluralité d'instances de pouvoir. On contribue à renforcer les collectivités

locales comme espace où se nouent ces articulations entre logiques sociales du territoire et dispositif étatique national, participant ainsi à la construction d'un nouveau pacte social entre l'État et les citoyens, cohérent avec les processus de démocratisation et de décentralisation, face à l'essoufflement des modes de gouvernance issus des indépendances.

Notes

1. Nous adoptons pour ce chapitre une démarche non systématique de langage inclusif. Nous mentionnons dans la mesure du possible le masculin et le féminin à la première apparition du mot et conservons la forme masculine pour le reste du texte, étant entendu que cette forme recouvrira le masculin et le féminin sauf mention expresse. Pour les accords, sera adoptée la règle de proximité qui consiste à accorder les mots avec le terme le plus rapproché.
2. Employment in agriculture (% of total employment) (modeled ILO estimate) – Sub-Saharan Africa | Data (worldbank.org)
3. La restauration des terres dégradées en Afrique progresse lentement et nécessite des efforts accrus (FAO) | ONU Info (un.org)
4. Ces chiffres présentés par la FAO peuvent être sujets à interprétation et à controverse. Ils demeurent néanmoins représentatifs des dégradations environnementales en Afrique subsaharienne.
5. Par exemple, l'évolution des techniques d'irrigation vers des systèmes sous pression avec des coûts d'investissement par hectare importants ne permet plus le maintien des mêmes règles de cohabitation entre agriculteurs et éleveurs.
6. Par exemple, assise foncière gérée par le collectif comprenant différents statuts fonciers de terres, avec des espaces traditionnellement en exploitation en commun et des parcelles en appropriation privative aux modes d'exploitation plus intensifs, individuelle ou pour un sous-groupe de la communauté ; exploitation individualisée de certaines ressources telles que la collecte de fourrage ou la cueillette de gomme ou de fruits au sein d'un espace utilisé en commun pour d'autres de ses ressources.
7. <https://www.inter-reseaux.org/ressource/fanaye-arret-definitif-du-projet-senethanol/>
8. Le terme « gouvernance » est utilisé ici au sens fort de « coordination d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions en vue d'atteindre des objectifs définis et discutés collectivement » (Le Galès 2019).
9. Le Roy (2011) proposera une analyse plus poussée des faisceaux de droits à travers la théorie des maîtrises foncières qu'il appliquera aux régimes d'appropriation foncière en communs dans son ouvrage *La terre de l'Autre*.
10. Par logiques néocoutumières, on entend les pratiques s'appuyant sur les possessions coutumières, incluant des acteurs se réclament directement ou indirectement de la coutume et vendant plus de droits que le système coutumier ne leur en reconnaît (Durand-Lasserve, Mattingly, et Mogale 2004). Par logiques néocoloniales, on entend les pratiques de reconnaissance administrative de la possession et des droits d'usage et la consécration de la possession en droits de propriété (Comby 2013).
11. Selon Bromley (2009), ces travaux souffrent de biais méthodologiques.
12. Voir la plateforme en libre accès sur les acquisitions foncières à grande échelle en Afrique : <https://landmatrix.org/>

Bibliographie

- Abernethy, C. L., et M. H. Sally. 2000. « Experiences of Some Government-Sponsored Organisations of Irrigators in Niger and Burkina Faso, West Africa. » *Zeitschrift Für Bewässerungswirtschaft* 35 (2): 177-205.
- Ackerley, Duncan, Ben B. Booth, Sylvia H. E. Knight, Eleanor J. Highwood, David J. Frame, Myles R. Allen, et David P. Rowell. 2011. « Sensitivity of Twentieth-Century Sahel Rainfall to Sulfate Aerosol and CO₂ Forcing ». *Journal of Climate* 24 (19): 4999-5014. <https://doi.org/10.1175/JCLI-D-11-00019.1>.
- Aquino, Patrick d'Omar Fedior, Kader Ngom, et Aziz Sow. 2020. « Quels mécanismes opérationnels pour faciliter la sécurisation de communs agrosylvopastoraux au Sahel ? Le produit de vingt ans d'apprentissage sur la rive gauche de la vallée du fleuve Sénégal ». Des fiches pédagogiques. Comité technique « Foncier & développement ».
- Armitage, Derek R, Ryan Plummer, Fikret Berkes, Robert I Arthur, Anthony T Charles, Iain J Davidson-Hunt, Alan P Diduck, et al. 2009. « Adaptive Co-Management for Social-Ecological Complexity ». *Frontiers in Ecology and the Environment* 7 (2): 95-102. <https://doi.org/10.1890/070089>.
- Ashukem, Jean-Claude N. 2020. « The SDGs and the bio-economy: fostering land-grabbing in Africa ». *Review of African Political Economy* 47 (164): 275-90. <https://doi.org/10.1080/03056244.2019.1687086>.
- Aubert, Sigrid, Martine Antona, François Bousquet, Camilla Toulmin, et Patrick d'Aquino. 2017. « Opportunités et défis d'une approche par les communs de la terre et des ressources qu'elle porte ». Document technique et de recherche. Paris: ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et Agence française de développement (AFD). <https://www.foncier-developpement.fr/wp-content/uploads/Approche-par-les-communs-de-la-terre2.pdf>.
- Aubert, Sigrid, Patrick d'Aquino, François Bousquet, Martine Antona, et Camilla Toulmin. 2019. *L'approche par les communs de la terre et des ressources qu'elle porte : illustration par six études de cas*. Paris: AFD et MEAE. <https://www.foncier-developpement.fr/wp-content/uploads/CTFD-Regards-sur-le-Foncier-6-Approche-par-les-communs.pdf>.
- Bachir, Amadou, et Gilles Vogt. 2007. « La convention locale au Niger. l'expérience de la forêt classée de Takieta ». 4. IIED Afrique.
- BAD, OCDE, PNUD, et CEA. 2013. *Perspectives Économiques En Afrique 2013: Transformation Structurelle et Ressources Naturelles*. Paris: Organisation for Economic Cooperation and Development. https://www.oecd-ilibrary.org/development/perspectives-economiques-en-afrique-2013_aeo-2013-fr.
- Banque mondiale. 2018. « Rapport annuel 2018 de la Banque mondiale ». Washington, D.C.: Banque mondiale.
- . 2019. « Rapport annuel 2019 de la Banque mondiale ». Washington, D.C.: Banque mondiale.
- Barrière, Olivier, et Catherine Barrière. 2018. *Un droit à inventer : Foncier et environnement dans le delta intérieur du Niger. Un droit à inventer : Foncier et environnement dans le delta intérieur du Niger*. À travers champs. Marseille: IRD Éditions. <http://books.openedition.org/irdeditions/14471>.

- Beck, Tony, et Cathy Nesmith. 2001. « Building on Poor People's Capacities: The Case of Common Property Resources in India and West Africa ». *World Development* 29 (1): 119-33. [https://doi.org/10.1016/S0305-750X\(00\)00089-9](https://doi.org/10.1016/S0305-750X(00)00089-9).
- Bergeret, Anne. 1994. « Les forestiers coloniaux français : une doctrine et des politiques qui n'ont cessé de "rejeter de souche" ». In *Les Sciences hors d'Occident au 20^e siècle*. Paris.
- Berkes, Fikret. 2002. « Cross-scale institutional linkages: perspectives from the bottom-up ». In *The Drama of the Commons*, édité par Elinor Ostrom, T. Dietz, N. Doliask, P. C. Stern, et E. U. Weber, 293-321. Washington, DC: National Academy Press.
- Berkes, Fikret, Johan Colding, et Carl Folke. 2000. « Rediscovery of Traditional Ecological Knowledge as Adaptive Management ». *Ecological Applications* 10 (5): 1251-62. <https://doi.org/10.2307/2641280>.
- Berkes, Fikret, Carl Folke, et Johan Colding. 2000. *Linking Social and Ecological Systems: Management Practices and Social Mechanisms for Building Resilience*. Cambridge University Press.
- Binswanger, Hans P., Klaus Deininger, et Gershon Feder. 1993. « Agricultural Land Relations in the Developing World ». *American Journal of Agricultural Economics* 75 (5): 1242-48. <https://doi.org/10.2307/1243465>.
- Blache, Adriana. 2020. « De la « Fortress Conservation » aux nouveaux modèles de gestion participative de la biodiversité en Tanzanie ». *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Volume 20 numéro 1 (mai). <https://doi.org/10.4000/vertigo.27524>.
- Blanc-Pamard, Chantal. 1986. « Dialoguer avec le paysage ou comment l'espace écologique est vu et pratiqué par les communautés rurales des hautes terres malgaches ». In *Milieux et paysages : essai sur diverses modalités de connaissance*. Paris: Masson.
- Boche, Mathieu. 2014. « Contrôle du foncier, agricultures d'entreprise et restructurations agraires : une perspective critique des investissements fonciers à grande échelle : Le cas de la partie centrale du Mozambique ». Phdthesis, Université Paris Sud - Paris XI. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01126967>.
- Bollig, Michael. 2016. « Adaptive cycles in the savannah: pastoral specialization and diversification in northern Kenya ». *Journal of Eastern African Studies* 10 (1): 21-44. <https://doi.org/10.1080/17531055.2016.1141568>.
- Bon, Bérénice, Claire Simonneau, Éric Denis, et Philippe Lavigne Delville. à paraître. *Conversions des usages des sols liées à l'urbanisation des Suds. Volume 2 Etude de cas*. Paris: Comité technique « Foncier & développement ».
- Bourgoin, Jeremy, Djibril Diop, Djiby Dia, Moussa Sall, Romaric Zagré, Quentin Grislain, et Ward Anseuw. 2020. « Regard Sur Le Modèle Agricole Sénégalais : Pratiques Foncières et Particularités Territoriales Des Moyennes et Grandes Exploitations Agricoles ». *Cahiers Agricultures* 29: 18. <https://doi.org/10.1051/cagri/2020018>.
- Brockhaus, Maria, Houria Djoudi, et Hermann Kambire. 2012. « Multi-Level Governance and Adaptive Capacity in West Africa ». *International Journal of the Commons* 6 (2): 200-232. <https://doi.org/10.18352/ijc.331>.
- Bromley, Daniel W. 2008. « Formalising Property Relations in the Developing World: The Wrong Prescription for the Wrong Malady ». *Land Use Policy, Formalisation of Land Rights in the South*, 26 (1): 20-27. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2008.02.003>.

- Brossier, Marie, Cédric Jourde, et Modibo Ghaly Cissé. 2018. « Relations de pouvoir locales, logiques de violence et participation politique en milieu peul (région de Mopti) ». Rapport du projet Stabiliser le Mali. Centre FrancoPaix en résolution des conflits et missions de paix.
- Burnod, Perrine, Heriniaina Rakotomalala, Valérie Andriamanga, et Lydia Razanakolona. 2022. « Zones dédiées à l'investissement à Madagascar (ZEF, ZII, ZES, ZIA) : caractéristiques et incidences foncières ». Comité technique « Foncier & développement ».
- Campbell, Bonnie. 2009. *Mining in Africa: Regulation and Development*. Londres, UK: Pluto Press.
- Campbell, Bruce, et Sheona Shackleton. 2001. *Devolution in Natural Resource Management: Institutional Arrangements and Power Shifts: A Synthesis of Case Studies from Southern Africa*. Jakarta : Center for International Forestry Research.
- Chamberlin, Jordan, T. S. Jayne, et D. Headey. 2014. « Scarcity amidst Abundance? Reassessing the Potential for Cropland Expansion in Africa ». *Food Policy*, Boserup and Beyond: Mounting Land Pressures and Development Strategies in Africa, 48 (octobre): 51-65. <https://doi.org/10.1016/j.foodpol.2014.05.002>.
- Chang, C.-Y., J. C. H. Chiang, M. F. Wehner, A. R. Friedman, et R. Ruedy. 2011. « Sulfate Aerosol Control of Tropical Atlantic Climate over the Twentieth Century ». *Journal of Climate* 24 (10): 2540-55.
- Chauveau, Jean-Pierre. 2008. « Transferts fonciers et relations de tutorat en Afrique de l'Ouest ». In *Ruralités nord-suds : inégalités, conflits, innovations*, 81-95. Itinéraires géographiques. L'Harmattan.
- . 2017. « Les politiques de formalisation des droits coutumiers en Afrique rurale subsaharienne : une perspective historique ». La formalisation des droits sur la terre : bilan des expériences et des réflexions. Paris: Comité technique « Foncier & développement », AFD et MAEDI.
- . 2018. « Les politiques de formalisation des droits coutumiers en Afrique rurale subsaharienne : une histoire tourmentée ». Des fiches pédagogiques. Comité technique « Foncier & développement ».
- Chene-Sanogo, Alima. 2012. « Enjeux fonciers et développement "durable" au Mali ». Phdthesis, Université de Bourgogne. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00839314>.
- Chouli, Lila. 2014. « Social Movements and the Quest for Alternatives in Burkina Faso ». In *Liberalism and its Discontents: Social Movements in West Africa*, 263-303. Dakar: CreateSpace Independent Publishing Platform.
- Chuhan-Pole, Punam, Andrew L. Dabalen, et Bryan Christopher Land. 2017. « L'exploitation Minière En Afrique: Les Communautés Locales En Tirent-Elles Parti? » Book. Washington, DC: World Bank. <https://doi.org/10.1596/978-1-4648-0819-7>.
- Colin, Jean-Philippe, et E. Bouquet. 2022. « Les marchés fonciers. Dynamiques, efficacité, équité ». In *Le foncier rural dans les pays du Sud. Enjeux et clés d'analyse*, édité par Jean-Philippe Colin, Philippe Lavigne Delville, et Éric Léonard, 453-522. Versailles/Marseille: QUAE/IRD.
- Colin, Jean-Philippe, Philippe Lavigne-Delville, et Eric Léonard. 2022. *Le foncier rural dans les pays du Sud : Enjeux et clés d'analyse*. Objectifs Suds. Montpellier: IRD Editions.
- Comby, Joseph. 2013. « Sortir du système foncier colonial ». In *Repenser la sécurisation foncière urbaine en Afrique*. Montréal, Canada: Institut d'Urbanisme de Montréal.

- Cudworth, Doctor Erika, et Doctor Stephen Hobden. 2011. *Posthuman International Relations: Complexity, Ecologism and Global Politics*. Bloomsbury Publishing.
- Dassetto, Felice, et Pierre-Joseph Laurent. 2006. « Ramatoullaye : une confrérie musulmane en transition ». *Recherches sociologiques et anthropologiques* 37 (2): 51-62. <https://doi.org/10.4000/rsa.564>.
- De Soto, Hernando, et Harry P. Diaz. 2002. « The Mystery of Capital. Why Capitalism Triumphs in the West and Fails Everywhere Else ». *Canadian Journal of Latin American & Caribbean Studies* 27 (53): 172-74.
- Delay, Etienne, Sigrid Aubert, et Aurélie Botta. 2020. « Définir et mettre en oeuvre une approche par les communs tissés autour de la terre et des ressources qu'elle porte ». Des fiches pédagogiques. Comité technique « Foncier & développement ».
- Delors, FOYET GANKAM Arsène. 2019. « Données d'observations de la terre et outils cartographiques libres à la caractérisation de la dynamique foncière face à l'accaparement des terres à grande échelle au sud-ouest Cameroun. » *African Journal on Land Policy and Geospatial Sciences* 2 (2): 100-111. <https://doi.org/10.48346/IMIST.PRSM/ajlp-gs.v2i2.15974>.
- Diongue, Momar, Abdoulaye Diagne, Mamadou Bouna Timera, et Pape Sakho. 2021. « Gestion des propriétés lignagères et stratégies d'appropriation à la périphérie de Dakar : le cas de Kounoune dans la commune de Bambilor (Sénégal) ». In *Une Afrique des convoitises foncières. Regards croisés depuis le Mali*, édité par Monique Bertrand, 231-48. Toulouse: Presses Universitaires du Midi.
- Djiré, Moussa. 2003. « Les conventions locales, un outil de gestion durable des ressources naturelles ? Acquis et interrogations à partir d'exemples maliens ». *Communication à l'atelier « Comment sécuriser les droits fonciers en milieu rural »*.
- Djiré, Moussa, et Abdel Kader Dicko. 2007. *Les conventions locales face aux enjeux de la décentralisation au Mali*. KARTHALA Editions.
- Duffy, Rosaleen. 2006. « The Potential and Pitfalls of Global Environmental Governance: The Politics of Transfrontier Conservation Areas in Southern Africa ». *Political Geography*, Political Geography Plenary Lecture, 25 (1): 89-112. <https://doi.org/10.1016/j.polgeo.2005.08.001>.
- Durand-Lasserve, Alain, Maÿlis Durand-Lasserve, et Harris Selod. 2015. *Land Delivery Systems in West African Cities: The Example of Bamako, Mali*. World Bank Publications.
- Durand-Lasserve, Alain, Michael Mattingly, et Thomas Mogale. 2004. « La nouvelle coutume urbaine. Évolution comparée des filières coutumières de la gestion foncière urbaine dans les pays d'Afrique subsaharienne. Neuf études de cas (Volume II : Afrique du Sud, Bénin, Cameroun, Ghana, Kenya) ». Programme de recherche urbaine pour le développement.
- Ellis, J. E., et D. M. Swift. 1988. « Stability of African Pastoral Ecosystems: Alternate Paradigms and Implications for Development ». 41, novembre. <https://doi.org/10.2307/3899515>.
- Epstein, Richard A. 2011. « Bundle-of-Rights Theory as a Bulwark Against Statist Conceptions of Private Property ». *Econ Journal Watch Scholarly Comments on Academic Economics* 8 (3): 223-35.
- Fache, Elodie, Véronique Ancey, et Philippe Lavigne Delville. 2022. « Gouverner les ressources partagées ». In *Le foncier rural dans les pays du Sud : Enjeux et clés d'analyse*. Objectifs Suds. IRD Editions.

- Faye, Papa, Tobias Haller, et Jesse Ribot. 2018. « Shaping Rules and Practice for More Justice. Local Conventions and Local Resistance in Eastern Senegal ». *Human Ecology* 46 (février). <https://doi.org/10.1007/s10745-017-9918-1>.
- Feder, Gershon, et Akihiko Nishio. 1998. « The Benefits of Land Registration and Titling: Economic and Social Perspectives ». *Land Use Policy* 15 (1): 25-43. [https://doi.org/10.1016/S0264-8377\(97\)00039-2](https://doi.org/10.1016/S0264-8377(97)00039-2).
- Feder, Gershon, et Tongroj Onchan. 1987. « Land Ownership Security and Farm Investment in Thailand ». *American Journal of Agricultural Economics* 69 (2): 311-20. <https://doi.org/10.2307/1242281>.
- Fish, Robert, Andrew Church, et Michael Winter. 2016. « Conceptualising Cultural Ecosystem Services: A Novel Framework for Research and Critical Engagement ». *Ecosystem Services*, Shared, plural and cultural values, 21 (octobre): 208-17. <https://doi.org/10.1016/j.ecoser.2016.09.002>.
- Folke, Carl. 2006. « Resilience: The Emergence of a Perspective for Social–Ecological Systems Analyses ». *Global Environmental Change, Resilience, Vulnerability, and Adaptation: A Cross-Cutting Theme of the International Human Dimensions Programme on Global Environmental Change*, 16 (3): 253-67. <https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2006.04.002>.
- Froger, Géraldine, et Philippe Méral. 2002. « Des mécanismes de l'action collective aux perspectives pour les politiques d'environnement ». In *Gouvernance II. Action collective et politique d'environnement*, 9-24. Bâle, Genève: Helbing & Lichtenhahn.
- Gagnon-Champigny, Chloé. 2020. « Les réfugiés de la conservation : les parcs Serengeti et Ngorongoro (Tanzanie) et Thung Yai-Huai Kha Khaeng (Thaïlande) comparés au parc national Assinica (Québec) ». Essai, Université de Sherbrooke. <https://savoirs.usherbrooke.ca/handle/11143/17614>.
- Galvin, Kathleen A, Tyler A Beeton, et Matthew W Luizza. 2018. « African community-based conservation: a systematic review of social and ecological outcomes ». *Ecology and Society* 23 (3). <https://www.jstor.org/stable/26799165>.
- Giraut, Frédéric, Sylvain Guyot, et Myriam Houssay-Holzschuch. 2005. « La nature, les territoires et le politique en Afrique du Sud ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 60^e année (4): 695-717.
- Goldstein, Markus, Kenneth Hounbedji, Florence Kondylis, Michael O'Sullivan, et Harris Selod. 2015. « Formalisation Des Droits Fonciers Dans Les Zones Rurales d'Afrique de l'Ouest: Résultats Initiaux d'une Étude Expérimentale Au Bénin ». Working Paper. Washington, DC: World Bank. <https://doi.org/10.1596/1813-9450-7435>.
- Goulin, Aymard Boris, Adja Ferdinand Vanga, Yao Célestin Amani, Mélécony Célestin Blé, et Blé Marcel Yoro. 2018. « Accès au foncier relatif à la pisciculture familiale au Centre-Ouest et au Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Volume 18 numéro 2 (septembre). <https://doi.org/10.4000/vertigo.22306>.
- Gyapong, Adwoa Yeboah. 2021. « Land grabs, farmworkers, and rural livelihoods in West Africa: some silences in the food sovereignty discourse ». *Globalizations* 18 (3): 339-54. <https://doi.org/10.1080/14747731.2020.1716922>.
- Hagberg, Sten, Moustapha Gomgnimbou, et Désiré Boniface Somé. 1996. *Forêts classées et terres des ancêtres au Burkina Faso*. Department of Cultural Anthropology, Uppsala University. <http://urn.kb.se/resolve?urn=urn:nbn:se:uu:diva-43539>.

- Hartmann, Betsy. 2014. « Converging on Disaster: Climate Security and the Malthusian Anticipatory Regime for Africa ». *Geopolitics* 19 (4): 757-83. <https://doi.org/10.1080/14650045.2013.847433>.
- Héritier-Izard, Françoise. 1973. « La Paix et la pluie: Rapports d'autorité et rapport au sacré chez les Samo ». *L'Homme* 13 (3): 121-38.
- Hesse, Ced. 2011. « Ecology, equity and economics: reframing dryland policy ». Opinion paper. IIED.
- Hesse, Ced, Simon Anderson, Lorenzo Cotula, Jamie Skinner, et Camilla Toulmin. 2013. « Managing the Boom and Bust: Supporting Climate Resilient Livelihoods in the Sahel ». Issue Paper. IIED.
- Hubert, Nicolas. 2018. « La nouvelle législation minière burkinabée : quels risques en matière de développement durable? » *Canadian Journal of Development Studies / Revue canadienne d'études du développement* 39 (4): 500-514. <https://doi.org/10.1080/02255189.2018.1460261>.
- . 2021a. « Environnement, Ressources et Conflits au Burkina Faso ». Thesis, Université d'Ottawa / University of Ottawa. <https://doi.org/10.20381/ruor-26093>.
- . 2021b. « The Nature of Peace: How Environmental Regulation Can Cause Conflicts ». *World Development* 141 (mai): 105409. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2021.105409>.
- Izard, Michel. 1986a. « L'Étendue, la durée ». *L'Homme* 26 (97/98): 225-37.
- . 1986b. « Le calendrier du Yatenga ». *Systèmes de pensée en Afrique noire*, n° 7 (septembre): 45-55. <https://doi.org/10.4000/span.559>.
- . 1990. « De quelques paramètres de la souveraineté ». *Systèmes de pensée en Afrique noire*, n° 10 (décembre): 69-92. <https://doi.org/10.4000/span.875>.
- Juul, Kristine. 2001. « Power, Pastures and Politics: Boreholes and the Decentralization of Local Resource Management in Northern Senegal ». In *Politics, Property, and Production in West African Sahel: Understanding Natural Resource Management*, édité par Tor A. Benjaminsen et Christian Lund, 57-74. Stockholm, Sweden: Elanders Gotab.
- Lange, Glenn-Marie, Quentin Wodon, et Kevin Carey. 2018. *The Changing Wealth of Nations 2018: Building a Sustainable Future*. World Bank Publications.
- Lavigne Delville, Philippe. 2012. « Promouvoir une gestion locale concertée et effective des ressources naturelles et foncières : les conditions d'une gestion durable des ressources naturelles "communes" ». Les Notes de politique de Negos-GRN 4. Negos-GRN.
- . 2018. « Les réformes de politiques publiques en Afrique de l'Ouest, entre polity, politics et extraversion. Eau potable et foncier en milieu rural (Bénin, Burkina Faso) ». *Gouvernement et action publique* VOL. 7 (2): 53-73. <https://doi.org/10.3917/gap.182.0053>.
- Lavigne Delville, Philippe, Jean-Philippe Colin, Ibrahima Ka, et Michel Merlet. 2017. « Étude régionale sur les marchés fonciers ruraux en Afrique de l'Ouest et les outils de leur régulation ». Ouagadougou et Dakar : UEMAO/IPAR.
- Lavigne Delville, Philippe, et Moussa Djiré. 2012a. « Les conditions d'effectivité des conventions locales - Engagement des autorités et pragmatisme dans la mise en oeuvre ». Les Notes de politique de Negos-GRN 9.
- . 2012b. « Promouvoir une gestion locale concertée et effective des ressources naturelles et foncières : les conditions d'effectivité des conventions locales ». Les Notes de politique de Negos-GRN 9. Negos-GRN.

- Lavigne Delville, Philippe, et Alain Durand-Lasserre. 2009. « Gouvernance foncière et sécurisation des droits dans les pays du Sud (livre blanc) ». Comité technique « Foncier & développement ».
- Lavigne Delville, Philippe, et Aurore Mansion. 2015. « La formalisation des droits sur la terre dans les pays du Sud : Dépasser les controverses et alimenter les stratégies ». Paris: Comité technique « Foncier & développement », AFD et MEAE.
- Le Galès, Patrick. 2019. « Gouvernance ». In *Dictionnaire des politiques publiques*, 5:297-305. Presses de Sciences Po.
- Le Roy, Étienne. 2011. *La terre de l'autre. Une anthropologie des régimes d'appropriation foncière*. Paris: LGDJ Lextenso.
- . 2016. « Des Communs “à double révolution” ». *Droit et société* 94 (3): 603-24. <https://doi.org/10.3917/drs.094.0603>.
- Le Roy, Etienne. 2021. *La révolution des communs et le droit. Nouveaux enjeux fonciers en Afrique, Amérique et Europe*. Québec: Éditions science et bien commun. <https://doi.org/10.5281/zenodo.5730710>.
- Le Roy, Etienne, Bruno Delmas, Gaël Giraud, et Philippe Bonnichon. 2019. *Les communs, aujourd'hui ! : enjeux planétaires d'une gestion locale des ressources renouvelables*. Hommes et sociétés. Académie des sciences d'outre-mer. <https://documentation.insp.gouv.fr/insp/doc/SYRACUSE/115230/les-communs-aujourd-hui-enjeux-planetaires-d-une-gestion-locale-des-ressources-renouvelables-sous-la>.
- Le Roy, Étienne, Alain Karsenty, et Alain Bertrand. 2016. *La sécurisation foncière en Afrique : Pour une gestion viable des ressources renouvelables*. Hommes et sociétés. Paris: Karthala.
- Magnon, Yves Z. 2013. « En attendant l'aéroport : pression marchande et vulnérabilités sociofoncières et agricoles à Glo-Djigbé (arrondissement rural du sud-Bénin) ». *Autrepart* 1 (64): 107-20.
- Mansion, Aurore, et Cécile Broutin. 2013. « Quelles politiques foncières en Afrique subsaharienne ? Défis, acteurs et initiatives contemporaines ». *Demeter* 2014 : économie et stratégies agricoles. Paris: GRET. http://publications.cirad.fr/une_notice.php?dk=570489.
- Massé, Francis. 2020. « Conservation Law Enforcement: Policing Protected Areas ». *Annals of the American Association of Geographers* 110 (3): 758-73. <https://doi.org/10.1080/24694452.2019.1630249>.
- Masteron, Vanessa, Richard Stedman, Johan Enqvist, Maria Tengö, Matteo Giusti, Darin Wahl, et Uno Svedin. 2017. « The Contribution of Sense of Place to Social-Ecological Systems Research: A Review and Research Agenda ». *Ecology and Society* 22 (1). <https://doi.org/10.5751/ES-08872-220149>.
- Milleville, Pierre, et Georges Serpantié. 1994. « Intensification et durabilité des systèmes agricoles en Afrique soudano-sahélienne ». *Promotion de systèmes agricoles durables dans les pays d'Afrique soudano-sahélienne*, 33-45.
- Mondjannagni, Alfred Comlan. 1977. « Campagnes et villes au Sud de la République Populaire du Bénin ». Thèse de doctorat d'État en géographie, Paris, La Haye : Mouton: Université Paris VII.

- Ndione, Emmanuel, et Philippe Lavigne Delville. 2012. « Promouvoir une gestion locale concertée et effective des ressources naturelles et foncières : Institutionnaliser une gestion négociée des ressources naturelles : un enjeu de gouvernance, une contribution au renforcement de l'action publique ». Les Notes de politique de Negos-GRN 7. Negos-GRN.
- Obura, David, et Sébastien Treyer. 2022. « A “Shared Earth” Approach to Put Biodiversity at the Heart of the Sustainable Development in Africa ». Research Papers AFD 265. Paris: AFD. <https://www.afd.fr/en/ressources/shared-earth-approach-put-biodiversity-heart-sustainable-development-africa>.
- Oliveira, Gustavo de L. T., Ben M. McKay, et Juan Liu. 2021. « Beyond land grabs: new insights on land struggles and global agrarian change ». *Globalizations* 18 (3): 321-38. <https://doi.org/10.1080/14747731.2020.1843842>.
- Ostrom, Elinor. 1990. *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*. Political Economy of Institutions and Decisions. Cambridge: Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511807763>.
- Ouedraogo, Hubert M. G. 2011. « De la connaissance à la reconnaissance des droits fonciers africains endogènes ». *Études rurales* 1 (187): 79-93.
- Papazian, Hermine, Patrick d'Aquino, Jérémy Bourgoïn, et Alpha Ba. 2016. « Jouer avec diverses sources de régulation foncière : le pluralisme sahélien ». *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n° 353-354 (juin): 27-44. <https://doi.org/10.4000/ekonomierurale.4904>.
- Payne, Geoffrey, Alain Durand-Lasserve, et Caroline Rakodi. 2009. « The limits of land titling and home ownership ». *Environment and Urbanization* 21 (2): 443-62.
- Penner, J. E. 1995. « The Bundle of Rights Picture of Property ». *UCLA Law Review* 43: 711.
- Pescay, Michel. 1998. « Transformation des systèmes fonciers et “transition foncière” au Sud-Bénin ». In *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, édité par Philippe Lavigne-Delville, 131-56. Paris: Karthala.
- Petit, Olivier. 2019. « Contraintes, enjeux et mise en oeuvre de l'action collective pour la gouvernance des ressources naturelles et de l'environnement ». In *Economie et gestion de l'environnement et des ressources naturelles*, 41-55. Québec: Institut de la Francophonie pour le développement durable et Université Senghor.
- Poda, N. Ey. 2001. « Le sacré et les lieux sacrés : voie privilégiée de sauvegarde de l'environnement. Cas de Tio et de Negarpoulou ». In *Aménagement intégré des forêts naturelles des zones tropicales sèches de l'Afrique de l'Ouest*, 263-68. Ouagadougou, Burkina Faso: CNRS.
- Quesnel, A, et P. Vimard. 1996. « Recompositions familiales et transformations agraires, une lecture de cas africains et mexicain », Documents de recherche. Equipe de recherche Transition de la fécondité et santé de la reproduction. Orstom.
- Raynaud, C, et Philippe Lavigne Delville. 1997. « Transformation des rapports sociaux et dynamique d'usage des ressources (2) : l'émancipation de la force de travail ». In *Diversité et dynamiques des relations sociétés-nature*, 315-46. Paris: Karthala.
- Richebourg, Camille. 2019. « Participations citoyennes au processus de réforme foncière au Sénégal (2010-2017) : TerriStories, un jeu de rôles et de simulations pour faire délibérer des paysans ? » These de doctorat, Paris, EHESS. <https://www.theses.fr/2019EHES0067>.

- Rodary, Estienne. 2008. « Développer la conservation ou conserver le développement ? Quelques considérations historiques sur les deux termes et les moyens d'en sortir ». *Mondes en développement* 141 (1): 81-92. <https://doi.org/10.3917/med.141.0081>.
- . 2011. « Crises et résistants : les écologies politiques en Afrique ». *Écologie & politique* 42 (2): 19-32. <https://doi.org/10.3917/ecopo.042.0019>.
- Ruf, François, Marie Salvan, et Jérôme Kouamé. 2020. « Qui sont les planteurs de cacao de Côte d'Ivoire ? » In *Qui sont les planteurs de cacao de Côte d'Ivoire ?*, 1-111. Papiers de recherche. Paris Cedex 12: Agence française de développement. <https://doi.org/10.3917/afd.thier.2020.01.0001>.
- Sachedina, Hassanali T. 2010. « Disconnected Nature: The Scaling Up of African Wildlife Foundation and Its Impacts on Biodiversity Conservation and Local Livelihoods ». *Antipode* 42 (3): 603-23. <https://doi.org/10.1111/j.1467-8330.2010.00765.x>.
- Saradoum, Goy, Lucie Félicité Temgoua, Mbaidje Osée Mbaikambeye, Francis Brice Silatsa Tedou, et Allaissem Behimnan. 2022. « Estimation du potentiel de séquestration de carbone des aires protégées : cas de la Forêt Classée de Djoli-Kera, Tchad ». *Vertigo – la revue électronique en sciences de l'environnement*, mai. <https://doi.org/10.4000/vertigo.34658>.
- Schlager, Edella, et Elinor Ostrom. 1992. « Property-Rights Regimes and Natural Resources: A Conceptual Analysis ». *Land Economics* 68 (3): 249-62. <https://doi.org/10.2307/3146375>.
- Schmitz, Jean. 1994. « Cités noires : les républiques villageoises du Fuuta Tooro (Vallée du fleuve Sénégal) ». *Cahiers d'Études africaines* 34 (133): 419-60. <https://doi.org/10.3406/cea.1994.2058>.
- Scoones, Ian. 1994. *Living with Uncertainty: New Directions in Pastoral Development in Africa*. Intermediate Technology Publications.
- Seegers, C. 2005. « Les conventions locales, un outil fonctionnel dans la gestion forestière décentralisée ? Evaluation comparative de trois expériences sénégaléo-allemandes ». Dakar : PERACOD, GTZ.
- Selby, Jan. 2014. « Positivist Climate Conflict Research: A Critique ». *Geopolitics* 19 (4): 829-56. <https://doi.org/10.1080/14650045.2014.964865>.
- Selby, Jan, et Clemens Hoffmann. 2014. « Rethinking Climate Change, Conflict and Security ». *Geopolitics* 19 (4): 747-56. <https://doi.org/10.1080/14650045.2014.964866>.
- Simonneau, Claire. 2015. « Gérer la ville au Bénin : la mise en œuvre du Registre foncier urbain à Cotonou, Porto-Novo et Bohicon ». Thèse de doctorat, Université de Montréal. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/13501>.
- Sotindjo, Sébastien Dossa. 2010. *Cotonou l'explosion d'une capitale économique: (1945-1985)*. Editions L'Harmattan.
- Tall, Serigne M., et Marième B. Gueye. 2003. « Les conventions locales : un outil de co-gouvernance en gestion des ressources naturelles ». IIED Sahel.
- Thébaud, Brigitte, et Simon Batterbury. 2001. « Sahel Pastoralists: Opportunism, Struggle, Conflict and Negotiation. A Case Study from Eastern Niger ». *Global Environmental Change, The African Sahel*, 11 (1): 69-78. [https://doi.org/10.1016/S0959-3780\(00\)00046-7](https://doi.org/10.1016/S0959-3780(00)00046-7).

- Turner, Matthew D., Tanya Carney, Laura Lawler, Julia Reynolds, Lauren Kelly, Molly S. Teague, et Leif Brottem. 2021. « Environmental Rehabilitation and the Vulnerability of the Poor: The Case of the Great Green Wall ». *Land Use Policy* 111 (décembre): 105750. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2021.105750>.
- Verhoeven, Harry. 2014. « Gardens of Eden or Hearts of Darkness? The Genealogy of Discourses on Environmental Insecurity and Climate Wars in Africa ». *Geopolitics* 19 (4): 784-805. <https://doi.org/10.1080/14650045.2014.896794>.
- Villette, Michel. 2021. « Des crédits carbone au service du développement africain ». *Annales des Mines – Responsabilité et environnement* 103 (3): 95-99. <https://doi.org/10.3917/re1.103.0095>.
- Westervelt, D. M., A. J. Conley, A. M. Fiore, J.-F. Lamarque, D. Shindell, M. Previdi, G. Faluvegi, G. Correa, et L. W. Horowitz. 2017. « Multimodel Precipitation Responses to Removal of U.S. Sulfur Dioxide Emissions ». *Journal of Geophysical Research: Atmospheres* 122 (9): 5024-38. <https://doi.org/10.1002/2017JD026756>.
- Williams, Timothy O. 1998. « Multiple Uses of Common Pool Resources in Semi-Arid West Africa: A Survey of Existing Practices and Options for Sustainable Resource Management ». <https://vtechworks.lib.vt.edu/handle/10919/66582>.

Habitat et devenir des communs fonciers

Claire Simonneau, Bérénice Bon, Éric Denis,
Stéphanie Leyronas, Issa Sory

Introduction

Le continent africain connaît la plus forte croissance urbaine au monde (OCDE et CSAO 2020)¹. La population urbaine est passée de 27 millions en 1950 à près de 600 millions aujourd'hui. D'ici 2050, on estime que la population africaine va doubler et que les deux tiers de cette croissance seront en ville. 950 millions de nouveaux citadins et citadines² sont attendus dans les trois prochaines décennies.

Cette croissance urbaine s'accompagne de transformations territoriales remarquables. De larges régions métropolisées apparaissent, dépassant pour certaines les frontières nationales, à l'instar du corridor urbain Accra-Lagos qui regroupe plus de 30 millions d'habitantes et d'habitants sur une bande littorale de 500 km le long du Golfe de Guinée traversant quatre pays. Les villes petites et moyennes se multiplient notamment dans l'intérieur du continent, sous l'effet d'une croissance démographique encore très soutenue en milieu rural. Des villages et petits bourgs grossissent et forment des agglomérations urbaines par leur seul accroissement naturel. Avec des nuances propres à chaque région du continent, cette urbanisation est globalement diffuse. Des agglomérations dynamiques assimilent des localités auparavant considérées comme villageoises. Les frontières entre urbain et rural tendent à s'estomper (OCDE et CSAO 2020).

Ces dynamiques d'urbanisation, associées à l'explosion de la demande en logements, ne sont pas sans effet sur le foncier : les besoins en terre pour l'habitat s'accroissent et entrent en concurrence avec ceux de l'agriculture. Avant même les changements d'usage des sols, la polarisation des richesses dans les villes

entraîne une pression sur les terres rurales, augmente la valeur financière de ces terres et bouleverse les économies locales.

Ce chapitre entend rendre compte des dynamiques foncières en Afrique subsaharienne dans le contexte d'une urbanisation massive, rapide et diffuse. Dans la première section, il se concentre sur le devenir des communs de la terre et des ressources naturelles étudiés au chapitre 2 lorsqu'ils s'inscrivent plus spécifiquement dans les périphéries des agglomérations urbaines, y compris dans leurs franges rurales où certaines parties prenantes anticipent l'avancée du front urbain. Dans la deuxième section, il met en lumière l'émergence de nouveaux communs pour l'accès au logement des populations précaires ainsi que des classes moyennes en l'absence de politiques de logement social, alors que les possibilités d'accès au sol pour le logement en ville se resserrent sous l'effet de l'augmentation des prix fonciers et de la valorisation financière croissante du sol urbain. Enfin, dans la troisième et dernière section, nous discutons du renouvellement de l'action publique visible et souhaitable face à ces défis fonciers.

Terres rurales face à la ville : effets des dynamiques d'urbanisation sur les communs ruraux

L'Afrique s'urbanise à grande vitesse et de manière diffuse dans l'espace (Jaglin, Didier, et Dubresson 2018 ; Agergaard *et al.* 2019 ; OCDE et CSAO 2020). Le continent expérimente le plus fort étalement du bâti dans le monde. La surface construite y a presque doublé depuis 1990 : si l'on n'observe pas le décrochage entre la croissance démographique et l'extension du bâti comme dans d'autres régions du monde, puisque la croissance démographique reste soutenue, environ 30 000 km² de terre ont été bâtis entre 1990 et 2015, soit une moyenne de 6 000 km² par an (Denis 2020).

Ces processus ne relèvent pas seulement d'une expansion de la ville en tache d'huile, comme en Europe au siècle dernier, mais sont hétérogènes, hybrides et instables. Ils appellent un nouveau vocabulaire reflétant plus justement ces phénomènes que connaissent les Suds en général (Denis 2015) et l'Afrique en particulier. L'importante littérature scientifique cherchant à nommer ces espaces en témoigne (Meth *et al.* 2021) : *piecemeal urbanisation* (Sawyer 2014), *new African suburbanisation* (Buire 2014) ou *postcolonial suburbs* (Mercer 2017).

Les conversions d'usage liées à cette urbanisation diffuse ont comme spécificité d'avoir lieu dans un contexte de pluralisme juridique rappelé au chapitre 2, qui à la fois les alimente et les formate. Avec la progression du front urbain et ses anticipations, un changement de registre de normes foncières s'opère, depuis des communs de la terre et des ressources naturelles, plutôt typiques des espaces ruraux, vers des formes plus ou moins formelles de propriété privée.

Ces changements ne sont pas toujours un remplacement ni ne constituent une rupture franche. Différents moteurs sont à l'œuvre.

Moteurs de conversion des usages des sols et de mutations de normes foncières

Le chapitre 2 a mis en évidence les mutations, plus ou moins récentes, qui transforment, à des degrés divers sur le continent, les régimes sociaux et politiques des communs de la terre et des ressources naturelles. Ces mutations sont associées à l'individualisation et la marchandisation progressive des droits fonciers. Les moteurs en sont multiples : pression démographique, conditions dégradées de pratique de l'agriculture (coût des intrants, imprévisibilité climatique), aspirations des cadets sociaux, progression des logiques marchandes (insertion dans les filières marchandes, ventes de détresse, stratégies de reconversion, fragmentation des héritages ou offres de la part d'acteurs et d'actrices externes), décennies de réformes foncières légales en faveur de la propriété privée et de son individualisation dans certains pays.

Dans les espaces périphériques des agglomérations à croissance rapide, les communs de la terre et des ressources naturelles font de plus face aux besoins fonciers et en logements³ liés à la décohabitation parentale, à la pression sociale à sortir de la location, à la hausse du niveau de vie et à l'émergence d'une classe moyenne dans certains pays d'Afrique subsaharienne. La Banque mondiale estime ainsi qu'un milliard d'Africaines et d'Africains subsahariens, soit 50 % des ménages, feront partie des classes moyennes en 2060 (Lall, Henderson, et Venables 2017). Ces ménages investissent principalement dans l'éducation des enfants et le logement (Darbon et Toulabor 2014). Des superficies importantes sont également nécessaires pour les infrastructures et les espaces productifs qui se développent en périphérie de ces agglomérations dynamiques : les industries, les plateformes commerciales et logistiques et les zones économiques spéciales (ZES) ont besoin de vastes espaces à un coût maîtrisé (CNUCED 2019 ; Berger et Cotula 2021).

Le rôle d'actif financier que joue de plus en plus le foncier à toutes les échelles est le dernier moteur de conversion foncière des communs de la terre et des ressources naturelles dans les zones d'expansion urbaine. À l'échelle des ménages, le foncier constitue un support d'épargne d'autant plus important que l'inclusion et la confiance dans le secteur bancaire sont faibles et que les sources de revenus restent incertaines. La terre, et éventuellement l'immobilier, constituent le patrimoine à transmettre par excellence. La valeur différentielle des terres rurales et urbaines encourage aussi la thésaurisation des terres et les reventes opportunistes. La propriété du sol représente enfin un actif souvent incontournable dans une perspective d'hypothèque pour emprunter afin de bâtir ou d'entreprendre (Steel, Van Noorloos, et Otsuki 2019).

À l'échelle macroéconomique et globale, les cadres de l'action publique ont dès le début des années 1990 favorisé la place du marché dans la production et la gestion des villes en Afrique subsaharienne. Ces transformations institutionnelles ont permis le déploiement de nouvelles formes d'accumulation du capital dans les espaces métropolitains et ont favorisé la financiarisation de la production urbaine, comprise comme la transformation des biens immobiliers en actifs financiers (Aveline-Dubach *et al.* 2020 ; Aalbers, Rolnik, et Krijnen 2020). Les dynamiques foncières ne se comprennent désormais qu'en articulation étroite avec les marchés immobiliers et financiers. Cela est particulièrement prégnant dans les économies émergentes d'Afrique subsaharienne où l'on voit émerger de nombreuses villes nouvelles et quartiers de luxe (Eko Atlantic à Lagos, le quartier du Lac à Kinshasa, le quartier de Bolé à Addis Abeba ou Konza Technopolis à Nairobi par exemple). Les acteurs privés qui ont un intérêt dans ces dynamiques foncières stimulent les transactions et les conversions d'usage, voire exercent une pression financière ou sociale pour inciter les propriétaires à vendre leur terre. Sous des formes institutionnelles et statuts variés, ils sont présents à de nombreuses étapes de la vente de terres et de leur aménagement : arpentage et bornage, évaluation foncière, élaboration de plans de lotissement ou de schémas d'aménagement, construction, promotion foncière et immobilière.

Les formes de démantèlement des communs ruraux

Ces moteurs de transformation des rapports au sol entraînent des processus différenciés, mais qui concourent globalement à un démantèlement des communs ruraux de la terre et des ressources naturelles. On peut distinguer trois processus (Bon *et al.* à paraître).

Un premier processus est lié à la réalisation de projets d'aménagement orchestrés par les pouvoirs publics et qui nécessitent une emprise foncière conséquente. Cette dernière est récupérée sur des communs ruraux aux statuts souvent non sécurisés. Villes nouvelles, zones d'activités économiques et lotissements s'accompagnent de différentes procédures de dépossession des détenteurs ou des détentrices de terres rurales. Les droits locaux sont rarement protégés dans les législations nationales, la documentation foncière est insuffisante et les acteurs et les actrices ne sont pas en mesure de les exercer pleinement. La déclaration d'utilité publique et l'expropriation sont utilisées, avec des compensations souvent jugées bien plus faibles que les pertes engendrées. Par exemple dans la région de Dakar, la mise en place du Pôle urbain de Diamniadio a été permise par décret en 2013 sur une zone de 1 664 hectares. L'emprise du Pôle urbain a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique et prend place sur des terrains majoritairement agricoles (parcours pastoraux, champs pluviaux, jardins maraichers, vergers et poulaillers) utilisés par des détenteurs de droits d'usage. La reprise par terrains s'est faite au cas par cas, dans un climat tendu relatif au montant des indemnités. Selon la loi, seuls les investissements peuvent être indemnisés puisqu'il

s'agit de droits d'usage, mais dans les faits, des traitements différents ont été appliqués selon les projets de construction et des maîtres d'ouvrage (État ou promoteurs privés), créant ainsi des inégalités difficilement acceptables (Lavigne Delville et Sow à paraître).

Un deuxième processus s'arrime à des opérations de promotion immobilière ou à des opérations foncières privées. Il s'opère sur des superficies relativement importantes à travers l'achat-vente de domaines par des opérateurs privés. Ces domaines sont ensuite morcelés, lotis, titrés et éventuellement construits. Les propriétaires en milieu rural ou les autorités villageoises peuvent s'associer à ces promoteurs (Colin et Pottier à paraître). Ces transferts marchands de domaines fonciers peuvent avoir un caractère spéculatif, notamment lorsqu'ils sont réalisés loin du front urbain. Les domaines peuvent alors rester en friche ou exploités par des cultures saisonnières et des plantations non pérennes, clôturés et en processus de titrement foncier (encadré 3.1).

ENCADRÉ 3.1

Transactions marchandes de terres sur les fronts d'urbanisation au Kenya

À l'échelle du Kenya, 20 % des terres fertiles concentrent 75 % de la population. Les autres terres, soit 80 % de la superficie du pays, sont arides et semi-arides. Les terres sont divisées en trois catégories : les terres publiques (12 % des superficies nationales), privées (20 %, une proportion qui augmente) et communautaires (68 %). Les terres situées en grande périphérie de la capitale du Kenya, Nairobi, révèlent une grande diversité en termes d'usages, de milieu naturel, d'accès à l'eau, de prix et d'éloignement ou proximité avec de grandes opérations publiques ou privées. Au Nord de Nairobi, dans un rayon d'une trentaine de kilomètres, les terres volcaniques très fertiles sont utilisées depuis la colonisation pour des plantations de café, la floriculture ou le maraîchage, et irriguées sur plusieurs centaines d'hectares. Des titres individualisés sont délivrés dès 1963 sur les terres agricoles détenues en pleine propriété (*freehold*) et conférant des droits de subdivision et de vente. À partir de 2009, la construction de l'autoroute Thika et de rocade accélère considérablement la subdivision des terres et la vente de parcelles pour des usages non agricoles à des investisseurs nationaux et internationaux pouvant parer à la montée des prix. Au Sud-Est de Nairobi, à une soixantaine de kilomètres, les transferts de terre s'intensifient également au milieu des années 2000 à proximité de la petite ville de Kitengela et de nouvelles voies rapides reliant la Tanzanie et le port de Mombasa.

Ces transferts s'opèrent dans des zones rurales sur des terres semi-arides relevant d'un régime communautaire à l'indépendance du pays. À la fin des années 1960, l'introduction de groupements de producteurs de statuts privés (*group ranches*) déclenche l'enregistrement de droits individualisés. Les familles rencontrées dans ce secteur détiennent généralement des titres de pleine propriété issus du morcellement foncier mené par ces groupes d'éleveurs. Très peu de grands domaines sont aujourd'hui disponibles

Encadré 3.1 (suite)

à la vente. Si la plupart des familles issues de la communauté Masai conservent un terrain avec la maison familiale, elles ont vendu une grande partie de leurs terres. L'argent tiré des ventes est réinvesti dans l'irrigation pour l'agriculture, des forages pour vendre de l'eau aux nouveaux installés, la construction de petits appartements à louer à Kitengela, et l'éducation des enfants. Le profil socioéconomique des acheteurs et des acheteuses reste divers selon leur accès au capital financier, leurs logiques et stratégies d'achat. On relève cependant des tendances similaires : l'appropriation privée toujours plus resserrée de la terre *via* la subdivision en parcelles ou en petits lots, la mutualisation de ressources économiques, les stratégies d'attente et des emprises foncières durablement inhabitées.

Des entreprises d'achat de terre (*land buying companies*) ont ainsi été créées et développées par des femmes et des hommes d'affaires qui acquièrent un domaine, obtiennent le titre de propriété puis entament le processus de subdivision en parcelles (en moyenne 300 m²) et leur commercialisation. L'argent tiré des ventes est mobilisé dans l'achat d'autres domaines et dans des activités commerciales en ville. Ces investisseurs vendent souvent à des coopératives (appelées *saccos* au Kenya) désignant un groupement d'acheteurs individuels, par exemple les employés et employées d'une entreprise ou des fonctionnaires, un groupe d'amis et d'amies, ou des membres de la diaspora kényane. Ces personnes achètent un domaine ou plusieurs lots d'un projet à des prix inférieurs à ceux du marché, puis divisent le terrain et se répartissent les parcelles en obtenant chacun et chacune un titre de propriété. Ces processus de mutualisation de l'argent puis d'individualisation concernent aussi des acheteurs réunis en groupes d'intérêt qui ne passent pas par des structures de coopératives. Dans ces zones rurales autour de Kitengela, très peu de personnes investissent dans l'auto-construction d'une maison. Sur des hectares de terre, des bornes, poteaux, végétaux ou des clôtures de fils barbelés et de murs marquent le paysage. Ils traduisent l'usage de la terre comme moyen de fixer le capital, sans visée immédiate de revente, pour épargner, constituer un patrimoine, disposer d'une garantie si les affaires commerciales stagnent, parer à des accidents de la vie, accéder au crédit ou accumuler un capital au fil des reventes. Ces pratiques s'appuient sur l'anticipation de plus-values réalisées avec la venue de services et une plus forte demande dans ces fronts d'urbanisation (Bertrand et Bon 2022).

Un troisième processus, beaucoup plus diffus, concerne l'important marché d'achat-vente de parcelles (Colin 2004 ; 2017). À l'échelle des familles, un morcellement de domaine est parfois décidé et est formellement attesté par un géomètre ou par l'autorité locale *via* une procédure de lotissement ou de remembrement. La décision de convertir et éventuellement de vendre les terres résulte de logiques défensives (ventes de détresse, ventes d'urgence face à un grand projet, ventes de parcelles devenues trop petites pour être partagées entre héritiers) ou offensives (ventes pour réinvestir dans des activités rémunératrices) (Yung et Bosc 1999). Les familles morcelant elles-mêmes leurs terres pour les vendre

gardent la majorité de la rente de la conversion. Les propriétaires de terres rurales prennent une part active à ce marché, dans la perspective de retirer des gains financiers de cette activité, sans que ce soit une activité principale ou officielle. Il s'agit alors d'acheter et de revendre des domaines ou des lots dans les franges urbaines au fil de l'augmentation des prix fonciers. On notera en particulier l'importance de ces micro-transactions sur des domaines divisés en micro-lots : elles sont opérées par un continuum d'acteurs avec des ressources en capital très hétérogènes (détenteurs ruraux, promoteurs locaux et ménages de classe moyenne). Il s'agit alors d'un processus diffus et non linéaire, qui s'opère parcelle par parcelle, entre individus ou acteurs économiques locaux (encadré 3.2).

ENCADRÉ 3.2

Démantèlement de la gestion collective des terres périurbaines au Burkina Faso

Au Burkina Faso, le démantèlement de la gestion collective des terres à la périphérie des grandes villes (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso par exemple) est stimulé par les différentes politiques publiques de ces quatre dernières décennies. Depuis le Conseil national de la révolution (1983-1987), les résidentes et les résidents des quartiers informels objet d'opérations d'aménagement sont prioritaires lors de l'attribution des parcelles. La négociation ou l'achat de parcelles en périphérie en s'y installant ou en apportant la preuve d'y loger sont ainsi devenus une voie d'accès à la terre dans les nouveaux quartiers formels. Cette perspective n'accroît pas seulement la demande, elle influence positivement aussi l'offre. Des terres périurbaines, jadis gérées de façon collective sous l'égide d'un chef de terre, font l'objet de morçèlement et de partage entre fratries, puis de ventes aux candidates et aux candidats des quartiers informels. Cette stratégie des néo-propriétaires terriens, qui finalement anticipent sur les opérations d'aménagement, est soutenue par l'espoir d'une double valorisation : la vente de terres à des néo-résidents des quartiers informels et la revendication de dédommagements auprès des pouvoirs publics lors des opérations d'aménagement (Traoré *et al.* 1986 ; Sory 2019).

Le processus de passage de la gestion collective à l'appropriation privée des terres a été accéléré par la Loi numéro 57 portant promotion immobilière de 2008 et la Loi numéro 034 portant régime foncier rural de 2009. La Loi numéro 034 avait pour objectif de sécuriser la propriété collective à travers la subdivision du domaine foncier national en domaine foncier de l'État, domaine foncier des collectivités territoriales et patrimoine foncier des particuliers. Dans un contexte d'autorisation de la promotion foncière aux promoteurs immobiliers par la Loi numéro 57, les néo-propriétaires terriens préfèrent vendre leurs vastes domaines après obtention de l'attestation de possession foncière. Les terres acquises par cette filière sont aménagées et vendues aux plus offrants, ce qui participe à la spéculation foncière et à l'accélération du démantèlement de la gestion collective des terres périurbaines.

Ces trois processus convoient des changements dans les modes de gestion du foncier, mais pas nécessairement immédiatement dans l'usage des sols. Ainsi apparaissent des paysages de petites cultures, de friches et de clôtures, témoignant de manière discrète d'un mouvement de morcellements de domaines et de privatisation des droits sur la terre (Bon 2022).

Les formes de résistance

Deux formes de résistance à ces mutations sont observées. Il s'agit tout d'abord d'une résistance sociopolitique : elle passe par des mobilisations sociales et partisans combinant plusieurs répertoires d'action. Par exemple, les évictions liées au Pôle urbain de Diamniadio au Sénégal ont suscité des résistances fortes. Dès 2015, les 1 700 familles tributaires de terrains dans les lotissements communaux de Khoumbé et de Khoumbé extension ont refusé de perdre leurs parcelles, affectées par l'État à une entreprise privée, et de voir leurs maisons démolies. Elles ont mobilisé l'Inspection générale d'État. À partir de 2018, les habitants de Deny Malick Gueye ont tenté d'obtenir la clarification des limites du Pôle. Ils se sont en particulier opposés aux projets d'hôtels, considérant qu'ils ne refusaient pas les infrastructures d'intérêt général, mais n'acceptaient pas de perdre leurs terres pour des intérêts privés (Lavigne-Delville et Sow à paraître).

Il peut s'agir également d'une résistance par des pratiques agricoles résilientes et des stratégies économiques hybrides. Se reposant sur les rentabilités différenciées des terres et les contraintes et opportunités du milieu, certains agriculteurs et agricultrices vendent une partie de leurs terres et transforment leurs pratiques culturales, par le changement de productions ou l'intensification (encadré 3.3).

ENCADRÉ 3.3

Stratégies foncières des agriculteurs dans le maintien des espaces agricoles à Antananarivo

L'analyse de l'emprise spatiale de l'agriculture à Antananarivo menée par Defrise *et al.* (2019) montre que l'agriculture ne fait pas que disparaître. Elle peut aussi localement se maintenir, voire s'étendre. Dans les aires urbaines moins densément peuplées, le système urbain entraîne une intensification des pratiques agricoles, avec une expansion de l'espace cultivé aux dépens des pâturages. Dans le centre-ville, les terres cultivées diminuent, mais relativement lentement : l'indivision foncière agit comme un frein à la vente de terre et contribue à maintenir leur usage agricole. Dans les plaines agricoles du front urbain, l'évolution de l'emprise agricole est liée aux infrastructures.

En définitive, les questions foncières sont au cœur des transformations territoriales de grande ampleur que connaît l'Afrique subsaharienne aujourd'hui. Les mécanismes d'étalement urbain et de progression de la marchandisation et de l'individualisation des droits fonciers, s'ils répondent à une demande en logements, creusent les inégalités socio-spatiales et mettent en cause la durabilité des territoires métropolitains. Concevoir l'accès au foncier pour se loger autrement que par les opportunités du seul marché périurbain est nécessaire. La section suivante, en prenant appui sur l'approche par les communs, examine certaines pistes et expériences concrètes en la matière.

Les dispositifs collectifs d'accès au sol et au logement en ville

Rouvrir les accès au foncier en ville pour se loger

Le droit au logement convenable (*adequate housing*) est inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966. Il dépasse la seule habitation matérielle. Il s'agit du droit de « vivre en un lieu dans la sécurité, la paix et la dignité » (ONU-Habitat et OHCHR 2010, 3), et dont les composantes sont : la sécurité d'occupation ; le respect de la capacité de paiement ; l'habitabilité ; l'existence de services, matériaux, équipements et infrastructures ; la facilité d'accès ; un emplacement convenable et permettant un accès à des opportunités d'emploi et de services ; le respect du milieu culturel. L'habitat est également traité explicitement dans l'Objectif de développement durable (ODD) numéro 11 relatif à l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable d'ici 2030. Enfin, le Nouveau programme pour les villes, adopté lors de la Conférence Habitat III en 2016, développe la vision de « villes pour tous » dans laquelle la réalisation du droit à un logement convenable y est identifiée comme une cible à atteindre, à travers généralement des politiques publiques relativement classiques de soutien à l'accession à la propriété privée.

Se loger en ville de façon décente reste toutefois inaccessible pour une part significative des citoyens en Afrique subsaharienne. Le risque d'éviction, la précarité de l'habitat ou du terrain d'édification, ou encore de sa marginalité en termes d'accès aux services et aux emplois sont très présents et dégradent les conditions de logement. Le système de la propriété privée individuelle, reposant sur les offres proposées par l'État ou par le marché, est inaccessible à de nombreux ménages. Le prix du foncier rend impossible la production de logements décents et abordables pour les familles modestes, tant en locatif qu'en accession ou en auto-construction. En outre, l'essor rapide de la valeur d'échange et de la valeur financière du sol urbain n'a de cesse d'accroître la part des acquisitions spéculatives, en particulier dans les contextes de faible inclusion financière et de forte inflation (Aalbers, Rolnik, et Krijnen 2020).

Depuis le début des années 2000, la sécurisation des régimes fonciers dans leur diversité est reconnue comme une nécessité par une partie du monde académique et de la communauté internationale. L'ODD numéro 11 et les réflexions en matière de logement convenable du Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) reconnaissent la pluralité des droits (*continuum of rights*) et la nécessité de reconnaître une gamme variée de solutions d'hébergement et de tenure foncière, notamment les solutions coopératives et les différentes formes de tenure collective.

L'approche des communs permet d'ouvrir la réflexion sur des modalités d'accès et de possession du sol pour le logement qui puissent maintenir de la mixité sociale en ville, dans le cadre de la réhabilitation de quartiers précaires ou de la promotion de nouveaux ensembles de logements.

Communs fonciers pour l'habitat

Partir de l'approche des communs pour penser l'accès au foncier pour l'habitat populaire dans des contextes urbains denses, où le foncier est l'objet d'une forte valorisation commerciale et financière, implique un retournement de valeur : il s'agit de donner la priorité à la fonction sociale du sol. Le partage de la ressource foncière prime alors sur son appropriation privative individuelle. L'enjeu réside dans l'élaboration de dispositifs permettant de résister à l'exclusion par le marché et à une spéculation foncière marquée par l'influence haussière et exclusive des surplus de liquidités transnationales (Simonneau et Denis 2021).

À partir du principe de fonction sociale du sol, des dispositifs variés de production de logements populaires existent dans les Suds pour maintenir sur la durée l'accessibilité du foncier et du logement. Ils reposent sur : i) la mise en commun du foncier ou d'une partie du processus de production de logement ; ii) la neutralisation de la valeur foncière et la maîtrise des modalités de revente des logements, de contrôle et de partage des plus-values ; iii) une gouvernance à une échelle communautaire du projet de construction ou de la gestion de l'ensemble résidentiel.

Ces dispositifs visent à :

- Mettre en place un usage collectif du foncier ou du logement pour permettre la fonction sociale immédiate de la propriété. Les arrangements juridiques fonciers peuvent être transitoires lorsque la dimension collective de la possession foncière n'a pas vocation à durer ou peut être réversible.
- Ou dissocier la propriété du sol de celle du logement à long terme, dans une perspective non-spéculative. La dimension non-spéculative des dispositifs vise à garantir la primauté de l'utilité sociale de la possession foncière à travers un prix foncier bas sur le long terme et au fil des personnes qui ont l'usage et la propriété du sol et un encadrement strict des reventes.

Derrière une apparente évidence de la production collective et coopérative, une large gamme de situations existe, selon les éléments qui sont mis en commun (le financement, les droits fonciers, le logement, les espaces ouverts et les équipements, la gestion de l'ensemble résidentiel) (Simonneau, Denis, et Sory 2019). Les situations diffèrent en termes de modalités d'accès au foncier, d'accès au financement, de construction du logement, d'aménagement des espaces collectifs et des équipements, de maintenance de ces espaces et équipements collectifs, de maîtrise de la transmission du bien et de la plus-value réalisée, de solidarité financière entre les membres et plus largement d'entraide.

Nous nous intéressons ici à deux formes particulières qui se déploient en Afrique subsaharienne et qui ciblent des groupes sociaux différents : les coopératives de construction ouest-africaines (encadrés 3.4 et 3.5) et le dispositif *Community Land Trust* (CLT), expérimenté au Kenya (encadré 3.6). Nous analyserons dans chacune des situations les apports de la démarche collective en termes d'accès au foncier et à l'habitat ainsi que les limites et les perspectives.

Les coopératives d'habitat

Les coopératives d'habitat constituent un dispositif de production de logements dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne⁴ (Ganapati 2014). La quantité de logements produits à travers ce dispositif reste relativement faible et s'adresse plutôt à des personnes salariées qu'aux populations les plus précaires. La longévité et le potentiel de ces dispositifs méritent néanmoins qu'on s'y attarde.

Il s'agit essentiellement de « coopératives de construction » (Simonneau, Denis, et Sory 2019). La dimension collective ne concerne souvent que l'accès au foncier, la mise en commun des ressources financières et la négociation pour l'achat en commun d'un domaine et la construction d'un ensemble résidentiel. Après cette phase de construction, chaque ménage de la coopérative peut accéder à la pleine propriété de sa parcelle et de son logement.

À titre de comparaison, les coopératives uruguayennes, qui font figure de référence internationale en matière de production sociale de l'habitat (de Souza, Valitutto, et Simonneau 2021), sont caractérisées par une collectivisation de toutes les étapes de la production du logement et du quartier d'habitation, une propriété du sol et du logement qui reste coopérative (les habitants ne détiennent que des droits d'usage) et une vie communautaire soutenue, notamment autour de la maintenance des espaces collectifs. La dimension commune des dispositifs ouest-africains de coopératives apparaît donc beaucoup plus limitée dans ses ambitions et sa durée.

ENCADRÉ 3.4**Les coopératives d'habitat au Burkina Faso**

L'agglomération urbaine de Ouagadougou accueille entre 100 000 et 110 000 personnes supplémentaires chaque année en raison de l'accroissement naturel, de l'exode rural et plus récemment des déplacements internes résultant de la crise sécuritaire (Sory 2019 ; Delaunay et Boyer 2017). Le marché foncier informel entretenu par les pratiques de lotissement des pouvoirs publics conduit à un important étalement urbain et à une périphérie où de nombreuses parcelles ne sont pas mises en valeur ou sont en attente de régularisation (Guigma, Boudoux d'Hautefeuille, et Pierre-Louis 2015). Les politiques publiques depuis le début des années 2000 sont orientées vers la libéralisation du secteur du logement, la relance de la construction de logements encadrée par l'État en privilégiant les partenariats public-privé, et une lutte affichée, bien que peu effective, contre les pratiques foncières spéculatives en périphérie des villes (Sory, Lingani, et Korbeogo 2015 ; Guigma 2017). En témoigne notamment le Programme national de construction de logements (PNCL) lancé en 2017.

La formation des coopératives d'habitat est rendue possible depuis la Loi sur la promotion immobilière de 2008. Le PNCL, qui prévoit la construction de 40 000 logements, fixe un objectif de production de 5 000 logements *via* des coopératives. Les coopératives d'habitat s'adressent aux ménages les plus modestes, dans la perspective de développer l'accession formelle à la propriété foncière et immobilière par des crédits bancaires adaptés. Dans les faits, ce sont plutôt les personnes salariées qui participent à ce mécanisme.

Les activités de production de logement et d'aménagement des coopératives sont encadrées par l'État, à l'instar de celles des promoteurs. Les coopératives doivent solliciter un agrément auprès du ministère chargé de l'Urbanisme, peuvent bénéficier de parcelles mises à disposition par l'État (ou en acquérir sur le marché), et avoir des activités d'aménagement de parcelles ou de construction de logements selon les standards de logements sociaux (encadrés par un prix plafond), pour de la vente directe ou de la location-vente au bénéfice de leurs membres.

Depuis 2008, six coopératives ont été créées. Les logements sont en accession à la propriété dans les conditions du logement social : ils sont cédés au prix plafond de 7,5 millions de francs CFA^a, en vente directe ou en location-vente. Dans ce dernier cas, les ménages doivent obtenir individuellement un crédit bancaire. Le foncier est rétrocédé par l'État à la coopérative *via* un titre foncier « mère » (qui n'est pas toujours délivré). Les ménages détiennent un certificat d'attribution de logement attestant de leur droit d'usage sur le sol et le logement. À l'issue du remboursement du prêt, il devient possible aux ménages de demander un permis urbain d'habiter puis un titre foncier. La parcelle est dès lors banalisée et peut être vendue au prix du marché. La motivation première des membres des coopératives semble se trouver en partie dans les facilités d'accès au foncier et à la propriété immobilière par rapport aux programmes publics classiques de logements sociaux. La coopérative peut ne plus avoir de fonctions saillantes après la remise des clés.

a. Le salaire minimum mensuel s'élève à 33 000 francs CFA.

ENCADRÉ 3.5**Les coopératives d'habitat au Sénégal**

La moitié de la population urbaine du pays, soit 3,9 millions d'habitants, réside dans la région de Dakar. L'accès au logement formel est contraint par son prix et l'impossibilité, pour les ménages vivant de l'économie informelle d'avoir accès à un crédit (CAHF 2019). La pression démographique, couplée à une envolée des prix du foncier, entraîne un important étalement urbain, que le récent Plan de développement urbain (2016) tente de canaliser par la création de pôles urbains.

Les premières coopératives sénégalaises d'habitat sont nées à Dakar dans les années 1950 (Fall 2007 ; Osmont 1973). Elles sont encadrées juridiquement à partir de 1983 par la Loi numéro 1983/07 portant sur le statut général des coopératives. Elles s'insèrent également dans les dispositions plus récentes de soutien à la construction de logements sociaux par la Loi 2016-31 de 2016.

Il s'agit de structures agréées par l'État et qui bénéficient d'un appui technique et davantage financiers. Dès 1989, un Bureau d'assistance aux collectivités pour l'habitat social (BAHSO) a été mis en place au sein du ministère chargé de l'Urbanisme pour faciliter les processus administratifs et financiers d'acquisition du sol urbain et encadrer la construction des logements (Sané 2013). Les coopératives bénéficient d'une fiscalité minorée (exonération de l'impôt sur les bénéfices et taux d'enregistrement réduits), et de taux préférentiels de remboursement de crédits immobiliers, individuels ou collectifs, à la Banque de l'habitat du Sénégal. Depuis 2020, le Fonds pour l'habitat social accompagne les demandeurs et demandeuses pour leur garantir un prêt destiné à l'acquisition d'un logement social. Des programmes publics de production de logements mettent à disposition du foncier et des aménagements en matière de voirie. Les coopératives peuvent toutefois acquérir leur terrain également sur le marché classique.

Les coopératives constituent des structures d'acquisition foncière, d'auto promotion immobilière et de caution mutuelle (Diop 2012). Elles sont souvent structurées par profession et certaines entreprises ou administrations donnent des garanties et peuvent faciliter l'accès aux crédits de leurs employés en finançant tout ou partie des apports requis pour entrer dans la coopérative. Le foncier est en général acquis au nom de la coopérative, par un bail collectif. Le financement du projet repose sur l'épargne individuelle des membres, collectée par la coopérative, et sur des prêts bancaires contractés auprès de la Banque de l'habitat du Sénégal. Ces prêts peuvent être collectifs au nom de la coopérative (« prêt promoteur ») ou individuels au nom des coopérateurs (« prêt acquéreur »). La construction est réalisée par des entreprises privées mandatées par la coopérative, ou assurée par les membres eux-mêmes.

Au début des années 2010, on recensait plus de 700 coopératives d'habitat regroupant environ 300 000 membres. En 2009, 74 400 logements ont été construits grâce à l'appui des coopératives d'habitat. À Dakar, 3,7 % des ménages résidaient en coopératives en 2013. Ces coopératives de construction sont composées le plus souvent de travailleurs salariés de grands employeurs publics ou privés (94,5 %). Le cadre légal n'exclut pas cependant les travailleurs du secteur informel (Sané 2013 ; Cissé 2013).

(suite page suivante)

Encadré 3.5 (suite)

La production coopérative de logements reste contrainte, comme les autres segments de la production de logements formels dans le pays, par les coûts des matériaux de construction importés élevés et l'accès au foncier. Par ailleurs, les jeux de pouvoir et des pratiques de corruption peuvent mettre à mal la dimension collective des projets. Enfin, des abus de la part de promoteurs envers les gestionnaires parfois bénévoles de ces projets immobiliers coopératifs peuvent également faire échouer le projet. Le dispositif des coopératives d'habitat semble néanmoins offrir un cadre suffisamment souple pour permettre à des projets collectifs innovants d'émerger, et des facilités à même d'encourager les collectifs d'habitants à s'en emparer. C'est ce que tend à démontrer le projet de la Cité FSH (encadré 3.7).

Le Community Land Trust

Le CLT est un dispositif de distribution des droits d'usage et de propriété du sol et de l'immobilier structuré autour de quatre principes (Davis 2010) :

- La propriété du sol et celle de l'immobilier sont distinctes. Le sol appartient à une organisation tierce, le *trust* (une fiducie), tandis que les habitants détiennent la propriété du logement.
- Les habitants détiennent des droits d'usage sur le sol.
- Des dispositions anti-spéculatives donnent un droit de préemption au trust en cas de vente et lui attribuent une partie de la plus-value de la revente de logements. Ces dispositions permettent de maintenir dans la durée le caractère abordable des logements.
- Le projet d'habitat est organisé de manière collective, impliquant habitants, représentantes et représentants des pouvoirs publics et de la société civile dans les instances de gestion du CLT.

Nés aux États-Unis dans les années 1960, le CLT et ses principes ont été adaptés à de nombreux contextes (comme le Canada, le Royaume-Uni, la Belgique, la France ou l'Australie) (encadré 3.6) et à des fonctions variées (comme l'agriculture, l'habitat ou les activités économiques) (Simonneau 2018 ; Davis, Algoed, et Hernandez-Torrales 2020).

ENCADRÉ 3.6

Le Community Land Trust de Voi au Kenya

La ville secondaire de Voi au Kenya accueille le seul CLT du continent africain à ce jour^a. Il a été mis en place dans le cadre d'un projet d'amélioration des conditions de vie d'un quartier précaire, financé par la coopération allemande dans les années 1990. Le quartier, nommé Tanzania-Bondeni, occupait sans autorisation des terrains publics en périphérie du centre-ville. Il accueillait environ 3 000 personnes dans des conditions d'habitat précaire (mal-logement, manque de services de base et insécurité foncière). Le projet visait une amélioration générale de ces conditions, avec un accent mis sur la sécurité foncière de long terme.

C'est dans cette perspective que le dispositif du CLT a été choisi par les habitants, parmi d'autres options de régularisation foncière telles que des titres individuels (*leasehold titles*) et des titres individuels associés à des coopératives d'habitat (*individual titles coupled with housing cooperatives*) (Bassett 2001). La mise en place formelle du CLT a nécessité plusieurs ajustements légaux. Le foncier a été cédé à titre de contribution au projet par les deux propriétaires des terres occupées par les habitants (*Voi Sisal Estates et Kenya Railways*). Deux instances ont été constituées : une organisation de quartier (*Tanzania-Bondeni Settlement Society*), représentant les habitants (locataires comme propriétaires présumés), et une fiducie (*trust*) détenant le bail principal (*leasehold*). Deux niveaux de gouvernance leur correspondent : un comité d'habitants élus pour les affaires courantes et un conseil d'administration (*board of trustees*) gérant les affaires foncières. Enfin, une assemblée générale se réunit annuellement et élit les personnes qui représentent ces instances de gouvernance. Plusieurs structures collectives connexes se sont créées dans la foulée, telles que des tontines et des associations à l'échelle du quartier.

Environ 25 ans après la fin du projet, le bail emphytéotique principal, pièce maîtresse du montage foncier, n'a toujours pas été délivré et seule une lettre d'attribution (*letter of allotment*) a été émise. En conséquence, les résidents ne bénéficient pas des baux emphytéotiques secondaires (*subleases*), mais seulement de certificats de bornage (*beacon certificates*), indiquant la délimitation des parcelles. La vie communautaire vigoureuse s'est affaiblie (réticence des représentants à organiser l'assemblée générale annuelle, non-respect de certaines règles internes telles que l'interdiction de ventes de parcelles ou de location des habitations). Néanmoins certains bénéfices matériels du dispositif restent apparents : amélioration générale de la qualité architecturale des maisons, respect de la planification établie, services urbains mis en place.

a. Des réflexions ont été menées en Afrique du Sud (Klug et Klug 2019), et sont en cours au Sénégal autour de la Cité FSH (CAHF, UrbaMonde, et UrbaSEN 2020), sans réalisation concrète à ce jour à notre connaissance.

Des formes alternatives à l'individualisation et la marchandisation du foncier ?

L'ensemble de ces expériences représente aujourd'hui un nombre relativement modeste de logements et de ménages en Afrique subsaharienne. Elles apportent toutefois un éclairage intéressant sur une approche par les communs pour répondre aux besoins d'habitat en milieu urbain où la pression foncière et les dynamiques d'individualisation et de marchandisation sont les plus fortes. Elles étendent le spectre de l'offre de logements souvent très binaire, entre d'un côté une offre formelle peu accessible, et de l'autre l'offre des quartiers précaires, bien que cette dernière catégorie soit extrêmement diverse en son sein (Deboulet 2016). Elles mettent la lumière sur d'autres acteurs que les seuls organismes publics de construction et les promoteurs immobiliers privés : apparaissent les figures des habitants constructeurs, leurs collectifs et les Organisations non gouvernementales (ONG) qui les appuient. L'existence locale, parfois de longue date, de ces dispositifs comme les coopératives d'habitat, constitue un cadre juridique et une expérience utile pour élargir le panel des offres de logements, par la mise en commun de l'accès au foncier, de la construction, du financement ou de la vie locale.

Deux constats méritent l'attention dans une perspective de communs fonciers pour l'habitat. Le premier est qu'on peut s'interroger sur les conditions de durabilité de ces productions collectives dans des contextes de mobilités résidentielles qui peuvent être rapides et de marchés immobiliers et financiers actifs (Midheme 2015 ; 2018 ; Simonneau, Bassett, et Midheme 2020).

- D'abord, les dispositifs existants intègrent peu la mobilité des sociétaires et sont peu armés pour prendre en compte le changement de générations de possédantes et de possédants (notamment au décès des premiers possédants). S'ils permettent en théorie de développer une part de logements locatifs, ils demeurent des modèles largement propriétaires.
- Les collectifs concernés par ces dispositifs sont par ailleurs plus ou moins résilients face aux pressions des marchés immobiliers et financiers pour deux raisons distinctes. La première est structurelle : dans le cas des coopératives d'habitat au Burkina Faso et au Sénégal, les gens se regroupent afin de contourner la contrainte foncière pour accéder à la pleine propriété du sol et du bien : les collectifs s'étiolent ensuite lorsque cet objectif est atteint (Simonneau et Denis 2021). La seconde est contextuelle : l'expérience kenyane du CLT est aujourd'hui soumise aux dynamiques d'un quartier sous pression foncière croissante qui se traduisent par des accaparements indus, un usage lucratif des parcelles et un marché foncier actif.

Le second constat est que ces instruments touchent rarement les populations les plus précaires, mais plutôt des ménages détenant des revenus stables pouvant obtenir un accès au crédit hypothécaire, parfois grâce à des garanties collectives, et pouvant se permettre d'attendre l'aboutissement d'un projet gelant leur épargne souvent pendant plusieurs années. Les coopératives d'habitat sont par exemple l'instrument privilégié des travailleurs du secteur formel, seuls 5,5 % des coopératives d'habitat sénégalaises relevant du secteur informel (Fall 2007).

Il semble toutefois possible de renforcer à la fois la place de la production collective et d'élargir les cibles aux populations plus précaires, à condition que les acteurs de terrain s'approprient pleinement la démarche et que l'État confirme son soutien. Les ONG d'appui aux collectifs d'habitants ont souvent un rôle important à jouer dans la structuration des demandes des habitants et d'une démarche de plaidoyer, par exemple pour que leur profil socioéconomique (revenus faibles et irréguliers notamment) puisse être inclus dans les politiques publiques d'habitat.

C'est à ces conditions que ces dispositifs se positionneront en réelles alternatives, dans la durée, aux dynamiques d'individualisation et de marchandisation du foncier urbain en Afrique subsaharienne. Le projet conjoint de la Fédération sénégalaise des habitants, associant les groupements d'épargne de quartiers populaires et des ONG UrbaSen et Urbamonde est remarquable à cet égard (encadré 3.7).

ENCADRÉ 3.7

Le projet de la Cité FSH – Un projet coopératif et non spéculatif d'habitat populaire en périphérie de Dakar

La Fédération sénégalaise des habitants (FSH) est une fédération de groupements d'habitants des quartiers précaires du Sénégal. Créée en 2014 à Pikine, elle porte un projet de construction de logements (la Cité FSH) pour ses membres. Elle compte aujourd'hui plus de 12 000 membres.

Avec l'accompagnement de l'ONG UrbaSen, de l'ONG Urbamonde et du *Centre for Affordable Housing Finance* (CAHF), la FSH élabore un projet de construction de 150 logements et d'équipements communautaires (dispensaire, école, lieux de culte) sur un domaine acquis en 2021 dans la région de Dakar.

La FSH a créé une entité coopérative en 2020. Elle aura pour rôle de prendre en charge la promotion immobilière, détiendra le foncier (titre foncier au nom de la coopérative FSH) dans la perspective d'éviter les spéculations, recevra l'épargne des membres et assurera la distribution des logements aux ménages. En se constituant en coopérative, la FSH peut bénéficier de facilitations bancaires, de garanties et de la prise en charge par l'État de la viabilisation du terrain.

(suite page suivante)

Encadré 3.7 (suite)

Le projet propose des solutions concrètes innovantes dans le contexte sénégalais sur plusieurs points. Il s'affirme comme un éco-quartier avec l'utilisation de matériaux durables et sourcés et une végétalisation systématique du quartier. Des artisans locaux seront privilégiés et formés. La gestion et la conception sont participatives avec des exercices de planification impliquant les futures habitantes (ce sont surtout des femmes) (Brant de Carvalho *et al.* 2020). Le financement repose sur un financement mixte solidaire et citoyen.

La dimension collective est un rouage important du projet. La Cité FSH repose sur une propriété collective du foncier et une séparation de la propriété du sol et du logement. L'emprunt bancaire est envisagé de manière collective, au nom de la coopérative, avec la garantie du Fonds pour l'habitat social. En ce sens, le projet se rapproche des modalités du dispositif CLT.

Le projet a une ambition d'exemplarité, pour promouvoir au Sénégal des modalités de production de logements sociaux accessibles aux ménages précaires. À travers ce projet pilote, il s'agit de faire du plaidoyer auprès du gouvernement du Sénégal pour élargir les cibles des programmes de logements sociaux (UrbaMonde 2021).

Quelles perspectives en termes d'action publique ?

Réguler les pratiques foncières et offrir de l'espace à la ville à venir

Les conversions des usages des sols en lien avec l'urbanisation et le démantèlement des communs ruraux ne vont pas s'atténuer. Les stratégies d'acquisition, d'accumulation foncière et de parcellisation des propriétés couvrent un vaste spectre de pratiques, impliquent un large éventail d'acteurs répondant à des logiques variées et avec des capacités inégales d'action, et mobilisent différentes ressources économiques autour de l'exploitation de la ressource foncière.

L'accompagnement des pouvoirs publics est nécessaire : ces processus créent des inégalités d'accès au sol, aux équipements et aux services entre détenteurs et détentrices du foncier rural et nouvelles personnes arrivant (les différents détenteurs de droits ont des capacités de revendication et de recours souvent inégales), mais aussi entre nouvelles arrivantes et arrivants (urbains des milieux populaires et classes plus aisées). Ces pratiques foncières sont des réponses à des situations socioéconomiques réelles, qui varient selon les populations concernées : la recherche d'un patrimoine (stocker une épargne), la réponse à l'inflation (forme de protection sociale), le besoin de se loger. Or les politiques publiques travaillent rarement sur les conditions socioéconomiques qui permettent ou encouragent ce marché foncier, c'est-à-dire sur les inégales capacités financières des ménages et un secteur agricole souvent surendetté (Merlet, Sauzion, et El Ouaamari 2017).

Le futur de la production agricole et de la sécurité alimentaire est également en jeu. Si les grandes exploitations sont davantage préservées, certains transferts de droits entraînent la mise en friche ou la stérilisation de sols fertiles. Dans certains territoires, l'activité agricole résiste, s'adapte aux demandes urbaines, ou encore promeut des ajustements et recompositions vivrières, avec des pratiques de maintien de la fertilité des sols et des perspectives d'écoulement des produits agricoles sur les marchés urbains.

Les enjeux environnementaux de l'urbanisation sont aussi cruciaux en termes de maintien de la fertilité des sols et des capacités de recharge des nappes phréatiques, de renouvellement des ressources comme le bois, les pierres, l'eau, et de préservation de zones humides et réserves de biodiversité.

Il s'agit donc de placer de manière judicieuse le curseur entre d'une part, la nécessité de réguler les pratiques de reconversion des sols pour envisager la durabilité des territoires et d'autre part, préserver la possibilité pour les usagers et les usagers de répondre à leurs besoins en matière de logement, d'épargne, et, parfois, de constitution d'un patrimoine et d'une sécurité économique par le foncier pour développer leurs projets de vie et assurer le futur de leurs enfants.

Dans cette perspective, l'approche par les communs fonciers pour l'habitat visant la gestion raisonnée du patrimoine foncier à des fins de logement apparaît comme une des voies possibles pour imaginer des dispositifs innovants.

Des dispositifs collectifs à saisir pour répondre aux besoins en logements

Ainsi très concrètement, les initiatives collectives pour l'habitat décrites dans la section précédente constituent des approches originales, qui portent le potentiel d'élargir la gamme des voies d'accès au logement convenable. Trois dimensions peuvent être relevées, cohérentes avec l'approche de l'entrepreneuriat en communs (voir chapitre 1), bien que leur mise en œuvre sur le terrain montre une ampleur relativement limitée dans le temps et l'espace.

Tout d'abord, selon des degrés divers et de manière non homogène, la production collective et coopérative se pose en alternative à la propriété foncière privée individuelle, avec différents arrangements et outillages (baux collectifs, titres fonciers « mères », outils de démembrement du faisceau de droits, fractionnement de la propriété) qui remettent au cœur les usages dans une perspective de long terme. Si les normes foncières coutumières (les communs ruraux) sont parfois évoquées dans les discours des parties prenantes des projets (Simonneau 2018), les outils proposés relèvent plutôt du droit dit moderne, et les aspirations des habitants concernent plutôt la sécurisation d'un chez-soi individuel ou familial. Il n'en demeure pas moins que parfois, le sentiment d'appartenance est bien présent au sein d'un quartier ou au sein d'une communauté (professionnelle ou ethnique). Notons que dans certains pays, la reconnaissance légale de la propriété coutumière ou collective peut s'appliquer en milieu

urbain, par exemple au Kenya, en Namibie et en Tanzanie (Alden Wily 2018). Quelques exemples hors Afrique peuvent être inspirants à cet égard, comme au Brésil où les propriétés des *quilombos* sont reconnues par des statuts fonciers spéciaux (Soares-Gonçalves 2021).

Deuxièmement, la production collective et coopérative peut contenir des dispositions limitant la spéculation. Il s'agit en ce sens de s'assurer que le foncier comme le logement sont au service des besoins en logement et non dans les rouages lucratifs du marché immobilier. Elle assure également dans certains cas la neutralisation du coût du sol pour les ménages. La mise en œuvre de ce principe reste inégale et dessine les limites entre une approche de l'habitat par les communs et une instrumentalisation du principe collectif dans le but de constituer un patrimoine individuel. Cette question est directement liée au caractère transitoire ou non des collectifs : la production collective et coopérative reste finalement limitée si elle constitue une passerelle vers l'accès à la propriété privée. De plus l'environnement économique local, s'il n'offre que l'hypothèque et la capture de la rente foncière et immobilière comme gage de sécurité et d'insertion économique, encourage encore cette appropriation privative individuelle.

Troisièmement, la gouvernance participative est souvent affirmée dans les textes régissant les dispositifs coopératifs. Elle reste néanmoins mesurée dans la durée. Les collectifs rassemblés autour d'une épargne commune et d'un projet de sécurisation et de construction d'habitat à moyen terme ne sont pas forcément maintenus dans la durée. Cela n'empêche pas une vie de quartier intense ni la formation d'autres collectifs autour d'autres raisons d'être (épargne ou défense pour l'accès aux services par exemple).

Les dispositifs collectifs pour l'habitat constituent ainsi des communs sous certaines conditions. En prise directe avec les mécanismes du marché foncier urbain, ils montrent des limites évidentes dans ce qu'ils sont en mesure d'atteindre. Le « faire commun » (voir chapitre 1) ne va pas de soi par rapport aux aspirations individuelles des citoyens, notamment celle de pouvoir constituer un patrimoine, voire de conserver le droit à une valorisation du capital logement. En ce sens, réserver les dispositifs de communs non spéculatifs aux seules populations précaires en nécessité absolue de trouver un toit nous semble être une manière de creuser les inégalités. Surtout, il nous semble important de rappeler que les phénomènes d'accaparement foncier urbain (Steel, Van Noorloos, et Otsuki 2019) tirent aussi leur origine dans une trop faible prise en charge collective des coûts de l'éducation, de la santé et de la sécurité sociale au sens large.

Conditions pour un passage à l'échelle et un ancrage dans la durée

L'analyse des expériences concrètes les plus innovantes (non spéculatives en particulier) nous amène à souligner que peu d'entre eux dépassent l'échelle expérimentale et qu'ils peinent à se pérenniser au fil des générations de résidents. Le CLT de Voi au Kenya, pourtant largement relayé dans les instances inter-

nationales spécialisées⁵ au début des années 2000, n'a jamais été reproduit dans le pays. À Voi même, ce qui fut un succès pour la première génération relogée souffre aujourd'hui de l'affaiblissement des structures de gouvernance communautaire et de la dispersion de la propriété foncière faute d'un cadre permettant d'en garantir un accès subventionné et non-spéculatif intergénérationnel. Les coopératives d'habitat quant à elles constituent une filière discrète de production de logements en Afrique de l'Ouest. Elles sont encore à leurs débuts au Burkina Faso, plus solidement ancrées au Sénégal. Leur processus ardu entraîne un fort taux d'échec et les collectifs s'étiolent souvent à la remise des clés. Il n'existe pas d'analyses systématiques à notre connaissance sur le renouvellement des générations d'habitants dans ces ensembles résidentiels, qui pourraient renseigner sur l'avenir de ces coopératives et leur capacité à assurer un accès en ville au-delà de la première génération de primo-accédants. La littérature grise et scientifique recense de nombreuses initiatives collectives, coopératives innovantes par l'un ou l'autre aspect (financement, statut foncier, gouvernance) de la production ou de la régularisation de l'habitat populaire en Afrique⁶ et dans les Suds⁷ (UrbaMonde et Royez 2015 ; Gillespie 2018). Rares sont néanmoins les études empiriques approfondies et sur la durée de ces mêmes initiatives. Or, seul ce type d'analyse permettrait d'évaluer dans la durée la solidité des collectifs et surtout de l'application de leurs règles foncières.

Nos observations nuancées nous conduisent cependant à dégager quelques principes pour favoriser le succès initial, le passage à l'échelle et la durabilité inclusive de communs fonciers pour l'habitat populaire.

L'adhésion locale au modèle et son appropriation par des collectifs de résidents

Comme témoigne l'expérience du CLT au Kenya, le soutien de la coopération internationale, ou même l'appui national à la mise en œuvre d'un modèle ayant fait ses preuves ailleurs, n'est pas une condition suffisante pour garantir son succès localement, et encore moins pour sa diffusion au-delà d'une première expérimentation. La mise en commun du sol doit être appropriée localement et, pour ce faire, doit répondre à des manières de « faire commun » préexistantes, qu'elles soient militantes ou traditionnelles : l'envie de faire et d'habiter en commun doit rencontrer l'adhésion d'un collectif suffisamment soudé pour en porter les valeurs dans la durée. C'est en ce sens que l'appui sur des valeurs partagées préexistantes est fondamental. Les traditions coopératives et syndicales ou les collectifs populaires d'épargne et de financement forment des socles essentiels au déploiement des mouvements coopératifs locaux. Il est tout aussi essentiel que le cadre de gestion collective assurant la maintenance de la copropriété, le contrôle des transactions et le partage des plus-values, de la transmission ou de la location et, éventuellement, de l'entraide entre résidents soient clairement formalisés et portés par un collectif élu renouvelé régulièrement.

Un appui convaincu des autorités publiques

Il est également essentiel, mais pas suffisant, qu'un cadre législatif favorable émerge à l'échelle nationale, et qu'il puisse être approprié par des collectifs de résidents et les associations qui les appuient notamment dans la mise sur pied d'une structure juridique qui les protège. La création de statuts de coopératives ou des formes légales permettant la dissociation entre la propriété du sol et celle du logement est ainsi une étape clé.

Les autorités locales ont également un rôle crucial à jouer dans la mise à disposition de foncier en cœur de ville, comme c'est le cas en Uruguay notamment avec le principe du portefeuille foncier, ou dans la régularisation collective du sol dans le cas de la réhabilitation in situ de quartiers précaires (de Souza, Valitutto, et Simonneau 2021).

Un cadre réglementaire adapté pour pérenniser les communs urbains pour l'habitat

Des projets prometteurs amorcés avec enthousiasme par les résidents et leurs appuis associatifs et institutionnels, comme à Voi au Kenya, risquent d'être peu à peu démantelés par manque d'encadrement réglementaire.

Le bien commun est dissous par la vente peu encadrée des possessions individuelles au fil du temps. Des dispositions non-spéculatives et le découplage entre la propriété du sol et celle du bâti sont là essentiels pour encadrer les reventes et les successions afin de conserver la dimension inclusive de ces communs. Des dispositifs de partage et de limitation de la plus-value en cas de vente sont ici essentiels pour assurer le maintien de la fonction sociale de l'habitat et abonder des crédits de fonctionnement ou de rénovation au collectif, tout en assurant le partage des bénéfices entre coopérative et habitant-revendeur.

Des mises en réseau et un partage détaillé d'expériences et manière de faire

Le soutien mutuel de collectifs d'habitants, parfois organisés par des structures intermédiaires, constitue un élément facilitateur de maintien de ces expériences, de leur diffusion et du plaidoyer local en leur faveur. Le succès de l'expérience coopérative uruguayenne et ses effets d'entraînement en Amérique du Sud reposent ainsi en grande partie sur la Fédération nationale des coopératives par aide mutuelle, la FUCVAM, qui a organisé et canalisé les échanges d'expériences entre pairs, en Uruguay d'abord, puis à l'échelle latino-américaine, et aujourd'hui à l'échelle mondiale. La structuration des organisations de société civile en Afrique subsaharienne constitue néanmoins un point de différenciation majeur ici.

Les ONG internationales actives dans le secteur du logement (notamment celles réunies dans le réseau CoHabitat) ont réussi à porter dans le débat international la question des communs et du droit à la ville, et à faire connaître et disséminer les projets-pilotes dans plusieurs régions d'Afrique et dans les Suds. Elles ne remplacent cependant pas une appropriation par les parties prenantes locales du secteur, au premier rang desquelles les habitants, mais également les acteurs économiques de la construction et les pouvoirs publics.

Conclusion

Ce chapitre avait pour ambition d'explorer les dynamiques foncières actuelles en Afrique subsaharienne et de discuter des devenirs des communs dans le contexte d'une urbanisation massive, rapide et diffuse. Les pressions foncières pour répondre aux besoins en logement, mais également à l'usage de la terre comme base assurantielle et support d'épargne, sont extrêmement importantes.

Le chapitre montre d'une part des accès aux communs fonciers ruraux, issus de la gestion coutumière des terres, qui se ferment. Dans le sillage des mutations sociétales, de bouleversement des économies locales et des conditions de production agricole, les terres coutumières auparavant collectives sont morcelées, les droits progressivement individualisés et parfois transférés à l'extérieur des communautés locales. Ces processus faiblement régulés génèrent des inégalités entre ruraux et urbains, et entre acquéreurs du foncier inégalement dotés.

Le chapitre examine d'autre part les possibilités d'accès au foncier qui s'ouvrent en ville par la création de nouveaux communs. L'approche des communs permet de repenser plusieurs axes de production de la ville, notamment une gouvernance collective mettant au cœur les besoins des habitants, un foncier au service de la fonction sociale sur le long terme et résistant aux pressions du marché. Des outils concrets existent pour faire vivre cette vision : dispositions non spéculatives, statuts fonciers collectifs préservant les habitants de l'exclusion par le marché et mécanismes de financement solidaire. S'ils ne répondent pas à l'ensemble de la très forte demande en logements de ces villes, ils permettent de diversifier les voies d'accès au foncier et de production de logements.

Nous appuyons notre propos sur quelques expériences concrètes de mise en œuvre de certains de ces outils : les coopératives d'habitat au Burkina Faso et au Sénégal et le CLT de Voi au Kenya. Les études de cas empiriques nous permettent de montrer les potentialités et les limites de ces dispositifs en matière d'inclusion des profils socioéconomiques les plus précaires, de passage à l'échelle, de continuité du « faire commun » au-delà des premiers habitants impliqués. La majeure partie des coopératives ouest-africaines sont aujourd'hui des dispositifs transitoires pour accéder à la propriété privée pour des populations aux revenus stables et les populations vulnérables peinent vraisemblablement à mener à bout ces projets fonciers et immobiliers ambitieux et de longue haleine. Le CLT a été une expérience très riche à son démarrage, mais tend à s'étioler aujourd'hui, mettant en lumière l'importance de penser les mécanismes de sortie ponctuelle des dispositifs coopératifs et collectifs pour les ménages qui le souhaitent, et les mécanismes d'évolution des règles à l'échelle du projet d'habitat.

Les dispositifs coopératifs et collectifs renferment un potentiel prometteur pour progresser vers l'atteinte de l'ODD numéro 11, car ils contribuent à étendre le spectre de l'offre de logements et à apporter de la diversité dans les mécanismes de financement et les modes de gouvernance de l'habitat. Il s'agit bien d'un

potentiel, car les résultats de ces expériences très localisées (exemple du CLT de Voi), ou orientées vers les ménages moins précaires (comme les coopératives d'habitat) restent limités aujourd'hui. Le mouvement coopératif existant en Afrique pourrait toutefois être soutenu sur le plan financier, légal, technique et de gouvernance pour qu'il s'ouvre, dans le cadre de politiques publiques de logements (Marot *et al.* 2022), à des classes populaires de manière plus radicale et sécurisée : quel accès au financement solidaire pour les ménages qui ne peuvent accéder à l'emprunt bancaire faute de revenus réguliers ? Quelle place pour les ménages précaires dans les récents programmes publics de logements sociaux et abordables en Afrique ? Comment renforcer l'appui technique aux organes de gestion des coopératives ?

Le dispositif du CLT alimente de plus les réflexions sur la sécurisation des habitants afin qu'ils puissent rester sur place dans des quartiers convoités ou même venir s'y installer. Il vient également contribuer à l'important débat sur la régularisation des quartiers précaires courant sur ces quarante dernières années, et doit être examiné de manière approfondie aux côtés de la longue liste des dispositifs de sécurisation de long terme des droits des habitants des quartiers précaires en Afrique subsaharienne (Gulyani et Bassett 2007) et dans les Suds. La dimension collective des régularisations et les restrictions à la revente des terrains ont été testées à ces occasions et ces expériences mériteraient d'être revisitées.

À ce titre, le travail des ONG internationales organisant des échanges d'expérience entre pays des Suds et capitalisant sur la production collective et coopérative au service des habitants précaires (Williamson 2019 ; Gonzalez 2013 ; Davis, Algoed, et Hernandez-Torrales 2020) nous semble mériter une grande attention. Il semble qu'il doit néanmoins être complété par des études empiriques approfondies et de long terme pour évaluer la solidité des communs dans la durée.

Finalement il nous semble que c'est dans la production et la diffusion améliorées des savoirs habitants et des analyses scientifiques diachroniques, selon les principes des communautés apprenantes et d'un urbanisme *open source*, bien ancrés dans les communs de la connaissance, que réside l'une des clés de l'appropriation de ces dispositifs par les communautés d'habitants.

Notes

1. Ce chapitre repose sur des travaux de recherche qui ont bénéficié du financement de l'Agence française de développement (AFD) et du Comité technique « Foncier et développement » (CTFD). Nous remercions les collaborateurs qui ont dirigé les enquêtes de terrain, dont Issa Sory au Burkina Faso (2019), Emmanuel Midheme au Kenya (2018) et Thomas Voltaire appuyé par Momar Diongue au Sénégal (2022).
2. Nous adoptons pour ce chapitre une démarche non systématique de langage inclusif. Nous mentionnons dans la mesure du possible le masculin et le féminin à la première apparition du mot et conservons la forme masculine pour le reste du texte, étant entendu que cette forme recouvrira le masculin et le féminin sauf mention expresse. Pour les accords, sera adoptée la règle de proximité qui consiste à accorder les mots avec le terme le plus rapproché.
3. En 2018, Bah *et al.* estimaient un déficit de 50 millions d'unités de logement sur le continent (Bah, Faye, et Geh 2018).
4. Notamment au Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Ghana et Kenya.
5. Repris dans les meilleures pratiques du Kenya lors de la conférence Habitat II en 1996, finaliste du *World Habitat Award* en 2006.
6. Par exemple, *Amui Dzor Housing cooperative* à Accra au Ghana (Gillespie 2018) ou la coopérative Coophylos au Cameroun.
7. Voir le recensement en ligne du Réseau CoHabitat : <https://www.co-habitat.net/en/tools/cohabitat-io>.

Bibliographie

- Aalbers, Manuel B., Raquel Rolnik, et Marieke Krijnen. 2020. "The Financialization of Housing in Capitalism's Peripheries." *Housing Policy Debate* 30 (4): 481–85.
- Agergaard, Jytte, Cecilia Tacoli, Griet Steel, et Sinne Borby Ørtenblad. 2019. « Revisiting Rural–Urban Transformations and Small Town Development in Sub-Saharan Africa ». *The European Journal of Development Research* 31 (1): 2–11. <https://doi.org/10.1057/s41287-018-0182-z>.
- Alden Wily, Liz. 2018. « The Community Land Act in Kenya Opportunities and Challenges for Communities ». *Land* 7 (12).
- Aveline-Dubach, Natacha, Thibault Le Corre, Éric Denis, et Claude Napoléone. 2020. « Les futurs du foncier : modes d'accumulation du capital, droit de propriété et production de la ville ». In *Pour la recherche urbaine*, édité par Félix Adisson, Sabine Barles, Nathalie Blanc, Olivier Coutard, Léila Frouillou, et Fanny Rassat. Paris: CNRS Editions.
- Bah, El-hadj, Issa Faye, et Zekebweliwai F. Geh. 2018. *Housing Market Dynamics in Africa*. London: Palgrave Macmillan. <https://doi.org/10.1057/978-1-137-59792-2>.
- Bassett, Ellen M. 2001. « Institutions and informal settlements: the planning implications of the Community Land Trust experiment in Kenya ». The University of Wisconsin-Madison.

- Berger, Thierry, et Lorenzo Cotula. 2021. « Examen des tendances globales concernant les ZES ». Rapport final. Les zones économiques spéciales et le foncier : tendances globales et incidences locales au Sénégal et à Madagascar. Comité technique « Foncier et Développement ».
- Bertrand, Monique, et Bérénice Bon. 2022. « Négocier La Terre En Attendant La Ville: Marchés Fonciers et Gouvernance Périurbaine En Afrique Subsaharienne ». *Canadian Journal of African Studies / Revue Canadienne Des Études Africaines*, avril, 1-26. <https://doi.org/10.1080/00083968.2021.2023359>.
- Bon, Bérénice. 2022. « Invisible Sprawl: Land, Money and Politics at the Rural-Urban Interface in Kenya ». *DisP - The Planning Review* 57 (3): 33-49. <https://doi.org/10.1080/002513625.2021.2026649>.
- Bon, Bérénice, Claire Simonneau, Éric Denis, et Philippe Lavigne Delville. à paraître. *Conversions des usages des sols liées à l'urbanisation des Suds. Volume 2 Étude de cas*. Paris: Comité technique « Foncier & développement ».
- Brant de Carvalho, Gustavo, Nizar Hajar, Nicolas Myhie, Nicolas Poinso, et Mailys Simion. 2020. « Sama Keur. Mon toit. Perspectives d'intégration et faisabilité du projet de Cité FSH dans les dynamiques urbaines de l'est dakarais. Rapport final ». Atelier professionnel d'urbanisme: Ecole d'urbanisme de Paris.
- Buire, Chloé. 2014. « Suburbanisms in Africa? Spatial Growth and Social Transformation in New Urban Peripheries: Introduction to the Cluster ». *African Studies Quarterly* 73 (2): 241-44.
- CAHF. 2019. « Chroniques d'investissements dans le logement au Sénégal ». CAHF.
- CAHF, UrbaMonde, et UrbaSEN. 2020. « Étude sur les mécanismes de financement citoyen pour la production de logements abordables en Afrique ». http://urbamonde.org/IMG/pdf/00_etude_sur_les_mecanismes_de_financement_citoyen_introduction_et_conclusion_juin_2020.pdf.
- Cissé, Oumar. 2013. « Profil du secteur du logement au Sénégal ». Nairobi: ONU-Habitat.
- CNUCED. 2019. « World Investment Report, Special Economic Zones ». Genève: Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
- Colin, Jean-Philippe. 2004. Droits fonciers, pratiques foncières et relations intra-familiales : les bases conceptuelles et méthodologiques d'une approche compréhensive, *Land Reform, Land Settlement and Cooperatives*, 2044 (2) : 55-67.
- . 2017. Émergence et dynamique des marchés fonciers ruraux en Afrique subsaharienne. Un état des lieux sélectif. Cahiers du Pôle Foncier, 18/2017, Dakar/ Montpellier, IPAR/IRD.
- Colin, Jean-Philippe, et Auréa Pottier. à paraître. « Dynamique de conversion de l'usage des sols dans un village du Sud Comoé (Côte d'Ivoire) ». In *Conversions des usages des sols liées à l'urbanisation des Suds. Volume 2 Études de cas*, édité par Bérénice Bon, Claire Simonneau, Éric Denis, et Philippe Lavigne Delville. Comité Technique « Foncier et Développement ».
- Darbon, Dominique, et Comi M. Toulabor, éd. 2014. *L'invention des classes moyennes africaines: enjeux politiques d'une catégorie incertaine*. Hommes et sociétés. Paris: Éditions Karthala.
- Davis, John Emmeus. 2010. *The Community Land Trust Reader*. Cambridge: Lincoln Institute of Land Policy.

- Davis, John Emmeus, Line Algoed, et Maria Hernandez-Torrales. 2020. *On Common Ground. International Perspectives on the Community Land Trust*. Madison: Terra Nostra Press.
- Deboulet, Agnès. 2016. *Rethinking Precarious Neighborhoods*. Paris: AFD.
- Defrise, Laurence, Perrine Burnod, Jean-Philippe Tonneau, et Valérie Andriamanga. 2019. « Disparition et permanence de l'agriculture urbaine à Antananarivo ». *L'Espace géographique* 3 (48): 263-81.
- Delaunay, Daniel, et Florence Boyer. 2017. « Habiter Ouagadougou ». Monographies Sud-Nord. Nogent sur Marne: IEDES.
- Denis, Éric. 2015. « Qualifier les aires urbaines en forte expansion dans les Suds. Positionnement au prisme de travaux sur l'expansion des villes en Asie ». *L'Espace géographique* 4 (44): 307-24.
- . 2020. « More Urban Constructions for Whom? Drivers of Urban Built-Up Expansion Across the World from 1990 to 2015 ». In *Theories and Models of Urbanization*, Theories and Models of Urbanization, édité par Denise Pumain, 235-58. Springer.
- Diop, Djibril. 2012. *Urbanisation et gestion du foncier urbain à Dakar : défis et perspectives*. Etudes africaines. Paris: L'Harmattan.
- Fall, Abdou Salam. 2007. « Le renouvellement des dynamiques coopératives africaines. Les coopératives d'habitat au Sénégal ». In *L'Afrique qui se refait. Initiatives socio-économiques des communautés et développement en Afrique noire*, édité par Louis Favreau et Abdou Salam Fall, 121-39. Presses de l'Université du Québec.
- Ganapati, Sukumar. 2014. « Housing Cooperatives in the Developing World ». In *Affordable Housing in the Urban Global South*, édité par Jan Bredenoord, Paul van Lindert, et Peer Smets, 102-16. London and New York: Routledge.
- Gillespie, Tom. 2018. « Collective Self-Help, Financial Inclusion, and the Commons: Searching for Solutions to Accra's Housing Crisis ». *Housing Policy Debate* 28 (1): 64-78. <https://doi.org/10.1080/10511482.2017.1324892>.
- Gonzalez, Gustavo. 2013. « Una Historia de FUCVAM ». Montevideo: Ediciones Trilce.
- Guigma, Léandre. 2017. « Vivre dans le non-loti de Ouagadougou : processus de marchandages fonciers entre citoyens, chefs traditionnels et autorités publiques ». These de doctorat, Paris 8. <https://www.theses.fr/2017PA080113>.
- Guigma, Léandre, Madeleine Boudoux d'Hautefeuille, et Liliane Pierre-Louis. 2015. « Gestion de l'étalement urbain informel à Ouagadougou : le renoncement des politiques publiques ? » In *Territoires périurbains. Développement, enjeux et perspectives dans les pays du Sud*, édité par Jan Bogaert et Jean-Marie Halleux, 271-80. Gembloux: Les presses agronomiques de Gembloux.
- Gulyani, Sumila, et Ellen M. Bassett. 2007. « Retrieving the baby from the bathwater: slum upgrading in Sub-Saharan Africa ». *Environment and Planning C: Government and Policy* 25: 486-515.
- Jaglin, Sylvie, Sophie Didier, et Alain Dubresson. 2018. « Métropolisations en Afrique subsaharienne : au menu ou à la carte ? » *Métropoles Hors-série* 2018.
- Klug, Heinz, et Neil Klug. 2019. « Community land trusts and social inclusion ». In *Politics and Community-Based Research: Perspectives from Yeoville Studio*, édité par Claire Bénit-Gbaffou, Sarah Charlton, Sophie Didier, et Kirsten Dörmann, 179-200. Johannesburg: Wits University Press.

- Lall, Somik Vinay, J. Vernon Henderson, et Anthony J. Venables. 2017. *Africa's Cities: Opening Doors to the World*. Washington, DC: World Bank. <https://doi.org/10.1596/978-1-4648-1044-2>.
- Lavigne Delville, Philippe, et Adama Sow. à paraître. « Étude de cas. La ville nouvelle de Diamniadio au Sénégal ». In *Conversions des usages des sols liées à l'urbanisation dans Suds. Volume 2 Études de cas*, édité par Bérénice Bon, Claire Simonneau, Éric Denis, et Philippe Lavigne Delville. Paris: Comité Technique « Foncier et Développement ».
- Marot, Bruno, Karen Lévy, Irène Salenson, et Jean-François Valette. 2022. « Les politiques du logement dans les Suds (2/2) : quelles alternatives à l'endettement des ménages ? » Papiers de recherche. Paris: Agence Française de Développement.
- Mercer, Claire. 2017. « Landscapes of Extended Ruralisation: Postcolonial Suburbs in Dar Es Salaam, Tanzania ». *Transactions of the Institute of British Geographers* 42 (1): 72-83. <https://doi.org/10.1111/tran.12150>.
- Merlet, Michel, Coline Sauzion, et Samir El Ouamari. 2017. « Étude régionale sur les marchés fonciers ruraux en Afrique de l'Ouest et les outils de leur régulation ». In *Fiches d'expériences de régulation des marchés fonciers dans différents pays*, édité par Michel Merlet, Coline Sauzion, et Samir El Ouamari, 74. Ouagadougou/Dakar: UEMOA/IPAR.
- Meth, Paula, Tom Goodfellow, Alison Todes, et Sarah Charlton. 2021. « Conceptualizing African Urban Peripheries ». *International Journal of Urban and Regional Research* 45 (6): 985-1007. <https://doi.org/10.1111/1468-2427.13044>.
- Midheme, Emmanuel. 2015. « Modalities of Space Production within Kenya's Rapidly Transforming Cities. Cases from Voi and Kisumu », novembre. <https://lirias.kuleuven.be/1739510>.
- . 2018. « Do Urban Land Commons Foster Urban Inclusion? Kenya Case Study ». Report on the Methodological Framework.
- OCDE et CSAO. 2020. « Dynamiques de l'urbanisation africaine 2020 : Africapolis, une nouvelle géographie urbaine. » Paris: OCDE.
- ONU-Habitat et OHCHR. 2010. « Le droit à un logement convenable ». Fiche d'information 21. Droits de l'homme. ONU-Habitat.
- Osmont, Annik. 1973. « La formation d'une communauté locale à Dakar (The Formation of a Local Community in Dakar) ». *Cahiers d'Études Africaines* 13 (51): 497-510.
- Sané, Youssouph. 2013. « La politique de l'habitat au Sénégal : une mutation permanente ». *Les Cahiers d'Outre-Mer* 263.
- Sawyer, Lindsay. 2014. « Piecemeal Urbanisation at the Peripheries of Lagos ». *African Studies* 73 (2): 271-89.
- Simonneau, Claire. 2018. « Le Community Land Trust aux États-Unis, au Kenya et en Belgique. Canaux de circulation d'un modèle alternatif et jeu d'intertextualité ». *RIURBA Revue internationale d'urbanisme* 6.
- Simonneau, Claire, Ellen M. Bassett, et Emmanuel Midheme. 2020. « Seeding the CLT in Africa: Lessons from the early efforts to establish Community Land Trusts in Kenya ». In *On Common Ground. International Perspectives on the Community Land Trust*, 245-61. Madison: Terra Nostra Press.

- Simonneau, Claire, et Éric Denis. 2021. « Communs fonciers pour des villes inclusives. Produire et sécuriser l'habitat populaire autour de la propriété partagée du sol : une diversité de modèles, leurs intérêts et leurs limites ». Paris: Agence Française de Développement.
- Simonneau, Claire, Éric Denis, et Issa Sory. 2019. « Quel potentiel pour les approches coopératives et collectives pour l'habitat populaire en Afrique ? Éléments du débat, WWW(269-270): 155-75.
- Soares-Gonçalves, Rafael. 2021. « Le pluralisme de la propriété et les communs fonciers : le cas de la prescription acquisitive Collective Spéciale urbaine de la Chácara de Catumbi à Rio de Janeiro ». Research Paper. Paris: AFD.
- Sory, Issa. 2019. « Les politiques publiques foncières dans l'impasse à Ouagadougou : » *Afrique contemporaine* N° 269-270 (1): 135-54. <https://doi.org/10.3917/afco.269.0135>.
- Sory, Issa, Salfo Lingani, et Gabin Korbeogo. 2015. « Comment loger les couches sociales à faible revenu en milieu urbain burkinabé ? L'introuvable politique de "logements sociaux" à Ouagadougou ». *Revue des Hautes Terres* 5: 1-2.
- Souza, Ignacio de, Irene Valitutto, et Claire Simonneau. 2021. « Las cooperativas de usuarios en Uruguay. El desafío del habitat como común. » Research Paper. Paris: AFD. <https://www.afd.fr/es/ressources/cooperativas-usuarios-uruguay-habitat-comun>.
- Steel, Griet, Femke Van Noorloos, et Kei Otsuki. 2019. « Urban Land Grabs in Africa? » *Built Environment* 44 (4): 389-96.
- Traoré, J.-M., Bernard Crousse, Emile Le Bris, et Etienne Le Roy. 1986. « Aménagement urbain et pratiques foncières coutumières en Haute-Volta ». In *Espaces disputés en Afrique noire. Pratiques foncières locales*, 33-40. Paris: Karthala.
- UrbaMonde. 2021. « Le logement abordable. Stratégies de production coopérative à travers l'exemple de la Cité de la Fédération Sénégalaise des Habitants ».
- UrbaMonde, et Cyril Royez. 2015. *Production sociale de l'habitat*. UrbaMonde.
- Williamson, Theresa. 2019. « The Favela Community Land Trust: A Sustainable Housing Model for the Global South ». In *Critical Care. Architecture and Urbanism for a Broken Planet*, édité par A. Fitz, E. Krasny, et Architekteturzentrum Wien. MIT Press.
- Yung, Jean-Michel, et Pierre-Marie Bosc. 1999. « 8. Schumpeter au Sahel ». In *L'innovation en agriculture*, édité par Jean-Pierre Chauveau, Marie-Christine Cormier Salem, et Éric Mollard, 143-68. IRD Éditions. <https://doi.org/10.4000/books.irdeditions.15741>.

Les communs urbains : recréer du lien social dans les villes africaines

Stéphanie Leyronas, Alix Françoise, Isabelle Liotard, Lola Mercier, Guiako Obin

Introduction

Bien qu'elle soit le continent le moins urbanisé, l'Afrique n'en est pas moins celui où le rythme de croissance démographique en villes est le plus soutenu. Le taux d'urbanisation actuel se situerait entre 42,5 % (ONU 2019) et 50,4 % (OCDE et CSAO 2020) de la population totale du continent. Depuis les années 1950, le taux de croissance urbaine s'établit à 4,8 % par an en moyenne. Ainsi, la population urbaine africaine a été multipliée par plus de seize entre 1950 et 2018, passant de 33 à 548 millions de personnes. Il est attendu que cette dynamique se poursuive, avec un triplement de la population urbaine à horizon 2050 pour atteindre 1,5 milliard d'individus (ONU 2019). Ce rythme est variable selon les pays et est d'autant plus sensible pour des pays faiblement urbanisés (comme le Niger, le Burundi, le Lesotho, le Soudan du Sud et le Malawi) où le taux de croissance dépasse les 7 %, impliquant un doublement de la population tous les dix ans (OCDE et CSAO 2020).

La plupart des systèmes urbains nationaux africains sont dominés par de larges agglomérations et cette tendance s'accroît : la population de Luanda (Angola) équivaut par exemple à celle des 27 agglomérations suivantes de la hiérarchie urbaine du pays (OCDE et CSAO 2020). En parallèle se structure un réseau d'agglomérations secondaires, souvent capitales de régions à dominante agricole, porté par des politiques nationales de développement territorial. Ces villes, de tailles intermédiaires, augmentent aussi, du fait de l'accroissement naturel de la population et, dans une moindre mesure, des migrations internes.

Le développement urbain en Afrique a été inscrit dans les priorités de l'agenda de la communauté d'aide internationale. La définition par l'Organisation des Nations unies (ONU), en 2015, de l'Objectif du développement durable (ODD) numéro 11 visant à créer des villes durables et accessibles pour tous, ainsi que le Nouvel Agenda Urbain (ONU-Habitat 2015) adopté lors du sommet

Habitat III de 2016 afin de rendre les villes plus sûres, plus résilientes et plus durables, constituent des moments clés de la gouvernance internationale de la croissance urbaine.

Dans un contexte de rareté de la ressource financière publique, les collectivités doivent se livrer à de nouvelles formes de gouvernance qui impliquent de nombreuses parties prenantes des villes et de l'urbain. Un certain consensus s'est ainsi établi sur la reconnaissance de la diversité des parties prenantes (publiques, privées, associatives, politiques), des domaines (foncier, logement, infrastructures) et des échelles d'interventions (locale, municipale, nationale, internationale) qui façonnent la ville, mais aussi la fabrique et la gouvernance urbaines en Afrique subsaharienne (Schlimmer 2022).

Ce chapitre rend compte des communs qui émergent en milieu urbain comme une des expressions de ces phénomènes sociaux, économiques, politiques et spatiaux. Les analyses présentées dans ce chapitre s'appuient sur des entretiens avec des acteurs et actrices¹ des communs urbains en Afrique subsaharienne, sur une revue de la littérature académique, ainsi que sur une recherche documentaire (sites web et réseaux sociaux, presse locale et internationale).

La première section permet de préciser le champ des pratiques qui relèvent des communs urbains en Afrique subsaharienne : il s'agit de lieux, publics ou privés, partagés par les riveraines et les riverains qui y développent des usages pluriels en impliquant une multitude d'acteurs différents dans des gouvernances ouvertes et en mobilisant des ressources variées du territoire, matérielles et immatérielles, pour des usages s'adressant à différents cercles d'usagers et d'usagers. La deuxième section apporte une analyse empirique de certains d'entre eux (lieux hybrides culturels, terrains de sport, jardins partagés, *fablabs*²) pour révéler, dans la troisième et dernière section, leur potentiel de participation à la fabrique urbaine en Afrique subsaharienne.

Les communs urbains dans une perspective de l'Afrique subsaharienne

Fragmentation urbaine : des situations multiples de rupture des liens sociaux

Dans un contexte de forte croissance démographique, les villes africaines contribuent à l'amélioration des performances économiques de leurs pays ainsi qu'à l'amélioration du niveau de vie. Dans son dernier rapport, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) montre qu'en Afrique, au cours des vingt dernières années, l'urbanisation a contribué pour environ 30 % de la croissance du produit intérieur brut (PIB) par personne (OCDE, BAD, et CEA 2022). En outre, le niveau de vie, la durée d'étude (8,5 ans contre 4,5 ans en moyenne) et la qualification des emplois des personnes résidant en

zone urbanisée sont en moyenne supérieurs à ceux des pays dans lesquels ils sont situés. La répartition des richesses par quintiles montre une part croissante, jusqu'à devenir parfois majoritaire, de la population la plus riche dans les grandes villes. L'OCDE note aussi un effet d'entraînement sur les zones situées à proximité des villes (OCDE et CSAO 2020).

Malgré cette performance, les économies urbaines africaines ont en réalité peu changé au cours des dernières années. Elles restent peu diversifiées : le secteur manufacturier, bien que représentant un potentiel de transformation pour de nombreuses régions du continent (Abreha *et al.* 2022), reste sous-représenté, contrairement à certains pays asiatiques (Chine, Inde, Malaisie). Elles doivent faire face à des défis structurels (tels que le renforcement du capital humain) et aux coûts de fonctionnement de ces villes.

La gouvernance constitue un enjeu majeur. Les municipalités africaines rencontrent des difficultés à planifier les investissements et à fournir les services essentiels du fait de fragilités financières, institutionnelles et techniques. Les villes s'étalent sans que les investissements dans les infrastructures suivent au même rythme. Certains quartiers, particulièrement en périphérie, croissent rapidement sans pour autant bénéficier de connexion aux réseaux viaires et aux services publics de base. Or, plus de la moitié des personnes vivant dans les zones urbaines africaines habitent dans ces quartiers précaires (ONU-Habitat 2015). En outre, dans les grandes villes les enjeux en termes de mobilité sont prégnants avec des phénomènes de congestion et de pollution marqués. Les acteurs publics peinent aussi à préserver des espaces publics, notamment des espaces verts. À cela s'ajoute la question de la vulnérabilité aux aléas climatiques pour des personnes urbaines qui sont d'ores et déjà davantage soumis à des phénomènes tels que les vagues de chaleur, les pénuries d'eau et les inondations (Dodman, Hayward, et Pelling 2021).

De ces défaillances résulte une fragmentation des villes africaines sur les plans spatial, social, économique et politique. Cette fragmentation a pour conséquence la création d'une multitude de situations où le tissu social est brisé, au sein des communautés, mais aussi entre les populations locales et les institutions publiques (Commission européenne et Enabel 2021). Elle participe à la déstructuration des liens sociaux, entendus comme les relations de personne à personne au sein d'une même société, les niveaux de confiance mutuels et les normes de réciprocité (Garroway 2011; Colleta, et Cullen 2000).

À propos des métropoles nigérianes et sud-africaines, Fourchard indique que si les villes sont pourvoyeuses d'emploi, elles ont fait émerger « très tôt de nouvelles formes de pauvreté et de violences sociales (chômage, délinquance, maltraitance, prostitution, gangstérisme, proxénétisme) ainsi que des questions liées à l'intégration des populations migrantes » (Fourchard 2018, 7). L'origine géographique (population indigène, migrante ou non) constitue une base d'exclusion, plus ou moins institutionnalisée et politisée. Ces villes sont

« des laboratoires de l'exclusion et de déploiement des violences » (8) en partie physiques. Cela amène, selon l'anthropologue Balandier, les personnes habitant en milieu urbain à conserver des liens étroits avec leurs milieux et villages d'origine pour s'appuyer sur des solidarités existantes, « se réintégrer dans une communauté et [...] trouver une assistance matérielle qu'ils ne sauraient trouver ailleurs » (Balandier 1958, 21).

L'émergence dans les villes africaines de communs autour de ressources d'une grande diversité témoigne d'une volonté de renforcement de nouveaux liens sociaux au sein de communautés urbaines. Ces communs sont portés par des collectifs de tailles et de natures différentes (des résidentes et résidents, des riverains, des usagers, des entrepreneurs et entrepreneuses, des spécialistes). Ils recouvrent un large spectre de domaines de la vie urbaine : le foncier, les services publics, le bien-être ou l'éducation.

Des communs dans la ville aux communs urbains

Nous nous intéressons ici à des lieux incarnés physiquement dans des espaces urbains et gérés en commun par des collectifs qui projettent sur ces espaces un projet social, économique et politique qui refonde le territoire en tant que construit sociopolitique. Ce projet peut être tourné vers le bien-être et l'amélioration du cadre de vie (jardins partagés, terrains de sport, salles communautaires), l'accès à l'art et la culture ou peut être encore spécialisé dans les domaines des sciences, de l'innovation et du numérique (espaces d'innovation technologique et de fabrication comme les *fablabs*).

Les communs urbains auxquels nous nous intéressons recourent en de nombreux points les expériences de « tiers lieux ». La notion est introduite par le sociologue Oldenburg en 1989 comme des espaces intermédiaires entre domicile et lieu de travail contribuant à une sociabilité urbaine (Fabbri 2016). Ce sont celles et ceux qui les fréquentent (Lofland 1998 ; Oldenburg 1989) qui créent la convivialité du lieu, son accessibilité aux autres individus et, par là même, sa dimension collective. Nous préférons dans le cas de l'Afrique subsaharienne utiliser le terme « lieux hybrides », la notion de « tiers lieu » étant peu mobilisée par les acteurs africains (Besson, à paraître).

Les communs urbains africains sont par nature plurifonctionnels et combinent des activités allant :

- Une offre de services (production alimentaire dans des jardins partagés, services d'intermédiation, accès à du matériel ou des équipements, accès à des productions artistiques).
- Des activités pédagogiques ou de dissémination en lien avec l'objectif collectif poursuivi (éducation populaire, organisation d'événements, cours et ateliers, rencontres).
- Des activités autour des villes durables et de leur résilience (revalorisation des déchets ou énergies renouvelables).

Les communs urbains témoignent aussi d'un phénomène relativement récent : « l'africanisation » du mouvement *maker* est rendue visible par la création croissante de *fablabs* ces dix dernières années en Afrique subsaharienne (Mboa Nkoudou 2017). Ils se développent de manière diversifiée en se spécialisant dans des domaines spécifiques (l'agriculture, l'éducation, le handicap). Ce sont des expérimentations locales, qui s'organisent parfois de façon informelle et spontanée. Ils peuvent être difficiles à saisir, car il s'agit d'une strate d'acteurs que seules des enquêtes de terrain approfondies permettent d'identifier. Ces acteurs sont dans leur grande majorité issus des milieux sociaux populaires et difficiles.

Les communs urbains : éclairages théoriques

Les communs urbains ne se caractérisent pas uniquement par leur localisation ou concentration dans la ville (Susser et Tonnelat 2013), mais par : i) la construction d'une finalité commune capable de motiver la coopération des acteurs ; ii) des dispositifs participatifs afin d'inclure les usagers dans les activités de co-délibération et de co-décision ; et iii) le territoire urbain comme espace commun à l'intérieur duquel les individus peuvent constituer des communs urbains.

Les communs urbains émergent dans une phase plutôt récente du débat sur les communs (Festa 2016). Ils présentent une généalogie assez spécifique, celle des *new commons* dont Hess a proposé une cartographie (Hess 2009). La notion est développée en Europe où plusieurs villes ont vu se développer des pratiques de gestion partagée. En Italie, le mouvement d'occupation des lieux culturels revendique dès 2011 un « droit à la ville » (Lefebvre 1968) devant permettre de produire un espace public accessible. Bon nombre de ces formes de résistance urbaine naissent pour s'opposer à la confiscation de ressources communes abandonnées ou réutilisées à titre spéculatif (cinémas, théâtres, sites de vie et de production). Elles mettent en avant l'utilisation de l'espace urbain, physique et symbolique, interrogent les régimes de gouvernance locale et l'articulation entre droits de citoyenneté et de citoyenneté (Lussault et Lévy 2013 ; Gervais-Lambony 2001). L'accent n'est plus mis sur le sujet propriétaire de l'espace, mais sur la fonction que cet espace doit remplir dans la société (Rodotà 2016).

Les ressources mobilisées sont constituées par des biens publics ou privés (parcs, jardins, rues, places, infrastructures), des biens intangibles (l'air) ou immatériels (propriété intellectuelle, réseaux d'information, réseaux sociaux, valeurs culturelles ou patrimoniales). La particularité des communs urbains est de se déployer dans des milieux où certaines ressources sont en tension : prix du foncier et de l'immobilier élevés, diversité des usages, ou densité démographique. (Harvey 2012) affirme qu'ils présentent les mêmes contradictions que les autres communs, mais « d'une manière hyperconcentrée ».

Comme rappelé dans le chapitre 1, plus que la nature de la ressource, c'est la façon de la gérer qui importe (Bollier et Helfrich 2015). Au cœur des communs urbains se trouvent des communautés hétérogènes, aux limites ouvertes et fluides, parfois très changeantes, ce qui les différencie des communs plus

classiques très largement étudiés par Ostrom et l'école de Bloomington (Ostrom 1990). Ces communautés prennent corps autour d'un processus de mise en commun et peuvent évoluer dans le temps et dans l'espace (Festa 2016). Parfois se dégagent plusieurs types d'intensité dans le lien aux biens : des groupes plus restreints prennent en charge le commun au quotidien ; des groupes plus larges jouissent de certaines utilités et participent à la gestion collective de façon plus ponctuelle. Il peut donc y avoir différents intérêts qui se coalisent dans la prise en charge des communs. Certains communs urbains, plus complexes, incluent différents types d'intérêts (citoyens, privés, institutionnels) et demandent alors des collaborations intersectorielles, des processus de longs termes pour aboutir à une gouvernance véritablement participative (Kip 2015).

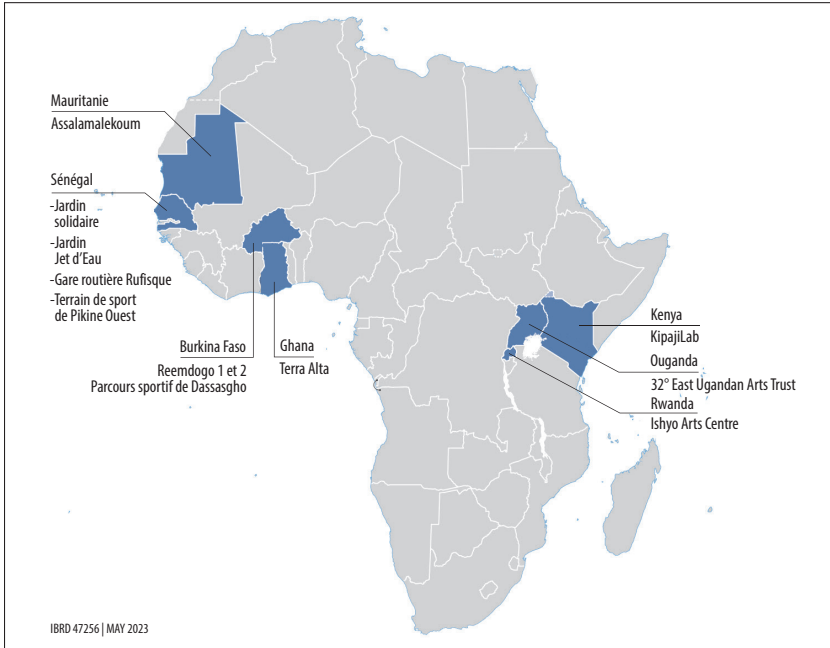
Les communs africains incarnés par des lieux sociaux, culturels et technologiques

Il existe peu d'études détaillées de ces communs urbains africains (Cléré 2018 ; Besson 2018). Nous proposons de regrouper les communs urbains étudiés en deux types dont les frontières restent poreuses : les communs urbains à dominances sociale et culturelle d'une part, et les communs urbains d'innovation technologique et de fabrication, auxquels appartient les *fablabs*, d'autre part.

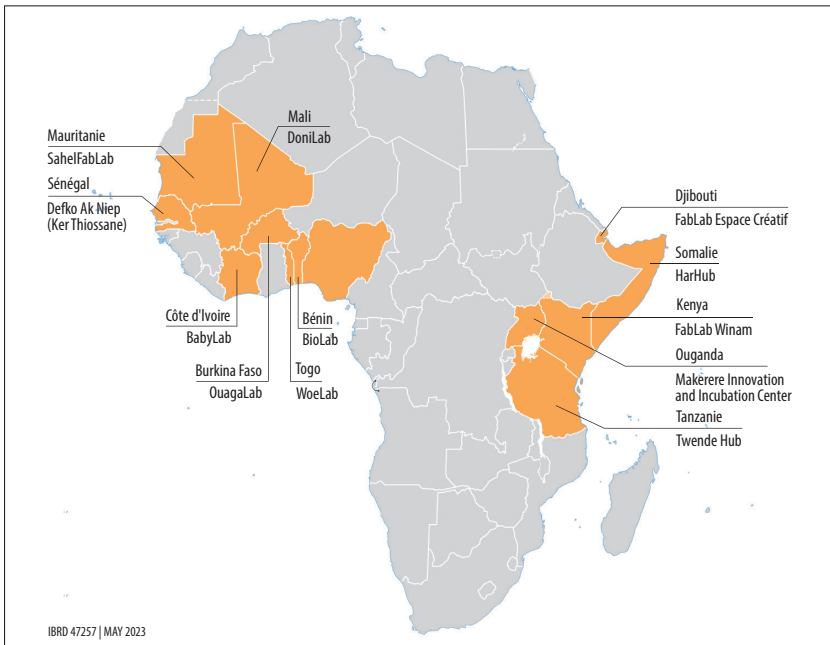
Nous avons conduit une série d'entretiens entre janvier et avril 2017 et entre décembre 2021 et mai 2022 auprès de onze espaces sociaux et culturels (carte 4.1) et treize *fablabs* (carte 4.2). Le choix de ces lieux, en milieu urbain, repose sur la représentativité de leur dynamique et de leur stade de développement.

Nous revenons d'abord sur les expériences des espaces sociaux et culturels étudiés en Afrique subsaharienne puis, dans un second temps, sur les communs urbains d'innovation technologique et de fabrication.

Carte 4.1 Espaces sociaux et culturels étudiés



Carte 4.2 Fablabs étudiés



Source cartes 4.1 et 4.2 : Banque mondiale.

Les communs urbains à dominances sociale et culturelle : espaces ouverts et lieux hybrides culturels

Les communs urbains à dominance sociale et culturelle se déploient autour d'enjeux de bien-être et mobilisent l'art, le sport, le jardinage et l'agriculture urbaine comme des vecteurs de lien social au sein des quartiers. Ce faisant, ils viennent se loger là où certains besoins sociaux ne sont pas satisfaits. Peu d'industries créatives et culturelles sont prises en charge par les administrations publiques en Afrique subsaharienne alors que l'accès à la culture est considéré comme « un moyen pour les citoyennes et citoyens, et particulièrement la jeunesse, de faire entendre leurs voix et ainsi renforcer la participation à la démocratie » (Commission européenne et Enabel 2021, 7). Les infrastructures publiques pour la pratique non professionnelle du sport restent insuffisantes³ alors que cette dernière participe au maintien de l'ordre, à l'évitement de la délinquance et à l'amélioration de la santé des jeunes⁴. Enfin, sans surestimer leur importance face aux enjeux d'insécurité alimentaire dans les villes africaines (Davies *et al.* 2021), le jardinage et l'agriculture urbaine produisent une valeur économique et de l'emploi, mais aussi une valeur sociale forte (Rutt 2007).

Deux grandes familles de communs urbains à dominance sociale et culturelle se dégagent en Afrique subsaharienne : des espaces ouverts et de passage d'une part et des espaces spécifiquement dédiés à l'art et à des artistes d'autre part.

Dans les espaces ouverts et de passage, l'art, le sport, le jardinage sont mobilisés comme des vecteurs de lien social au sein d'un quartier. Ces espaces sont des lieux de passage (des places, des rues, des jardins, des terrains de sport) investis par des initiatives collaboratives (encadré 4.1). Ce sont des lieux où les personnes circulent, sans forcément s'arrêter (Joseph 1998). Les collectivités locales africaines peinent à planifier, mettre en œuvre et faire vivre de tels espaces, notamment à cause de la fragmentation des villes (Navez-Bouchanine 2002). Cela se traduit par des friches urbaines, des terrains vagues, des déchetteries. Les espaces ouverts comme ceux-ci représentent des « matériaux urbains fondamentaux » (Secchi 2006) pour qui s'en empare. Délaissés par les pouvoirs publics, ces espaces peuvent être investis par des collectifs pour y développer des usages communs tournés vers le sport, la production alimentaire ou la culture. Le premier objectif de cette appropriation collective des lieux est de leur rendre leur caractère public, dans le sens où les citoyens peuvent s'y arrêter, y circuler et participer à la vie du lieu. Il s'agit donc avant tout de créer un lien entre l'expérience urbaine vécue et les « processus normaux de l'existence » (Dewey 2010).

ENCADRÉ 4.1**Exemples de communs urbains ouverts et de passage**

L'École des communs pour l'art et le multimédia du lieu hybride Kër Thiossane à Dakar abrite une *fablab* (Defko), mais également un jardin artistique et un jardin solidaire. Le lieu a été créé en 2002 dans le quartier Sicap sur un ancien jardin public non entretenu et devenu une déchetterie. Le jardin artistique a été dessiné et créé en 2014 par Emmanuel Louisgrand, le fondateur du lieu. Il est un laboratoire d'expérimentations qui accueille de multiples projets portés par les individus (ateliers, rencontres, expositions). Le jardin solidaire a été créé en 2016 pour répondre aux besoins de formation aux techniques de permaculture et au micro-jardinage urbain de jeunes femmes.

Au Burkina Faso, le jardin de la musique Reemdogo 1 a vu le jour en 2004 dans le quartier Gounghin à Ouagadougou comme jardin partagé où des musiciennes et des musiciens du quartier viennent se produire dans une relation de proximité avec le public. Cet espace est géré par la municipalité, des collectifs de musiciens et des organisateurs et organisatrices de spectacles. Cette initiative a inspiré la création en 2018 du jardin des arts et de la culture Reemdogo 2. L'objectif de ces deux espaces est le développement de pratiques artistiques (sculpturales et musicales) et la création de liens de proximité entre artistes, publics, individus et entreprises du secteur culturel à travers des activités et des programmations communes.

À Dakar, la municipalité a entrepris de remettre en état des espaces publics délaissés ou mal entretenus (déchetterie à Pikine Ouest ou encore gare routière à Rufisque). Elle a laissé le soin à des collectifs d'individus d'y définir des usages nouveaux et ouverts. Ainsi, un terrain dédié principalement au sport et aux jeunes du quartier a vu le jour dans le quartier d'Icotaf 1 à Pikine Ouest. À la gare routière, de nouveaux points de socialisation ont émergé, comme des gargotières ambulantes ou des espaces pour discuter ou se reposer.

De la même manière à Ouagadougou, le parcours sportif de Dassasgho a été pensé et aménagé par celles et ceux qui vivent dans le quartier à proximité du lycée de la Jeunesse. Cet espace est fréquenté par les jeunes du quartier de l'école primaire à l'université, mais également par des personnes plus âgées. Ces dernières y trouvent un lieu d'échange et de rencontre sous l'arbre, un lieu qui n'est pas sans rappeler l'arbre à palabres villageois.

Dans les espaces dédiés à l'art, des artistes se voient offrir une résidence temporaire en échange de temps accordé à la communauté et d'ouverture de l'art à la cité (encadré 4.2). En Afrique subsaharienne, ils prennent souvent la forme de centres culturels destinés à connecter l'art à ses publics. L'émergence de ces espaces hybrides (Besson, à paraître) répond à un besoin de facilitation culturelle (Guillon et Saez 2019) en permettant aux usagers, femmes et hommes, de devenir des parties prenantes actives d'une offre culturelle, et non des consommateurs et des consommatrices passives (Zask 2003 ; Blandin *et al.* 2017).

L'art est utilisé comme un vecteur pour penser les transitions politiques et sociales par la réappropriation, la ré-imagination et la redéfinition de la culture africaine, passée, présente et future. Ces espaces sont aussi porteurs de processus d'apprentissage spécifiques par le pair-à-pair, l'émancipation citoyenne, l'interdisciplinarité et l'hybridation des savoirs (Andriantsimahavandy *et al.* 2020).

ENCADRÉ 4.2

Exemples d'espaces dédiés à l'art et aux artistes

L'Ishyo Arts Centre, créé par huit femmes au Rwanda en 2007, a pour objectif de « ré-imaginer une humanité brutalisée »^a. Sa création palliait l'absence de lieux culturels au Rwanda. Il reposait au départ sur une version mobile, un bibliobus. Le bibliobus « prenait en otage des enfants tout comme l'histoire a pris en otage la population ». Il avait pour objet de construire des imaginaires à partir d'histoires diverses. La sédentarisation du projet a ouvert le lieu à des artistes locaux pour des résidences gratuites et pour une gestion commune de l'espace par les fondatrices et les artistes.

Terra Alta, à la périphérie d'Accra, a été créé en 2017 par l'artiste Elisabeth Efua Sutherland. Cet espace donne un lieu à l'expression de plusieurs formes artistiques grâce à sa salle de répétition, ses trois résidences d'artistes, sa galerie, sa bibliothèque et son théâtre auxquels un café et deux jardins partagés viennent s'ajouter. L'objectif du lieu est de brasser artistes, riverains, jeunes et enfants du quartier pour créer, pratiquer, expérimenter. La construction de cet espace est le résultat de journées bénévoles de riverains et d'artistes des environs.

Le Kipajilab au Kenya est un laboratoire culturel dont l'objectif est de « décoloniser le continent africain à travers une histoire visuelle »^b. Il réunit artistes, militantes et militants, enseignantes et enseignants, chercheurs et chercheuses. Des formations d'écriture de scénario ou de mise en scène d'histoires sont dispensées et le matériel est partagé dans la perspective d'initiation de projets visuels communs.

Des centres culturels divers mettent en place des festivals pour promouvoir les réalisations produites par les artistes en résidence. Ces initiatives proviennent d'espaces dédiés aux artistes et peuvent être transposées dans des espaces ouverts et de passage afin de toucher un public plus large. C'est le cas de l'initiative KLA ART menée par 32^e East Ugandan Art Trust en Ouganda. Ce festival artistique expose ponctuellement des œuvres dans des espaces publics de la ville dans le but de « changer la relation entre les artistes et l'audience » en réfléchissant aux questions de « propriété et de collectif »^c. C'est également le cas de l'association Assalamalekoum, en Mauritanie, qui organise annuellement le « Assalamalekoum Festival » à Nouakchott. En parallèle des performances artistiques, des ateliers, des formations et des temps de dialogue sont organisés avec la population, dans un objectif d'ouverture de l'art et des pratiques artistiques à un public large.

a. Carole Karemera au Colloque international « les Tiers lieux culturels africains et français : des écosystèmes apprenants au service du développement et des transitions? », 16-18 mai 2022, Friche Belle de Mai, Marseille

b. Citation du site web de Kipajilab : <https://kipajilab.com>.

c. Citation du site web de KLA ART : <https://klaart.org/about/>.

La vitalisation de l'espace public par des usages communs

Les espaces publics africains, de formations relativement récentes, restent embryonnaires dans de nombreuses villes et sont largement investis par des usages privés (usages résidentiels, activités économiques informelles) du fait de la précarité de l'existence (Dahou 2005) et de la spéculation foncière (Leimdorfer 1999 ; Steck 2006). En marge de ces usages privés, les communs urbains développent sur ces mêmes espaces des activités sociales et culturelles et explorent une urbanité d'entre-deux (Durang 2000) en promouvant une mixité sociale et une mixité fonctionnelle. Ces communs sont investis par des dynamiques entrepreneuriales portées par les fondateurs et fondatrices des lieux.

Des communs urbains se sont développés sur des terrains vagues (jardin des arts et de la culture de Reemdogo 2 et parcours sportif de Dassasgho à Ouagadougou) ou des lieux de déchetteries (jardin solidaire et jardin artistique de Kër Thiossane et terrain de sport de Pikine Ouest à Dakar) qu'ils ont assainis. Ils peuvent participer également à la réhabilitation de bâtiments publics, comme c'est le cas pour l'Ishyo Arts Centre qui s'est installé dans l'ancienne cantine de la Caisse sociale du Rwanda.

Les communs urbains africains investissent l'espace public comme une « scène » publique (Habermas 1962), mais aussi artistique. Les festivals urbains organisés par certains lieux en sont une illustration. Le festival KLA ART du 32^e East Ugandan Art Trust expose des photos dans des conteneurs disposés dans les espaces publics de Kampala. Dans une interview accordée à *Libération*⁵ en 2018, Carole Karemera, co-fondatrice de l'Ishyo Arts Centre au Rwanda, explique comment le théâtre ambulancier a pu investir la rue, « théâtre des atrocités d'hier » où « les gens étaient tués, regardaient ou fermaient leurs fenêtres ». Le KipajiLab au Kenya utilise l'espace urbain comme salles de classe et espaces d'apprentissage.

Les communs urbains africains à dominance sociale et culturelle sont ainsi au croisement de deux fonctions qui caractérisent les espaces publics : une sociabilité relevant du domaine parochial, c'est-à-dire de relations d'interconnaissances, de relations de quartier ou de relations de travail (Lofland 1998) ; et l'observation réciproque des autres et de leurs comportements (Goffman 2013 ; Cornélis 2020). À Kër Thiossane au Sénégal, les femmes du jardin solidaire témoignent qu'avant ce projet elles ne se connaissaient pas et partageaient peu. Carole Karemera de l'Ishyo Arts Centre déclare à propos du théâtre de rue : « Comme les gens n'ont pas encore l'habitude, ils se disent : « Qui me voit ? Qui est là ? Si je ris, qui me voit rire ? », les gens s'observent observant un spectacle »⁶.

Si certains communs investissent les espaces publics, la perméabilité des catégories privée/publique ouvre en retour des lieux privés à des usages communs. Terra Alta au Ghana est construit sur un terrain appartenant à la grand-mère de la fondatrice, l'artiste Elisabeth Efua Sutherland. Il accueille aujourd'hui un public local divers (artistes, enfants, riverains, passantes et passants).

La transformation des rapports des publics aux arts

L'objectif premier des espaces africains à dominance culturelle est de changer le rapport des publics aux arts et de considérer l'art au service des désirs et des besoins des communautés citoyennes. Dans les bus de l'Ishyo Arts Centre rwandais qui sillonnaient les quartiers, l'art était pensé comme un outil de reconstruction de la société. Il stimulait un processus de co-création d'imaginaires positifs avec celles et ceux qui habitent ces quartiers et notamment les enfants. À chaque pâté de maisons, une boîte à idées permettait d'en entendre les besoins et les aspirations. Chaque boîte portait ainsi la mention : « Si c'est dans votre tête, c'est dans notre programme ».

La transformation de la relation des publics aux arts se révèle aussi par la volonté des artistes que leurs œuvres soient vues en dehors des lieux d'exposition classiques comme les galeries. Le jardin des arts et de la culture de Reemdogo 2 à Ouagadougou est dédié à la mise en visibilité des réalisations des artistes locaux, dans un espace de circulation et de passage.

Dans un format différent, mais avec la même préoccupation, la première édition du festival KLA ART en 2014 en Ouganda, organisé par le 32^e East Ugandan Arts Trust, a disséminé douze conteneurs dans Kampala. Chaque conteneur proposait un espace d'exposition dans un objectif de changer le regard du public en le décalant des lieux classiques d'exposition artistique. Le site du festival explique que KLA ART est centré sur « les artistes et les publics non traditionnels ». Son objectif est de « transformer Kampala en une peinture vivante », obligeant ainsi les individus à en être les protagonistes principaux et à réfléchir « à la signification de la propriété collective, de nos identités, de notre ville, de notre environnement, de notre passé et de notre avenir ».

Les communs urbains d'innovation technologique et de fabrication : les *fablabs* en Afrique subsaharienne

Les communs urbains d'innovation technologique et de fabrication ont pour fonction principale de stimuler les processus d'innovation en s'appuyant sur des méthodes d'intelligence collective, l'expérimentation et le prototypage. Ils peuvent regrouper un large spectre d'espaces mobilisant une terminologie variée (*makerspaces, fablabs, open labs, hackerspaces, Techshop, living lab, coworking*) qui prête parfois à confusion (Berrebi-Hoffmann, Bureau, et Lallement 2018). Les frontières entre ces lieux sont parfois ténues (Gandini 2015 ; Capdevila 2016). Les communs urbains à dominance technologique que nous avons identifiés en Afrique subsaharienne et étudiés en détail se réclament des *fablabs*, qui font partie de la famille des *makerspaces*. Merindol *et al.* définit ces derniers comme « des espaces communautaires ouverts, dans lesquels des passionnés de technologie mettent en œuvre des projets créatifs, échangent, apprennent, dans un univers souvent numérique, conçu comme ouvert à l'appropriation ou la réappropriation par l'utilisateur » (Merindol *et al.* 2016, 24).

Le *fablab* est un espace physique, ouvert et collaboratif. Il permet à une communauté de non spécialistes l'accès à des machines numériques sophistiquées (logiciels de conception et dessin assistés, machines de découpe laser, fraiseurs numériques, imprimantes 3D, machines de découpes vinyles) afin de concevoir, d'apprendre, de prototyper, de fabriquer et de tester des objets ou des projets logiciels, voire de fabriquer en petite série (Eychenne 2012 ; Rumpala 2014 ; Bouvier-Patron 2015 ; Morel et Le Roux 2016 ; Mortara et Parisot 2016). L'objectif est ainsi de proposer un atelier de production au cœur de la ville (Rumpala 2014 ; Piller, Weller, et Kleer 2015). L'usage des outils numériques est commun à tous et toutes, afin de permettre à une personne de faire par elle-même ou avec les autres (*Do It Yourself* – DIY ou *Do It with Others* – DIWO) et les productions réalisées dans les *fablabs*, qui partagent la philosophie de l'open source, sont libres de droits.

Les *fablabs* sont des makerspaces qui ont en général signé la Charte de la *Fab Foundation du Massachusetts Institute of Technology* – MIT (Fonda et Canessa 2016), une organisation lancée par Neil Gershenfeld, à l'origine du premier espace de ce type au début des années 2000. Ces ateliers de fabrication se retrouvent aussi bien dans des lieux publics (universités, écoles, espaces urbains) ou privés (lieux privés, entreprises). Certains sont ouverts à tous et toutes (avec un format d'*openlab*) sans critère d'adhésion tandis que d'autres sont réservés à leurs membres avec paiement d'un accès. Le public des *fablabs* est très large : communautés citoyennes, chercheurs et chercheuses, scolaires, étudiantes et étudiants, artistes, entreprises.

Les *fablabs* font partie aujourd'hui des processus de transformation digitale des grands groupes où de nouvelles idées se prototypent en vue de définir leur positionnement futur. Des collectivités territoriales soutiennent également des *fablabs* pour promouvoir l'inclusion numérique et sociale sur leurs territoires.

De nombreux travaux ont procédé à des catégorisations des lieux qui ont émergé dans les pays occidentaux en termes de régimes juridiques, de publics cibles, de types d'atelier et de modes de financement (Bottollier-Depois *et al.* 2014 ; Eychenne 2012 ; Lô 2017 ; Merindol *et al.* 2016). Les constats sont les suivants. En termes de modèles économiques, beaucoup d'espaces proposent des services qui peuvent être à la fois gratuits et payants (accès au lieu, formation), ce qui en fait des modèles hybrides. Parallèlement, dans de nombreux *fablabs*, l'objectif est de soutenir celles et ceux qui portent des projets pour les conduire à l'entrepreneuriat, en leur proposant notamment tout un ensemble de sessions de formations et d'accompagnement (Browder, Aldrich, et Bradley 2017 ; Fonda et Canessa 2016 ; Mortara et Parisot 2016 ; Stacey 2014 ; Rayna et Striukova 2021).

Les *fablabs* se sont développés également en Afrique subsaharienne, en parallèle de l'émergence d'autres lieux consacrés à l'entrepreneuriat ou à l'incubation (Cunningham et Cunningham 2016 ; De Beer *et al.* 2017). Le succès de ce mouvement est intrinsèquement lié au fait que ces lieux se développent en tant que

communs urbains (Mboa Nkoudou 2017). Ils enrichissent ainsi un écosystème propice à répondre aux enjeux des villes africaines, notamment en lien avec la croissance de la population. Ils contribuent aussi à répondre aux besoins numériques de l'Afrique, en constante augmentation depuis plusieurs années (Ninot et Peyroux 2018). Les *fablabs*, structures agiles et innovantes, apportent ainsi une partie des réponses à nombre de défis en mettant au cœur de leur modèle la mobilisation raisonnée et efficace du numérique.

Ce mouvement suscite l'intérêt des acteurs internationaux, publics ou privés, pour qui les *fablabs* sont de nouveaux leviers pour accélérer le développement des secteurs de croissance des pays d'Afrique subsaharienne, notamment l'emploi des jeunes. L'Organisation internationale de la francophonie (OIF) soulignait en 2016 le dynamisme en Afrique des espaces de fabrication numérique soutenant la création de biens communs numériques (OIF et Idest 2016). D'autres grandes organisations internationales s'impliquent dans la création de *fablabs* comme l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et des Organisations non gouvernementales (ONG) comme Terre des hommes (TDH). Les *fablabs* africains sont également appuyés par de grandes entreprises ainsi que par des dispositifs européens de soutien : Orange en Tunisie, Égypte, Sénégal, Côte d'Ivoire, Cameroun et Madagascar, ou Horizon 2020 via son programme Wasiup (Cousin *et al.* 2017).

Nous nous intéresserons ici plus particulièrement à treize *fablabs* : Defko Ak Niep (Ker Thiossane) (Dakar – Sénégal), BloLab (Cotonou – Bénin), BabyLab (Abidjian – Côte d'Ivoire), WoeLab (Lomé – Togo), DoniLab (Bamako – Mali), SahelFablab (Nouakchott – Mauritanie), OuagaLab (Ouagadougou – Burkina Faso), GreenLab (Akure – Nigeria), Fablab Espace Créatif (Djibouti – Djibouti), Twende Hub (Arusha – Tanzanie), HarHub (Hargeisa – Somalie), Makerere Innovation and Incubation Center (Kampala – Ouganda) et Fablab Winam (Kisumu – Kenya).

Le rôle clé des fondateurs et de la constitution de l'équipe

Les personnes (femmes et hommes) à l'origine des lieux assurent un rôle particulier dans les *fablabs* africains étudiés. Elles s'occupent de la coordination du lieu, de la constitution des équipes, de la mise en place des partenariats et des financements. Elles ont souvent une expérience professionnelle préalable dans les domaines de l'ingénierie ou de l'informatique par exemple. Leurs motivations sont altruistes et elles localisent souvent le *fablab* à leur domicile. Elles peuvent être accompagnées par des formations en ligne sous forme de MOOC (*Massive Online Open Courses*). Elles bénéficient d'échanges entre pairs avec d'autres *fab-managers*, dans des colloques notamment (encadré 4.3). Elles sont la plupart du temps soutenues dans l'animation du lieu par des équipes de bénévoles, souvent issus de l'école du fondateur.

ENCADRÉ 4.3

Le BabyLab en Côte d'Ivoire

Le BabyLab en Côte d'Ivoire a été créé en 2014 par Guiako Obin et une dizaine d'amis informaticiens. Il est le premier *fablab* ivoirien inscrit dans le répertoire du MIT. Le fondateur veut créer un lieu de sociabilisation et de développement au numérique à destination des habitantes et des habitants du quartier et des enfants, confrontés à l'insécurité, à la pauvreté et à la délinquance. De formation informatique et après avoir travaillé en tant que développeur, il suit le MOOC de l'école des Mines Telecom sur le numérique et initie le BabyLab à son domicile, dans la commune populaire d'Abobo (« Baby » signifiant « Abidjan »). Son objectif est d'accompagner le potentiel d'innovation technologique du quartier et de proposer des formations adaptées aux besoins du territoire. Par son implication, le BabyLab est non seulement visible en tant que *fablab* MIT, mais également labellisé sous l'égide de la Fondation Orange en tant que *fablab* solidaire.

Le *fablab* permet à toutes les couches sociales et à tous les types de population (enfants scolarisés ou non, jeunes femmes et hommes en situation d'insertion ou non, associations de jeunes, personnes engagées dans l'artisanat, établissements scolaires, centres sociaux, collectivités, coopératives, communautés villageoises) de s'initier au numérique (*via* la formation au codage, à l'électronique et à la robotique), d'utiliser les outils dans le cadre de leurs métiers (fabrication de meubles à l'aide d'outils comme des imprimantes 3D ou des machines à commande numérique), de développer des projets (action de prototypage) ou de permettre la valorisation de déchets informatiques *via* l'économie circulaire. Le *fablab* propose par exemple le programme *Kid Lab* qui accueille les enfants de huit à quinze ans, durant leur temps scolaire ou en dehors, pour « bidouiller » et s'initier au codage à partir de kits Arduino et d'ordinateurs Jerry.

Le fondateur, aujourd'hui Directeur exécutif du lieu, travaille également à tisser un réseau de *fablabs* en Côte d'Ivoire et à conseiller les gouvernements locaux sur des projets technologiques potentiellement structurants dans le pays. Ses activités ne se limitent pas au périmètre du BabyLab. Les relations étroites entretenues avec la Fondation Orange ont permis de réaliser par exemple le projet « Carré lumineux » (mise en place d'une salle intelligente lumineuse à partir de panneaux solaires pour les élèves du village non électrifié N'gorankro situé à 50 kilomètres d'Abidjan). Le programme Caravane Jeunesse Numérique vise aussi à sensibiliser à l'entrepreneuriat des habitants des régions reculées du pays, en collaboration avec le ministère ivoirien de l'Économie numérique.

Le BabyLab a été particulièrement actif pendant la pandémie de Covid-19. Portés par la créativité et l'agilité imprégnant le lieu, 300 dispositifs de lavage des mains à pédale ont pu être produits et distribués dans des établissements scolaires et des espaces publics, ainsi que 3 000 visières de protection pour le personnel soignant et les commerciaux en première ligne des contacts clientèle.

Les *fabmanagers* sont aujourd'hui des acteurs de référence en Afrique subsaharienne dès lors qu'il est question de développement du numérique impliquant l'emploi des jeunes et la transition des villes. Ils font l'interface entre leurs

structures, les médias et les organisations qui pourraient être de potentiels partenaires. Acteurs de terrain avec un leadership avéré, ils sont, par défaut, des activistes sur les questions du numérique dans leurs différents pays. Il faut noter que très peu de femmes font partie de ce réseau d'acteurs.

La place privilégiée du numérique

Les *fablabs* d'Afrique subsaharienne sont équipés de matériels numériques et technologiques mobilisant des logiciels *open source*. Il s'agit principalement de petits outillages, d'ordinateurs ou d'imprimantes simples. Les logiciels et matériels *open source* tels que Scratch et Arduino sont souvent mis à disposition (Fagbohoun 2016) (encadré 4.4). Les équipements plus conséquents, comme les imprimantes 3D, dépendent des financements disponibles.

ENCADRÉ 4.4

La créativité numérique des *fablabs* africains

Les *fablabs* africains utilisent comme leurs homologues occidentaux des matériels et logiciels *open source* et donc très peu chers, voire gratuits. Toutefois dans certains cas, la démarche est poussée encore plus loin en mobilisant ces équipements en vue de créer d'autres matériels numériques. Les microcontrôleurs Arduino (petits circuits imprimés en *open source* et peu coûteux, associés à un microcontrôleur, permettant de fabriquer des appareils interagissant avec leur environnement) sont largement utilisés. Par exemple, ce dispositif peut servir à contrôler à distance, *via* une application, un système d'irrigation des champs ou de surveillance du bétail. On trouve aussi des nano-ordinateurs Raspberry Pi (ordinateurs de la taille d'une carte de crédit et de très faible prix) utilisés dans l'agriculture, la santé, la domotique ou la communication (PiuZZi 2021). C'est dans les *fablabs* africains que sont nés également les ordinateurs Jerry, ordinateurs montés à partir d'objets informatiques récupérés et assemblés dans un bidon de 20 litres (*jerrycan*). Ils sont largement utilisés à destination des scolaires. Enfin, certains lieux comme le Woelab au Togo ont la possibilité, à partir d'une première imprimante 3D, de répliquer au moins la moitié des pièces d'une nouvelle imprimante 3D, afin de fournir ce type de matériel dans d'autres *fablabs* par exemple (projet Reprap – *Replication Rapid prototype*).

Les *fablabs* ayant reçu une aide extérieure dès le début sont souvent mieux équipés, mais restent rares. C'est le cas du *Fablab* Espace Créatif (Djibouti), créé en décembre 2019 : soutenu et financé par l'OIM, le *fablab* était équipé dès sa création de cinq imprimantes 3D, d'une grande fraiseuse, de six ordinateurs, d'un scanner 3D, d'un graveur et découpeur laser, d'un dremel et de consommables à utiliser en un an.

De manière générale, les *fabmanagers* doivent innover pour doter le lieu en matériels. Ils s'appuient sur des partenariats locaux ou internationaux pour récupérer du matériel dont les ressources serviront à créer de nouveaux ordinateurs (comme les ordinateurs Jerry installés ensuite dans les écoles). En ce sens, les *fablabs* mettent en œuvre des solutions créatives et frugales, peu onéreuses et faciles d'accès, fondées sur la récupération. Les illustrations sont nombreuses. Des entreprises françaises, dont la Société générale, fournissent par exemple au BabyLab en Côte d'Ivoire des déchets informatiques. Le BloLab au Bénin fait de même à partir de dons informatiques provenant d'organisations internationales. Le OuagaLab au Burkina Faso a bénéficié de matériels provenant de *fablabs* français (Artilect, Electrolab et le Labfab).

La fabrique des villes africaines à l'épreuve des communs urbains

Les villes africaines se développent rapidement, souvent de manière informelle. Elles sont en quête de nouveaux modèles urbanistiques et de processus de fabrication qui soient propres à l'Afrique (Chenal 2015). Face à une telle tâche, il s'agit de comprendre comment fonctionne au quotidien la fabrication de la ville par ceux qui la vivent. Les initiatives décrites dans les sections précédentes laissent penser qu'il y a dans le domaine du développement urbain une voie vers des modes de valorisation et de gestion des ressources territoriales qui soient collectifs et participatifs. La place offerte aux habitants dans la fabrique des villes est un thème ancien. Notre contribution ici est d'analyser la manière dont les communs urbains, et les femmes et les hommes qui les créent et les font vivre, peuvent participer à un mode renouvelé de fabrique des villes en Afrique subsaharienne. Nous revenons dans cette dernière section à ce que les communs urbains produisent et les fonctions qu'ils remplissent puis aux stratégies qu'ils développent pour se maintenir dans la durée et se disséminer. Nous nous positionnons enfin dans une posture plus prospective en explorant deux figures possibles de la ville par les communs.

Une plurifonctionnalité basée sur des approches pédagogiques innovantes

Tous les communs urbains que nous avons étudiés en Afrique subsaharienne portent des valeurs de durabilité écologique et sociale, ainsi que des valeurs liées à l'engagement pour les collectifs de proximité impliqués. Ils ont des positionnements essentiels d'intermédiation et connectent des personnes, des disciplines, des échelles et des univers variés. Ils assument aussi des démarches d'expérimentation et de prise de risque. Ils développent des pratiques pédagogiques innovantes

en s'appuyant sur des dynamiques d'intelligence collective. Cette montée en compétences permet aux collectifs de développer des solutions durables à des enjeux environnementaux et sociaux.

Des pratiques pédagogiques innovantes...

L'adage africain « il faut un village entier pour éduquer un enfant » témoigne du caractère commun attaché à l'éducation et à la formation des jeunes en Afrique. Les lieux hybrides africains mobilisent des modalités d'apprentissage à la fois non formelles (modalités non institutionnalisées, destinées à un public cible et mobilisant des outils *ad hoc* en fonction des besoins) et informelles (toutes les autres formes éducationnelles non institutionnalisées) (Andriantsimahavandy *et al.* 2020).

L'éducation informelle recouvre la dimension socioculturelle de la vie de l'enfant : « elle embrasse aussi bien la formation du caractère, le développement des aptitudes physiques, l'acquisition des qualités morales, l'acquisition des connaissances et des techniques nécessaires à la vie sous tous ses aspects » (Andriantsimahavandy *et al.* 2020). L'éducation informelle est également qualifiée de « traditionnelle » ou « d'originelle » (Ngakoutou 2004). L'éducation traditionnelle est l'une des caractéristiques du village africain et plus largement du monde rural. Le milieu urbain n'est pas propice à cette éducation traditionnelle par la communauté. Ce sont « deux genres de société, deux types de mode d'existence, de culture, et par conséquent d'homme. D'un côté, le village, le milieu rural, dans lequel la société est engendrée en même temps que les individus qui la composent. [...] De l'autre côté, la ville, le milieu urbain, dans laquelle la société est faite par des membres qui se sentent unis, non pas des liens naturels de parenté, mais par des liens artificiels de travail » (Elungu 1987, 124).

Les communs urbains cherchent à inventer de nouveaux modèles pédagogiques et éducationnels, réconciliant le milieu urbain avec les dimensions socioculturelles de l'éducation traditionnelle. Le WoeLab au Togo évoque de « nouveaux enclos d'initiation pour les jeunes »⁷. Ces postures pédagogiques sont, pour les fondateurs de tous ces lieux, nécessaires pour « doter les individus d'une capacité de résilience et de réinvention » face aux défis écologiques, sociaux, démographiques, démocratiques et économiques du continent (Andriantsimahavandy *et al.* 2020, 30).

Quatre catégories de compétences sont à acquérir (Andriantsimahavandy *et al.* 2020) : les compétences permettant la résolution de problème et la recherche de solutions, les compétences favorisant la créativité, les compétences permettant de travailler en coopération, et les compétences favorisant l'*empowerment*, le leadership et l'entrepreneuriat. C'est à travers des méthodes basées sur le « métissage » (Serres 1992), l'interdisciplinarité, l'hybridation des savoirs et l'horizontalité des échanges que les communs urbains développent ces compétences (encadré 4.5) auprès d'individus actifs et engagés dans des solutions locales de développement durable.

ENCADRÉ 4.5

Compétences et pratiques pédagogiques développées au sein des communs urbains africains

Compétences permettant la résolution de problème et la recherche de solution :

À travers le prototypage de dessins (Fablab Espace Créatif de Djibouti) ou de visières sanitaires pendant la pandémie (Fablab Winam au Kenya, OuagaLab au Burkina Faso, BabyLab en Côte d'Ivoire, BloLab au Bénin), les *fablabs* mobilisent des méthodes de design *thinking* et de *design sprint* (Knapp, Zeratsky, et Kowitz 2017).

Compétences favorisant la créativité par l'élaboration de nouveaux imaginaires, récits et futurs souhaitables : Au Rwanda, l'Ishyo Arts Centre travaille sur les traumatismes liés au génocide des années 1990. Au Kenya, le KipajiLab réfléchit sur l'africanité et la décolonisation de l'Afrique. Au Nigeria, le GreenLab développe un récit autour des solutions locales et de l'indépendance aux produits importés ainsi que sur la capacité des jeunes à inventer et à développer des solutions innovantes par prototypage.

Compétences permettant de travailler en coopération : L'échange de savoirs multiples entre des personnes d'horizons divers et l'interdisciplinarité (Labrune 2018) sont au cœur des différents projets. L'Ishyo Arts Centre au Rwanda et Terra Alta au Ghana mobilisent monde du théâtre, de la musique, des contes ou encore de la photographie. La fondatrice de Terra Alta insiste sur la notion de « modularité » qui traverse le lieu et l'hybridité des espaces, des acteurs et des arts. Le Réseau francophone des *fablabs* d'Afrique de l'Ouest (ReFFAO) illustre cette volonté de coopération à une échelle régionale.

Compétences favorisant l'empowerment, le leadership et l'entrepreneuriat :

Le développement de ces compétences est l'objectif premier de nombreux communs urbains. Des formations artistiques sont dispensées dans certains lieux : cours d'écriture de scénarios au KipajiLab au Kenya, sensibilisation et formation artistique au Terra Alta au Ghana. Le jardin solidaire de Kër Thiossane au Sénégal propose aux femmes des formations à la permaculture. L'acculturation au numérique à destination des jeunes des quartiers défavorisés est au centre des préoccupations des *fablabs* (Liotard 2020). De nombreux ateliers sont ainsi proposés aux enfants et adolescents, filles et garçons, sur le temps scolaire pour les initier à la programmation et à la réalisation d'objets connectés simples : Dekfo au Sénégal, OuagaLab au Burkina Faso (programme *Jerry school*), GreenLab au Nigeria (programmes « *One student, one Arduino* », « *Katrina Golden Book* » et « *Mickey Mickey* »). Le DoniLab au Mali, en collaboration avec l'Institut Mines Telecom de Paris, propose un MOOC « Comment programmer un objet avec Arduino ? », destiné notamment à la communauté étudiante de l'École supérieure d'architecture et d'urbanisme du Mali.

... Au service de fonctions environnementales et sociales affirmées

Les communs urbains sont au carrefour de plusieurs fonctions, combinant des activités à visée écologique et sociale et des activités pédagogiques ou de dissémination en lien avec l'objectif collectif poursuivi. D'un point de vue environnemental (encadré 4.6), les communs urbains africains peuvent avoir une visée écologique affirmée : recyclage, consommation et approvisionnement responsable, circuits courts, agriculture urbaine écoresponsable (permaculture, agriculture biologique). Ils sont l'un des éléments clés nécessaires au développement local durable d'un territoire (Mboa Nkoudou 2020). Ils s'inscrivent dans une logique d'urbanisme circulaire par l'intensification des usages collectifs des espaces urbanisés et la réhabilitation (terrains vagues, friches, déchetteries) ou recyclage (écoles, bâtiments publics) de lieux et infrastructures existants. Certains proposent des activités pour les porteurs et porteuses de projets engagées dans la transition écologique.

ENCADRÉ 4.6

Fonctions environnementales des communs urbains africains

Pratiques écoresponsables au sein des communs urbains : Defko au Sénégal ouvre l'accès aux métiers de l'artisanat (métal, tissu, teinture ou peinture sur verre) à un *repair café* avec un objectif « d'obsolescence déprogrammée » (Goyon 2016). Dans les *fablabs*, les matériels *low cost* et le recyclage sont à l'origine de solutions techniques frugales et peu onéreuses. Les pratiques responsables (consommations limitées, recyclage) sont également au cœur des préoccupations des lieux hybrides culturels. Dans les cas du terrain de sport de Pikine Ouest ou du parcours sportif de Dassasgho à Ouagadougou, l'usage du béton est minimal, les mobiliers ont été réalisés par les artisans du quartier, les bancs à partir des troncs d'arbre présents sur le site. Ces terrains, délaissés des pouvoirs publics, sont aménagés par celles et ceux qui vivent dans le quartier à partir de matériel local ou recyclé. Il s'agit ici de promouvoir une économie circulaire, mais aussi de créer des espaces conviviaux avec peu de moyens.

Soutien à des projets écoresponsables autour de l'agriculture urbaine : Le jardin solidaire de Kër Thiossane au Sénégal dispense des formations aux pratiques de la permaculture. Le WoeLab au Togo développe le projet *Urbanattic* qui vise à transformer des dépotoirs sauvages en potagers pour y pratiquer une agriculture biologique, déployer des greniers urbains dans les *fablabs* de la ville et proposer une plateforme locale d'achat de produits biologiques.

Les effets sociaux des communs urbains (encadré 4.7) sont multiples (Gayet et Ung 2021) : sur les membres des communs (qu'ils relèvent du salariat, du bénévolat, du volontariat ou du contributif), mais également sur leurs parties prenantes externes directes ou indirectes de leur territoire d'action (bénéficiaires,

usagères et usagers, clientèles mixtes) et sur la société en général. Les communs sont d'abord porteurs de valeurs communes liées à l'engagement, l'intermédiation et la connexion des personnes, des disciplines, des échelles et des univers (Besson 2017). Ils développent des projets en réponse à des problèmes spécifiques de société : délinquance des jeunes, discrimination de genre, enjeux humanitaires, crise sanitaire. Dans le cas des *fablabs*, la création de communautés de pratiques permet également de « penser l'activité technique comme une activité sociale assurant la cohésion entre les individus » et donc de renforcer le tissu social local (Mboa Nkoudou 2020, 54). Certains projets visent des agriculteurs et des agricultrices ou des populations rurales et ont donc des effets sociaux au-delà des limites du quartier, voire de la ville.

ENCADRÉ 4.7

Fonctions sociales des communs urbains africains

Lutte contre la délinquance des jeunes (Leyronas, Liotard, et Prié 2018) : Pour le fondateur du BabyLab en Côte d'Ivoire, le *fablab* un moyen d'occuper les jeunes en dehors des temps scolaires et de les encourager à imaginer, créer et produire. Le BabyLab cherche à transformer chaque individu en acteur du changement afin d'opérer une transformation sociale. Le fondateur du OuagaLab au Burkina Faso a également créé le *fablab* Mogtêdo afin de lutter spécifiquement contre la délinquance et l'orpaillage chez les jeunes.

Lutte contre les discriminations de genre : Stop VBG (Violences basées sur le genre) au sein du BloLab au Bénin est une application mobile de dénonciation des cas de violences basées sur le genre. Ce projet est développé grâce à la communauté *Imagination for People* (IP Bénin) avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Defko au Sénégal et le BabyLab en Côte d'Ivoire orientent des actions spécifiquement vers les femmes, tout comme SahelFablab en Mauritanie, dont les managers sont des femmes. Le jardin solidaire de Kër Thioassane au Sénégal leur est exclusivement réservé.

Visée humanitaire : Le Fablab Espace Créatif de Djibouti s'est donné comme mission d'accueillir et de former les migrants issus d'Éthiopie, du Yémen et de Somalie. Les ateliers organisés sont centrés sur la dactylographie et la formation à l'utilisation d'un clavier.

Solutions en période de crise sanitaire : Plusieurs initiatives ont été lancées pendant la pandémie de COVID-19. Le ReFFAO, en association avec le Réseau français des *fablabs* et Réseau Bretagne solidaire, a lancé l'initiative « Makers Nord Sud contre le coronavirus » en 2020. Ce projet a permis d'équiper dix *fablabs* pour la création de visières de protection et de petits matériels de santé, voire de respirateurs artificiels. En Afrique de l'Est, des initiatives similaires se sont développées : le Fablab Espace Créatif de Djibouti a par exemple envoyé au Fablab Winam du Kenya les modèles des visières imprimées en 3D.

Effets au-delà des limites de la ville : Le BloLab au Bénin développe l'application numérique Ipatic dédiée aux agriculteurs. Elle permet la mise en relation des professionnels et propose un système d'irrigation des cultures automatique, contrôlé à distance.

(suite page suivante)

Encadré 4.7 (suite)

Le BloLab a formé environ 250 agriculteurs. Au OuagaLab au Burkina Faso, les projets sont majoritairement tournés vers les agriculteurs : une éolienne *low cost* qui produit 1 kWh, une *open* station météo pour diffuser par messages textes les données climatiques de la ville et des zones agricoles (températures et taux d'humidité), une plateforme de valorisation et commercialisation des produits agricoles locaux, un kit permettant aux agriculteurs de communiquer entre eux sur les premiers signes d'attaque parasitaire. Le SahelFablab en Mauritanie a conçu et réalisé des fours solaires pour réduire la consommation de bois de chauffe en milieu rural, ou encore un projet d'irrigation automatique, contrôlé à partir d'une application mobile, avec système de goutte-à-goutte et de mesure de l'humidité du sol. Les initiatives culturelles nomades comme l'Ishyo Arts Centre au Rwanda se produisent parfois en dehors de la ville.

Des modèles économiques fragiles et des stratégies de dissémination par essaimage

Des modèles économiques hybrides par nécessité

Les modèles économiques des communs urbains africains restent fragiles et fluctuent rapidement. Aucun modèle type ne se dégage véritablement, mais on constate que les modèles d'affaire des communs urbains reposent sur des activités multiples, qui permettent de diversifier les sources de financement pour plus d'indépendance et moins de précarité (voir le modèle EnMarché défini au chapitre 1).

Baucoup de personnes ayant fondé des lieux ont souhaité au départ laisser leur espace libre et gratuit pour tous et toutes. Mais rattrapées par la réalité économique, elles ont dû penser un modèle économique qui assure la pérennité des activités. Certains lieux ont bénéficié très tôt dans leur développement de financements par des organismes internationaux, notamment parce qu'ils ne recevaient pas de soutien de la part d'organismes locaux (Mboa Nkoudou 2020). Néanmoins, tous les lieux développent dans la durée des modèles hybrides. Adhésions, bénévolat, subventions, participation aux frais par des résidents (pour la location d'espace), revenus d'activités (restauration, bar), dons en monnaie ou en nature, prestations diverses (expertise, accompagnement de projets, éducation populaire), financement participatif et partenariats sont autant d'outils déployés pour équilibrer les budgets.

Les lieux ont été majoritairement fondés par des femmes et des hommes qui ont mobilisé au départ leurs fonds propres. Par exemple, c'est la vente des œuvres de la fondatrice de Terra Alta au Ghana qui a permis de financer une grande partie de l'aménagement de l'espace. Certains ont pu obtenir des aides financières (*via* des Fondations d'entreprises, des États ou des organisations internationales). Defko au Sénégal reste une exception : il a bénéficié, lors de sa création, de fonds de soutien versés par l'OIF pour l'achat de matériel puis

une aide de la Fondation Orange en faveur de son programme de formation à destination des enfants. De la même manière Fablab Espace Créatif à Djibouti a été dès l'origine un projet soutenu par l'OIM. Pour sa part, le BabyLab en Côte d'Ivoire a bénéficié de soutiens financiers au fur et à mesure du développement de son activité, et notamment une aide financière de la Fondation Orange Solidaire et un financement *via* le gouvernement français. Côté lieux hybrides culturels, le KipajiLab au Kenya a bénéficié d'un soutien financier de l'ONG Zuri Works.

De nombreux communs urbains africains ont levé des fonds *via* du crowdfunding (BabyLab en Côte d'Ivoire, OuagaLab au Burkina Faso, BloLab au Bénin et Terra Alta au Ghana). Certains ont bénéficié de bourses (Winam au Kenya) ou de prix scientifiques (BabyLab en Côte d'Ivoire). Les *fablabs* proposent une adhésion à leurs membres, qui reste très faible. L'Ishyo Arts Centre impose aux artistes de reverser au centre un tiers de leur chiffre d'affaires lié à la vente de leurs œuvres dans le lieu. Certaines activités et services proposés sont payants. Les *fablabs* proposent par exemple des formations gratuites à la fabrication numérique, mais également payantes *via* des partenariats noués soit avec des écoles ou des universités, soit avec des incubateurs. Par exemple, le BabyLab en Côte d'Ivoire propose ses services à l'incubateur Incub'Ivoir et Defko à l'incubateur sénégalais Cetim. Certains lieux hybrides louent une partie de leur espace pour des besoins privés. Le Terra Alta au Ghana propose un système original basé sur une contribution par crédit cumulable en temps à la vie du lieu (ménage, garde d'enfants, sensibilisation et enseignement de l'art) en échange de l'utilisation des salles de répétition. Certains lieux enfin proposent des espaces incubateurs qui leur assure des revenus : le WoeLab comprend aujourd'hui neuf *start-ups* appartenant à la communauté sous la bannière de Silicon Village et dont les jeunes sont cosociétaires et le KipajiLab au Kenya dispose d'un espace incubateur permettant de rémunérer en partie les artistes.

Les communs urbains présentent des modèles économiques majoritairement précaires, mais ils s'adaptent aux territoires sur lesquels ils se développent, notamment aux législations des pays ne proposant pas encore de statut spécifique ou approprié. Leur domaine d'action est primordial.

Stratégies de dissémination : bourgeonnement et essaimage

La personnalité de la personne ayant fondé le *fablab* et ses connexions avec le milieu académique et économique (national et international) constituent des atouts majeurs dans la pérennité du lieu. La connaissance de ce milieu, les échanges lors de rencontres et colloques, les déplacements à l'étranger sont essentiels à la constitution de réseaux et de liens avec les canaux de financement potentiels. Le GreenLab au Nigéria est à ce titre révélateur : son fondateur est nigérian, vit en Allemagne et travaille au sein d'un *fablab* allemand. Il est lui-même chercheur sur les questions d'innovation et le fonctionnement des *fablabs* africains et bénéficie donc de ce réseau de connaissances.

L'appartenance à un réseau régional, voire international, est évoquée comme une nécessité : ce réseau assure à la fois les fonctions de communauté apprenante et de vecteur de dissémination. Les travaux réalisés par Kebir et Wallet montrent que la finalité et l'arsenal symbolique (la narration accompagnant ces projets) sont déterminants dans les dynamiques de dissémination et de reproduction de ces communautés. L'auteur et les autrices identifient deux voies de dissémination : par « bourgeonnement » ou par « ruche » (Kebir et Wallet 2021).

La dissémination par bourgeonnement repose sur une association mère qui appuie la création d'initiatives mettant en œuvre son objectif et qui aide en ce sens à la structuration d'un collectif. Son objectif n'est pas de s'étendre et de gérer une multitude de sites, mais de disséminer, reproduire et répliquer son concept, son approche à travers le territoire. Au Rwanda, l'Ishyo Arts Centre, premier centre culturel, a inspiré quinze lieux similaires.

La dynamique de la ruche (ou dynamique réticulaire) est différente. L'association mère développe un projet qui se cristallise autour d'un lieu où elle déploie son activité. Cette structure est unique et n'a pas vocation à être reproduite ni répliquée, mais toute personne souhaitant développer une démarche de ce type peut venir s'y inspirer. La dissémination se fait par des individus qui, à un certain moment, peuvent quitter la structure (la ruche) pour poursuivre leurs activités et fonder à leur tour une colonie indépendante de la structure mère.

« Ville collaborative » ou « ville investie » : deux figures possibles de la ville africaine

Dans des contextes où les autorités locales peinent à trouver des solutions, face aux enjeux auxquels sont confrontées les villes et plus largement les territoires urbains, le dynamisme des initiatives liées aux communs et la créativité des solutions mises en place sont autant de raisons pouvant amener les acteurs publics à s'y intéresser.

Il existe une mosaïque de situations et de rapports de ces communs urbains africains avec les dispositifs d'intervention publique. Si certaines dynamiques de communs s'insèrent dans des projets plus vastes portés par les collectivités, d'autres restent des niches d'expérimentations sociales. Kebir et Wallet proposent trois figures de la ville par les communs : la « ville augmentée », la « ville contestée » et la « ville réinvestie » (Kebir et Wallet 2021). Dans les contextes que nous avons étudiés, nous en proposons deux : la « ville collaborative » et la « ville investie ».

La première figure est une « ville collaborative » avec les communs urbains. Dans cette configuration, les communs urbains africains constituent des îlots qui émergent pour répondre à des enjeux de bien-être (accès à des ressources, à de nouveaux services de proximité, à l'éducation, à la culture). Cette figure repose sur le maintien dans la durée de ces initiatives et leur capacité à transformer la démarche expérimentale initiale en démarche pérenne. Il arrive que

les collectivités locales apportent un soutien bienveillant envers ces initiatives. Le dynamisme généré autour du Jardin solidaire de Kër Thiossane au Sénégal par exemple a incité la mairie à installer un éclairage public autour du lieu. Les autorités publiques peuvent au contraire faire preuve d'inaction, voire de stratégies ne permettant pas aux communs urbains de se maintenir. Les communs restent une soupape du modèle économique dominant, un espace refuge pour ceux qui sont exclus du cœur de ce modèle, tout en étant cantonnés dans les marges du système. La juxtaposition de ces dispositifs (intervention publique d'une part et communs urbains d'autre part) ne peut manquer d'avoir des effets sur les configurations spatiales des villes africaines qui sont « atomisées, fragmentées en plusieurs sous-espaces identifiables par leur fonctionnalité » (Mayer et Soumahoro 2014).

La seconde figure est une « ville investie » par les communs urbains. Elle se caractérise par des initiatives qui se créent dans les interstices de la politique de la ville, en lien étroit avec les collectivités locales, voire à l'initiative de ces dernières (encadré 4.8). C'est une figure de la ville basée sur l'hybridation des approches de communs avec les dispositifs d'intervention publique. En portant une attention renforcée aux dispositifs collectifs de création et de gestion des ressources urbaines, les communs viennent enrichir le projet urbain public par la recherche d'un surcroît d'inclusion, d'équité et de démocratie délibérative. Certains communs urbains (Ishyo Arts Centre au Rwanda, WoeLab au Togo, association Assalamalekoum en Mauritanie) se revendiquent de cette démarche et mettent en avant le caractère inspirant de leur initiative. En ce sens, les processus associés aux communs complètent ceux décrits par la littérature sur le développement territorial en ajoutant aux dimensions économiques, des dimensions liées aux enjeux sociétaux (transition écologique, éducation, bien-être, égalité de genre) et environnementaux (recyclage, frugalité).

ENCADRÉ 4.8

Les pépinières urbaines – De l'urbanisme temporaire à l'urbanisme transitoire

Pour contribuer à la participation des riverains au développement de leur ville et de leurs quartiers, et pour rendre cette intention rapidement visible, l'Agence française de développement (AFD) a mis en place à partir de 2018 un dispositif appelé « Pépinières urbaines »^a (Besson 2022). Il s'agit, en complémentarité des logiques planificatrices à cinq ou dix ans et de l'appui à leur mise en œuvre, d'expérimenter et d'accompagner de nouvelles modalités de la fabrique urbaine. Associant les collectivités, les maîtres d'ouvrages de grands projets urbains et les acteurs de la société civile, l'objectif est de contribuer à l'émergence de nouveaux modes de faire autour de la réalisation de micro-projets.

(suite page suivante)

Encadré 4.8 (suite)

La nature des réalisations possibles est très ouverte, fruit d'échanges entre les femmes et les hommes en tant que riverains et usagers, les maîtres d'ouvrages, et avec l'accompagnement d'organismes qui se spécialisent dans ces démarches (comme le Gret, urbaSEN, urbaMonde et Cabanon Vertical). Les pépinières sont présentées comme des laboratoires d'initiatives citoyennes, accompagnant les parties prenantes de la ville dans la co-conception et la co-construction de micro-actions innovantes et participatives d'aménagement ou d'activation de l'espace public.

Début 2022, des pépinières se déploient au Burkina Faso, dans deux centralités de Ouagadougou (Tampouy et Grand Est) qui accueilleront à terme un programme d'infrastructures plus large (au titre du Projet de Développement durable de Ouagadougou mis en œuvre par la mairie et financé par l'AFD pour sa deuxième phase), ainsi qu'à Dakar autour des futurs équipements de transport collectif, en Tunisie dans des quartiers bénéficiant des Programmes nationaux de réhabilitation et d'intégration des quartiers d'habitat précaire, et à Abidjan dans des quartiers défavorisés bénéficiant du Projet d'Amélioration des Quartiers Restructurés d'Abidjan porté par le ministère en charge de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU) de Côte d'Ivoire. Les micro-actions co-conçues par les usagers et les organisations de la société civile recouvrent des aménagements temporaires de sites (parcours sportifs, haltes voyageurs de transport publics, giratoires), des équipements comme une radio mobile, des lieux de rencontre et de création, ainsi que des animations (tournois sportifs par exemple).

Le dispositif est inspiré de mouvements urbanistiques que l'on retrouve sous les termes d'urbanisme transitoire ou temporaire et plus largement de co-urbanisme^b. Il fait l'objet d'un suivi évaluation scientifique^c qui permet de contribuer à analyser les apports ou à soulever les questions posées par cette forme de « Lab urbain ». Il en ressort que, sur les premiers sites, les micro-actions des pépinières contribuent de façon déterminante à l'amélioration des usages et du cadre de vie des sites sélectionnés. La mise en œuvre d'une démarche d'urbanisme participatif est fortement reconnue et appréciée. Elles contribuent aussi et essentiellement à des innovations organisationnelles, davantage horizontales, avec des outils de communication et de médiation performants entre autorités publiques, associations et communautés citoyennes. Les processus coopératifs sont ainsi stimulés et le regard sur les modes de gestion et de la fabrique urbaine change.

Pour autant, et malgré des débuts de dissémination par essai-erreur, leur impact sur l'économie locale ainsi que sur la transformation de la planification urbaine reste limité et les pépinières urbaines font face à un ensemble de dilemmes encore non résolus (Besson 2022). Un nécessaire élargissement du dialogue, de la sensibilisation des institutions, et du champ d'application des pépinières serait sans doute nécessaire. Ainsi, les pépinières évolueraient des catégories de l'urbanisme tactique et temporaire à ceux plus structurants de l'urbanisme transitoire et transitionnel^d.

a. <https://pepinieres-urbaines.org/>

b. Rapport Atelier étudiants de l'École d'urbanisme de Paris : Co-urbanismes (pepurbaeup.wixsite.com)

c. Raphaël Besson (Villes Innovations, PACTE-CNRS), avec l'accompagnement scientifique d'Armelle

Chopin (Université de Genève) et de Jérôme Lombard (IRD).

d. Pour les définitions, voir Besson 2018.

Conclusion

En Europe ou en Amérique du Nord, les communs urbains sont bien connus : face aux limites du néolibéralisme et à ses dérives, des individus et des communautés citoyennes s'engagent dans des initiatives multiples, testent de nouveaux modèles de coopération, inventent de nouveaux récits, se mobilisent au sein de communautés et réseaux plus larges. Beaucoup se disent appartenir à un « mouvement » : mouvement des *fablabs*, mouvement des tiers lieux, mouvement des communs.

La réalité africaine est autre. Les communs urbains émergent en Afrique subsaharienne de manière isolée, au mieux sur un mode archipélique, comme en témoignent les liens entre les *fablabs* d'Afrique de l'Ouest. Ils répondent à des besoins essentiels, aujourd'hui non pourvus ni par les autorités publiques ni par le marché, avec, en toile de fond, une préoccupation de refonder des liens sociaux distendus. Ils sont le support de formes et de modalités originales d'entrepreneuriat en commun (œuvres ou projets collectifs), basées sur le partage des moyens et des ressources et des objectifs de satisfaction des besoins sans recherche de profit (voir chapitre 1). Les communs urbains africains font émerger de nouveaux dilemmes (Besson 2022), ceux liés au passage à l'échelle de ces initiatives, aux modèles de financement, au rôle du « citoyen-usager », à la temporalité des projets portés, à leur insertion dans des économies urbaines très localisées, aux modalités de coopération entre eux. Les appréhender sous un prisme homogène serait une erreur. Leur diversité, dans leur objet, leurs modalités, leurs motivations, leurs modèles économiques, est très large. Les raisons de s'engager dans des communs urbains sont également diverses : pragmatiques, personnelles, professionnelles, parfois politiques et idéologiques. Les lieux hybrides culturels et les *fablabs* africains s'inscrivent donc dans des trajectoires multiples : les *fablabs* en Afrique de l'Ouest par exemple affichent des vocations sociétales tandis que certains *fablabs* d'Afrique de l'Est ont pour ambition de devenir à terme des incubateurs de *start-ups*.

On peut ainsi s'interroger sur le potentiel de ces communs urbains africains à répondre dans la durée aux besoins qui ont motivé leur émergence et à participer au renouvellement des politiques urbaines. Leur fragilité est évidente : leurs modèles économiques restent précaires, les dynamiques collectives fragiles, les reconnaissances institutionnelles insuffisantes. Néanmoins, ils sont aujourd'hui des acteurs de plus en plus nombreux et essentiels pour les populations. Leurs expérimentations peuvent activer l'imaginaire vis-à-vis d'avenirs alternatifs (Graeber 2004). Il conviendra alors de s'interroger sur l'opportunité de penser de nouveaux modes de fabrique et de gestion urbaine à travers un soutien à ces dynamiques, en se tenant à l'écart de la tentation de les normaliser.

Notes

1. Nous adoptons pour ce chapitre une démarche non systématique de langage inclusif. Nous mentionnons dans la mesure du possible le masculin et le féminin à la première apparition du mot et conservons la forme masculine pour le reste du texte, étant entendu que cette forme recouvrira le masculin et le féminin sauf mention expresse. Pour les accords, sera adoptée la règle de proximité qui consiste à accorder les mots avec le terme le plus rapproché.
2. Contraction de *Fabrication Laboratory*.
3. <https://blogs.worldbank.org/education/why-sports-and-development-go-hand-hand>
4. Sport et développement en Afrique : quel rôle pour le secteur public ? - Sport en Commun
5. Article de *Libération*, 2018, entretien avec la fondatrice de l'Ishyo Arts Centre : Carole Karemera, j'irai le dire chez vous – *Libération* (liberation.fr)
6. Article de *Libération*, 2018, Carole Karemera, *ibid.*
7. *Les fablab* au cœur des défis numériques en Afrique (theconversation.com)

Bibliographie

- Abreha, Kaleb G., Woubet Kassa, Emmanuel K. K. Lartey, Taye A. Mengistae, Solomon Owusu, et Albert G. Zeufack. 2022. *L'industrialisation en Afrique subsaharienne : Saisir les opportunités offertes par les chaînes de valeur mondiales*. L'Afrique en développement. Washington, DC: La Banque mondiale. <https://www.afd.fr/fr/ressources/industrialisation-en-afrique-subsaharienne>.
- Andriantsimahavandy, Sylvia, Raphaël Besson, Laëtitia Manach, et Stéphane Natkin. 2020. « Comprendre la dynamique des écosystèmes apprenants en Afrique ». <https://www.afd.fr/fr/ressources/comprendre-la-dynamique-des-ecosystemes-apprenants-en-afrique>.
- Balandier, Georges. 1958. « Structures sociales traditionnelles et problèmes du développement ». *Présence Africaine* 194 (2): 131-55. <https://doi.org/10.3917/presa.194.013-1>.
- Berrebi-Hoffmann, Isabelle, Marie-Christine Bureau, et Michel Lallement. 2018. *Makers. Enquête sur les laboratoires du changement social*. Paris: Seuil.
- Besson, Raphaël. 2017. « Rôle et limites des tiers-lieux dans la fabrique des villes contemporaines ». *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*, n° 34 (mars). <https://doi.org/10.4000/tem.4184>.
- . 2018. « Pour des espaces transitionnels ». *Lieux infinis*. Construire des bâtiments ou des lieux ? Ministère de la culture.
- . 2022. « Les dilemmes de l'urbanisme tactique à la lumière de l'évaluation des Pépinières urbaines de l'Agence Française de Développement ». *L'Espace Politique*, n° 46.
- . à paraître. « Les Lieux culturels hybrides africains et les Tiers Lieux culturels français. Quelles caractéristiques communes et perspectives de coopération ? » In *Les Tiers Lieux culturels*. Collection Communication et Civilisation. L'Harmattan.
- Blandin, Marie-Christine, Catherine Morin-Desailly, Sylvie Robert, Catherine Tasca, Lisa Pignot, et Jean-Pierre Saez. 2017. « Les droits culturels consacrés par la loi : et après ? » *L'Observatoire* 49 (1): 9-14.

- Bollier, David, et Silke Helfrich. 2015. *Patterns of Commoning*. The Common Strategies Group.
- Bottollier-Depois, François, Bertrand Dalle, Fabien Eychenne, Anne Jacquelin, Daniel Kaplan, Jean Nelson, et Véronique Routin. 2014. « État des lieux et typologie des ateliers de fabrication numérique ». Rapport d'étude. Ministère de l'économie. <http://www.newpic.fr/doc/dge-etat-des-lieux-fablabs-2014.pdf>.
- Bouvier-Patron, Paul. 2015. « FabLab et extension de la forme réseau : vers une nouvelle dynamique industrielle ? » *Innovations* 47 (2): 165-88. <https://doi.org/10.3917/inno.047.0165>.
- Browder, Russell E., Howard Aldrich, et Steven Walter Bradley. 2017. « Entrepreneurship Research, Makers, and the Maker Movement ». *Academy of Management Proceedings* 2017 (1): 14361. <https://doi.org/10.5465/AMBPP.2017.14361abstract>.
- Capdevila, Ignasi. 2016. « Une typologie d'espaces ouverts d'innovation basée sur les différents modes d'innovation et motivations à la participation ». *Gestion* 2000 33 (4): 93-115. <https://doi.org/10.3917/g2000.333.0093>.
- Chenal, Jérôme. 2015. « Les villes africaines en quête de nouveaux modèles urbanistiques ». *Métropolitiques*, avril. <https://metropolitiques.eu/Les-villes-africaines-en-quete-de.html>.
- Cléré, Alexis. 2018. « Makerspace à Nairobi. Éléments de changements socio-économiques associés à une meso-fabrication numérique distribuée en Afrique urbaine contemporaine. Une étude du cas du Makerspace GearBox à Nairobi. » Mémoire de master, Aix-Marseille Université.
- Colleta, Nat, et Michelle Cullen. 2000. *Violent conflict and the transformation of social capital: Lessons from Cambodia, Rwanda, Guatemala and Somalia*. The World Bank.
- Commission européenne, et Enabel. 2021. « La culture et la créativité pour l'avenir des villes ». https://www.enabel.be/sites/default/files/culture_and_creativity_for_the_future_of_cities_fr_pdf.pdf.
- Cornélis, Tamara. 2020. « Espace public, espace commun, tiers-lieu : clarification conceptuelle et approche empirique ». Université catholique de Louvain.
- Cousin, Philippe, Charlotte Dupont, Sabrina Fatnassi, Congduc Pham, Ousmane Thiare, Amos Wussah, et Senname Koffi. 2017. « IoT, an affordable technology to empower Africans addressing needs in Africa ». In *IST-Africa Week Conference (IST-Africa)*, 1-8. Windhoek, Namibia. <https://doi.org/10.23919/ISTAFRICA.2017.8102347>.
- Cunningham, Paul, et Miriam Cunningham. 2016. « Report on Innovation Spaces and Living Labs in IST-Africa Partner Countries ». 2. IST@frica.
- Dahou, Tarik. 2005. « L'espace public face aux apories des études africaines ». *Cahiers d'études africaines* 45 (178): 327-49. <https://doi.org/10.4000/etudesafricaines.5412>.
- Davies, Julia, Corrie Hannah, Zack Guido, Andrew Zimmer, Laura McCann, Jane Battersby, et Tom Evans. 2021. « Barriers to Urban Agriculture in Sub-Saharan Africa ». *Food Policy, Urban food policies for a sustainable and just future*, 103 (5): 101999. <https://doi.org/10.1016/j.foodpol.2020.101999>.
- De Beer, Jeremy, Paula Millar, Jacqueline Mwangi, Victor Nzomo, et Isaac Rutenberg. 2017. « A Framework for Assessing Technology Hubs in Africa ». *NYU Journal of Intellectual Property and Entertainment Law* 6 (janvier): 237.

- Dewey, John. 2010. *L'art comme expérience*. Folio essais 534. Gallimard. <https://bibliotheques.paris.fr/2020/doc/SYRACUSE/39450/l-art-comme-experience>.
- Dodman, David, Bronwyn Hayward, et Mark Pelling. 2021. « Chapter 6: Cities, Settlements and Key Infrastructure Supplementary Material ». IPCC WGII Assessment Report. IPCC.
- Durang, Xavier. 2000. « La ville africaine : entre espaces privatifs partagés et improbable espace public ». In *Globalité et différenciations culturelles*. Nanterre.
- Elungu, Pea. 1987. *Tradition africaine et rationalité moderne*. L'Harmattan.
- Eychenne, Fabien. 2012. « Tour d'horizon des Fab Labs ». FING. <https://fing.org/publications/tour-d-horizon-des-fab-labs.html>.
- Fabbri, Julie. 2016. « Les espaces de coworking : ni tiers-lieux, ni incubateurs, ni Fab Labs ». *Entreprendre Innover* 31 (4): 8-16.
- Fagbohoun, Sandra. 2016. « Innovation frugale, effectuation et *fablabs* : Des pratiques à croiser pour penser l'innovation différemment ». *Innovations* 51 (septembre): 27-46. <https://doi.org/10.3917/inno.051.0027>.
- Festa, Daniela. 2016. « Les communs urbains. L'invention du commun ». *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 16: 233-56. <https://doi.org/10.4000/traces.6636>.
- Fonda, Carlo, et Enrique Canessa. 2016. « Making Ideas at Scientific Fabrication Laboratories ». *Physics Education* 51. <https://doi.org/10.1088/0031-9120/51/6/065016>.
- Fourchard, Laurent. 2018. *Trier, exclure et policer : Vies urbaines en Afrique du Sud et au Nigeria*. Presses de SciencesPo. <https://doi.org/10.3917/scpo.fourc.2018.01>.
- Gandini, Alessandro. 2015. « The Rise of Coworking Spaces: A Literature Review ». *Ephemera, Theory & Politics in Organization*. <http://www.ephemerajournal.org/contribution/rise-coworking-spaces-literature-review>.
- Garroway, Christopher. 2011. « Measuring Cross-Country Differences in Social Cohesion ». OECD Working Paper. <https://www.semanticscholar.org/paper/1-Measuring-cross-country-differences-in-social-Garroway/8ecde966d183a8708dde6737159a119bbe10898c>.
- Gayet, Laure, et Kelly Ung. 2021. « Pour un urbanisme relationnel. Analyse des impacts sociaux et urbains de l'urbanisme transitoire ». PUCA. <http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/assets/articles/documents/pour-un-urbanisme-relationnel-analyse-des-impacts-sociaux-et-urbains-de-l-urbanisme-transitoire.pdf>.
- Gervais-Lambony, Philippe. 2001. « La citoyenneté, un arbre dans la forêt ou comment un mot peut en cacher d'autres... ». *Vocabulaire de la ville*, Editions du temps, 92-108.
- Goffman, Erving. 2008. *Behavior in Public Places. Notes on the Social Organization of Gatherings*. Études sociologiques. New York: The Free Press.
- Goyon, Marie. 2016. « L'obsolescence déprogrammée : prendre le parti des choses pour prendre le parti des hommes. *Fablabs*, makers et repair cafés ». *Techniques & culture*, octobre. <https://doi.org/10.4000/tc.7981>.
- Graeber, David. 2004. *Fragments of an Anarchist Anthropology*. Prickly Paradigm Press 14. Chicago: University of Chicago Press.
- Guillon, Vincent, et Jean-Pierre Saez. 2019. « L'intercommunalité réinvente-t-elle (enfin) les politiques culturelles ? » *L'Observatoire* 54 (2): 15-17.

- Habermas, Jürgen. 1962. *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Paris: Payot, 1993.
- Harvey, David. 2012. *Rebel Cities: From the Right to the City to the Urban Revolution*. London: Verso Press.
- Hess, Charlotte. 2009. « Mapping the New Commons ». SSRN Electronic Journal. <https://doi.org/10.2139/ssrn.1356835>.
- Joseph, Isaac. 1998. *La ville sans qualités*. Éditions de l'aube.
- Kebir, Leïla, et Frédéric Wallet. 2021. « Les communs à l'épreuve du projet urbain et de l'initiative citoyenne ». Collection Réflexions en partage. PUCA. http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/les_communs_copie1905typookweb.pdf.
- Kip, Markus. 2015. « Moving Beyond the City: Conceptualizing Urban Commons from a Critical Urban Studies Perspective ». In *Urban Commons: Moving Beyond State and Market*, édité par Mary Dellenbaugh, Markus Kip, Majken Bienjok, Agnes Müller, et Martin Schwegmann, 42-59. Berlin, Munich, Boston: Birkhäuser. <https://doi.org/10.1515/9783038214953-003>.
- Knapp, Jake, John Zeratsky, et Braden Kowitz. 2017. *Sprint - Résoudre les problèmes et trouver de nouvelles idées en cinq jours*. Eyrolles. <https://www.eyrolles.com/Entreprise/Livre/sprint-9782212566062/>.
- Labrune, Jean-Baptiste. 2018. « Tiers-Lieux Apprenants ». *Medium* (blog). 16 octobre 2018. <https://medium.com/@jeanbaptiste/nouveaux-lieux-apprenants-322ecffc35b2>.
- Lefebvre, Henri. 1968. *Le droit à la ville*. Editions Anthropos. Points. Paris: Seuil. https://www.persee.fr/doc/homso_0018-4306_1967_num_6_1_1063.
- Leimdorfer, François. 1999. « The Stakes and Imaginary of Public Space in Abidjan ». *Politique africaine* 74 (2): 51-75.
- Leyronas, Stéphanie, Isabelle Liotard, et Gwenaël Prié. 2018. « Des communs informationnels aux communs éducationnels : les *fablabs* en Afrique francophone ». <https://encommuns.com>, mai. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03407669/document>.
- Liotard, Isabelle. 2020. « Les *fablabs*, ateliers au cœur de la ville : les spécificités des lieux d'Afrique francophone ». *Innovations* 61 (1): 117-39.
- Lô, Amadou. 2017. « Un FabLab d'entreprise pour favoriser l'ambidextrie des salariés : Étude de cas chez Renault ». *Revue Française de Gestion* 43 (avril): 81-99. <https://doi.org/10.3166/rfg.2017.00113>.
- Lofland, Professor Lyn H. 1998. *The Public Realm: Exploring the City's Quintessential Social Territory*. Transaction Pub.
- Lussault, Michel, et Jacques Lévy. 2013. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Belin. Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne.
- Mayer, Raoul Etongué, et Moustapha Soumahoro. 2014. « Espaces urbains africains subsahariens, changements et conflits spatiaux ». *Revue canadienne de géographie tropicale/Canadian journal of tropical geography*. <http://www3.laurentian.ca/rcgt-cjtg/volume1-numero1/espaces-urbains-africains-sub-sahariens-changements-et-conflits-spatiaux/>.
- Mboa Nkoudou, Thomas Hervé. 2017. « Benefits and the hidden face of the maker movement: Thoughts on its appropriation in African context ». *Liinc em Revista* 13 (juin). <https://doi.org/10.18617/liinc.v13i1.3774>.

- . 2020. « Les makerspaces en Afrique francophone, entre développement local durable et technocolonialité: Trois études de cas au Burkina Faso, au Cameroun et au Sénégal ». Thèse de doctorat, Université de Laval.
- Merindol, Valerie, Nadège Bouquin, David Versailles, Ignasi Capdevila, Nicolas Aubouin, ALEXandra Lechaffotec, Alexis Chiovetta, et Thomas Voisin. 2016. *Le livre blanc des open labs : Quelles pratiques ? Quels changements en France*. ANRT. <https://doi.org/10.13140/RG.2.2.27107.96806>.
- Morel, Laure, et Serge Le Roux. 2016. *Fab Labs : l'usager-innovateur*. ISTE Editions. Smart Innovation. Londres.
- Mortara, Letizia, et Nicolas Parisot. 2016. « How do Fab-Spaces Enable Entrepreneurship? Case Studies of “Makers” Entrepreneurs ». *Journal of Manufacturing Technology Management*. <https://doi.org/10.2139/ssrn.2519455>.
- Navez-Bouchanine, Françoise. 2002. *La Fragmentation En Question : Des Villes Entre Fragmentation Spatiale et Fragmentation Sociale ?* L'Harmattan. Paris. [https://www.semanticscholar.org/paper/Fran%C3%A7oise-Navez-Bouchanine-\(dir.\)-La-fragmentation-Michel/a517da63f7dec85df4e80e6f246b43a61591bed4](https://www.semanticscholar.org/paper/Fran%C3%A7oise-Navez-Bouchanine-(dir.)-La-fragmentation-Michel/a517da63f7dec85df4e80e6f246b43a61591bed4).
- Ngakoutou, Timothée. 2004. *L'éducation africaine demain : continuité ou rupture ?* Éditions L'Harmattan.
- Ninot, Olivier, et Elisabeth Peyroux. 2018. « Révolution numérique et développement en Afrique : une trajectoire singulière ». *Questions Internationales*, n° 90 (mars).
- OCDE, BAD, et CEA. 2022. « Africa's Urbanisation Dynamics 2022: The Economic Power of Africa's Cities ». *West African Studies*. Paris: OCDE. https://read.oecd-ilibrary.org/development/africa-s-urbanisation-dynamics-2022_3834ed5b-en.
- OCDE, et CSAO. 2020. « Dynamiques de l'urbanisation africaine 2020. Africapolis, une nouvelle géographie urbaine ». *Cahiers de l'Afrique de l'Ouest*. OCDE/CSAO. https://read.oecd-ilibrary.org/development/dynamiques-de-l-urbanisation-africaine-2020_481c7f49-fr#page1.
- OIF et Idest. 2016. « Rapport 2016. La Francophonie numérique ».
- Oldenburg, Ray. 1989. *The Great Good Place: Cafés, Coffee Shops, Community Centers, Beauty Parlors, General Stores, Bars, Hangouts, and How They Get You Through the Day*. Paragon House.
- ONU. 2019. *World Urbanization Prospects: The 2018 Revision*.
- ONU-Habitat. 2015. « Informal settlements ». *Issue Papers*. Habitat III. https://unhabitat.org/sites/default/files/download-manager-files/Habitat-III-Issue-Paper-22_Informal-Settlements-2.0%20%282%29.pdf.
- Ostrom, Elinor. 1990. *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*. *Political Economy of Institutions and Decisions*. Cambridge: Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511807763>.
- Piller, Frank, Christian Weller, et Robin Kleer. 2015. « Business Models with Additive Manufacturing: Opportunities and Challenges from the Perspective of Economics and Management ». *In Advances in production technology*, 39-48. https://doi.org/10.1007/978-3-319-12304-2_4.
- Piuzzi, François. 2021. « Les Fab Labs et « ateliers numériques » en France ». *Reflets de la physique*, n° 68 (mars): 32-36. <https://doi.org/10.1051/refdp/202168032>.

- Rayna, Thierry, et Ludmila Striukova. 2021. « Assessing the effect of 3D printing technologies on entrepreneurship: An exploratory study ». *Technological Forecasting and Social Change* 164 (C). https://econpapers.repec.org/article/eeetefoso/v_3a164_3ay_3a2021_3ai_3ac_3as0040162520313093.htm.
- Rodotà, Stefano. 2016. « Vers les biens communs. Souveraineté et propriété au XXIe siècle ». Traduit par Guillaume Calafat. Tracés. *Revue de Sciences humaines*, n° #16 (octobre): 211-32. <https://doi.org/10.4000/traces.6632>.
- Rumpala, Yannick. 2014. « Fab labs », « makerspaces » : entre innovation et émancipation ? » *Revue internationale de l'économie sociale*, septembre. <https://doi.org/10.7202/1027278ar>.
- Rutt, Rebecca L. 2007. « Community-Based Urban Agriculture in Two East African Capitals ». *Urban Agriculture Magazine*, n° 18 (juillet).
- Schlimmer, Sina. 2022. « Gouverner les villes africaines. Panorama des enjeux et perspectives ». Études de l'Ifri. IFRI.
- Secchi, Bernardo. 2006. *Première leçon d'urbanisme*. Parenthèses Éditions.
- Serres, Michel. 1992. *Le tiers-instruit*. Gallimard.
- Stacey, Michael. 2014. « The FAB LAB Network: A Global Platform for Digital Invention, Education and Entrepreneurship ». *Innovations: Technology, Governance, Globalization* 9 (janvier): 221-38. https://doi.org/10.1162/inov_a_00211.
- Steck, Jean-Fabien. 2006. « Qu'est-ce que la transition urbaine ? Croissance urbaine, croissance des villes, croissance des besoins à travers l'exemple africain ». *Revue d'économie financière* 86 (janvier): 267-83. <https://doi.org/10.3406/ecofi.2006.4212>.
- Susser, Ida, et Stéphane Tonnelat. 2013. « Transformative Cities: The Three Urban Commons ». *Focaal* 2013 (66): 105-21. <https://doi.org/10.3167/fcl.2013.660110>.
- Zask, Joëlle. 2003. *Art et démocratie*. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.zask.2003.01>.

Entrepreneuriat et communs numériques : alternative ou complémentarité ?

Jan Krewer, Stéphanie Leyronas, Thomas Mboa

Introduction

Le numérique a acquis une place majeure dans les stratégies de développement en Afrique subsaharienne. Les arguments avancés sont nombreux : la montée en puissance de l'entrepreneuriat numérique, combinée aux promesses d'un bond technologique, pourrait permettre une croissance exponentielle, participer à la transition des économies africaines et propulser les pays africains vers des « économies de la connaissance » ou vers la « quatrième révolution industrielle ».

Cependant, des études empiriques montrent qu'à ce stade l'entrepreneuriat numérique ne permet pas de dépasser les inégalités structurelles d'une économie numérique confrontée à une double réalité, à la fois locale et internationale (Friederici, Wahome, et Graham 2020). Sur le plan local, bien que certains se démarquent du lot, la majorité des pays d'Afrique subsaharienne font encore face aux défis qui étaient ceux des deuxième et troisième révolutions industrielles. L'électricité et la connectivité, cruciales pour se saisir de façon optimale du potentiel du numérique, font par exemple défaut. Sur le plan international, le continent africain se heurte à la réalité d'une économie numérique mondiale marquée par des inégalités et des fractures importantes et par des mécanismes de captation de la valeur produite par une poignée de centres d'innovations, où se concentre la propriété intellectuelle.

Dans ce chapitre, nous explorons l'idée selon laquelle, en Afrique subsaharienne, l'entrepreneuriat en communs dans le domaine du numérique apporte la garantie d'un entrepreneuriat plus équitable et inclusif au service d'un développement local et durable des communautés et des territoires (Mboa Nkoudou 2017). Pour ce faire, nous nous appuyons sur une cartographie¹ des communs numériques d'Afrique subsaharienne, complétée d'une revue de la littérature et d'une

série d'entretiens semi-directifs avec des expertes et des experts² du numérique ainsi que des porteurs et des porteuses de communs. Ce que nous entendons ici par « communs d'Afrique subsaharienne » renvoie à des ressources numériques telles que les codes, les informations ou les matériels informatiques dont les communautés d'utilisateurs et d'utilisatrices ou de contributeurs et de contributrices sont situées en Afrique subsaharienne. Nous avons exclu du périmètre les communs physiques qui mobilisent du numérique pour leur fonctionnement.

La première section présente très rapidement, au risque de quelques raccourcis, les stratégies numériques aujourd'hui développées en Afrique subsaharienne et les hypothèses sur lesquelles elles sont construites. Elle expose ensuite quelques éléments de débat présents dans la littérature sur les limites de cette vision dominante qui promeut un entrepreneuriat numérique basé sur la privatisation, le fractionnement de la connaissance et la compétition. La section ouvre enfin sur les opportunités offertes par les communs numériques dans ce contexte.

La deuxième section montre l'ampleur du phénomène des communs numériques en Afrique subsaharienne, en analysant distinctement communs de contenus, de données, de logiciels et communs de matériel partagé ou de plans et designs ouverts. Elle met en évidence l'importance des utilisateurs et des contributeurs en Afrique subsaharienne. Cette section permet d'affirmer qu'une diversité de communs numériques existe sur le continent et qu'elle participe à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD).

La troisième et dernière section analyse, de manière transversale, les opportunités que représentent les communs numériques en Afrique subsaharienne. Elle met également en évidence les défis auxquels ces communs sont confrontés et conclut sur le constat que les communs numériques africains sont finalement rarement perçus par les protagonistes comme des contre-modèles à l'entrepreneuriat classique, mais qu'ils tentent plutôt de s'articuler avec ces derniers.

Le numérique en Afrique subsaharienne : quel rôle pour l'entrepreneuriat en communs ?

Depuis le début des années 2000, il existe un consensus entre les grandes organisations internationales sur les bénéfices du numérique pour le développement. La stratégie de transformation numérique 2020-2030 de l'Union africaine (UA) le souligne : « la numérisation crée des emplois, s'attaque à la pauvreté, réduit les inégalités, facilite la fourniture de biens et de services et contribue à la réalisation de l'Agenda 2030 et des ODD des Nations unies » (Union Africaine 2020, 1). Ce consensus international est entretenu par les promesses de développement que laisse entrevoir le numérique pour le continent africain.

Les promesses du numérique dans les stratégies publiques pour le développement en Afrique subsaharienne

Le numérique au cœur de nombreuses stratégies africaines

La majorité des pays africains a identifié le numérique comme un levier majeur de développement (Banque mondiale 2016) et a largement entamé sa transformation numérique (Nyakanini *et al.* 2020). Les arguments avancés sont multiples (Goldfarb et Tucker 2019). Ces stratégies incluent la transformation et l'optimisation de tous les secteurs de l'économie, mais aussi l'innovation et l'entrepreneuriat. Elles mettent l'accent sur la reproduction des trajectoires de startups occidentales, marquées par des croissances rapides et exponentielles. Elles portent ainsi l'espoir de transitions rapides vers des sociétés de l'information et des économies basées sur la connaissance *via* des « sauts de grenouille » (« *leapfrogging* »). Le *leapfrogging* renvoie à l'idée de bonds permettant à l'Afrique subsaharienne de sauter des étapes de développement. La mise en œuvre de telles stratégies nécessite le développement des infrastructures Internet et l'accès aux technologies numériques pour offrir à la population africaine les mêmes capacités d'innover et de développer des solutions qu'ailleurs dans le monde (encadré 5.1).

ENCADRÉ 5.1

Plan stratégique Cameroun numérique 2016-2020

Au Cameroun, en 2015, le taux de pénétration de la téléphonie mobile se situait autour de 50 % et le taux d'accès à l'Internet large bande autour de 4 %. Le marché de la communication et des produits numériques est naissant, mais déjà dynamique. Le ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL), en charge de la politique sectorielle des télécommunications et des Technologies de l'information et de la communication (TIC), donne dès 2015 la priorité à la question de l'économie numérique (Tatchim 2018). En 2016, l'État se dote d'un Plan stratégique de l'économie numérique (PSEN) qui vise à faire passer la contribution du numérique au PIB de 5 % en 2016 à 10 % en 2020 et à encourager la création de 40 000 emplois d'ici 2020. Le plan est axé notamment sur le développement des infrastructures larges bandes, l'accroissement de la production de l'offre des contenus numériques, la transformation numérique de l'ensemble des secteurs d'activités, la promotion de la culture du numérique par la généralisation de l'usage des TIC dans la société de l'information, le renforcement de la confiance numérique et le développement d'une industrie locale du numérique (République du Cameroun 2020).

La réalisation du plan est restée partielle. Néanmoins, le Cameroun accorde une place importante aux TIC et au numérique dans sa Stratégie nationale de développement 2020-2030 qui vise à faire du Cameroun « un nouveau pays industrialisé » : développement des infrastructures numériques, modernisation de l'administration publique, digitalisation du cadastre, décentralisation et gouvernement ouvert figurent parmi les priorités.

Le leapfrogging : l'exemple de la téléphonie mobile

Le déploiement des télécoms et des TIC est le premier saut effectué par le continent africain qui est entré dans « l'ère du numérique » par le biais de l'usage massif du téléphone portable (Huet 2017). Depuis 2010, le nombre d'utilisateurs de la téléphonie mobile a décuplé en Afrique subsaharienne. Aujourd'hui, 86 % de la population est couverte par ces réseaux (GSMA 2020), soit 930 millions de personnes en 2020 (GSMA 2021) contre 620 millions en 2011 (GSMA 2012). Les prévisions sont de 1,1 milliard de connexions d'ici à 2025 (GSMA 2021). Le développement fulgurant du mobile constitue un saut technologique, sans l'étape intermédiaire de la technologie fixe (Berrou et Mellet 2020). Le Ghana par exemple compte 131 lignes actives de téléphones mobiles pour une ligne de téléphone fixe³.

La diffusion rapide du mobile a permis d'importantes innovations africaines et a notamment donné accès à de nombreux services à une partie de la population marginalisée. L'exemple des services financiers mobiles, en particulier des paiements sur la base de la technologie USSD⁴, est le plus fréquemment cité. Cette technologie est utilisée pour neuf transactions sur dix de paiements mobiles en Afrique subsaharienne (GSMA 2018). 12 % des Africains règlent aujourd'hui leurs factures, transfèrent de l'argent ou paient leurs achats *via* leurs téléphones (Fox et Van Droogenbroeck 2017).

Au-delà des paiements, la révolution africaine du mobile a accompagné la forte croissance des pays africains au cours des dernières décennies et de nombreux secteurs économiques ont pu utiliser la technologie mobile afin de développer de nouveaux services. Par exemple, plusieurs plateformes mobiles dans le domaine de l'agriculture, telles que Esoko au Ghana, permettent à des agriculteurs et des agricultrices d'avoir un meilleur accès à l'information. Les investissements publics importants dans les télécommunications ont participé à l'émergence d'un nouveau secteur économique qui représente près de 10 % du Produit intérieur brut (PIB) africain et qui joue aujourd'hui un rôle incontournable dans l'économie du continent (GSMA 2019).

Une vision basée sur les promesses du développement d'un entrepreneuriat numérique

Le développement de l'entrepreneuriat, et en particulier de l'entrepreneuriat basé sur le modèle occidental des *start-ups*, est l'un des piliers des stratégies numériques africaines. Les *start-ups* incarnent la promesse d'une croissance rapide et exponentielle, en rendant de nouveaux marchés accessibles et en permettant des passages simplifiés à l'échelle. Cette vision est renforcée en Afrique par l'idée que le numérique permet à chaque personne disposant d'une connexion Internet de participer à l'économie mondiale (Friederici, Wahome, et Graham 2020). Les jeunes sont très attendus pour le développement du potentiel numérique sur le continent (Nubukpo 2019) et la jeunesse est qualifiée « d'énorme opportunité en cette ère numérique » (Union Africaine 2020).

Pour les bailleurs de fonds, soutenir l'entrepreneuriat numérique permet de stimuler la compétitivité économique des pays, de créer de nouveaux emplois (Hjort et Poulsen 2019) et de nouvelles industries. Ainsi, « en quelques années, des centaines de millions, voire de milliards de dollars, ont été investis dans des projets de *smart cities*, des formations à l'entrepreneuriat, des espaces de *coworking*, des prix d'innovation. » (Friederici, Wahome, et Graham 2020, 1).

Les limites de l'entrepreneuriat numérique : une économie structurellement inégale

Le numérique crée de nouvelles fractures qui s'observent non seulement entre pays, mais aussi entre les organisations et les individus. Elles sont souvent le reflet d'autres inégalités, notamment des inégalités de revenus et de genre, qui peuvent elles-mêmes être amplifiées par l'introduction du numérique (CNUCED 2021). Comme le soulèvent Friederici, Wahome et Graham (2020), le développement de l'entrepreneuriat numérique est confronté à de nombreux défis structurels, à la fois à des échelles locales et internationales. Les fractures numériques sont en effet nombreuses : elles traduisent de fortes inégalités entre pays, organisations et individus en termes d'accès au numérique et de capacités à saisir les opportunités qu'ils offrent.

Des défis structurants au niveau local

Les obstacles pour saisir les opportunités du numérique sont d'abord infra-structurels. La majorité des pays d'Afrique subsaharienne font encore face aux défis qui étaient ceux des deuxième et troisième révolutions industrielles. Entre 2010 et 2020, les chiffres⁵ de l'Union internationale des télécommunications (UIT) montrent une forte progression en matière d'utilisation d'Internet dans la majeure partie des pays d'Afrique subsaharienne, par exemple en Éthiopie, en Guinée ou en République démocratique du Congo (RDC). Le taux moyen reste néanmoins bas (aux alentours de 32 %). Le continent est aujourd'hui connecté aux câbles sous-marins de fibre optique par lesquels transitent plus de 99 % des télécommunications internationales (Goujon et Cariolle 2019). Les infrastructures pour relier l'intérieur du continent et les infrastructures locales de contenu (centres de données et réseaux de diffusion de contenus) restent en revanche insuffisantes. De ce fait, l'Afrique reste dépendante d'infrastructures étrangères, ce qui participe à un ralentissement des flux, à une hausse des prix et à un faible développement de services et contenus locaux (Internet Society 2017a).

Les obstacles sont aussi sociaux. En République centrafricaine un mois d'accès à Internet équivaut à plus de 1,5 fois le revenu annuel par habitant ou habitante (GSMA 2019). Le manque de « littératie » numérique, c'est-à-dire l'incapacité d'exploiter de manière optimale les possibilités d'un ordinateur et d'Internet (Banque mondiale 2019), amplifie des inégalités existantes, voire en crée des nouvelles. Les personnes vivant en zone rurale et les femmes africaines demeurent les plus marginalisées vis-à-vis du numérique (Banque mondiale 2021).

Une économie numérique mondiale marquée par la centralisation

La centralisation structurelle du pouvoir et de la valeur est une caractéristique principale de l'économie numérique mondiale (CNUCED 2019). Cette situation s'explique tout d'abord par la géographie contemporaine de l'innovation. Si les réseaux d'innovation se sont mondialisés, l'innovation est centralisée dans quelques « hub d'innovation », situés pour la plupart dans des économies déjà industrialisées (WIPO 2019). Cette concentration peut également s'expliquer par des tendances monopolistiques propres aux technologies de l'information et de la communication et qui conduisent à des situations de « *winner-takes-it-all* ». Mais surtout, les plateformes numériques les plus célèbres ont pu atteindre des positions dominantes grâce aux énormes capitaux disponibles pour conquérir des marchés, en rachetant des concurrents ou en fonctionnant à perte pendant plusieurs années (CNUCED 2019).

Les financements à disposition des entrepreneurs et entrepreneuses africaines restent dérisoires : « les sociétés de capital-risque ont investi 3,9 millions de dollars par jour dans les start-ups africaines en 2020, alors qu'aux États-Unis, les *start-ups* ont reçu des investissements de capital-risque de 428 millions de dollars par jour » (AfricArena 2021, 6). De plus, seuls quelques États peuvent dégager suffisamment de fonds sous forme de subventions, de crédits d'impôt ou d'investissements publics pour la Recherche et développement (R&D) afin de soutenir activement le développement de nouveaux concurrents dans l'économie mondiale. Les pays africains participent donc peu à la production de valeur dans l'économie numérique mondiale.

La disponibilité limitée de financements en Afrique subsaharienne et la répartition inégale des droits de propriété intellectuelle sur les technologies existantes forment des barrières structurelles au développement d'un entrepreneuriat numérique en Afrique subsaharienne. Cet entrepreneuriat a une intensité inégalement répartie sur le continent et ne se caractérise pas par une croissance rapide et exponentielle. Il préfère se tourner vers des marchés locaux ou régionaux et associer des infrastructures de proximité (Friederici, Wahome, et Graham 2020).

Les communs : une autre approche de l'économie numérique

Les communs comme alternatives à l'entrepreneuriat numérique classique

Si la révolution numérique a produit de nombreux exemples d'entreprises internationales fortement centralisées, utilisant les droits de propriété intellectuelle pour générer une rente économique, elle a aussi permis à des communs numériques, modèles non-proprétaires et distribués, d'atteindre des échelles sans précédent (Open AIR 2020).

Le courant des communs numériques prend naissance dans les années 1990 dans les pays occidentaux face à la montée en puissance de la privatisation et du fractionnement de la connaissance et s'inscrit dès le départ comme un

contre-modèle (Verdier et Murciano 2017 ; Peugeot 2014). Il s'appuie initialement sur le mouvement des logiciels libres (voir définitions dans l'encadré 5.2), initié par le programmeur et militant américain Stallman. Ce mouvement apparaît en réaction à l'appropriation privative du code informatique par les entreprises dans les années 1980, qui allait à l'encontre de la culture des *hackers* qui, jusqu'alors, programmaient de manière ouverte et collaborative (Broca et Coriat 2015). Stallman considère que la possession exclusive de l'information engendre des pertes de temps, des obstacles à l'avancée de la science et la corruption de l'éthos de la recherche. Il propose des modes de mise en partage des codes sources logiciels et des instruments juridiques d'un nouveau type. Par opposition au *copyright*, il crée le *copyleft* basé sur quatre libertés fondamentales : les possibilités pour l'utilisateur d'exécuter, de copier, de modifier et de redistribuer les codes sources (Stallman 2002).

À ces innovations d'ordre juridique qui portent sur le droit d'auteur et d'autrice, s'ajoutent des formes organisationnelles spécifiques de contribution et de participation des citoyennes et des citoyens. Ces formes nouvelles peuvent mobiliser un grand nombre de personnes à travers des plateformes ouvertes et largement basées sur la production « par les pairs » (Benkler 2007). Elles ont inspiré de nombreux projets collaboratifs, tels que Wikipédia, *OpenStreetMap* (OSM) ou encore les revues scientifiques en accès libre (*open access*). Le fait que la plupart des logiciels alimentant les serveurs utilisés pour héberger les données et les services en nuage soit aujourd'hui des logiciels libres montre qu'il est possible de construire des infrastructures mutualisées transnationales basées sur de grands efforts collaboratifs.

Ces ressources font l'objet d'un intérêt grandissant des organisations internationales (UNESCO 2017 ; ONU 2020 ; CNUCED 2021) et de certains États africains⁶. Dans sa stratégie de transformation numérique, l'UA évoque les ressources pédagogiques libres, l'ouverture des données, l'accès ouvert aux résultats de la recherche ainsi que le recours aux normes et standards ouverts pour favoriser l'interopérabilité au niveau du continent, notamment pour les services numériques publics, comme l'identité numérique (Union Africaine 2020).

Éclairages conceptuels et définitionnels

Les communs numériques se distinguent des communs « fonciers » (voir chapitre 2) à plusieurs titres (Coriat 2015) (encadré 5.2) :

- Les communs numériques, à la différence des communs « fonciers » en tant qu'ils sont constitués de biens non rivaux⁷, ne sont pas sujets à ou en danger d'être soumis à une surexploitation.
- Les communs numériques qui se maintiennent dans le temps et qui s'institutionnalisent figent généralement les règles d'usages de la ressource à travers le recours à des licences libres, afin de bénéficier des opportunités d'échelle du numérique.

- La pérennité des communs numériques est généralement liée à l'existence de plusieurs groupes engagés dans la production ou l'usage de la ressource avec des relations, des intérêts et des rôles variés autour de la ressource partagée. Du fait des bénéfices parfois indirects de l'existence d'une ressource numérique, la communauté s'articule autour de différents cercles, par opposition aux communs « fonciers » où la communauté est souvent réduite aux usagers et aux usagers de la ressource qui en assurent la gestion. Une base de données ouverte pourra par exemple être fondée sur la contribution d'un groupe qui sera tout à fait distinct des individus ou des organisations capables d'exploiter ces données, et parfois même distinct du groupe qui bénéficiera de l'existence des nouveaux enseignements ou des services tirés de ces données.

ENCADRÉ 5.2

Quelques définitions en lien avec les communs numériques

Licence libre : Une licence libre permet à tous, et par avance, d'utiliser librement une œuvre selon certaines conditions fixées par la licence, sans avoir à solliciter l'auteur de cette œuvre. Il existe plusieurs standards de licences libres, avec des droits et des obligations plus ou moins permissifs pour les utilisateurs (utilisation commerciale, droit de créer des œuvres dérivées, partage dans des conditions identiques).

Logiciel libre : Les logiciels libres reposent sur un mode de production et de diffusion libre. Par opposition aux logiciels propriétaires qui sont développés à l'intérieur d'une organisation et dont le code source n'est pas accessible, les logiciels libres permettent l'accès au code source, sa modification, sa copie et sa redistribution de manière illimitée. Les licences qui permettent l'ensemble des libertés sont reconnues par la *Free Software Foundation*.

Open access : L'*open access* désigne l'accès ouvert aux résultats de la recherche, et plus particulièrement leur « mise à disposition gratuite sur l'Internet public, permettant à tout utilisateur de lire, de télécharger, de copier, de distribuer, d'imprimer, de rechercher ou de créer des liens vers le texte intégral de ces articles, de les indexer, de les transmettre en tant que données à un logiciel ou de les utiliser à toute autre fin légale, sans obstacles financiers, juridiques ou techniques autres que ceux qui sont indissociables de l'accès à l'Internet lui-même »⁹.

Open data : Les données ouvertes sont des données dont l'accès et l'usage sont laissés libres aux usagers, qui peuvent être d'origine privée ou publique. Elles sont diffusées via une licence ouverte garantissant leur libre accès et leur réutilisation par tous.

Open hardware : Le matériel libre ou matériel ouvert désigne les technologies liées à du matériel informatique dont les plans et toute autre information relative au design et à la fabrication sont rendus disponibles à travers des licences libres afin de simplifier la fabrication autonome, la réutilisation ou la réparation de ce matériel.

(suite page suivante)

Encadré 5.2 (suite)

Logiciels *open source* : Les logiciels *open source* reposent sur des licences d'utilisation similaires aux logiciels libres. Néanmoins, les deux notions ne doivent pas être confondues. Le libre est un mouvement qui soutient des valeurs philosophiques et politiques basées sur les quatre libertés définies par Stallman, tandis que l'*open source* est une méthodologie de développement et de diffusion qui ouvre la possibilité de tirer parti des bénéfices économiques de modes de production ouverts et décentralisés (Broca et Coriat 2015). Les licences *open source* sont reconnues par l'*Open Source Initiative*.

Standards ouverts : Selon la *Free Software Foundation Europe*, un standard ouvert est un format ou un protocole qui est :

- Sujet à la pleine appréciation du public et libre de toute contrainte d'utilisation et accessible sans discrimination à toutes les parties ;
- Dénué de tout composant ou extension dépendant de formats ou protocoles qui ne répondent pas eux-mêmes à la définition d'un standard ouvert ;
- Affranchi de toute clause légale ou technique qui limite son utilisation pour un utilisateur donné ou une situation commerciale donnée ;
- Administré et développé indépendamment de tout fournisseur dans un processus ouvert, sans discrimination à la participation des concurrents et des tierces parties ;
- Disponible sous différentes implémentations complètes réalisées par des fournisseurs concurrents, ou sous une seule implémentation complète accessible sans discrimination à toutes les parties.^b

Les standards ouverts garantissent l'interopérabilité des systèmes, c'est-à-dire qu'ils permettent au matériel informatique, aux logiciels et aux protocoles de fonctionner ensemble et de partager des informations.

Ressources éducatives libres : Selon l'UNESCO, « les ressources éducatives libres sont des matériaux d'enseignement, d'apprentissage ou de recherche appartenant au domaine public ou publiés avec une licence de propriété intellectuelle permettant leur utilisation, adaptation et distribution à titre gratuit »^c.

a. <https://www.budapestopenaccessinitiative.org/read/>.

b. <https://fsfe.org/freesoftware/standards/standards.fr.html>

c. <https://fr.unesco.org/themes/tic-education/rel>

En somme, la notion de communs numériques permet de favoriser le déploiement de dynamiques sociales originales, mettant l'accent sur la communauté et la gouvernance, au-delà des dispositifs techniques et des ressources concernées. Cette gouvernance peut être plus ou moins inclusive et contributive (Broca 2021), mais elle permet le développement de capacités et la création de valeur à l'échelle locale. C'est cette approche des communs numériques qui a guidé la cartographie présentée dans la section suivante.

Cartographie des communs numériques en Afrique subsaharienne : une diversité de ressources et de communautés qui participent au développement du continent

Les différentes ressources associées aux communs numériques en Afrique subsaharienne et leur contribution au développement

Notre étude révèle, sans prétention d'exhaustivité ni de représentativité, que de nombreux communs numériques font partie du quotidien des Africains. Nous avons identifié plusieurs types de communs numériques dans les domaines de l'éducation, de l'agriculture, du développement rural et de la biodiversité, du gouvernement ouvert, de l'énergie, du numérique et des télécommunications, des transports et des mobilités, et de la santé. Ils sont répartis approximativement en quatre quarts, certains pouvant apparaître dans plusieurs catégories : des communs de contenus, des communs de données, des logiciels libres, et une dernière catégorie regroupant des communs de matériels informatiques partagés et des communs de protocoles et standards mobilisés notamment dans des lieux hybrides comme les *fablabs* (Mboa Nkoudou 2020) (voir chapitre 4).

Les communs de contenus

Les potentiels des communs de contenus⁸ en Afrique subsaharienne tels que AfricArXiv (encadré 5.3) sont reconnus et documentés notamment dans le secteur de l'éducation et de la recherche. Les défenseurs de l'*open access* considèrent que la convergence entre la tradition scientifique et les TIC offre une opportunité inédite, qui « accélérera la recherche, enrichira l'éducation, partagera l'apprentissage des riches avec les pauvres et des pauvres avec les riches, rendra cette littérature aussi utile qu'elle peut l'être et jettera les bases de l'unification de l'humanité dans une conversation intellectuelle commune et une quête de la connaissance »⁹. C'est cette préoccupation de partage de la connaissance qui motive l'engagement de plusieurs organisations internationales dans la promotion des ressources pédagogiques libres. Selon l'UNESCO, les ressources éducatives libres « constituent une opportunité stratégique d'améliorer la qualité de l'éducation et de renforcer le dialogue politique, le partage des connaissances et le renforcement des capacités »¹⁰. Les valeurs générales de libre accès sont ici complétées par une perspective d'inclusion. Au-delà des « questions juridiques et techniques de l'accessibilité », les communs numériques africains permettent de répondre aux demandes de « mise en valeur des savoirs produits dans la périphérie » et de ne pas « redoubler la fracture scientifique », c'est-à-dire les dépendances vis-à-vis de savoirs et de techniques importés vers le continent (Piron *et al.* 2017).

Des initiatives diverses ont ainsi émergé en Afrique subsaharienne, pilotées par les secteurs publics ou privés, mais également gérées par des communautés de contributeurs (Koomar et Jul 2020). C'est le cas par exemple de l'*African Storybook*, une initiative de l'Institut sud-africain d'éducation à distance (SAIDE). L'initiative compte plus de 3 000 livres d'histoires uniques, partagés sous licences libres par une multitude de contributeurs dans plus de 200 langues africaines. Le nombre d'utilisateurs d'*African Storybook* a été estimé à près de 3 millions en 2021. L'initiative vise à offrir des contenus qui, d'une part, sont adaptés aux contextes d'apprentissage (notamment aux langues maternelles), et qui, d'autre part, favorisent un sentiment d'appropriation des apprenants.

ENCADRÉ 5.3

AfricArXiv

AfricArXiv est une archive numérique ouverte pour le libre accès aux résultats de la recherche africaine. Elle a été lancée lors du premier sommet africain sur le matériel scientifique ouvert en 2018, à Kumasi (Ghana), qui a regroupé des scientifiques africains et internationaux. AfricArXiv est un dépôt général ouvert, décentralisé, et destiné aux populations africaines. L'infrastructure technique est fournie par *Center for Open Science*, un organisme à but non lucratif qui met à disposition des chercheurs et des chercheuses une infrastructure *open source*.

AfricArXiv permet aux chercheurs africains de publier immédiatement et gratuitement les résultats de leurs recherches. Ils peuvent ainsi recevoir des commentaires sur leurs travaux, les améliorer et identifier des partenaires pour de futurs projets. Le site permet de rendre la recherche africaine plus visible, de diffuser les savoirs africains, de permettre les échanges entre chercheurs sur le continent et d'encourager la collaboration intercontinentale. AfricArXiv cherche à répondre aux problèmes spécifiques rencontrés par les chercheurs africains : la faible visibilité internationale des travaux, des financements limités, les barrières de la langue, ainsi que les biais et les discriminations à l'œuvre pour l'intégration dans des publications et des réseaux de recherche internationaux.

AfricArXiv compte aujourd'hui près de 400 prépublications. La communauté de contributeurs est composée de chercheurs africains basés sur le continent ou dans des instituts d'accueil hors d'Afrique, ainsi que de chercheurs non-africains qui rendent compte de recherches menées sur le continent ou en rapport avec les affaires africaines.

La gestion d'AfricArXiv est assurée par un collectif de bénévoles qui partagent l'ensemble des informations sur la coordination de leur initiative à travers leur site. Les règles de soumission des prépublications sont également mises en ligne. Après soumission, deux modérateurs bénévoles ou plus participent à la vérification de la fiabilité et de la pertinence des travaux. AfricArXiv repose pour l'essentiel sur des dons et des contributions bénévoles.

Les communs de données

Des valeurs similaires à la création de communs de contenus ont porté le mouvement de l'open *data* et des communs de données¹¹ à partir des années 2000. Selon la Banque mondiale, une plus grande production et mise à disposition des données permet une augmentation de la transparence et de la redevabilité (*accountability*), une amélioration des politiques et des services publics, ainsi qu'un accroissement des opportunités économiques (Banque mondiale 2021). Les données ouvertes sont souvent gouvernées par des organismes publics, mais elles peuvent être portées de manière autonome par des communautés (encadré 5.4). C'est le cas par exemple d'OSM qui vise à créer, par une démarche collaborative, une base de données géographiques du monde librement modifiable.

De manière générale, les bases de données ouvertes et gérées en commun en Afrique subsaharienne répondent à des besoins variés. Il peut s'agir d'une communauté scientifique qui souhaite surveiller l'état de la biodiversité (telle que *African Bird Atlas Project*). Des citoyens qui souhaitent renforcer la transparence de l'État peuvent contribuer à l'émergence de communs de données : telle a été la démarche d'*Open COVID19* au Sénégal, qui est né de la volonté de mettre à disposition des informations numérisées, comme le nombre de cas et leurs géolocalisations, jusque-là transmises uniquement par voie orale par le gouvernement. Ces initiatives sont aussi utiles pour les journalistes, les chercheurs, la société civile, les citoyens en général et les décideurs et décideuses. L'initiative *IWACU Open Data* au Burundi a par exemple été développée par un groupe de journalistes afin de répondre au problème du manque d'accès à des données officielles, stockées uniquement en format papier. De nombreuses études académiques ont enfin montré la contribution importante des données géospatiales ouvertes pour l'allocation des aides des gouvernements et des Organisations non gouvernementales (ONG) (Grinberger *et al.* 2022).

ENCADRÉ 5.4

Ushahidi

En 2007, des violences éclatent au Kenya à la suite des élections. Un blocage généralisé des médias empêche des millions de Kényans d'avoir accès à des informations sur la situation du pays et de se mettre en lieu sûr. En quelques jours, des blogueurs et des personnalités de l'écosystème numérique décident de construire ensemble une plateforme pour recueillir des témoignages de citoyens par SMS et sur le Web. Plus de 40 000 témoignages, géolocalisés et horodatés, sont partagés et constituent à la fois un système d'alerte pour les personnes à proximité des violences et un système d'information pour le monde entier sur l'évolution de la situation.

Ushahidi signifie « témoigner » en swahili. L'objectif d'Ushahidi s'est depuis transformé : la plateforme est aujourd'hui ouverte aux communautés marginalisées partout dans le monde. Librement réutilisable et modifiable, elle est utilisée dans plus de 160 pays. Elle a permis de recueillir 50 millions de témoignages de citoyens, menacés par des catastrophes naturelles, des violations des droits humains, de corruption ou de harcèlement. Ces témoignages permettent d'améliorer l'accès à l'information, de renforcer la transparence des pouvoirs publics et de mieux adapter les réponses des gouvernements à des contextes de crises.

Parmi les communautés les plus actives, on compte les contributeurs aux projets *SyriaTracker*, *Harassmap*, *iWitness*, *Abaaraha* ou *Mapping Media Freedom*. Si Ushahidi dispose d'une équipe internationale de plus de quinze experts issus de sept pays africains différents, elle a adopté une stratégie d'ouverture afin de permettre aux communautés de participer non seulement à la mise à jour de sa plateforme, mais également à son design et à la rédaction des manuels d'utilisation. La maintenance de la plateforme Ushahidi est essentiellement gérée par une organisation à but non lucratif établie au Kenya. Les règles de gestion et d'utilisation, et notamment des données collectées, sont en revanche définies par les communautés utilisatrices. Ushahidi impose uniquement à ces communautés de respecter les règles relatives à la protection des données personnelles et à la vie privée. Grâce à la visibilité importante obtenue par la plateforme suite aux épisodes de violence survenus au Kenya, Ushahidi a pu bénéficier d'un nombre important de soutiens financiers d'organismes publics internationaux, de fondations et d'entreprises privées, sous la forme de dons et de subventions. Si l'organisation repose encore majoritairement sur ces aides financières, elle a développé de nouvelles sources de revenus en offrant des services de personnalisation et d'accompagnement au déploiement de son outil à certaines communautés.

Les logiciels libres

Du fait de la dépendance partagée vis-à-vis de certains systèmes informatiques, de nombreux logiciels libres¹² sont aujourd'hui utilisés dans le monde, que ce soit par les entreprises privées, le secteur public ou la société civile. Des entreprises participent au développement de ces logiciels dont elles dépendent. Dans le domaine des serveurs et des applications Internet, les logiciels libres sont particulièrement représentés. On peut citer par exemple *Apache http Server*, le

logiciel le plus utilisé pour les serveurs Web, mais également *WordPress* pour les sites Web et *MySQL* pour la gestion des bases de données.

Plusieurs travaux de recherche ont mis en avant les nombreuses externalités positives des activités de développement de logiciels libres sur l'économie et l'emploi, notamment à travers une augmentation de la productivité des entreprises locales et le développement de l'entrepreneuriat numérique (Wachs *et al.* 2022). Certaines entreprises se spécialisent dans le déploiement des logiciels libres ou dans le développement de solutions adaptées aux besoins du client. Les sociétés de services numériques représentent ainsi une part importante de la croissance et de l'emploi dans le secteur des TIC (CNUCED 2019). La cartographie a permis d'identifier plusieurs exemples de logiciels libres, parfois nés en Afrique, tels que OpenMRS (encadré 5.5), qui sont maintenus et déployés par une multitude de fournisseurs de services sur le continent.

ENCADRÉ 5.5

OpenMRS

OpenMRS est un logiciel conçu en 2004 par plusieurs organisations œuvrant à améliorer l'accompagnement des patientes et des patients atteints du VIH au Kenya et au Rwanda. Il a été dès l'origine pensé comme un système générique de dossiers médicaux, capable de prendre en charge l'ensemble des informations de santé sur les patients, et de les restituer sous forme de résumés, de rapports et de vues de données susceptibles d'améliorer l'efficacité des personnes qui utilisent le système.

Très rapidement, les déploiements d'OpenMRS dans des contextes divers se sont multipliés. D'une poignée d'organisations fondatrices, OpenMRS s'est transformé en une communauté globale, fondée sur les principes d'ouverture et de partage. Il est aujourd'hui présent dans plus de 40 pays et sur plus de 6 000 sites. Il permet de gérer les dossiers médicaux de près de 16 millions de patients. La communauté de contributeurs à OpenMRS est constituée de petites sociétés de services, qui déploient le logiciel localement, d'organismes internationaux du domaine de la santé, ainsi que d'établissements de recherche. Au cours des quinze dernières années, le nombre de contributeurs issus des Suds, et notamment de l'Afrique subsaharienne, a nettement augmenté. Les sociétés qui offrent des services autour de la personnalisation et du déploiement du logiciel sont de plus en plus nombreuses à participer à la mise à jour du noyau du logiciel ou à partager de nouvelles fonctionnalités avec le reste de la communauté.

OpenMRS est une ONG enregistrée aux États-Unis. Les développements du logiciel sont portés par des « *squads* » composés de contributeurs bénévoles. Des comités permettent aux membres de la communauté de suivre les décisions techniques et stratégiques importantes de l'ONG. La création d'une entité légale, sous la forme d'une ONG, a permis à OpenMRS de recevoir des aides publiques. Ces dernières représentent l'essentiel des revenus de l'ONG, qui ne souhaitent pas développer des services qui pourraient entrer en concurrence directe avec les organisations qui déploient et contribuent au développement de son logiciel.

Les communs de matériels informatiques partagés et de protocoles et standards ouverts

La cartographie a permis d'identifier plusieurs exemples de communs de matériels informatiques partagés¹³ et de communs de protocoles et standards ouverts¹⁴. Il s'agit d'abord de réseaux wifi communautaires (encadré 5.6). Le difficile accès à des infrastructures et à des équipements à des prix abordables demeure un frein important à la mobilisation du numérique. Dans ce contexte, les communs numériques offrent une opportunité importante par le partage de certaines ressources et la mutualisation des coûts. Il existe en effet des communautés partout dans le monde qui ont pu établir des réseaux communautaires permettant d'avoir accès à Internet dans des zones reculées et peu rentables pour les opérateurs de télécommunications. Il en existe en revanche peu en Afrique subsaharienne (Internet Society 2017*b*) alors que les faibles revenus d'une part et les coûts importants de l'accès Internet, aux équipements et à l'électricité d'autre part, pourraient en théorie être propices à leur développement. Parmi les barrières au développement de ces communautés figurent la faible connaissance des bénéfices d'un meilleur accès à l'information, le développement limité de certaines compétences techniques, ainsi que l'absence de cadres réglementaires favorables à des initiatives communautaires.

De la même manière, de nombreux communs urbains, tels que les *fablabs* (voir chapitre 4), permettent de partager l'accès à différents types d'équipement (de l'ordinateur connecté à Internet pour accéder à des services, jusqu'à l'imprimante 3D pour le prototypage industriel). Ces approches, fondées sur un ethos du « *Do It Yourself* », du bricolage et de la collaboration, facilitent les innovations locales, *via* l'accès à des plans et designs ouverts¹⁵. Dans le contexte de la lutte contre la pandémie de la Covid-19, de nombreux membres de *fablabs* africains ont ainsi participé à la conception et à la production de solutions de santé.

ENCADRÉ 5.6**Pamoja Net**

Pamoja Net est un réseau wifi communautaire mis en place à partir de 2016 par l'ONG La Différence sur l'île Idjwi (lac Kivu, RDC). Le réseau a permis de connecter plusieurs entreprises et coopératives, ainsi que plus de 6 000 personnes sur les 300 000 habitants de l'île. Selon une évaluation conduite par l'ONG, 98 % des nouveaux utilisateurs du réseau estiment que le projet a contribué à un changement positif dans leurs vies, grâce à « de nouvelles capacités à se connecter avec leur famille et leurs amis, à mener des recherches éducatives, à postuler à une offre d'emploi, à vérifier les bulletins météorologiques avant de pêcher sur le lac Kivu ou à faire des économies »^a. La principale coopérative de l'île, celle des cultivateurs de café, a pu développer ses activités et trouver une nouvelle clientèle internationale.

Les premiers utilisateurs et contributeurs du réseau sont les entreprises locales, qui ont accepté de financer le coût de connexion mensuelle d'environ 800 dollars. La mutualisation des coûts offerte par le recours à un wifi communautaire a permis de réduire les frais de ces entreprises, par rapport aux coûts d'installation et d'abonnements individuels auprès d'un fournisseur d'accès Internet conventionnel. Ces entreprises se cotisent pour payer la maintenance du réseau, mais également celle d'un petit kiosque, qui permet à tous les habitants de l'île de bénéficier de la bande passante en dehors des heures de travail. Le kiosque est situé au milieu du marché principal de l'île.

La gouvernance du réseau est étroitement liée à la chefferie de l'île, dirigée par le roi. Ce dernier a mis en place différentes commissions où sont débattues les questions d'ordre public, dont une commission qui traite de la communication et qui s'occupe des enjeux relatifs au réseau. Les équipes de La Différence rencontrent cette commission une fois par semaine pour évaluer l'évolution du réseau et discuter d'éventuels dysfonctionnements. Les règles de gestion du réseau ont ainsi pu être discutées en avance avec toutes les parties prenantes. L'appartenance au système existant de chefferie est considérée par les habitants comme une manière de s'assurer que le projet appartient à la communauté et demeure autonome. Si le fonctionnement du réseau repose toujours sur des subventions et des dons, 60 % des coûts de fonctionnement sont pris en charge par des entreprises locales. Les investissements initiaux nécessaires à la mise en place du réseau ont été collectés par l'ONG auprès de bailleurs et de philanthropes internationaux.

a. <https://www.la-difference.com/innovation-article-community-internet>

Les différentes communautés impliquées dans les communs numériques : dynamiques de collaboration et de participation

Les communautés engagées dans les communs numériques, en particulier dans les logiciels libres, ont identifié quatre groupes essentiels à la pérennisation d'une ressource¹⁶. Il s'agit des utilisateurs, qui ont un usage du commun ; des contributeurs, qui contribuent à la maintenance ou au développement du commun ; des personnes qui administrent, responsables de l'organisation pérenne du commun

et disposant des droits de gestion, d'exclusion et d'aliénation (voir chapitre 1) ; et des bailleurs, qui participent au financement du commun. Nous nous sommes intéressés aux communautés d'utilisateurs ou de contributeurs situées, tout ou partie, en Afrique subsaharienne. L'appartenance géographique des différentes communautés est toutefois délicate de par la nature même des communs numériques (encadré 5.7).

ENCADRÉ 5.7

Défis de l'ancrage géographique des communs numériques

Il semble difficile à première vue de lier les communs numériques à des territoires particuliers. La grande majorité des communs numériques ont en effet recours à des licences libres, afin de bénéficier des opportunités d'échelle du numérique. En théorie, il devient ainsi possible pour chaque développeur et développeuse dans le monde de participer au développement d'un logiciel sous licence libre par exemple, ce qui augmente les chances de voir le logiciel être développé, amélioré, mais aussi copié et utilisé.

Cette utilisation globale « de droit » doit néanmoins être distinguée d'une utilisation « de fait ». Il est possible d'étudier les communautés qui contribuent à différents logiciels pour évaluer leur diversité, par exemple en termes d'origines géographiques, de genre, d'appartenance ethnique ou religieuse. Plusieurs études ont ainsi mis en avant l'absence de diversité dans la contribution à certains communs, en particulier la surreprésentation des hommes d'Amérique du Nord et d'Europe dans la rédaction des articles sur Wikipédia, y compris pour les articles relatifs aux pays des Suds. La fondation Wikimedia a ainsi elle-même mis en place un observatoire de la diversité. Pour certains communs numériques, tels que les standards techniques qui régissent le réseau Internet ou le Web, la faible participation de contributeurs africains est criante. Seulement 0,26 % des contributions reçues par l'*Internet Engineering Task Force* (IETF) sont africaines^a.

Il existe des communs numériques dont les groupes d'utilisateurs se situent à l'échelle mondiale (le lecteur VLC par exemple). Il est néanmoins difficile de trouver des exemples de communautés sans prévalences géographiques au sein de leurs contributeurs. Ainsi, pour le logiciel libre, bien que la numérisation facilite les collaborations à distance, la persistance de clusters régionaux suggère que la localisation géographique joue un rôle déterminant dans l'organisation des contributions à un projet *open source* (Wachs *et al.* 2022).

Parmi les communs numériques considérés comme globaux, tels que Wikipédia ou OSM, on observe également une multitude de communautés, qui s'organisent autour de ressources spécifiques : par exemple des communautés d'utilisateurs d'articles Wikipédia dédiés à un pays ou à une langue, ou des groupes qui s'organisent pour contribuer à la cartographie d'un pays, d'une région ou d'une ville. Ces communautés appartiennent bien à la communauté globale des contributeurs, mais elles sont néanmoins situées géographiquement et s'organisent localement en fonction de leurs besoins spécifiques.

a. <https://researchictafrica.net/2022/06/13/mapping-african-digital-infrastructures-part-3-understanding-the-motivations-and-challenges-of-african-contributions-to-the-internet-standards-development/>

Les utilisateurs africains des communs numériques

L'utilisation des communs numériques s'est largement développée dans le monde au cours des vingt dernières années. L'Afrique subsaharienne ne fait pas exception, avec des nuances toutefois.

L'utilisation des communs de contenus, développés en Afrique ou au niveau international, reste globalement plus faible en Afrique subsaharienne que dans le reste du monde, avec des fréquences et des modalités d'utilisation variables en fonction des pays. Les motivations divergent également. Les populations africaines qui consultent par exemple l'encyclopédie Wikipédia sont d'abord motivées par le travail et l'apprentissage, alors que les populations des pays industrialisés consultent davantage Wikipédia pour vérifier des informations (Lemmerich *et al.* 2019).

Le nombre d'utilisateurs africains de communs de données semble augmenter, avec le développement progressif de plateformes rendant de nombreuses données plus accessibles et avec l'augmentation du nombre d'organisations et de personnes disposant de compétences en sciences des données. Les initiatives d'*open data* sont ainsi largement portées par les médias¹⁷, les ONGs, les universitaires et les entrepreneurs sociaux. Les structures intermédiaires telles que les ONGs ou les fondations jouent un rôle essentiel dans l'écosystème des données en Afrique subsaharienne : elles forment souvent des journalistes, des universitaires ou des entrepreneurs à l'utilisation de ces données et peuvent financer des initiatives axées sur certaines technologies, telles que l'intelligence artificielle, ou certains objectifs de développement durable. C'est le cas par exemple des projets soutenus par le Lacuna Fund (encadré 5.8) ou par Outreachy.

On trouve de nombreux utilisateurs de logiciels libres en Afrique subsaharienne, même s'il manque des données sur leur importance au sein des entreprises africaines. Les entretiens menés ont néanmoins pu confirmer que l'utilisation des logiciels libres permet aux petites entreprises du secteur tertiaire et aux populations urbaines d'accéder facilement à des services clés à moindres coûts, en comparaison à des solutions propriétaires dont les licences d'accès peuvent être onéreuses. Les personnes interrogées ont notamment cité les systèmes d'exploitation dérivés de Linux, mais également la suite bureautique libre LibreOffice, les outils d'édition de texte (Scribus, FontForge), l'édition audio et vidéo, ou encore la création 3D (Blender) dans le secteur des industries créatives. Les entreprises de services informatiques africaines reposent beaucoup sur les logiciels libres relatifs au développement web, mais également sur les solutions de gestion intégrée pour les entreprises, par exemple pour la relation client (logiciel CRM).

La cartographie a enfin permis d'identifier plusieurs exemples de réseaux wifi communautaires dont les utilisateurs sont principalement des personnes vivant en milieu rural, dans des communautés marginalisées.

Les contributeurs africains aux communs numériques

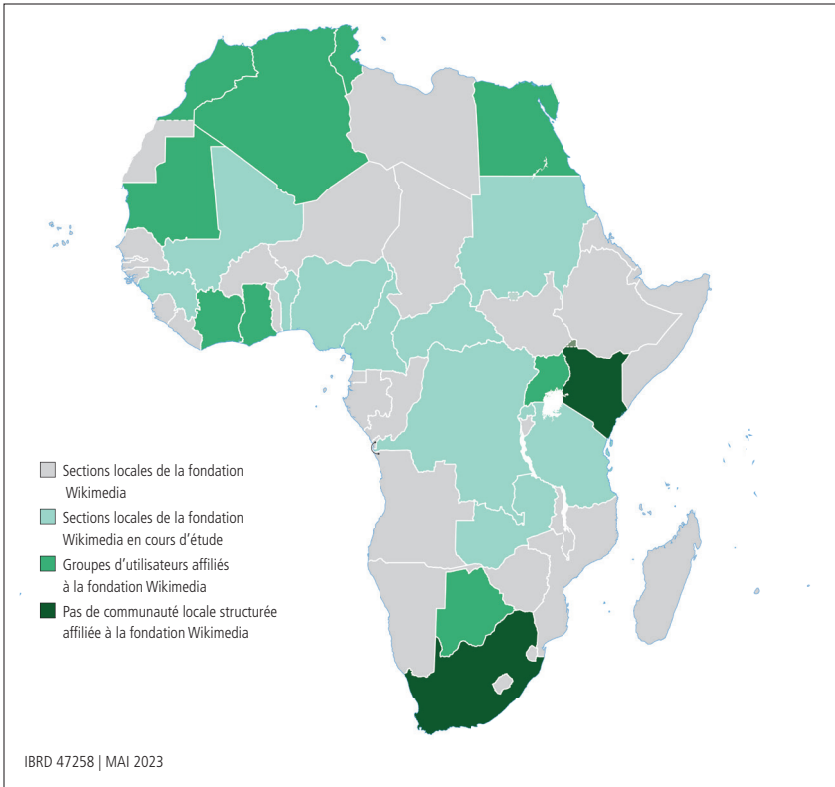
Les contributeurs africains aux communs globaux tels que Wikimedia ou *OpenStreetMap* sont en grande majorité des personnes jeunes et diplômées, ou en cours d'obtention d'un diplôme. Elles sont généralement issues de milieux urbains et les femmes demeurent sous-représentées. Il existe peu de contributeurs qui disposent de revenus, même partiels, pour leur participation. Ce sont majoritairement des étudiants qui participent à des projets *open source* dans le cadre de leurs études ou de leur recherche d'emploi¹⁸. Nombre d'entre eux s'investissent à titre individuel, dans des projets d'engagement civique, notamment dans le domaine de la transparence des gouvernements (*civic tech*) ou dans le domaine de la science ouverte. Ces projets valorisent les langues et les cultures des pays africains par la création de contenus, comme *African Storybook*. D'autres visent à produire des infrastructures immatérielles nationales, comme le projet *Digital Umuganda* au Rwanda, qui s'appuie sur le concept ancestral d'« Umuganda » (participation une fois par mois à des travaux d'intérêts collectifs) pour développer collectivement des applications d'intelligence artificielle de reconnaissance vocale en Kinyarwanda.

La part des contributions africaines dans les communs numériques globaux reste finalement marginale à quelques exceptions près. Si l'on en croit les données partagées par la plateforme GitHub (plateforme de dépôt de codes sources ouverts la plus populaire), les contributeurs s'affichant comme Africains ne représentaient en 2021 que 2,3 % des contributeurs actifs (sachant qu'un tiers des contributeurs ne déclare pas sa localisation géographique). La part des contributions des développeurs africains a néanmoins augmenté, passant de 0,3 % en 2010 à 2,3 % en 2020¹⁹. L'Afrique du Sud, le Nigeria, le Kenya et la RDC comptaient en 2021 plus de 100 000 contributeurs actifs. Une croissance remarquable du nombre de projets africains déposés sur GitHub est observée en 2019, notamment au Nigeria, en Égypte et au Kenya. Certains projets, comme *Open Source Community Africa*, y défendent l'Afrique comme le territoire du « prochain milliard de créateurs » de logiciels. On trouve enfin sur la plateforme des projets comme « *Made in Nigeria* » ou « *Made in Africa* ».

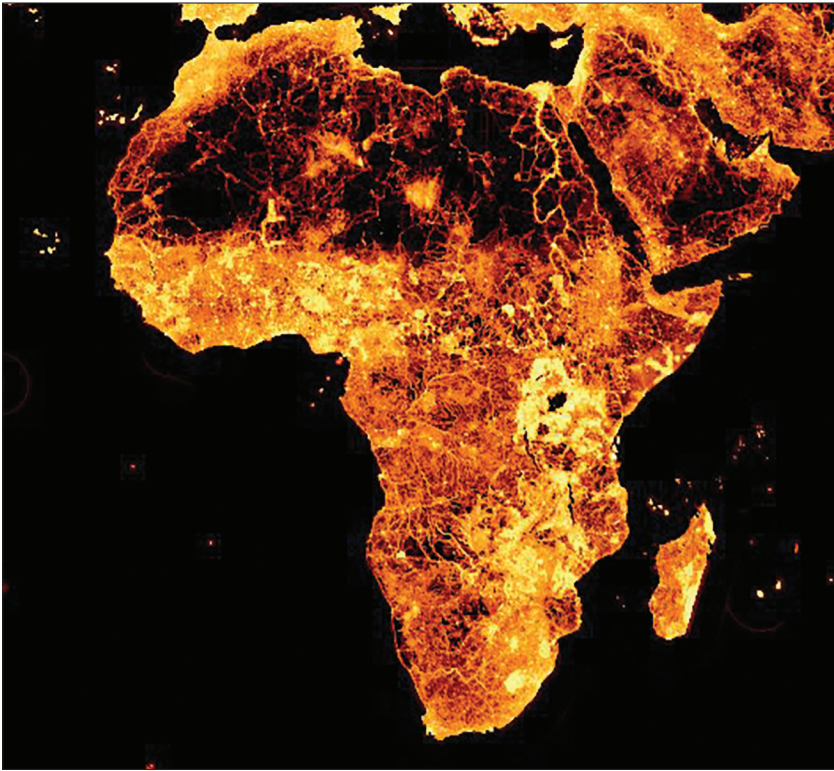
Les grandes fondations internationales cherchent à enrichir les communs de contenus et de données par des contributions africaines plus nombreuses, parfois avec le soutien de bailleurs internationaux. Des associations locales affiliées à la fondation Wikimedia ont par exemple été créées en Afrique subsaharienne pour soutenir le développement de contenus relatifs aux pays les moins représentés dans l'encyclopédie, dans les langues de ces pays et par des contributeurs qui en sont issus (carte 5.1). Elles permettent à des communautés locales de participer à l'édification d'un patrimoine culturel diversifié en ligne. Des campagnes telles que *Wiki Loves Africa* ont pour leur part permis d'augmenter massivement le nombre d'images librement réutilisables issues de 55 pays du continent. Les images soumises entre janvier 2016 et juillet 2021 ont

ainsi été vues 787 millions de fois²⁰ et participent à rendre visible et à valoriser le patrimoine du continent. D'une manière similaire, des initiatives telles que *YouthMappers*, *Humanitarian OpenStreetMap*, *Open Cities* ou *OSM Microgrants* ont établi des communautés locales de cartographes qui ont participé à créer d'importantes bases de données géographiques en Afrique subsaharienne (carte 5.2). Des communautés OSM sont présentes dans 65 % des pays du continent. De nombreux pays disposent par ailleurs de contributeurs actifs, sans pour autant qu'il y ait de communautés structurées²¹.

Carte 5.1 Présence d'associations affiliées à la fondation Wikimedia en Afrique



Source : Auteurs, à partir du logiciel Khartis. Source des données : meta.wikimedia.org (2022).

Carte 5.2 Densité des contributions sur *OpenStreetMap* en Afrique

Source : data © <https://openstreetmap.org> contributors, ODbL, Imagery © Martin Raifer, cc-by, overlay © Mapbox.

Les entités qui administrent et financent les communs numériques en Afrique subsaharienne

Les modèles de financement des communs numériques africains sont souvent hybrides, combinant des dons, des subventions publiques et des revenus marchands. Cette hybridité, perçue comme un gage d'autonomie et de stabilité financière, exige l'entretien d'une communauté de financeurs, ce qui suppose une entité légale, des statuts, un compte bancaire, et du personnel capable de répondre à des appels d'offres ou de rédiger des demandes de subvention. Ces équipes prennent rapidement un rôle déterminant dans la gestion de la ressource et doivent disposer de compétences en gestion et évaluation de projet afin de pouvoir remplir les critères définis par les différents bailleurs. Une majorité des communs numériques identifiés est ainsi caractérisée par l'existence de structures légales porteuses, réparties à parts égales en Afrique, en Europe et en Amérique du Nord. Les collectifs informels sont peu représentés dans l'échantillon étudié.

ENCADRÉ 5.8**Lacuna Fund**

Le *Lacuna Fund* est une initiative participative établie « afin de fournir aux scientifiques, chercheurs et entrepreneurs sociaux dans des contextes de revenus faibles ou moyens les ressources dont ils ont besoin pour produire des ensembles de données étiquetées qui répondent aux problèmes urgents de leurs communautés »^a. Le fond a été créé pour répondre en particulier aux besoins du *machine learning*, méthodes contemporaines d'apprentissages de l'intelligence artificielle permises par l'accès massif à des données. Alors même que l'intelligence artificielle semble offrir des opportunités de développement importantes, ces données sont en Afrique subsaharienne inexistantes ou de mauvaise qualité, voire discriminantes (les populations les plus marginalisées étant mal représentées).

Le *Lacuna Fund* regroupe aujourd'hui la Fondation Rockefeller, Google.org, le Centre canadien de recherche pour le développement international et l'agence allemande de coopération internationale pour le développement (GIZ). Il soutient des projets *via* l'attribution de subventions suite à des appels à projets thématiques. Les données générées dans le cadre de ces projets « sont développées et détenues localement et mises ouvertement à la disposition de la communauté internationale tout en respectant les meilleures pratiques en matière d'éthique et de respect de la vie privée ».^b

a. <https://lacunafund.org/fr/>

b. <https://lacunafund.org/fr/>

Les communs numériques : opportunités et défis pour le développement de l'Afrique

Les communs numériques : une opportunité pour le développement de l'Afrique

Des possibilités et des capacités d'innovation dans un large spectre de domaines d'application

Les communs numériques identifiés en Afrique subsaharienne sont représentés dans tous les secteurs de développement. Leur impact s'étend aussi bien dans les milieux urbains que ruraux, d'un pays à un autre. Ils permettent d'abord des économies pour le secteur privé, par exemple grâce à l'utilisation d'images librement accessibles (Erickson *et al.* 2015). Ils favorisent également une diffusion de l'innovation (encadré 5.9) : aucune structure, organisation ou entreprise n'est privée de l'accès à la ressource et donc de la possibilité d'inventer de nouveaux produits et services. Ainsi, une base de données ouverte permettra à tous les acteurs et actrices du numérique d'un pays de l'utiliser pour développer des logiciels et des applications. Ces ressources peuvent être des technologies clés

qui ouvrent la possibilité de développer des applications dans de nombreux domaines. Les communs permettent ainsi à des entrepreneurs partout dans le monde de s'affranchir de la dépendance à des technologies détenues par des entreprises généralement situées dans le Nord global.

ENCADRÉ 5.9

WaziHub

WaziHub (*Open-Hub* en swahili) est un projet visant à stimuler les innovations dans le domaine de l'Internet des objets (IoT) et du *Big Data* en Afrique. Lancé en 2015 sur financements européens Horizon2020, son objectif est de développer des logiciels et du matériel ouverts pour permettre aux entrepreneurs africains de créer facilement des solutions basées sur ces technologies. Le projet offre des ressources et un accompagnement de bout en bout. Il met à disposition un kit de développement gratuit pour un prototypage rapide de solutions, basé sur du logiciel et du matériel libre. Il offre aussi un accès entièrement gratuit à une plateforme de cloud computing pour développer des applications personnalisées, *via* une interface ouverte. Le projet donne ensuite accès à des formations pour le renforcement des capacités des entrepreneurs et permet de rapprocher ces derniers d'experts et de chercheurs dans le domaine de l'IoT. Environ 48 *start-ups* ont utilisé la technologie de *WaziHub* pour développer des solutions. Plus de 2 000 personnes ont utilisé les ressources et suivi les formations du projet. *WaziHub* collabore étroitement avec des centres d'innovation dans plusieurs pays du continent. La technologie offerte par le projet est entièrement *open source* et développée sur GitHub avec une petite communauté de développeurs. Le code a déjà été cloné plusieurs fois par d'autres communautés.

Le projet *WaziHub* est coordonné par la fondation Bruno Kessler, basée en Italie. Le consortium comprend sept partenaires de quatre pays africains (Burkina Faso, Ghana, Sénégal et Togo) et cinq partenaires de quatre pays européens (France, Allemagne, Italie et Portugal). Il réunit des développeurs, des experts en technologie et des entreprises africaines. Le projet est essentiellement financé par des aides publiques.

Des infrastructures numériques ouvertes au service d'une économie inclusive

La révolution numérique a permis à des communs numériques d'atteindre des échelles sans précédent²². De nombreux communs numériques sont ainsi progressivement reconnus comme de véritables infrastructures immatérielles qui permettent la maintenance de systèmes devenus vitaux pour de nombreux acteurs de l'économie numérique (à l'instar des routes ou des ponts dans le monde matériel²³). Ces infrastructures sont d'autant plus intéressantes qu'elles reposent sur des modes de gouvernance multi-acteurs qui limitent les dépendances à un acteur unique (public ou privé) et qui garantissent un usage inclusif de la ressource.

En Afrique subsaharienne, on assiste de la même manière à une reconnaissance progressive par les secteurs publics et privés du rôle des communautés en matière de mutualisation des coûts et de potentiel d'innovation. On observe par exemple une utilisation de plus en plus large de logiciels libres dans le domaine de la santé publique. Au Lesotho, le gouvernement a joué un rôle moteur dans l'utilisation et le développement d'OSM pour les programmes de planification urbaine et rurale²⁴. De la même manière, l'entreprise africaine Andela de développement de logiciels contribue largement aux projets *open source* dont ses activités dépendent, considérant aussi que cette contribution participe à la formation et à la renommée internationale de ses employées et employés.

Les autorités publiques trouvent également un intérêt dans les communs par le fait que des solutions développées au départ pour répondre à des besoins locaux ont pu se déployer dans le monde entier. C'est le cas par exemple d'*OpenMRS* sur les systèmes de gestion des informations patients (encadré 5.5). C'est sur la base de cette observation que de nouvelles collaborations internationales pour le développement et la maintenance d'infrastructures numériques partagées voient le jour (comme *GovStack*).

Des communautés de pratiques qui agissent comme connecteurs socioéconomiques

À travers l'idée de ressources partagées (connaissances, information, équipements, espace), les communs numériques sont au centre de dynamiques collaboratives et d'*empowerment* qui agissent comme connecteurs socioéconomiques. Ils offrent l'avantage de mêler secteurs formel et informel, secteurs public et privé, industries et universités, expertise et pratique, milieux urbains et ruraux, diaspora africaine et pays d'origine.

On observe ainsi que les communs numériques africains s'organisent en réseau, par type de ressources, notamment au niveau panafricain et international. AfricaOSH (*Africa Open Science Hardware*) est par exemple l'un des réseaux les plus dynamiques de *fablabs* sur le continent. Par opposition à certaines interventions fondées essentiellement sur la mise à disposition de ressources numériques développées dans le Nord global, ces réseaux africains permettent la prise en compte de l'ensemble des besoins et des structures sociales à l'œuvre dans la production et la réception d'une ressource numérique, au-delà de la nature même de la ressource. La connaissance par exemple est appréhendée comme le résultat d'un processus d'apprentissage, donc d'un processus social, et non comme la simple formalisation numérique d'un ensemble d'informations.

Les communs numériques représentent enfin des projets concrets de coopération entre des citoyens de différents pays et origines, parfois au niveau global. Ils ne reposent pas sur un transfert vertical de connaissances, mais plutôt sur un apprentissage mutuel basé sur la co-création. En tant que tels, ils ouvrent la voie à des partenariats d'égal à égal, véritablement créateurs de nouvelles capacités pour toutes les parties engagées²⁵.

Défis au déploiement du potentiel des communs numériques

La contribution des communs numériques africains au développement local durable n'est plus à démontrer. Toutefois, il serait naïf de croire que cela se fait sans obstacle à surmonter. Tout comme l'entrepreneuriat numérique, ils sont d'abord confrontés aux défis infrastructurels traditionnels (électricité, connectivité) formellement identifiés en Afrique. Le manque de littératie et les inégalités d'accès au numérique restent des freins au déploiement des communs. On observe par exemple que le nombre de contributeurs actifs dans un pays sur Wikipédia est corrélé à l'indice de développement humain (Graham, De Sabbata, et Zook 2015). Le faible développement des wifis communautaires en Afrique subsaharienne pourrait s'expliquer aussi par la faible connaissance des bénéfices d'un meilleur accès à l'information et le développement limité de certaines compétences techniques (Internet Society 2017a). Les communs numériques font également face à des difficultés spécifiques.

Des communs numériques non inscrits en priorité dans les politiques nationales

Les stratégies numériques du continent sont majoritairement orientées vers la formalisation des activités économiques et le renforcement de l'État au détriment des communautés africaines. Par conséquent, on assiste à un développement fragile des communs numériques en Afrique subsaharienne. Cette attitude peut s'expliquer par une prise de conscience limitée des potentiels des communs numériques au sein des États, des agences publiques et des grandes et moyennes entreprises, et par l'absence de soutiens institutionnels. Cette situation peut aussi être liée aux priorités stratégiques qui orientent les politiques publiques du numérique depuis plusieurs décennies en Afrique et qui sont davantage focalisées sur le développement de la connectivité, la création d'entreprises et de nouveaux emplois dans le secteur des TIC et la transformation numérique des services publics. Ces priorités stratégiques visent à soutenir la formalisation des activités économiques et le renforcement des États, par exemple à travers le déploiement de registres d'État civil numérisés, ou encore à travers l'amélioration des systèmes de collecte d'impôts, tels que la taxe sur la valeur ajoutée. Quand bien même des initiatives de communs numériques prospèrent, elles peuvent parfois venir se heurter à d'autres réalités politico-économiques. En 2013, la Banque centrale du Kenya a par exemple porté plainte contre les membres de la fondation *Grassroots Economics* (encadré 5.10) qui avait participé au développement de la monnaie complémentaire Bangla-Pesa.

ENCADRÉ 5.10***Grassroots Economics***

Grassroots Economics est une fondation à but non lucratif qui vise à favoriser le développement économique par l'introduction de monnaies complémentaires locales et inclusives. Elle est née au sein de communautés marginalisées au Kenya. Son premier projet de monnaie complémentaire, Bangla-Pesa, a été mis en place en 2013 dans le bidonville de Bangladesh, à proximité de Mombasa. La fondation développe aujourd'hui des projets de monnaies complémentaires dans 45 localités au Kenya et deux localités en Afrique du Sud. Elle souhaite accompagner leur déploiement partout dans le monde.

Les monnaies complémentaires développées par la fondation *Grassroots Economics* fonctionnent comme des bons d'achat ou des obligations de crédit sans intérêt. La valeur de ces bons est fondée sur la reconnaissance par la communauté de petites entreprises et de consommateurs locaux de la monnaie ainsi créée. La communauté peut établir ses propres règles d'émission et de distribution de la monnaie. Selon les évaluations des programmes menés par la fondation, l'introduction de ces monnaies, en complément des monnaies nationales, a permis de créer un moyen d'échange stable pour le développement local, en réduisant la dépendance à des liquidités et à des marchés externes. Grâce au développement de ce nouveau service financier local, les communautés ayant participé à ces programmes ont connu une augmentation du commerce, des investissements et du nombre d'emplois. La fondation décrit elle-même les accords passés entre les membres des différentes communautés comme des « communs économiques ».

La fondation a créé la « *Grassroots Economic Commons License* » (GECL), une licence ouverte qui définit les droits et les obligations des communautés. Elle accompagne les communautés dans l'utilisation de cette licence et dans l'adaptation des ressources et des outils à leurs besoins. Ses activités sont financées *via* des subventions et des dons, essentiellement apportés par des bailleurs ou des ONG dans le cadre de programmes de développement qui utilisent l'approche et les services déployés par la fondation.

La disponibilité limitée des financements et la dépendance économique aux partenaires internationaux

Les aides financières mises à disposition des communs numériques sont souvent des micro-subventions, pour des activités liées à des projets ou à des campagnes spécifiques. Cela s'explique par trois facteurs : la difficulté à estimer ou à mesurer la valeur d'une ressource immatérielle non marchande ; les incertitudes sur le besoin réel en financement ; l'imprévisibilité relative aux réutilisations futures des ressources développées. Le développement d'un commun numérique reste en effet associé à une certaine part de risque. Il est également plus difficile d'offrir des collatéraux ou des garanties financières aux personnes qui investissent dans des communs numériques, du fait de l'absence, dans la majorité des cas, de biens à saisir en cas d'échec du projet.

La transition d'un collectif ponctuel qui collabore sur un projet spécifique vers une communauté active dans la durée pour la gestion d'une ressource pérenne est donc un chemin difficile pour de nombreuses initiatives émergentes de la société civile. Elle suppose pour les communautés engagées d'être en capacité de se greffer aux donateurs et donatrices ou aux bailleurs de fonds internationaux pour bénéficier de fonds conséquents et dans la durée (encadré 5.11). Grâce au soutien de l'Humanitarian *OpenStreetMap Team* (HOT) et de la Banque mondiale, la Tanzanie est par exemple devenue l'un des pays africains cartographiant sur OSM le plus grand nombre de bâtiments sur le continent²⁶.

ENCADRÉ 5.11

Energypedia

Energypedia a été initialement conçu comme un outil interne pour la gestion des connaissances des projets liés à l'énergie au sein de la GIZ. L'intérêt de partenaires extérieurs a amené la GIZ à rendre le wiki public et accessible à tout le monde en 2010. En 2012, le projet *Energypedia* a été externalisé pour devenir une ONG indépendante.

Energypedia est aujourd'hui une plateforme wiki pour l'échange collaboratif de connaissances sur les énergies renouvelables, l'accès à l'énergie et l'efficacité énergétique dans les pays en développement. En 2021, elle comptait plus de 5 000 articles consultés près de deux millions de fois dans l'année, partout dans le monde. Elle reçoit aujourd'hui près de 90 000 visites mensuelles, de 212 pays différents. En 2021, 12 000 utilisateurs étaient enregistrés, majoritairement des Suds. D'après un sondage réalisé en 2019 auprès de ses utilisateurs, plus de la moitié des utilisateurs se déclare basée en Afrique. Un nombre important de contributeurs travaille pour des ONGs, les secteurs public et privé. La plateforme ne rémunère jamais directement ses contributeurs. En revanche, certains employeurs rémunèrent la rédaction d'articles.

Energypedia est une ONG basée en Allemagne, travaillant avec une équipe réduite, majoritairement à temps partiel. Cette équipe de salariés a développé des règles de conduite pour les contributeurs, telles que l'interdiction de la promotion des énergies fossiles ou nucléaires, ou encore des contenus publicitaires visant la promotion de solutions commerciales spécifiques. Cette équipe se charge également du maintien des standards de rédaction et d'organisation des articles, sans vérifier en détail la qualité des contenus. Les contributeurs peuvent donc contribuer librement au wiki et soumettre des idées d'actions stratégiques, mais ne participent pas directement à la définition des orientations de l'ONG.

Energypedia repose en majorité sur des fonds publics, ainsi que sur les dons de quelques particuliers. Les fonds publics proviennent généralement de subventions d'organismes de développement. Une entreprise privée, *Energypedia Consult*, a été créée en 2012. Elle développe des services de conseil en gestion des connaissances et en évaluation des programmes énergétiques. Elle reverse ses profits à l'ONG, ce qui permet de couvrir certains coûts récurrents tels que la maintenance du wiki, sans pour autant couvrir les coûts de l'ensemble des activités de la plateforme.

Modèles propriétaires ou ouverts ? Un dilemme pour les contributeurs africains aux communs numériques

La plupart des espaces d'innovation numérique ne mettent que très peu en avant les modèles qui s'écartent des schémas classiques de la propriété intellectuelle. En dehors des *fablabs*, peu de porteurs de communs africains s'inscrivent directement dans un contre-modèle à l'entrepreneuriat classique ou utilisent directement la notion de communs pour se décrire (on peut mentionner *AfricArXiv* et *Laws.Africa*).

Les communs numériques en Afrique subsaharienne se forment le plus souvent en réponse à un problème spécifique. Les valeurs d'ouverture, de gouvernance partagée ou encore tout simplement de collaboration sont des éléments qui se greffent progressivement au projet, souvent par nécessité, lorsque la solution passe par la mobilisation d'une communauté par exemple. Les jeunes entrepreneurs soulignent que les faibles revenus des membres d'une communauté ne permettent pas d'investir dans des projets collectifs à long terme et qu'ils préfèrent souvent se tourner à terme vers des systèmes propriétaires qui permettent de monétiser rapidement les investissements. Les communs sont donc des formes organisationnelles possibles parmi d'autres, que de jeunes entrepreneurs comparent de manière pragmatique entre eux. Les communs sont généralement favorisés lorsqu'il s'agit de développer des projets au sein et avec une communauté (tels que la valorisation du patrimoine culturel d'une région ou d'un espace linguistique), et qui doivent remplir des objectifs non seulement économiques, mais aussi sociaux ou environnementaux.

Les motivations pour participer à un commun numérique peuvent être multiples. Ainsi, la plupart des jeunes entrepreneurs s'engagent dans les communs pour acquérir des compétences qui ne sont pas nécessairement accessibles ou disponibles au sein des cursus universitaires, pour augmenter les chances de trouver un emploi ou pour se lancer dans un projet entrepreneurial, dans un contexte où les emplois formels sont rares²⁷. Pour les membres les plus actifs de ces communautés, qui prennent des fonctions de coordination, la participation aux communs peut également devenir un tremplin pour rejoindre le secteur privé ou des organisations internationales.

La participation aux communs numériques peut ainsi parfaitement s'articuler avec des dynamiques entrepreneuriales et parfois appuyer ces dernières : on observe que de nombreuses personnes qui administrent ou contribuent aux communs alternent entre activités contributives et privées. Enfin, les profils et les trajectoires des contributeurs aux communs numériques se recoupent largement avec les entrepreneurs numériques.

Des communs numériques en proie aux risques d'accaparement

L'intégration des communs numériques africains dans des trajectoires professionnelles ou entrepreneuriales peut favoriser le détournement de certaines ressources à des fins personnelles ou privées. Elle pose la question des modes de gouvernance et des modèles économiques, afin d'éviter la préemption de

ressources communes par des entrepreneurs individuels à des fins personnelles. Ce risque est également posé vis-à-vis d'acteurs internationaux, qui peuvent bénéficier des ressources locales développées par des communautés pour développer leurs services.

Afin de prévenir ces risques, certains porteurs de communs ont recours à des licences plus restrictives, qui encadrent plus strictement les usages de la ressource. D'autres développent des modèles coopératifs pour assurer la maintenance des ressources communes selon des modes de décision démocratiques, comme le projet *e-Boda Coop* en Tanzanie (encadré 5.12).

ENCADRÉ 5.12

***e-Boda Coop* en Tanzanie**

Le projet *e-Boda Coop* (coopérative de Boda Bodas électriques) vise à établir des coopératives de transport électrique détenues par les travailleurs afin de donner aux communautés les moyens de prendre part à la production, à l'exploitation et aux bénéfices des services de mobilité. Il se concentre sur les motocyclettes Boda Bodas. Le modèle de la coopérative doit permettre aux communautés locales de tirer le maximum de valeur ajoutée économique, sociale et environnementale des services de transport et des services connexes : les communautés participent à la conception, la production et l'entretien des motos électriques, mais aussi à l'exploitation de la flotte de motos électriques pour fournir des services de mobilité et de la plateforme numérique pour la réservation de trajets, la livraison et la location.

Le projet développe à ce jour une expérience pilote dans la région de Tanga en Tanzanie, qui vise à améliorer les services de Boda Bodas en jouant sur trois niveaux :

- Les motos utilisant des moteurs thermiques seront remplacées par des motos électriques avec des batteries interchangeables, qui seront assemblées sur place. Cette évolution technique permet à la fois d'améliorer la qualité de l'air local et de réduire le bruit, mais aussi de diminuer le coût d'achat des véhicules et former les conducteurs et conductrices à la réparation de ceux-ci.
- Une coopérative de conducteurs sera créée pour partager la flotte de motos électriques et les outils pour la maintenance.
- Une plateforme numérique et une application à code source ouvert seront mises en place pour simplifier la commande d'une course. Celle-ci sera basée sur une ressource open source existante.

Le projet repose sur un modèle original de financement de coopératives par un prêt, que la coopérative de chauffeurs de Boda Bodas nouvellement créée pourra contracter auprès d'une coopérative existante (dans ce cas Robotech Labs Limited – Robotech) et rembourser avec un intérêt à un taux faible après une première période d'activité de trois ans. Il est né d'une collaboration entre deux organisations tanzaniennes (Robotech et Tanzania Open Innovation Organization – TOIO), une organisation chinoise (Shenzhen Open Innovation Lab – SZOIL) et une organisation française (Fabrique des Mobilités – FabMob).

Conclusion

En ce qu'ils favorisent une répartition plus équitable des capacités d'innovation et des conditions de concurrence, les communs numériques représentent un potentiel catalyseur du développement durable en Afrique subsaharienne. Ils permettent à tous d'accéder à des informations, des services et des outils favorisant la création de valeur locale. Ils font figure d'infrastructures immatérielles d'une économie de la connaissance. Enfin, portés par des communautés de pratiques, ils jouent un rôle de connecteurs socioéconomiques et de moteurs d'apprentissage mutuel, sur la base de projets concrets de collaboration.

En cela, les communs numériques représentent une alternative crédible à une conception de l'entrepreneuriat numérique qui repose sur des objectifs de croissance exponentielle et des modèles propriétaires, et qui favorise la création d'acteurs quasi monopolistiques concentrant la majorité de la richesse créée dans l'économie numérique. Or, cette conception est aujourd'hui dominante dans les discours et les stratégies des organisations internationales et des États africains. Elle se heurte toutefois à des réalités plus contrastées, à la fois sur le plan local et sur le plan international, comme le montre l'étude de Friederici, Wahome et Graham (2020). Cette même étude constate d'ailleurs que finalement, au-delà des discours, l'entrepreneuriat numérique africain se tourne aujourd'hui plutôt vers des innovations incrémentales pour des marchés locaux ou régionaux et qu'il est associé à une croissance plutôt lente et linéaire.

L'analyse plus détaillée des communs numériques en Afrique subsaharienne, notamment des profils et des attentes des contributeurs africains, a montré que les participantes et les participants aux communs ne se réclament majoritairement pas comme porteurs d'un contre-modèle. En cela, et comme c'est le cas également pour nombre de *fablabs* (voir chapitre 4), ils se démarquent des positions militantes de leurs homologues d'Europe ou d'Amérique du Nord. Ils présentent des démarches individuelles et collectives pragmatiques, articulant des logiques de communs et des logiques entrepreneuriales plus classiques.

Si cette articulation peut engendrer certains risques (l'accaparement de ressources communes par exemple), elle est considérée par les porteurs de communs numériques eux-mêmes comme une opportunité pour l'Afrique. Elle est une chance supplémentaire pour les Africains dès lors qu'ils souhaitent privilégier des activités tournées vers des manières de produire, d'habiter et de vivre dans le monde garantissant la reproduction conjointe des communautés humaines et des écosystèmes dont ils sont des parties prenantes et dans lesquels ils agissent et sont insérés. Si son développement reste fragilisé par un certain nombre de défis structurels, il offre de nouvelles voies de développement et de partenariats multi-acteurs en mesure de défendre et porter les réalités, les besoins et les solutions endogènes à l'Afrique.

Notes

1. Ces recherches ont été réalisées en 2022 sur financement de l'Agence française de développement (AFD). L'ensemble des données collectées peut être visualisé et téléchargé sur [Airtable](https://airtable.com/shrmQ4b9y6GSd2Tnn/tblnZ1YqqellQJXx3) : <https://airtable.com/shrmQ4b9y6GSd2Tnn/tblnZ1YqqellQJXx3>. L'outil Airtable permet de filtrer et de naviguer à travers un catalogue collaboratif. Les utilisateurs peuvent compléter le catalogue à travers un formulaire en ligne.
2. Nous adoptons pour ce chapitre une démarche non systématique de langage inclusif. Nous mentionnons dans la mesure du possible le masculin et le féminin à la première apparition du mot et conservons la forme masculine pour le reste du texte, étant entendu que cette forme recouvrira le masculin et le féminin sauf mention expresse. Pour les accords, sera adoptée la règle de proximité qui consiste à accorder les mots avec le terme le plus rapproché.
3. Données : Statistics (itu.int)
4. L'USSD (*Unstructured Supplementary Service Data*) est une fonctionnalité qui permet d'échanger des informations sur des réseaux GSM (*Global System for Mobile communications*), sans accès Internet.
5. <https://data.worldbank.org/indicator/IT.NET.USER.ZS>
6. Les termes mobilisés peuvent différer, mais ils se rejoignent sur le potentiel pour le développement durable offert par l'accès à des ressources numériques garanti par le recours à des licences libres. Plus spécifiquement, dans la littérature, la notion de « ressources ouvertes » renvoie à des enjeux de libre circulation de l'information et de la connaissance, de transparence et de soutien à l'innovation. La notion de « biens publics numériques » renvoie à des enjeux de mutualisation des ressources, d'efficacité, de participation aux ODD et de coopération internationale. Le recours à la notion de « biens publics mondiaux numériques » évoque même la nécessité d'une responsabilité partagée des États pour la protection, voire la participation à la gestion, de ces ressources. La notion de « communs numériques » ajoute les enjeux de développement des capacités par la contribution, de distribution de la création de valeur et de développement de structures alternatives aux concentrations de l'économie numérique.
7. La non rivalité d'un bien désigne le fait que sa consommation par une personne n'a pas d'effet sur la quantité disponible de ce même bien pour les autres individus.
8. Communs de contenus cartographiés en Afrique subsaharienne : African Storybook, [AfricArXiv](#), [AgShare Planning and Pilot Project](#), [AirGéo](#), [Arduino](#), [Audiopedia](#), [Appropedia](#), [Beautiful Trouble](#), [BSF Thema](#), [Energypedia](#), [FLOSS Manuals](#), [Ethnos Project](#), [Grainothèque](#), [HarassMap](#), [Initiatives Open COVID19 Sénégal](#), [Kiwix](#), [Laws.Africa](#), [Livrescolaire.fr](#), [Local Open GovLab](#), [Open Food Network](#), [Precious Plastic](#), [Project Gutenberg](#), [Public Lab](#), [SEOSAW](#), [UCT Knowledge Co-Op](#), [WAZIUP](#) [Open Source IoT and Cloud platform](#), [WeFarm](#), [WikiFundi](#), [Wiki Kouman](#), [Wikimedia Community User Group Côte d'Ivoire](#), [WikiSigns](#), [Wikiversité](#).
9. <https://www.budapestopenaccessinitiative.org/read/>
10. <https://fr.unesco.org/themes/tic-education/relevances>

11. Communs de données cartographiés en Afrique subsaharienne : AfTerFibre, Africa GeoPortal, Africa Open DEAL, African Bird Atlas Project, AirGéo, Common Voice Kinyarwanda, Data Transport, DigitalTransport4Africa, Ethnos Project, GBIF, Global Open Facility Registry (GOFR), Grainothèque, GreenAlert, Hand-in-Hand geospatial data platform, HarassMap, Initiatives Open COVID19 Sénégal, IWACU Open Data, Laws.Africa, Local Open GovLab, Masakhane, openAFRICA, Open Food Facts, Open Food Network, Open Schools Kenya, OpenStreetMap, OpenUp, Sénégal Ouvert, SEOSAW, Trufi, Ushahidi.
12. Communs de logiciels cartographiés en Afrique subsaharienne : Apache Fineract, Arduino, Bisa Health Application, Code for Senegal, Community Exchange Systems Ltd, Data Transport, echOpen Foundation, Emmabuntüs, Gitcoin, Grassroots Economics, Hand-in-Hand geospatial data platform, Initiatives Open COVID19 Sénégal, Junebug, Kiwix, Linguere Fablab, Local Open GovLab, Masakhane, Mojaloop, Molo, MomConnect, Nubian VR, OLIP (Offline Internet Platform), Open CRVS, Open Djelibia, Open Food Network, OpenHMIS, OpenMRS, Open Robotics, Open-Sankoré, OpenSRP, OpenUp, Platform, Precious Plastic, Raspberry Pi, SatNOGS, SmartElect, SORMAS, Trufi, Ushahidi, VideoLAN, WAZIUP Open Source IoT and Cloud platform, WeFarm, WikiFundi.
13. Communs de matériels informatiques cartographiés en Afrique subsaharienne : Arduino, echOpen Foundation, Initiatives Open COVID19 Sénégal, Linguere Fablab, LowTechLab, My Human Kit, Open Food Network, Open Source Ecology, Open Source Medical Supplies (OSMS), Precious Plastic, Raspberry Pi, WAZIUP Open Source IoT and Cloud platform.
14. Communs de protocoles et standards cartographiés en Afrique subsaharienne : AFRINIC's Resource Certification Program (RPKI), Akoma Ntoso, Arduino, Code for Senegal, Gitcoin, Local Open GovLab, SEOSAW.
15. <https://openair.africa/africas-maker-movement-an-overview-of-ongoing-research/>
16. <https://sustainoss.org/assets/pdf/SustainOSS-west-2017-report.pdf>
17. <https://archive.uneca.org/publications/africa-data-revolution-report-2018>
18. <https://researchictafrica.net/2022/05/30/mapping-african-digital-infrastructures-a-qualitative-analysis-of-open-source-contributions/>
19. <https://researchictafrica.net/2022/06/12/mapping-african-digital-infrastructures-part-2-a-quantitative-analysis-of-open-source-contributions/>
20. <https://www.wikiinafrica.org/project/wiki-loves-africa/>
21. <https://www.hotosm.org/updates/the-state-of-openstreetmap-in-africa/>
22. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Wikip%C3%A9dia:Statistiques>
23. <https://www.fordfoundation.org/work/learning/research-reports/roads-and-bridges-the-unseen-labor-behind-our-digital-infrastructure/>
24. <https://medium.com/@kateregga1/the-state-of-openstreetmap-in-africa-223ecadd5556>
25. https://www.academia.edu/8235120/Peer-to-Peer_Networks_for_Knowledge_Sharing_in_International_Development_Cooperation
26. <https://medium.com/@kateregga1/the-state-of-openstreetmap-in-africa-223ecadd5556>
27. <https://researchictafrica.net/2022/05/30/mapping-african-digital-infrastructures-a-qualitative-analysis-of-open-source-contributions/>

Bibliographie

- AfricArena. 2021. « The State of Tech in Africa 2021 ». Rapport annuel. AfricArena.
- Banque mondiale. 2016. « World Development Report 2016: Digital Dividends ». Rapport annuel. Washington, D.C.: La Banque mondiale.
- . 2019. « Rapport dans le développement dans le monde 2019. Le travail en mutation. » Rapport annuel. Washington, DC: La Banque mondiale. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/281991545151125958/pdf/Main-Report.pdf>.
- . 2021. « World Development Report 2021. Data for Better Lives ». Washington, D.C.: Banque mondiale.
- Benkler, Yochai. 2007. *The Wealth of Networks : How Social Production Transforms Markets and Freedom*. Yale University Press.
- Berrou, Jean-Philippe, et Kevin Mellet. 2020. « Une révolution mobile en Afrique subsaharienne ? » *Reseaux* 219 (1): 11-38.
- Broca, Sébastien. 2021. « Communs et capitalisme numérique : histoire d'un antagonisme et de quelques affinités électives ». *Terminal. Technologie de l'information, culture & société*, n° 130 (juin). <https://doi.org/10.4000/terminal.7595>.
- Broca, Sébastien, et Benjamin Coriat. 2015. « Le logiciel libre et les communs. Deux formes de résistance et d'alternative à l'exclusivisme propriétaire ». *Revue internationale de droit économique* t. XXIX (3): 265-84. <https://doi.org/10.3917/ride.293.0265>.
- CNUCED. 2019. « Rapport sur le commerce et le développement 2019. Le financement d'une nouvelle donne écologique mondiale. » Genève: ONU.
- . 2021. « Rapport sur l'économie numérique 2021. Flux de données transfrontalières et développement : le numérique, au profit de qui ? » Genève: ONU.
- Coriat, Benjamin. 2015. *Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*. Les Liens qui Libèrent. Association Recherche & Régulation.
- Erickson, Kris, Paul J. Heald, Fabian Homberg, Martin Kretschmer, et Dinusha Mendis. 2015. « Copyright and the Value of the Public Domain: An Empirical Assessment ». SSRN Scholarly Paper. Rochester, NY. <https://papers.ssrn.com/abstract=2571220>.
- Fox, Mathilde, et Nathalie Van Droogenbroeck. 2017. « Les nouveaux modèles de mobile Banking en Afrique : un défi pour le système bancaire traditionnel ? » *Gestion* 2000 34 (5-6): 337-60. <https://doi.org/10.3917/g2000.345.0337>.
- Friederici, Nicolas, Michel Wahome, et Mark Graham. 2020. *Digital Entrepreneurship in Africa: How a Continent Is Escaping Silicon Valley's Long Shadow*. The MIT Press.
- Goldfarb, Avi, et Catherine Tucker. 2019. « Digital Economics ». *Journal of Economic Literature* 57 (1): 3-43. <https://doi.org/10.1257/jel.20171452>.
- Goujon, Michaël, et Joël Cariolle. 2019. « Infrastructure et économie numérique en Afrique subsaharienne et dans l'UEMOA : état des lieux, acteurs, et nouvelles vulnérabilités ». *FERDI*, Notes brèves, . <https://ferdi.fr/publications/infrastructure-et-economie-numerique-en-afrique-subsaharienne-et-dans-l-uemoa-etat-des-lieux-acteurs-et-nouvelles-vulnerabilites>.

- Graham, Mark, Stefano De Sabbata, et Matthew Zook. 2015. « Towards a Study of Information Geographies: (Im)Mutable Augmentations and a Mapping of the Geographies of Information ». *Geo: Geography and Environment* 2 (1): 88-105. <https://doi.org/10.1002/geo2.8>.
- Grinberger, A. Yair, Marco Minghini, Levente Juhász, Godwin Yeboah, et Peter Mooney. 2022. « OSM Science: The Academic Study of the OpenStreetMap Project, Data, Contributors, Community, and Applications ». *ISPRS Int. Geo-Inf* 11 (4): 230.
- GSMA. 2012. « Sub-Saharan Africa Mobile Observatory 2012 ». Londres: GSMA. https://www.gsma.com/publicpolicy/wp-content/uploads/2013/01/gsma_ssamo_full_web_11_12-1.pdf.
- . 2018. « L'Économie Mobile : L'Afrique de l'Ouest 2018 ». Londres: GSMA. <https://www.gsma.com/subsaharanafrica/wp-content/uploads/2018/11/2018-04-11-dd7760bf439236e808ea61ee986845eb.pdf>.
- . 2019. « L'Économie Mobile : Afrique de l'Ouest 2019 ». Londres: GSMA. https://www.gsma.com/mobileeconomy/wp-content/uploads/2020/03/GSMA_MobileEconomy2020_West_Africa_FRE.pdf.
- . 2020. « L'Économie Mobile : Afrique Subsaharienne 2020 ». Londres: GSMA. https://www.gsma.com/mobileeconomy/wp-content/uploads/2020/09/GSMA_MobileEconomy2020_SSA_Fre.pdf.
- . 2021. « L'Économie Mobile : Afrique Subsaharienne 2021 ». Londres: GSMA. https://www.gsma.com/mobileeconomy/wp-content/uploads/2021/09/GSMA_ME_SSA_2021_French_Web_Singles.pdf.
- Hjort, Jonas, et Jonas Poulsen. 2019. « The Arrival of Fast Internet and Employment in Africa ». *American Economic Review* 109 (3): 1032-79. <https://doi.org/10.1257/aer.20161385>.
- Huet, Jean-michel. 2017. *Le digital en Afrique – Les cinq sauts numériques*. Michel Lafon.
- Internet Society. 2017a. « 2017 Internet Society Global Internet Report: Paths to Our Digital Future ». Rapport annuel. <https://future.internetsociety.org/2017/wp-content/uploads/sites/3/2017/09/2017-Internet-Society-Global-Internet-Report-Paths-to-Our-Digital-Future.pdf>.
- . 2017b. « Supporting the Creation and Scalability of Affordable Access Solutions: Understanding Community Networks in Africa ». Rapport d'étude. <https://www.internet-society.org/resources/doc/2017/supporting-the-creation-and-scalability-of-affordable-access-solutions-understanding-community-networks-in-africa/>.
- Koomar, Saalim, et Stephen Jull. 2020. « Open Educational Resources in Africa: A Curated Resource List ». EdTech Hub Helpdesk Response 20. London, UK. <https://docs.edtech-hub.org/lib/10.5281/zenodo.3906041>.
- Lemma, Florian, Diego Saez-Trumper, Robert West, et Leila Zia. 2019. « Why the World Reads Wikipedia: Beyond English Speakers ». In *The Twelfth ACM International Conference*, 626. New York: Association for Computing Machinery. <https://doi.org/10.1145/3289600.3291021>.
- Mboa Nkoudou, Thomas Hervé. 2017. « Benefits and the hidden face of the maker movement: Thoughts on its appropriation in African context ». *Liinc em Revista* 13 (juin). <https://doi.org/10.18617/liinc.v13i1.3774>.

- . 2020. « Les makerspaces en Afrique francophone, entre développement local durable et technocolonialité: Trois études de cas au Burkina Faso, au Cameroun et au Sénégal ». Thèse de doctorat, Université de Laval.
- Nubukpo, Kako. 2019. *L'urgence africaine : changeons le modèle de croissance !* Odile Jacob.
- Nyakanini, Grace, Maurice Sayinzoga, Nicholas Gates, Erik Almqvist, et Kutay Erkan. 2020. « Unlocking the Digital Economy in Africa: Benchmarking the Digital Transformation Journey ». Dial et SmartAfrica.
- ONU (Organisation des Nations Unies). 2020. « Rapport du Secrétaire général : Plan d'action pour la coopération numérique ». ONU.
- Open AIR (Open African Innovation Research). 2020. « Scaling Innovation. How open collaborative models help scale Africa's knowledge-based enterprises ». Research Report. Cairo, Cape Town, Johannesburg, Lagos, Nairobi and Ottawa: Open AIR network.
- Peugeot, Valérie. 2014. « Les Communs, une brèche politique à l'heure du numérique ». In *Les débats du numérique*, édité par Maryse Carmes et Jean-Max Noyer, 77-98. Territoires numériques. Paris: Presses des Mines. <http://books.openedition.org/pressesmines/1663>.
- Piron, Florence, Antonin Benoît Diouf, Marie Sophie Dibounje Madiba, Thomas Hervé Mboa Nkoudou, Zoé Aubierge Ouangré, Djossè Roméo Tessy, Hamissou Rhissa Achaffert, Anderson Pierre, et Zakari Lire. 2017. « Le libre accès vu d'Afrique francophone subsaharienne ». *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, n° 11 (août). <https://doi.org/10.4000/rfsic.3292>.
- République du Cameroun. 2020. « Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 : Pour la transformation structurelle et le développement inclusif ».
- Stallman, Richard. 2002. *Free Software, Free Society: Selected Essays of Richard M. Stallman*. GNU Press.
- Tatchim, Nicanor. 2018. « L'État au Cameroun et l'injonction à l'innovation numérique et à la créativité ». *Hermès, La Revue* 82 (3): 187-94. <https://doi.org/10.3917/herm.082.0187>.
- UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture). 2017. « Directives sur le numérique : Directives opérationnelles sur la mise en oeuvre de la Convention de 2005 sur la protection des expressions culturelles dans l'environnement numérique ». UNESCO.
- Union Africaine. 2020. « Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030) ». Addis Ababa: Union Africaine.
- Verdier, Henri, et Charles Murciano. 2017. « Les communs numériques, socle d'une nouvelle économie politique ». *Esprit* Mai (5): 132-45. <https://doi.org/10.3917/espri.1705.0132>.
- Wachs, Johannes, Mariusz Nitecki, William Schueller, et Axel Polleres. 2022. « The Geography of Open Source Software: Evidence from GitHub ». *Technological Forecasting and Social Change* 176 (mars): 121478. <https://doi.org/10.1016/j.techfore.2022.121478>.
- WIPO (World Intellectual Property Organization). 2019. « World Intellectual Property Indicators 2019 ». Rapport annuel. Genève: WIPO.

Communs, intérêt général et action publique : enjeux pour l'État en Afrique subsaharienne

Benjamin Coriat, Mamoudou Gazibo, Stéphanie Leyronas

Introduction

Dans son rapport sur le développement dans le monde *Governance and the Law*, la Banque mondiale (2017) souligne le rôle fondamental des institutions et de la gouvernance, et plus largement de la trajectoire historique des États et de leurs relations avec la société. Les précédents chapitres de l'ouvrage ont mis en évidence une grande diversité de communs africains, qui se déploient dans des domaines variés (gestion des ressources naturelles, habitat, services d'intérêt général, gestion de ressources informationnelles). L'objectif de ce chapitre est ainsi d'interroger la contribution des communs à l'action publique en Afrique subsaharienne.

Émettre l'hypothèse que les communs en Afrique peuvent constituer des acteurs durables dans la formulation des problèmes d'action collective et la mise en œuvre de solutions locales implique nécessairement de s'interroger sur l'État et les contextes institutionnels dans lesquels l'action des communs est envisagée. En effet, que l'on s'intéresse aux communs de la terre et des ressources naturelles (chapitre 2), aux communs urbains (chapitre 4) ou numériques (chapitre 5), ce sont souvent les enjeux de la délivrance « palliative » (Olivier de Sardan 2021) ou « supplétive » (Holder 2021), d'oppositions à l'État et de collaboration avec lui qui sont au cœur du débat. La place des communs dans l'action publique est donc influencée par la nature de l'État qui, elle, détermine celle de l'action publique et le type d'interactions entre les acteurs et les actrices¹ qui y sont impliqués. Afin de mieux saisir cette relation, la première section reviendra sur les différents processus de la construction de l'État en Afrique subsaharienne et la manière dont ils influencent la mise en œuvre de l'action publique et sa relation aux communs.

Dans une deuxième section, nous nous plaçons résolument dans la perspective de l'État (incluant ses démembrements ainsi que les gouvernements municipaux en contextes de décentralisation) et des fonctions qu'il peut assurer pour contribuer à la sécurisation de l'existence des communs, voire à leur essor et déploiement. Il existe de multiples propositions théoriques en la matière (Hess et Ostrom 2006 ; Bollier 2014 ; Picavet *et al.* 2021) mais leur applicabilité reste à démontrer. La démarche proposée ici est donc pragmatique et consiste à s'appuyer sur la diversité de situations et de rapports possibles de l'État avec les communs mis en évidence dans les chapitres empiriques précédents. Derrière son apparente généralisation, elle ne peut être que située, à travers une approche contextualisée à la fois de l'État et des communs. Cette analyse fait également émerger trois familles de risques potentiels liés à une relation affirmée de l'État avec les communs, que nous détaillons en troisième section : le risque d'altération des communs ; le risque d'instrumentalisation, d'assimilation, voire de capture des communs ; et le risque de report des responsabilités de l'État sur les communs.

La quatrième et dernière section se veut une ouverture, modeste, vers des questionnements structurants de l'action publique. Elle s'interroge sur la contribution des communs à la construction de trajectoires singulières pour les États africains, en rupture avec les rigidités et les inefficacités institutionnelles décrites en première section. En écho, elle pose quelques éléments de débat sur la contribution des communs à l'effectivité des droits économiques et sociaux, au service de l'intérêt général et aux processus démocratiques.

Trajectoires historiques des États et action publique en Afrique subsaharienne

Cette première section rappelle que la gouvernance en Afrique subsaharienne se caractérise par d'importantes faiblesses institutionnelles (Gazibo 2010), une « *limited statehood* » (Risse et Lehmkuhl 2006), une forte prégnance d'acteurs internationaux (Lavigne Delville 2011 ; Olivier de Sardan 2021 ; Devarajan, Dollar, et Holmgren 2001) et généralement, une faible marge de manœuvre accordée aux acteurs sociaux (Darbon et Provini 2018). Elle permet d'enrichir les grilles fournies par l'économie institutionnelle que nous avons largement mobilisées dans les chapitres empiriques précédents par les travaux de l'anthropologie du développement, de la science politique et de la sociologie politique de l'action publique.

De quelques spécificités des États africains

Un apport important à l'étude de l'action publique consiste à œuvrer pour la contextualisation de ses formes, de ses enjeux et de ses acteurs (Payre et Pollet 2013). Cela est particulièrement déterminant en Afrique où, en raison de sa trajectoire historique (Mbembe 2000), l'État est une catégorie conceptuelle et une réalité complexe et, à bien des égards, peu conforme au modèle wébérien qui sert de référence à l'essentiel des analyses de politiques publiques. L'enjeu ici n'est ni la controverse de savoir si l'État existait en Afrique précoloniale ou si les Africains sont capables de produire l'État (Bourmaud 1997), ni « des comparaisons hasardeuses entre trajectoires historiques différentes » (Mbembe 2000, 9). Il s'agit plus simplement de considérer l'État comme un ordre politique historiquement situé (européen), mais qui s'est substitué aux ordres politiques endogènes en Afrique et de l'observer ensuite tel qu'il s'y est construit et tel qu'il s'y donne à voir.

Dans la période précoloniale, nombre de sociétés africaines fonctionnaient essentiellement sur des modes collectifs d'organisation. Certes, les sociétés africaines étaient variées, certaines instituant des empires bureaucratiques puissants et centralisateurs comme ceux du Ghana, du Mali et du Songhay (Ki-Zerbo 1972). Mais nombre d'entre elles se méfiaient de l'institutionnalisation du pouvoir vu comme attentatoire à l'égalité (Clastres 1974) et le mode de gestion y a souvent été qualifié par les anthropologues « *d'ad hoc* » ou « d'anarchie organisée » (Fortes et Evans-Pritchard 1940). C'est pourquoi Bourmaud (1997, 16) estime que « l'idéal d'autogestion [y] sembl[ait] réalisé » (encadré 6.1).

ENCADRÉ 6.1**Communauté et coopération dans certaines sociétés africaines précoloniales**

« Nombre de sociétés africaines [précoloniales] sont dépourvues de gouvernants au sens où elles ne disposent pas d'individus dont la fonction exclusive serait de coordonner l'activité des éléments constitutifs du groupe. Chez les Boshimans et les Mbuti étudiés par Turnbull [1983], il n'existe pas de détenteur particulier de l'autorité. La coopération est assurée par l'adhésion de chacun et de chacune aux normes et aux valeurs du groupe, sans qu'il soit nécessaire de disposer d'une instance spécifique pour les faire respecter. L'impératif de coopération est en fait profondément intériorisé, car son acceptation garantit la survie économique du groupe. Lorsqu'un individu vient à transgresser le code qui régit le pacte collectif, il est mis au ban de la société. Sa réintégration se fera une fois sa faute publiquement reconnue. Toute la logique sociale est donc tendue vers le maintien d'une harmonie quasi homéostatique qui impose la réconciliation. Le pouvoir ne s'incorpore pas dans une institution spécifique, qu'elle soit individuelle ou collective, mais relève, dans ce contexte, de l'« énergie diffuse » [Balandier 2013], grâce à laquelle le groupe peut surmonter ses tensions internes. Cependant, le contrôle social ne joue pas de façon totalement mécanique et spontanée. L'officialisation de la faute suppose le recours à une procédure particulière qui consiste à réunir tout le groupe, lequel stigmatise le comportement déviant. C'est l'ensemble de la communauté qui se constitue en instance délibérante afin de pérenniser son ordre interne menacé. Le pouvoir est en fait détenu par l'ensemble du groupe qui l'exerce lorsque le contrôle social s'est révélé défaillant » (Bourmaud 1997, 15-16).

Le processus colonial a gommé ces différences en superposant l'État européen à l'ensemble des sociétés. Après les indépendances, cette logique d'étatisation a suivi à peu d'exceptions près comme au Botswana, quatre étapes principales peu favorables à l'institutionnalisation d'une culture de la co-production de l'action publique. Les deux premières étapes ont consisté d'une part en la « concentration du pouvoir » au prétexte de consolider les États par le biais de politiques comme l'instauration des partis uniques et la mise sous tutelle des organisations étatiques et non étatiques ; et d'autre part, en l'« élaboration du pouvoir » par le biais de la mise en place de la bureaucratie, des appareils coercitifs et des législations. Durant ces deux phases s'étalant des années 1960 aux années 1970, l'autonomie des groupes sociaux et des associations était réduite à la portion congrue (Chazan *et al.* 1999, 46-62). La troisième étape couvre les années 1980, qui voient la contraction des ambitions de l'État en termes de pénétration de la société et de redistribution à cause de la crise économique et du début de la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel pilotés par les Institutions financières internationales (IFIs) (Chazan *et al.* 1999, 65-68). C'est la période

décrite par des formules comme la « politique par le bas » ou les « modes populaires d'action politique » et au cours de laquelle la société, supposée totalement dominée, parvenait à « braconner » l'État (Bayart, Mbembe, et Toulabor 1992). Elle voit en effet un début de vitalité des organisations sociétales et un bouillonnement d'initiatives émanant de groupes abandonnés par l'État, que ce soit pour le contester, pour le contourner ou pour le suppléer. Nombre de ces organisations peuvent être aisément assimilées à des communs lorsqu'elles s'occupent par exemple de la réfection d'écoles, de la construction de digues ou de la gestion des forages qui ne sont plus entretenus par les pouvoirs publics. Enfin, dans la quatrième étape qui commence dans les années 1990, à la faveur de l'ouverture politique et des initiatives de démocratisation (Gazibo 2005 ; 2019 ; Ndulo et Gazibo 2016), on assiste à une complexification des relations État-société avec la prolifération d'organisations nationales et locales coexistant avec des instances publiques (Gazibo 2007), toutes en interaction et en dépendance par rapport aux bailleurs externes et soumises à la logique de la libéralisation et du marché.

Les États africains sont donc dans des dynamiques aussi bien de continuité que de rupture par rapport à leur passé colonial. Dans l'ensemble, ils reproduisent encore des caractéristiques et des logiques de fonctionnement résultant de leur histoire coloniale et autoritaire des années 1960-1990. De l'autre, ils n'ont plus le monopole de l'espace public en raison de la double contrainte interne (pluralisme politique et associatif) et externe (dépendance économique, poids des acteurs externes et logiques du marché). Dans ces conditions, les communs remplissent, aux côtés d'autres acteurs (Olivier de Sardan 2022), un rôle substitutif dans une action publique éclatée où l'État n'est plus le seul acteur garant de l'intérêt général, sans pour autant rompre totalement avec les logiques héritées de son histoire. Telle qu'exposée à la section suivante, cette situation ouvre la voie à différents types de rapports entre l'État et les communs aujourd'hui.

Des États dont les caractéristiques sont dans l'ensemble défavorables au déploiement des communs

Quatre grandes caractéristiques des États africains méritent d'être mises en lumière du point de vue d'une analyse des communs.

En premier lieu, les États africains sont, du point de vue sociogénétique, des structures étrangères de domination à leur société et imposées sur elles. De là découle une logique de fonctionnement de cette structure importée (Badie 1992), peu encline à se baser sur (ou créer) un ordre politique en équilibre avec sa société. L'État colonial, qui a complètement réorganisé l'espace, les rapports sociaux, les modes de production et le rapport au pouvoir en Afrique, était synonyme de violence et de contrôle, pas de légitimité (Young 1997). Mieux encore, au sortir de la colonisation, l'État postcolonial a hérité de son prédécesseur l'essentiel de ses traits. Les États contemporains ont conservé, dans

la plupart des cas, le « principe autoritaire » (Mbembe 1988) et les technologies de domination de la société. Au mieux, on a pu parler d'équilibre précaire entre l'État et la société, se traduisant par des va-et-vient entre des moments de totale immersion de la société dans l'État et d'autres de relative autonomie des groupes sociaux (Chazan *et al.* 1999). Face à ces processus de domination, les acteurs développent des principes d'action fondés sur la ruse, le détournement ou la réinterprétation qui marquent des écarts importants entre les normes officielles et les comportements réels des fonctionnaires comme des usagères et des usagers (Olivier de Sardan 1995). Les tentatives de démocratisation des années 1990 ont certes permis d'ouvrir l'espace public et ont infléchi la réalisation de cette domination, mais elles n'ont pas fondamentalement altéré cette situation (Cheeseman 2019 ; Gazibo 2019 ; Lynch et VonDoepp 2019).

En deuxième lieu, les États africains sont, très vite après les indépendances, patrimonialisés sous la houlette des élites par le biais de l'accaparement privé des biens publics (Médard 1991*b*). L'État est un complexe organisationnel animé par des acteurs et des organisations (Levi 2002), qui tentent, selon les opportunités et contraintes diverses, de maximiser leurs intérêts. Il y a ici une logique d'enrichissement, mais aussi de redistribution de type particulariste servant à acheter la loyauté des acteurs névralgiques pour la survie des régimes en place (Van de Walle 2003). Le patrimonialisme implique des phénomènes de corruption au sein de l'État, mais aussi au sein des organisations non gouvernementales (ONG) dont la probité est de plus en plus questionnée (May 2016). Cette logique prédatrice est présente à tous les niveaux, de la distribution des postes à la captation des rentes de toutes sortes (Hibou 1997), comme le pétrole au Nigeria par exemple (Porter et Watts 2017).

En troisième lieu, ce sont des États en déficit de capacité d'extraction et de redistribution de ressources à la population. Ces déficits résultent eux-mêmes aussi bien de la faiblesse structurelle des États qui ont toujours eu du mal à maîtriser leur territoire (Herbst 2000) que de la gestion patrimoniale des ressources disponibles décrite ci-dessus (Médard 1991*a* ; Bach et Gazibo 2011). Ces faiblesses empiriques ont conduit certains auteurs et autrices à s'étonner que les États africains parviennent encore à perdurer. Déjà, ils pointaient la dimension externe puisque selon eux, c'est au droit international et au principe de la souveraineté sanctuarisant de facto les États qu'ils doivent leur survie (Jackson et Rosberg 1982). Certains auteurs y ont vu soit la possibilité de « la défaite même de l'État en tant que technologie générale de la domination » (Mbembe 1999, 104), soit celle de « l'émergence dans l'espace public d'acteurs politiques inédits, à la prolifération de rationalités sociales inattendues et à la mise en place de dispositifs originaux dont le but est de régler la conduite des individus et de rendre possibles de nouveaux modes de constitution de la propriété privée et de l'inégalité » (Mbembe 1999, 103). D'autres ont parlé de « décharge » (Hibou 1999) pour souligner le phénomène de désengagement de l'État de certaines de ses fonctions régaliennes dont la prise en charge est laissée au monde associatif.

Dans les deux cas, on voit poindre l'émergence d'une forme de gouvernement indirect.

En quatrième lieu enfin, les États sont extravertis au double sens d'entités dont les politiques sont très souvent pensées de l'extérieur par les institutions financières internationales et dont les budgets sont financés en grande partie par les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. De ce fait, ils sont sujets aux chocs externes de toutes sortes. De nombreuses interprétations sont faites de la question de l'aide en lien avec les politiques publiques, le développement ou les régimes politiques. Les plus critiques considèrent que « l'aide tue » les possibilités de développement et n'améliore pas la vie des personnes ordinaires en Afrique (Moyo et Ferguson 2010) et ailleurs (Erler 1987). D'autres auteurs estiment que c'est quand l'aide s'installe dans la durée qu'on rentre dans une situation de dépendance dont les effets sont négatifs (Clemens *et al.* 2012). Or, les États africains correspondent dans la plupart des cas à cette double situation et, dans nombre d'entre eux, les élites ont développé une véritable politique de la crise permanente dans le but de capter l'aide internationale (Bienen et Van de Walle 1991).

Dans ce contexte, les communs peuvent avoir intérêt à demeurer loin de l'État, ce dernier pouvant avoir une posture d'opposition, voire de prédation. Le chapitre 2 rappelle par exemple comment la colonisation a été à la source de mutations profondes des régimes fonciers imposées par les administrations ou comment l'État peut aussi jouer un rôle d'intermédiaire vis-à-vis des acteurs internationaux pour exploiter de manière industrielle les ressources naturelles, fragilisant les communs de la terre et des ressources naturelles. Dans un autre registre, le chapitre 5 montre que des initiatives de communs numériques qui prospèrent peuvent se heurter à certaines réalités politico-économiques comme l'a révélé en 2013 la plainte posée par la Banque centrale du Kenya contre les membres de la fondation *Grassroots Economics* qui avait participé au développement de la monnaie complémentaire Bangla-Pesa. Toutefois, il n'y a pas de fatalité. Que les caractéristiques de l'État africain postcolonial soient dans l'ensemble défavorables aux communs, ne signifie pas l'impossibilité que l'État agisse dans une perspective constructive avec les communs.

Sécuriser et favoriser le déploiement des communs : quels rôles pour l'État ?

Les chapitres empiriques de cet ouvrage ont montré que nombre de communs qui se déploient en Afrique subsaharienne formulent des attentes à l'égard des pouvoirs publics, tant pour sécuriser leur existence que pour contribuer à promouvoir leur essor et leur développement. Il existe une diversité de situations et de rapports possibles de l'État (entendu comme l'État et ses démembrements ou les gouvernements municipaux selon les contextes de décentralisation) avec les

communs (Dongier *et al.* 2002). Dans le cadre de ses fonctions, de ses attributs et de ses prérogatives, l'État peut soutenir de manière plus ou moins affirmée les communs en tant que facilitateur ou en tant que contributeur.

L'État facilitateur

Dans l'exercice de ses fonctions régaliennes, de législateur et de régulateur, l'État peut prendre des mesures fournissant aux communs, comme à d'autres acteurs économiques et sociaux, des ressources matérielles ou immatérielles. En dépit de ses caractéristiques peu favorables aux communs décrites à la section précédente, la mise en place de la bureaucratie, des appareils coercitifs et des législations par les États au lendemain des indépendances recelait des ambitions développementales même si ce processus incorporait les organisations non étatiques au lieu de les autonomiser. Sans avoir une action ciblée de soutien aux communs ou aux innovations sociales s'y rapprochant, il joue un rôle de « facilitateur ». Ces fonctions de facilitation et d'institution sont essentielles pour Ostrom et les théoriciens qui ont prolongé ses intuitions (Rose 1986 ; Benkler 2013) (encadré 6.2).

ENCADRÉ 6.2

Les *open commons*

Dans le prolongement des travaux d'Ostrom, Rose (1986) et Benkler (2013) ont conduit des travaux sur les « communs ouverts » dans lesquels la réglementation publique, qui est en charge d'assurer le caractère « ouvert » du commun, tient une place centrale. En s'appuyant sur une investigation menée dans le cours du XIXe siècle, Rose (1986) met en évidence que sous l'influence de la *common law*, la jurisprudence a introduit dans le droit commun américain l'idée qu'il existe des objets dont la nature relève d'une propriété « intrinsèquement publique » (*inherently public property*). Il s'agit pour l'essentiel des routes, des places publiques et des voies navigables. Quel que soit le « propriétaire » identifiable ou effectif, aucune servitude excluant leur usage par des particuliers (personnes privées ou professionnelles) n'est autorisée et les droits d'usage sont reconnus à un large public « inorganisé » (« *unorganized public* »). De là l'affirmation de Rose que le commun est une forme favorisant un développement social harmonieux. C'est dans cette lignée que poursuivra Benkler (2013) : il ajoutera d'autres biens « tangibles » (ponts, trottoirs, autoroutes) et des biens « intangibles » (protocoles informatiques, bandes de spectres hertziens non rattachées à des licences, standards partagés). Avec les *open commons*, il s'agit donc de mettre des ressources ouvertes à la disposition de l'ensemble de la société et c'est l'État qui a la charge de garantir, à travers un ensemble de réglementations appropriées, l'existence et l'intégrité de ces ressources, comme l'universalité d'accès.

L'État peut ainsi fournir des ressources informationnelles (données, archives et cartographies ouvertes, wifi public, bibliothèques numériques ouvertes par exemple) ou matérielles (semences en accès libre et ouvert, formations aux techniques agricoles par exemple). Les communs peuvent s'emparer de ces ressources comme les autres acteurs économiques et sociaux. La stratégie de transformation numérique de l'Union africaine va tout à fait dans ce sens (voir chapitre 5) : elle met l'accent sur les ressources pédagogiques libres, l'ouverture des données, l'accès ouvert aux résultats de la recherche ainsi que sur le recours aux normes et standards ouverts (Union Africaine 2020). Lorsque l'État crée les conditions pour que les communs universels de contenus et de données puissent être enrichis par des contributions africaines plus nombreuses, éventuellement avec le soutien de bailleurs internationaux (voir l'exemple d'*OpenStreetMap* en Tanzanie décrit dans le chapitre 5), il œuvre à fournir des ressources immatérielles dont les communs peuvent se saisir.

L'État peut par ailleurs, par des dispositions réglementaires, garantir l'universalité d'accès à ces ressources, voire être instituant en créant des structures *ad hoc* fournissant ces ressources². Son activité réglementaire peut aussi créer les conditions juridiques et législatives de possibilité d'émergence de nouveaux communs. C'est le cas par exemple des coopératives d'habitat présentées au chapitre 3, dont la formation est rendue possible au Burkina Faso depuis la Loi sur la promotion immobilière de 2008 et au Sénégal depuis la Loi n°1983/07 de 1983 portant statut général des coopératives. Un autre exemple est celui de la gestion des eaux souterraines où l'État peut créer les outils réglementaires et économiques (taxes, licences, quotas par exemple) sur lesquels les communautés d'usagers pourront s'appuyer, en les adaptant, pour la définition des droits et obligations de chacun (Dumont *et al.* 2021). Ici, l'État peut positivement s'appuyer sur des normes endogènes et externes favorables aux communs au lieu d'être, comme décrit à la section précédente, le plus souvent un simple réceptacle de normes pas nécessairement profitables et édictées par des acteurs externes.

L'État contributeur

L'État peut assumer des fonctions au-delà de celles recensées précédemment en se positionnant en État « contributeur », en rupture aussi bien avec la posture de décharge que de tentation de domination sans restriction décrites à la section précédente. Dans cette configuration, il entre en relation directe avec les communs. Cette configuration suppose que l'État reconnaisse que les communs créent des alternatives durables, et qu'il leur apporte des éléments de sécurisation pour qu'ils se maintiennent dans la durée et transforment la démarche expérimentale initiale en démarche pérenne. Elle repose sur une confiance sociale et économique réciproque et suppose une compréhension commune des limites de chacun. Certains communs africains sont ainsi en forte demande d'interactions renforcées avec l'État en mettant en avant le caractère inspirant

de leurs initiatives pour les acteurs publics. C'est le cas par exemple de communs urbains africains (Ishyo Arts Centre au Rwanda, le WoeLab au Togo ou l'association Assalamalekoum en Mauritanie) décrits au chapitre 4. Sans nécessairement prendre des engagements de long terme, l'État apporte des ressources tangibles ou intangibles dédiées aux communs pour favoriser leur sécurisation, leur stabilisation et leur dissémination.

Les ressources sont de natures diverses. Il peut s'agir de ressources foncières. Cette situation se rencontre en zone urbaine, lorsqu'une collectivité locale cède l'administration sur un temps défini d'espaces publics dont elle a la propriété à des communautés qui vont investir ces lieux pour les destiner à des activités citoyennes de diverse nature (activités artistiques, installations sportives, lieux de rencontre d'associations diverses animant la vie du quartier par exemple). C'est le cas de communs urbains présentés au chapitre 4, qui ont développé à la demande des municipalités de Dakar et de Ouagadougou des usages nouveaux et ouverts, sur des espaces publics délaissés ou mal entretenus. Dans les zones de fortes tensions sur la ressource foncière, et dans une perspective de développement de l'habitat social en zone urbaine, la collectivité locale peut céder des terrains à des prix hors marché et dans des conditions favorables et avantageuses pour permettre le développement de communs. C'est le cas par exemple de l'habitat partagé (coopératives d'habitat à Ouagadougou et Dakar et *Community Land Trust* au Kenya), décrit au chapitre 3.

Il peut s'agir d'infrastructures structurantes pour les communs. C'est le cas par exemple de travaux d'aménagements en zones rurales (infrastructures d'irrigation, routes d'accès par exemple) pour créer les conditions d'émergence d'un entrepreneuriat en communs autour de l'exploitation des ressources naturelles, comme dans le projet de la Vallée du fleuve Sénégal décrit au chapitre 2. C'est le cas aussi des mini-réseaux d'eau potable dans les quartiers périphériques de Kinshasa, non desservis par la société nationale Regideso. Ces infrastructures ont été mises en place par l'État, sur financement international, et sont gérées par des associations d'usagers d'eau potable qui décident de l'allocation des bénéfices dégagés de la vente d'eau dans des activités sociales du quartier telles que des bibliothèques ou des salles communautaires (Bédécarrats *et al.* 2019). L'exemple des plateformes de recherche ouverte mises en place par l'Initiative Médicaments pour les maladies négligées (DNDi³), située à Kinshasa en République démocratique du Congo (RDC), est également intéressant (voir chapitre 7) : l'État a permis la réalisation des essais cliniques pour un nouveau médicament contre la maladie du sommeil en autorisant qu'ils soient réalisés dans les hôpitaux locaux et en mettant en place la réglementation nécessaire (Abecassis *et al.* 2019).

Il peut s'agir de ressources financières. Les chapitres empiriques ont mis en évidence la fragilité et l'instabilité des modèles économiques des communs africains. La question de leur financement se pose donc et, avec elle, celle de la reconnaissance par l'État des fonctions sociales, environnementales et sociétales que remplissent les communs. Ces fonctions sont par exemple des pratiques éco-responsables ou de lutte contre la délinquance des jeunes au sein des communs urbains mis en évidence dans le chapitre 4. L'État dispose de plusieurs outils.

- L'État peut apporter des financements directs aux communs, sous forme de subventions ou de participation à des fonds mutualisés. La plateforme ouverte Ushahidi, qui permet de recueillir les témoignages de citoyennes et de citoyens, menacés par des catastrophes naturelles, des violations des droits humains, de corruption ou de harcèlement (voir chapitre 5), a par exemple pu bénéficier d'un nombre important de soutiens financiers sous forme de subventions de la part d'organismes publics internationaux grâce à la visibilité acquise suite aux épisodes de violence survenus au Kenya en 2007. Le *Lacuna Fund* illustre le cas des fonds mutualisés : le fond soutient des projets *via* l'attribution de subventions suite à des appels à projets thématiques et est financé par la Fondation Rockefeller, Google.org, le Centre canadien de recherche pour le développement international et l'agence allemande de coopération internationale pour le développement (GIZ).
- Au-delà des financements directs, l'État peut aussi agir en garant des communs pour des emprunts auprès de banques publiques ou privées (Mazzucato 2015), appuyer des banques communautaires de développement (Filho *et al.* 2022), créer des fonds socialisés d'investissement (Borrits 2022) ou encadrer le rôle des intermédiaires financiers publics (Rigot et Plihon 2022 ; Bollier et Conaty 2015).
- L'État peut aussi procéder à des allègements fiscaux. On peut citer comme exemple les politiques forestières du Niger qui ont transféré dès 1992 la responsabilité de la gestion des ressources forestières aux communautés villageoises et ont adossé à ce transfert une réforme de la réglementation fiscale permettant aux populations rurales de percevoir des taxes sur le commerce du bois-énergie à la source et autorisant la création de marchés ruraux de bois, lieux villageois de vente aux commerçants-transporteurs (Montagne *et al.* 2016 ; Mbairamadji 2009 ; Antona et Farolfi 2001).

Il peut s'agir de ressources humaines telles que la mobilisation de compétences internes aux autorités publiques (appui juridique, administratif ou technique). C'est le cas par exemple des coopératives d'habitat présentées au chapitre 3, qui bénéficient de parcelles mises à disposition par l'État, d'avantages financiers (fiscalité minorée et taux préférentiels de remboursement de crédits immobiliers, individuels ou collectifs, à la Banque de l'habitat du Sénégal), mais aussi d'un appui technique de la part du ministère chargé de l'Urbanisme.

Enfin, l'État peut appuyer les communs dans leur stratégie de diffusion et la constitution de réseaux. Si la dynamique des communs est importante en Afrique subsaharienne, elle repose principalement sur la multiplication de petites initiatives sectorielles ou territoriales. Cette réalité détermine la manière de penser la diffusion des communs africains. Le chapitre 4 a par exemple mis en évidence la logique réticulaire des *fablabs* d'Afrique subsaharienne, qui sont au cœur de réseaux régionaux et internationaux qui leur permettent un échange direct d'expérience. On peut également citer l'expérience de l'*African Storybook* décrite au chapitre 5 : ce projet d'alphabétisation qui fournit des livres illustrés sous licence ouverte pour une lecture précoce dans les langues d'Afrique via un site web interactif a signé des ententes officielles et travaille avec quatre ministères offrant une scolarisation de la première à la troisième année en Afrique du Sud et au Kenya (le *Department of Basic Education*, le *KwaZulu-Natal Education Library, Information and Technology Service* et le *Reading Support Program* en Afrique du Sud, ainsi que le *Kenya Institute for Curriculum Development* au Kenya⁴).

Même si cette configuration reste rare, l'État peut enfin s'engager au-delà de ses contributions classiques et s'investir, dans la durée, auprès des communs. Il peut créer les conditions d'émergence de l'action collective sur les territoires, en mettant à disposition des ressources et en favorisant des espaces publics de proximité pour favoriser la construction intentionnelle des communs. Cela nécessite qu'il s'engage dans des processus d'adaptation, de flexibilité et d'apprentissage mutuel. Comme le rappellent Ostrom et Basurto (2011), sa posture est fondamentale : elle doit ouvrir pleinement le droit à l'expérimentation et donc à l'erreur. C'est le cas par exemple, même si le dispositif n'est pas complètement abouti, des pépinières urbaines de Dakar et de Ouagadougou décrites dans le chapitre 4. Ces pépinières consistent à expérimenter et accompagner de nouvelles modalités de la fabrique urbaine en associant les collectivités, les maîtres d'ouvrages de grands projets urbains et les acteurs de la société civile pour faire émerger de nouveaux modes de faire autour de la réalisation de micro-projets.

Trois familles de risques à dépasser

L'investissement de l'État dans une relation affirmée avec les communs suppose des engagements réciproques. Il est essentiel que l'État n'intervienne pas dans l'élaboration des règles de fonctionnement des communs et respecte leur manière d'exister et leur raison d'être. Ce risque est particulièrement important si l'on tient compte de la nature de l'État en Afrique subsaharienne telle que rappelée à la première section. De l'autre côté, les communs, s'ils entendent assurer leur pérennité sans heurts majeurs⁵, ne doivent adopter aucune règle qui les mettrait en opposition ou en contradiction avec les lois, les règlements et les règles

d'usage qui prévalent. Ce point essentiel figure comme l'un des *design principles* élaborés par Ostrom (voir chapitre 1)⁶. Ne pas être en contradiction avec la loi et la politique publique n'entame en rien l'autonomie d'initiative des communs et leur capacité à ouvrir, le cas échéant, des voies différentes et novatrices (voir par exemple sur les aspects environnementaux le chapitre 2 et sur les aspects sociaux le chapitre 4).

Une relation affirmée entre l'État et les communs doit prendre en considération plusieurs risques. Nous en citerons trois types.

Le risque d'altération des communs

La première famille de risques est celle de l'altération des communs. Ostrom insiste par exemple sur les dangers liés à la dépendance aux ressources externes des communs et les méfaits de la « corruption », deux aspects très présents dans les États africains tels que décrits dans la première section. La corruption, en particulier, s'exprime dans le fait que le projet local est développé non en fonction des besoins locaux et sous une forme localement appropriée, mais d'abord sous le critère d'augmenter ses chances de le voir entrer dans les normes des appels d'offres et des critères d'allocation des fonds des financeurs, qu'ils soient nationaux ou internationaux (Ostrom 1999). De manière similaire, Ridde et Olivier de Sardan (2022) évoquent les risques qu'ils qualifient de « conflits d'intérêts » dans le sens où des acteurs contredisent leurs propres perceptions ou savoirs pour se conformer à l'intervention d'un acteur extérieur, un financeur par exemple. Le financement d'un commun par la puissance publique peut par ailleurs introduire des distorsions, par exemple par l'intégration d'une logique de rémunération là où la philosophie du commun peut chercher à s'en affranchir (Fontaine et Lebrun 2022). Lorsqu'ils suivent des finalités prédéterminées ou qu'ils s'organisent en thématiques délimitées, les financements publics mettent en concurrence les communs et découragent les initiatives d'origine proprement citoyenne ou la mise en synergie des initiatives préexistantes sur un territoire donné. Les outils mobilisés par les pouvoirs publics pour rendre compte de l'efficacité des financements posent également question (voir chapitre 7).

Le risque d'instrumentalisation, d'assimilation et de capture des communs

La deuxième famille de risques est celle de l'instrumentalisation, de l'assimilation, voire de la capture des communs par l'État. Ce risque n'est pas négligeable dans des contextes, rappelés en première section, où les élites sont, pour certaines, dans des postures de capture de la rente liée à l'aide internationale. Ce risque peut également s'exprimer *via* des processus de formalisation et de normalisation techniques et juridiques. La tentation de recourir à des solutions standardisées là où immanquablement les problèmes qui se posent sont de nature complexe amène à deux travers selon Ostrom (1999) : la tentation du « *blueprint thinking* »,

qui consiste à s'appuyer sur des solutions « prêtes à porter », et la tentation de faire confiance à des règles simples de prise de décisions, là où la délibération doit précéder l'action collective. Ces processus de simplification et de normalisation peuvent entraîner un processus de rigidification du « faire commun » et mettre en risque la plasticité institutionnelle des communs.

Le risque de report des responsabilités de l'État sur les communs

La troisième famille de risques pour les communs a été effleurée à la première section à travers la notion de décharge (Hibou 1999). Elle renvoie à la tentation des gouvernements de se défaire de leurs responsabilités sur ces formes instituées, même si l'État reste une forme d'organisation privilégiée pour les sociétés contemporaines africaines (Hervé et Gallenga 2019 ; Olivier de Sardan 2022). Ce risque de report des responsabilités de l'État n'est ni nouveau en Afrique subsaharienne ni spécifique aux communs. La première section rappelle cette tendance au report des responsabilités de l'État avec la prolifération, à partir des années 1990, d'organisations nationales et locales, et les politiques de développement soutenues par les IFIs en Afrique subsaharienne prônant la « gouvernance participative », la « gestion décentralisée des ressources naturelles » ou encore le « développement communautaire ». Ces politiques se déploient dans un cadre économique libéral qui défend les principes de réduction des dépenses publiques, de développement du secteur privé et d'extension chaque fois que possible du droit de propriété exclusif sur les ressources publiques ou partagées. Elles s'inscrivent dans des cadres institutionnalisés et organisés par les personnes qui promeuvent des programmes de développement financés par les bailleurs de fonds ou les personnes qui décident et en fournissent les règles « constitutionnelles », voire « collectives », ne laissant à la décision du collectif que les règles « opérationnelles » selon la typologie proposée par Ostrom (2005) (voir chapitre 1). Cette ingénierie associative occidentale importée ne prend en compte ni les trajectoires historiques propres des formations sociales, ni la spécificité des relations entre l'État et les différentes strates de la société (Olivier de Sardan 2022).

Pour conclure cette section, l'État, dans l'exercice de ses prérogatives et avec ses moyens propres, peut constituer un outil de sécurisation et de stabilisation des communs en Afrique subsaharienne en rompant avec les réflexes autoritaires et d'incorporation de la société hérités de ses origines coloniales et exposés en première section. Au-delà il peut constituer un vecteur de leur développement. La question de sa position et des moyens qu'il entend mettre en œuvre vis-à-vis des communs est éminemment politique. S'il ne parvient pas à modifier certaines de ses activités les plus traditionnelles (le financement par appel à projets, la multiplication des conditionnalités et des garanties, l'édition de critères et de normes de performances standardisées pour évaluer les effets de ses financements par exemple), le soutien de l'État peut amener les communs vers des pratiques et des

finalités qui originellement ne sont pas les leurs. À l'inverse, si l'État est conscient des entités particulières que représentent les communs et des valeurs propres dont ils sont porteurs, et s'il adapte ses instruments et ses postures, il peut alors s'engager dans une relation plus affirmée avec les communs. Afin de prévenir les risques mentionnés, cette relation peut être formalisée et prendre la forme de partenariats public-communs, définissant l'objet du partenariat comme les droits et les obligations de chacune des parties.

Au-delà, des opportunités de débat ?

Au-delà de la manière dont les États peuvent soutenir les communs africains, ces derniers nous semblent inspirer des questionnements dont les acteurs publics peuvent, ou non, se saisir dans la perspective de la construction de trajectoires singulières, en rupture avec les rigidités et les inefficacités institutionnelles décrites en première section. En écho, cette dernière section propose donc de poser trois éléments préliminaires de débat, sans prétention d'exhaustivité ni dans la nature des réflexions proposées ni dans leur analyse, mais plutôt avec le souci d'ouvrir à des travaux ultérieurs. Le premier point de débat porte sur la contribution des communs à l'effectivité des droits économiques et sociaux. Le deuxième point de débat aborde la question de la contribution des communs à l'intérêt général. Le troisième point de débat a trait au caractère démocratique qui sous-tend les pratiques de « faire commun » (voir chapitre 1).

Effectivité des droits économiques et sociaux

Comme le rappelle la première section, les relations État-société en Afrique subsaharienne sont depuis les années 1980 soumises aux logiques libérales. Dans de nombreuses situations, ces logiques vont à l'encontre de la réalisation des droits économiques et sociaux comme le droit au logement, le droit à l'eau, le droit à l'alimentation ou le droit à l'énergie, qui reposent sur des principes d'accès des personnes et des communautés, notamment les plus démunies, à ces biens sociaux (Flauss 2002). Ces droits sont inscrits dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966, ainsi qu'au plan régional, dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ratifiée en 1981 et entrée en vigueur en 1986⁷. Cette charte consacre plusieurs dispositions aux droits des peuples, notamment les droits à l'existence et à l'autodétermination (article 20) et les droits-intérêts tels que le droit à la libre disposition des peuples vis-à-vis de leurs ressources naturelles (article 21).

Les droits économiques et sociaux tels qu'ils sont codifiés dans les déclarations et appliqués ne suffisent pas à protéger les populations exposées pour au moins deux raisons (Pousson 2005). D'abord, ils constituent aujourd'hui des droits « seconds » par rapport à des droits comme ceux relatifs à la propriété et ceux, qui en dérivent,

relatifs au commerce international (De Schutter 2013). Ensuite, ce sont les États nationaux qui en sont le relais et qui restent souverains dans l'application des règles auxquelles ils sont supposés se soumettre (Salah 2002).

Les communs tels que nous les avons décrits et analysés tout au long de cet ouvrage viennent soutenir l'affirmation des droits économiques et sociaux. Ils intègrent en effet dans leur raison d'être le principe du droit à l'existence pour les populations concernées. L'expression de ce droit s'affirme à travers la recherche de la satisfaction du bien commun, entendu comme une manière d'habiter le monde qui préserve les communautés (humaines et non humaines) et les écosystèmes (Berque 2016 ; Coriat 2020 ; Vanuxem 2018). Elle intègre non seulement la protection des droits sociaux fondamentaux (alimentation, santé, éducation par exemple) vis-à-vis du droit privé (Bosc 2016 ; Gauthier 2014), mais aussi la reconnaissance de la personne, de sa présence et de sa « voix » au sein comme en dehors du commun (voir chapitre 1). En miroir, les textes déclaratifs internationaux et régionaux tiennent une place essentielle pour les communs. Ils constituent en effet une référence permettant de s'assurer par exemple que la manière dont les communs sont gérés est suffisamment inclusive et représentative de l'ensemble des groupes de la population et que les communs ne conduiront pas à de nouvelles formes de discrimination ou d'exclusion. Ils les dotent ainsi d'une sorte d'armature constitutionnelle permettant de s'assurer que dans leur déploiement, les communs sont bien mis au service de l'intérêt du plus grand nombre et des intérêts des générations futures (encadré 6.3).

ENCADRÉ 6.3**Les communs au service de la réalisation du droit à l'alimentation**

La question de l'alimentation est saisie dans un puissant paradoxe. Le droit à l'alimentation est l'un des mieux établis et des plus codifiés. Pourtant, près d'un milliard de personnes, soit une personne sur neuf, souffrent de malnutrition. Or l'accès à des produits alimentaires thérapeutiques reste pris dans des logiques de marché. L'usage de la propriété intellectuelle est croissant : les droits exclusifs qu'elle définit sont souvent considérés comme des leviers efficaces d'innovation. Avec les droits liés aux traités de libre-échange, la propriété intellectuelle contribue au maintien de marchés de produits brevetés, fortement capitalistiques et unifiés, qui s'opposent à l'accessibilité de biens essentiels dans certains pays africains.

Certaines initiatives détournent les attributs classiques de la propriété intellectuelle (Coriat *et al.* 2019) : sans les contrer frontalement, elles les modulent afin de les mettre au service de l'accès à des produits alimentaires à caractère thérapeutique. Ces approches permettent de penser et d'élaborer des outils juridiques différenciés qui sortent du champ de la propriété exclusive (qu'elle soit publique ou privée) ou de détourner la finalité purement mercantile de la propriété intellectuelle. C'est le cas par exemple de Misola, association française qui a déposé une marque sur un complément alimentaire déployé en Afrique de l'Ouest pour prévenir la malnutrition des jeunes enfants de moins de cinq ans. La farine est conçue entièrement à base de composants issus de l'agriculture locale et est produite et commercialisée dans des unités de production artisanale (UPA). Le plus souvent animées par des coopératives de femmes, installées dans les villages, les UPA ne dégagent aucun profit de leur activité. L'association cède gratuitement sa marque (Misola®) aux UPA qui, en contrepartie, s'engagent à suivre un cahier des charges strict et à accepter des contrôles réguliers sur leurs pratiques, garantissant ainsi les qualités nutritives des produits commercialisés à très faibles coûts. Cette labellisation permet de constituer un réseau ouvert d'UPA et de favoriser la distribution du produit au plus près des communautés. Misola a su fortement innover en utilisant la propriété intellectuelle comme un outil de divulgation de son savoir-faire et comme garantie de qualité pour des aliments fabriqués au sein même des villages. Cette politique a été facilitée par le statut d'association de Misola, dont l'équilibre financier reste très dépendant des subventions publiques.

Pour que ces entités puissent être considérées comme contribuant au droit à l'alimentation, trois considérations majeures doivent être prises en compte (Coriat *et al.* 2019). La première a trait aux conditions (politiques de prix, modalités de fabrication et de distribution) dans lesquelles les biens alimentaires sont physiquement mis à disposition. La seconde considération porte sur la manière dont les initiatives traitent les questions de propriété intellectuelle des produits qu'elles développent et comment les différents attributs du droit de propriété (voir chapitre 1) sont, ou non, mis au service de l'accès. Enfin, la troisième considération repose sur la forme sociétaire des entités qui doit privilégier l'objectif d'accès des populations aux biens considérés, plutôt que de se fixer comme finalité la maximisation du profit.

Définition et déclinaison de l'intérêt général

L'intérêt général constitue aujourd'hui le nœud conceptuel qui est l'objet même de l'État moderne, de son droit et de sa légitimité (Crétois et Roza 2017). Au cours du temps s'est opéré un glissement entre ce qui relevait originellement « du public », considéré comme les biens inaliénables du peuple et des citoyens, et les biens publics entendus comme la propriété de l'État. L'État, qui n'a longtemps disposé que « d'un droit de garde » sur les biens publics, a vu progressivement se transformer ce droit en droit de disposer des biens qui lui étaient confiés. À ce titre, il lui est devenu loisible d'aliéner ces biens et de les privatiser (Orsi 2014 ; Xifaras 2004). Cette confusion est particulièrement forte en Afrique subsaharienne du fait que la société africaine n'est que très peu constituée en société civile. Comme le rappelle la première section de ce chapitre, il y a peu de débats publics, peu de formations de coalitions d'intérêts et beaucoup de contraintes sur les possibilités de mobilisation de forces sociales. Il existe donc peu d'espaces et de processus de construction d'un sens partagé de l'action qui pourraient dessiner les contours d'un intérêt général (Gazibo 2012 ; Gazibo et Moumouni 2017). Ce dernier reste confiné à une dimension « instrumentale », avec la multiplication d'éléments de politique publique destinés non à des « populations », mais à des « usagers », des « justiciables », des « solvables » (Darbon 2014).

Cette assimilation de l'intérêt général à l'intérêt de l'État est aujourd'hui objet d'interrogations renouvelées (Rochfeld, Cornu, et Martin 2021). Ces interrogations sont d'autant plus fondamentales en Afrique subsaharienne que, comme le rappelle la première section de ce chapitre, l'État est patrimonialisé sous la houlette des élites par le biais de l'accaparement privé des biens publics et qu'il est remplacé sur de nombreux territoires par des proxies telles que les ONG (Darbon 2014 ; Olivier de Sardan 2022).

Les chapitres empiriques de cet ouvrage ont montré que certains communs observés et étudiés servent l'intérêt général dès lors qu'ils suppléent les États dans leurs missions (encadré 6.4) : c'est le cas par exemple des fonctions éducatives des lieux hybrides urbains (chapitre 4) ou des fonctions de transparence assurées par des communs numériques (chapitre 5). Ils le servent également lorsqu'ils permettent d'échapper à la pression des normes capitalistes dominantes : les communs fonciers pour l'habitat ouvrent par exemple l'accès au sol et à l'habitat dans des contextes de marchandisation et de spéculation du foncier urbain (chapitre 3). Au-delà, ces communs abordent l'intérêt général non comme une conception extérieure et imposée à eux, mais plutôt comme un outil pleinement intégré à l'action, au service d'approches réflexives facilitant l'adaptation permanente des pratiques (Trosa 2017). Dans cette perspective, l'État peut être l'initiateur d'une action procédurale construisant « par étapes un bien commun localisé » plutôt que d'une action publique fondée sur « une conception préalable de l'intérêt général » (Lascoumes et Le Bourhis 1998, 40).

ENCADRÉ 6.4**Un commun numérique au service de l'intérêt général –
L'exemple d'Open Covid au Sénégal**

Le chapitre 5 a mis en évidence l'existence de communs numériques africains qui servent des missions d'intérêt général. Des citoyennes et des citoyens qui souhaitent renforcer la transparence de l'État peuvent par exemple contribuer à l'émergence de communs de données : telle a été la démarche d'*Open Covid* au Sénégal, qui est né de la volonté de mettre à disposition des informations numérisées, comme le nombre de cas et leurs géolocalisations, jusque-là transmises uniquement par voie orale par le gouvernement. Ces initiatives sont aussi utiles pour les journalistes, les chercheurs et les chercheuses, la société civile, les citoyens en général et les décideurs et les décideuses. L'initiative *IWACU Open Data* au Burundi a par exemple été développée par un groupe de journalistes afin de répondre au problème du manque d'accès à des données officielles, stockées uniquement en format papier. De nombreuses études académiques ont enfin montré la contribution importante des données géospatiales ouvertes pour l'allocation des aides des gouvernements et des ONG (Grinberger *et al.* 2022).

Processus démocratiques

Comme le rappelle la première section, les États africains sont constitués dans une grande proportion de structures importées peu enclines à se baser sur, ou à créer, un ordre politique en équilibre avec leurs sociétés. Au-delà de la seule relation d'autorité inhérente à l'exercice du pouvoir administratif, ils s'appuient, dans la plupart des cas, sur un « principe autoritaire », et ce en dépit des expériences de démocratisation en cours dans différents pays de la région (Darbon 2009 ; Gazibo 2010). Cet état de fait s'accompagne aujourd'hui de vives critiques, en particulier en Afrique de l'Ouest, contre la « démocratie » et les pratiques auxquelles elle donne lieu : on lui reproche de ne pas tenir ses promesses et d'être incapable de « changer la vie des gens » (Villalón et Idrissa 2020). Il y a donc à la fois une critique de l'efficacité de la démocratie, mais aussi de sa légitimité (Mbembe 2006 ; Bayart 2009 ; Gazibo 2005). En témoignent la transition politique au Tchad, les récents putschs au Mali, en Guinée et au Burkina Faso. Comme le montre le soutien populaire que ces pratiques recueillent, il ne s'agit pas là d'un phénomène mineur ou marginal⁸.

Dans ce contexte, les communs, qui dans leur raison d'être portent des éléments de revitalisation de la démocratie⁹ et de protection du bien commun, apparaissent comme un ensemble de leviers et de supports qui peuvent alimenter, pour les pouvoirs publics, des perspectives nouvelles. Si leur voix est entendue et relayée, ils peuvent permettre de renouveler, sur des aspects cruciaux, à la fois le concept et la pratique de la démocratie en introduisant une dimension délibérative et participative dans la chose publique (Lucarelli 2013 ; Bourcier, Hériard-Dubreuil, et Lavelle 2013).

Encore au-delà, si leur rôle est reconnu et soutenu par l'État et les pouvoirs publics locaux à différentes échelles d'action, on peut imaginer que les communs tiennent toute leur place dans des formes de gouvernance polycentrique qu'Ostrom appelait de ses vœux (Ostrom 2012). À partir des travaux d'Ostrom, Aligica et Tarko (2012)¹⁰ définissent la gouvernance polycentrique comme un ensemble d'arrangements institutionnels dans lequel une pluralité de centres de décisions autonomes, mais possédant chacun son domaine d'action opèrent sous un même ensemble de règles et d'objectifs¹¹. Les travaux conduits par Ostrom sur le cas des services de police ou de la gestion de l'eau concluent que l'existence d'unités multiples placées sous des autorités diverses (nationales, régionales, municipales, locales) aboutit, en dépit du risque de duplications, à des systèmes plus efficaces (sous le critère par exemple de la satisfaction des personnes qui en ont l'usage et qui en bénéficient) que dans le cas d'une approche verticale de gouvernance (de type « *top/down* ») dans laquelle les entités locales doivent se soumettre à des injonctions définies centralement. Ces réflexions sont pour elle particulièrement pertinentes dans le cas d'enjeux multi échelles, comme la lutte contre le changement climatique ou la gouvernance de la biodiversité (Obura et Treyer 2022). Dans le *Policy Research Working Paper* qu'elle a proposé pour la Banque mondiale en vue de *World Development Report 2010*, Ostrom écrit ainsi à propos du changement climatique (Ostrom 2009, 28) : « *Given the severity of the threat, simply waiting for resolution of these issues at a global level, without trying out policies at multiple scales because they lack a global scale, is not a reasonable stance.* »

Conclusion

Du fait de sa trajectoire historique, les caractéristiques de l'État africain post-colonial (logiques de fonctionnement autoritaires, faiblesses institutionnelles, patrimonialisation, forte prégnance d'acteurs internationaux, faible marge de manœuvre accordée aux acteurs sociaux) sont dans l'ensemble défavorables aux communs. Pour autant, comme les chapitres empiriques précédents l'ont mis en évidence, il existe nombre de situations dans lesquelles l'État, dans le cadre de ses fonctions, peut agir et agit en facilitateur ou en contributeur des communs, répondant en cela à une « demande » des communs qui, nés d'initiatives citoyennes, ont des difficultés à garantir leur pérennité.

Au-delà encore, et si l'on prend quelques distances avec l'actualité pour se tourner vers l'avenir, deux séries de faits doivent retenir l'attention. D'un côté, face à ses contraintes internes (pluralisme politique et associatif), ses contraintes externes (dépendance économique, poids des acteurs externes et logiques du marché) et les défis économiques, sociaux et environnementaux qui se présentent à lui, l'État n'a plus le monopole de l'espace public, ni celui de l'exercice de

l'intérêt général. De l'autre, les communs, comme d'autres acteurs, jouent, à leur échelle, un rôle de substituts d'États défailants à de nombreux égards. Dans ce contexte, la prise en compte des communs, à la fois en tant que pratiques qui se déploient sur les territoires et en tant que porteurs d'exigences autour du bien commun et du droit à l'existence, peut constituer une opportunité pour les États africains d'infléchir les trajectoires dans lesquelles ils sont saisis.

Ainsi, s'attacher à favoriser le développement des communs, créer les conditions pour leur épanouissement, voire s'engager avec eux dans des politiques de co-construction du bien commun peuvent permettre aux États d'adopter des postures nouvelles, ouvrant des espaces de débat quant à la réalisation des droits économiques et sociaux, la définition et la déclinaison de l'intérêt général et les processus démocratiques. Ces sujets, encore à l'état de friche, sont autant de pistes pour des travaux ultérieurs.

Notes

1. Nous adoptons pour ce chapitre une démarche non systématique de langage inclusif. Nous mentionnons dans la mesure du possible le masculin et le féminin à la première apparition du mot et conservons la forme masculine pour le reste du texte, étant entendu que cette forme recouvrira le masculin et le féminin sauf mention expresse. Pour les accords, sera adoptée la règle de proximité qui consiste à accorder les mots avec le terme le plus rapproché.
2. Ostrom prendra l'exemple du « US Geological Survey », une institution américaine qui produit des données hydrologiques et géologiques sur le territoire des États-Unis, en accès libre et ouvert. Pour Ostrom, cette institution joue un rôle essentiel pour les communs et les communautés dans leur activité de recherche et de gestion des ressources en eau (Ostrom 2020).
3. <https://dndi.org/>
4. https://www.saide.org.za/documents/2017_03_29_ASb_accountability_evaluation.pdf
5. Les communs peuvent en effet émerger à partir de l'occupation d'espaces publics aux statuts indéterminés ou considérés comme tels (terrains vagues, immeubles, places). Les exemples de l'« *Asilo Filangieri* » et des sept lieux occupés et transformés en biens communs de la ville de Naples (Italie) montrent qu'au fil du temps, les relations avec les propriétaires et les gestionnaires de ces espaces peuvent se pacifier et donner lieu à des formes stabilisées de coexistence (Festa 2021 ; Micciarelli 2014).
6. Le *design principle 7* stipule que l'auto-organisation de la communauté doit se faire suivant des règles admises et reconnues par les autorités de niveau supérieur.
7. https://au.int/sites/default/files/treaties/36390-treaty-0011_-_african_charter_on_human_and_peoples_rights_f.pdf
8. Réflexions issues d'une série de séminaires organisés en février et mars 2022 par l'Agence française de développement (AFD), le Centre d'analyse, de prévision et de stratégie (CAPS) du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM).

9. Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises dans l'ouvrage, l'expression de la « voix » doit être nuancée dans certaines situations, notamment lorsque des règles d'ordre magico-religieux, non débattues, s'imposent ou lorsque des usagers ne revendiquent pas de participer à la définition ni des règles d'accès et d'usage, ni des mécanismes de contrôle et de sanction (Colin, Lavigne-Delville, et Léonard 2022).
10. La définition proposée par Aligica et Tarko (2012, 1) est la suivante : « *A structural feature of social systems of many decision centers having limited and autonomous prerogatives and operating under an overarching set of rules* ».
11. La gouvernance polycentrique se déploie selon deux axes qui se croisent (Weinstein 2013). Dans l'axe horizontal, les différentes « arènes d'action » peuvent coopérer ou être en compétition, selon l'environnement dans lequel elles s'inscrivent. Dans l'axe vertical, les différents niveaux de règles s'imbriquent du niveau micro-institutionnel (une communauté qui gère une ressource) au macro-institutionnel, qui a une valeur constitutionnelle (comme les lois d'un pays).

Bibliographie

- Abecassis, Philippe, Jean-François Alesandrini, Benjamin Coriat, Nathalie Coutinet, et Stéphanie Leyronas. 2019. « DNDi, a Distinctive Illustration of Commons in the Area of Public Health ». AFD Research Papers Series 93. AFD. https://dndi.org/wp-content/uploads/2019/02/CommonsAreaPublicHealth_AFDResearchPaper_2019.pdf.
- Abecassis, Philippe, Jean-François Alesandrini, Benjamin Coriat, Nathalie Coutinet, et Stéphanie Leyronas. 2019. « DNDi, a Distinctive Illustration of Commons in the Area of Public Health ». AFD Research Papers Series 93. AFD. https://dndi.org/wp-content/uploads/2019/02/CommonsAreaPublicHealth_AFDResearchPaper_2019.pdf.
- Aligica, Paul D., et Vlad Tarko. 2012. « Polycentricity: From Polanyi to Ostrom, and Beyond ». *Governance* 25 (2): 237-62. <https://doi.org/10.1111/j.1468-0491.2011.01550.x>.
- Antona, Martine, et Stefano Farolfi. 2001. « Décision et négociation des politiques environnementales : l'application de la fiscalité dans les pays du Nord et du Sud ». In *Colloque PIREE : Les instruments des politiques environnementales*. Sophia Antipolis (France). <http://cormas.cirad.fr/pdf/piree.pdf>.
- Bach, Daniel, et Mamoudou Gazibo, éd. 2011. *Neopatrimonialism in Africa and Beyond*. London: Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203145623>.
- Badie, Bertrand. 1992. *L'État importé : L'occidentalisation de l'ordre politique*. Paris: Fayard.
- Balandier, Georges. 2013. *Anthropologie politique*. Quadrige. Presses Universitaires de France – PUF.
- Banque mondiale. 2017. « World Development Report 2017: Governance and the Law ». Washington, DC: World Bank. <https://www.worldbank.org/en/publication/wdr2017>.
- Bayart, Jean-François. 2009. « La démocratie à l'épreuve de la tradition en Afrique subsaharienne ». *Pouvoirs* 129 (2): 27-44. <https://doi.org/10.3917/pouv.129.0027>.
- Bayart, Jean-François, Achille Mbembe, et Comi Toulabor. 1992. *Le politique par le bas en Afrique noire : Contribution à une problématique de la démocratie*. Paris: Karthala.

- Bédécarrats, Florent, Oriane Lafuente-Sampietro, Martin Leménager, et Dominique Lukono Sowa. 2019. « Building Commons to Cope with Chaotic Urbanization? Performance and Sustainability of Decentralized Water Services in the Outskirts of Kinshasa ». *Journal of Hydrology* 573 (juin): 1096-1108. <https://doi.org/10.1016/j.jhydrol.2016.07.023>.
- Benkler, Yochai. 2013. « Commons and Growth: The Essential Role of Open Commons in Market Economies ». *University of Chicago Law Review* 80 (3): 1499-1556.
- Berque, Augustin. 2016. *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*. Belin.
- Bienen, Henry, et Nicolas Van de Walle. 1991. *Of Time and Power: Leadership Duration in the Modern World*. Stanford University Press.
- Bollier, David. 2014. *La Renaissance des communs : pour une société de coopération et de partage*. Vol. 202. Paris: Editions Charles Léopold Mayer.
- Bollier, David, et Pat Conaty. 2015. « Democratic money and capital for the commons: Strategies for Transforming Neoliberal Finance Through Commons-Based Alternatives ». A Report on a Commons Strategies Group Workshop in cooperation with the Heinrich Boll Foundation. Berlin. https://base.socioeco.org/docs/democratic_money_and_capital_for_the_commons_report.pdf.
- Borrits, Benoît. 2022. « Sécurité économique et Fonds socialisé d'investissement : des communs de mutualisation pour financer les communs ». *Finance et communs : pour une réappropriation collective de la finance*, n° 23 (avril). <https://www.ritimo.org/Securite-economique-et-Fonds-socialise-d-investissement-des-communs-de>.
- Bosc, Yannick. 2016. « Thomas Paine as a Theorist of the Right to Existence ». *Journal of Early American History* 6 (2-3): 113-23. <https://doi.org/10.1163/18770703-00603002>.
- Bourcier, Danièle, Gilles Hériard-Dubreuil, et Sylvain Lavelle. 2013. *La société en action : une méthode pour la démocratie*. Hermann.
- Bourmaud, Daniel. 1997. *La politique en Afrique*. Paris, France: Montchrestien, DL 1997.
- Chazan, Naomi, Robert A. Mortimer, Donald Rothchild, Peter Lewis, et Stephen John Stedman. 1999. *Politics and Society in Contemporary Africa*. Bloomsbury Publishing.
- Cheeseman, Nic. 2019. *The Oxford Encyclopedia of African Politics*. Oxford University Press.
- Clastres, Pierre. 1974. *La Société contre l'État : Recherches d'anthropologie politique*. Minuit.
- Clemens, Michael A., Steven Radelet, Rikhil R. Bhavnani, et Samuel Bazzi. 2012. « Counting chickens when they hatch: Timing and the effects of aid on growth ». *The Economic Journal* 122 (561): 590-617.
- Colin, Jean-Philippe, Philippe Lavigne-Delville, et Eric Léonard. 2022. *Le foncier rural dans les pays du Sud : Enjeux et clés d'analyse*. Objectifs Suds. Montpellier: IRD Editions.
- Coriat, Benjamin. 2020. *La pandémie, l'anthropocène, et le Bien commun. les liens qui libèrent*.
- Coriat, Benjamin, Nadège Legroux, Nicolas Le Guen, Stéphanie Leyronas, et Magali Toro. 2019. « Faire de l'alimentation un "bien commun" : les enseignements tirés de trois expériences de lutte contre la malnutrition ». *Faire de l'alimentation un « bien commun » : les enseignements tirés de trois expériences de lutte contre la malnutrition*, Papiers de recherche AFD, , 1-29. <https://doi.org/10.3917/afd.leyro.2019.01.0001>.

- Crétois, Pierre, et Stéphanie Roza. 2017. « De l'intérêt général : introduction ». *Astérion. Philosophie, histoire des idées, pensée politique*, n° 17 (novembre). <https://journals.openedition.org/asterion/2996>.
- Darbon, Dominique. 2009. *La politique des modèles en Afrique: simulation, dépolitisation et appropriation*. KARTHALA Editions.
- . 2014. « Politiques publiques sectorielles dans les États et sociétés fragiles et science politique ». In *Une action publique éclatée ? Production et institutionnalisation de l'action publique dans les secteurs de l'eau potable et du foncier (APPI). Burkina Faso, Niger et Bénin*, par Héloïse Valette, Catherine Baron, François Enten, Philippe Lavigne Delville, et Alicia Tsitsikalís.
- Darbon, Dominique, et Olivier Provini. 2018. « “Penser l'action publique” en contextes africains. Les enjeux d'une décentralisation ». *Gouvernement et action publique* VOL. 7 (2): 9-29. <https://doi.org/10.3917/gap.182.0009>.
- De Schutter, Olivier. 2013. « Economic, Social and Cultural Rights as Human Rights ». Books. Edward Elgar Publishing. <https://econpapers.repec.org/bookchap/elgeebok/14321.htm>.
- Devarajan, Shantayan, David R. Dollar, et Torgny Holmgren. 2001. « Aid and Reform in Africa : Lessons from Ten Case Studies ». Washington, DC: World Bank. <https://doi.org/10.1596/0-8213-4669-5>.
- Dongier, Philippe, Julie Van Domelen, Elinor Ostrom, Andrea Rizvi, Wendy Wakeman, Anthony Bebbington, Sabina Alkire, Talib Esmail, et Margaret Polski. 2002. « Community-Driven Development ». In *Poverty Reduction Strategy Sourcebook*, édité par Jeni Klugman, 301-32. Washington, DC: World Bank. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/156931468138883186/pdf/2980000182131497813.pdf>.
- Dumont, Aurélien, Stéphanie Leyronas, Olivier Petit, et Quentin Ballin. 2021. « Agir en commun pour un usage durable de l'eau agricole. Propositions pour prévenir la dégradation et la surexploitation des eaux souterraines ». AFD Policy Paper 8. Paris. <https://www.afd.fr/fr/ressources/usage-durable-eau-agricole>.
- Erlér, Brigitte. 1987. *L'aide qui tue : récit de ma dernière mission d'aide au développement*. Éditions d'en bas.
- Festa, Daniela. 2021. « Les biens culturels en Italie. De l'“assaut” à la mise en commun ». *In Situ*. Au regard des sciences sociales.
- Filho, Genauto França, Isabelle Guérin, Isabelle Hillenkamp, et Osia Vasconcelos. 2022. « Une gestion démocratique et solidaire des communs ? Banques communautaires de développement au Brésil ». *Finance et communs : pour une réappropriation collective de la finance*, n° 23 (avril). <https://www.ritimo.org/Une-gestion-democratique-et-solidaire-des-communs-Banques-communautaires-de>.
- Flauss, Jean-François. 2002. « Le droit international des droits de l'Homme face à la globalisation économique ». *Les Petites Affiches*, n° 104: 4-20.
- Fontaine, Geneviève, et Amandine Lebrun. 2022. « Financer les communs sans abimer le commun ». *Finance et communs : pour une réappropriation collective de la finance*, n° 23. <https://www.ritimo.org/Financer-les-communs-sans-abimer-le-commun>.
- Fortes, Meyer, et Edward E. Evans-Pritchard. 1940. *African Political Systems*. London: Oxford University Press.

- Gauthier, Florence. 2014. *Triomphe et mort de la révolution des droits de l'homme et du citoyen (1789-1795-1802)*. Paris: Syllepse.
- Gazibo, Mamoudou. 2005. *Les paradoxes de la démocratisation en Afrique: analyse institutionnelle et stratégique*. PUM.
- . 2007. « Mobilisations citoyennes et émergence d'un espace public au niger depuis 1990 ». *Sociologie et sociétés* 39 (2): 19-37.
- . 2010. *Introduction à la politique africaine. 2^e édition*. Montréal, Canada : Presses de l'Université de Montréal.
- . 2012. « Vers des processus plus légitimes : l'exemple de la réforme constitutionnelle au Niger ». In *La gouvernance en révolution(s)*, 257-63. Paris: Ed. Charles Léopold Mayer.
- . 2019. « Electoral administration ». In *Routledge Handbook of Democratization in Africa*, édité par Gabrielle Lynch et Peter VonDoepp. London: Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315112978>.
- Gazibo, Mamoudou, et Charles Moumouni. 2017. *Repenser la légitimité de l'État africain à l'ère de la gouvernance partagée*. PUQ.
- Grinberger, A. Yair, Marco Minghini, Levente Juhász, Godwin Yeboah, et Peter Mooney. 2022. « OSM Science: The Academic Study of the OpenStreetMap Project, Data, Contributors, Community, and Applications ». *International Journal of Geo-Information* 11 (4): 230.
- Herbst, Jeffrey. 2000. *States and Power in Africa: Comparative Lessons in Authority and Control*. STU-Student edition, 2. Princeton University Press. <https://www.jstor.org/stable/j.ctt9qh05m>.
- Hervé, Caroline, et Ghislaine Gallenga. 2019. « Services publics : l'État face au commun ». *Anthropologie et Sociétés* 43 (2): 9-21.
- Hess, Charlotte, et Elinor Ostrom, éd. 2006. *Understanding Knowledge as a Commons: From Theory to Practice*. Massachusetts: The MIT Press. <https://doi.org/10.7551/mitpress/6980.001.0001>.
- Hibou, Béatrice. 1997. « Le "capital social" de l'Etat falsificateur, ou les ruses de l'intelligence économique ». In *La criminalisation de l'État en Afrique*, par Jean-François Bayart, S.D.K. Ellis, et Béatrice Hibou, 105-58. Editions complexes.
- . 1999. « La "décharge", nouvel interventionnisme ». *Politique africaine* 73 (1): 6-15. <https://doi.org/10.3917/polaf.073.0006>.
- Holder, Gilles. 2021. « Les services publics ambulants (SPA) : une solution pour le Sahel ? (Burkina Faso, Mali, Mauritanie) ». Contract. PASAS IRD. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03515316>.
- Jackson, Robert H., et Carl G. Rosberg. 1982. « Why Africa's Weak States Persist: The Empirical and the Juridical in Statehood ». *World Politics* 35 (1): 1-24. <https://doi.org/10.2307/2010277>.
- Ki-Zerbo, Joseph. 1972. *Histoire de l'Afrique noire, d'hier à demain*. Paris: Hatier.
- Lascoumes, Pierre, et Jean-Pierre Le Bourhis. 1998. « Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures ». *Politix. Revue des sciences sociales du politique* 11 (42): 37-66. <https://doi.org/10.3406/polix.1998.1724>.

- Lavigne Delville, Philippe. 2011. « Vers une socio-anthropologie des interventions de développement comme action publique ». Thèse d'Habilitation à Diriger les Recherches, Université Lumière - Lyon II.
- Levi, Margaret. 2002. « The State of the Study of the State ». In *Political science: The State of the discipline*, édité par I. Katznelson et HV Milner, 33-55. Recording for the Blind & Dyslexic.
- Lucarelli, Alberto. 2013. *La democrazia dei beni comuni*. Laterza Edizione.
- Lynch, Gabrielle, et Peter VonDoepp, éd. 2019. *Routledge Handbook of Democratization in Africa*. London: Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315112978>.
- May, Oliver. 2016. *Fighting fraud and corruption in the humanitarian and global development sector*. London ; New York: Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315558301>.
- Mazzucato, Mariana. 2015. « The Green Entrepreneurial State ». SPRU Working Paper Series. SPRU – Science Policy Research Unit, University of Sussex Business School. <https://econpapers.repec.org/paper/srussewps/2015-28.htm>.
- Mbairamadji, Jérémie. 2009. « De la décentralisation de la gestion forestière à une gouvernance locale des forêts communautaires et des redevances forestières au Sud-est Cameroun ». *Vertigo – la revue électronique en sciences de l'environnement* 9 (1). <https://doi.org/10.4000/vertigo.8614>.
- Mbembe, Achille. 1988. *Afriques Indociles*. Karthala.
- . 1999. « Du gouvernement privé indirect ». *Politique africaine* 73 (1): 103-21. <https://doi.org/10.3917/polaf.073.0103>.
- . 2000. *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*. Paris: Khartala.
- . 2006. « Necropolitics ». *Raisons politiques* 21 (1): 29-60.
- Médard, Jean-François. 1991a. *États d'Afrique noire : formation, mécanismes et crise*. Édité par Centre d'étude d'Afrique noire. Groupe de recherche État et société en Afrique noire. Paris, France: Karthala.
- . 1991b. « L'État néo-patrimonial en Afrique noire. » In *États d'Afrique noire. Formations, mécanismes et crise*, 323-53.
- Micciarelli, Giuseppe. 2014. « I beni comuni e la partecipazione democratica. Da un "altro modo di possedere" ad un "altro modo di governare" ». *Jura Gentium* XI (janvier): 58-83.
- Montagne, Pierre (ed), Mamisoa (ed) Rakotoarimanana, François (ed) Pinta, et Serge (ed) Razafimahatratra. 2016. *Hazavana. Électrification rurale décentralisée par combustion de biomasse : expérience des projets Gesforcom et Bioenergelec à Madagascar, de 2008 à 2015*. Antsakaviro: Homme et environnement. <https://agritrop.cirad.fr/580951/>.
- Moyo, Dambisa, et Niall Ferguson. 2010. *Dead Aid: Why Aid Is Not Working and How There Is a Better Way for Africa*. New York: Farrar, Straus and Giroux.
- Ndulo, Muna, et Mamoudou Gazibo. 2016. *Growing Democracy in Africa: Elections, Accountable Governance, and Political Economy*. Cambridge: Cambridge Scholars Publishing.
- Obura, David, et Sébastien Treyer. 2022. « A "Shared Earth" Approach to Put Biodiversity at the Heart of the Sustainable Development in Africa ». *Research Papers AFD* 265.

- Paris: AFD. <https://www.afd.fr/en/ressources/shared-earth-approach-put-biodiversity-heart-sustainable-development-africa>.
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre. 1995. « La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie ». *Enquête. Archives de la revue Enquête*, n° 1 (octobre): 71-109. <https://doi.org/10.4000/enquete.263>.
- . 2021. *La Revanche Des Contextes. Des Méseventures de l'ingénierie Sociale En Afrique et Au-Delà*. Karthala. https://www.academia.edu/47765745/La_revanche_des_contextes_Des_m%C3%A9seventures_de_l'ing%C3%A9nierie_sociale_en_Afrique_et_au_del%C3%A0.
- . 2022. « La délivrance des biens d'intérêt général en Afrique. Pratiques palliatives, réformes de l'État et communs ». *Papiers de Recherche AFD* 264. Paris: AFD. <https://www.afd.fr/fr/ressources/la-delivrance-des-biens-dinteret-general-en-afrique-pratiques-palliatives-reformes-de-letat-et-communs>.
- Orsi, Fabienne. 2014. « Réhabiliter la propriété comme bundle of rights : des origines à Elinor Ostrom, et au-delà ? » *Revue internationale de droit économique*, n° 3: 371-85.
- Ostrom, Elinor. 1999. « Design principles and threats to sustainable organizations that manage commons ». Working Paper 99. Washington, DC: Banque mondiale. <https://hdl.handle.net/10535/5465>.
- . 2005. *Understanding Institutional Diversity*. New Jersey: Princeton University Press. https://digitalcommons.usu.edu/unf_research/54.
- . 2009. « A Polycentric Approach for Coping with Climate Change ». Policy Research working paper WPS 5095. Banque mondiale. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/480171468315567893/pdf/WPS5095.pdf>.
- . 2012. « Agir à plusieurs échelles pour faire face au changement climatique et à d'autres problèmes d'action collection ». Institut Veblen pour les réformes économiques. https://www.veblen-institute.org/IMG/pdf/agir_contre_changement_climatique_ostrom2.pdf.
- . 2020. « Elinor Ostrom Speaks about Property Rights ». *Journal of Private Enterprise* 35 (3): 7-12.
- Ostrom, Elinor, et Xavier Basurto. 2011. « Crafting Analytical Tools to Study Institutional Change ». *Journal of Institutional Economics* 7 (3): 317-43.
- Payre, Renaud, et Gilles Pollet. 2013. *Socio-histoire de l'action publique*. Paris: La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.payre.2013.01>.
- Picavet, Emmanuel, Danièle Bourcier, Jacques Chevallier, Gilles Hériard Dubreuil, et Sylvain Lavelle. 2021. *Dynamiques du commun : Entre État, Marché et Société*. Philosophies pratiques. Paris : Éditions de la Sorbonne. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03230331>.
- Porter, Doug, et Michael Watts. 2017. « Righting the Resource Curse: Institutional Politics and State Capabilities in Edo State, Nigeria ». *The Journal of Development Studies* 53 (2): 249-63. <https://doi.org/10.1080/00220388.2016.1160062>.
- Pousson, Alain. 2005. « L'effectivité des droits sociaux fondamentaux dans une économie de marché globalisée ». In *Le droit saisi par la morale*, 352. Toulouse: Presses de l'Université Toulouse 1 Capitole. <https://doi.org/10.4000/books.putc.1680>.

- Ridde, Valéry, et Jean-Pierre Olivier de Sardan. 2022. « The Development World: Conflicts of Interest at All Levels ». *Revue Internationale Des Études Du Développement*, n° 249 (septembre): 247-69. <https://doi.org/10.4000/ried.1530>.
- Rigot, Sandra, et Dominique Plihon. 2022. « Le rôle stratégique des intermédiaires financiers publics face à la transition énergétique ». *Finance et communs : pour une réappropriation collective de la finance*, n° 23 (avril). <https://www.ritimo.org/Le-role-strategique-des-intermediaires-financiers-publics-face-a-la-transition>.
- Risse, Thomas, et Ursula Lehmkuhl. 2006. « Governance in Areas of Limited Statehood – New Modes of Governance? Research Program of the Research Center (SFB) 700 ». <https://doi.org/10.17169/refubium-22684>.
- Rochfeld, Judith, Marie Cornu, et Gilles J. Martin. 2021. « L'échelle de communalité. Propositions de réforme pour intégrer les biens communs en droit ». 17-34. IRJS.
- Rose, Carol. 1986. « The Comedy of the Commons: Custom, Commerce, and Inherently Public Property ». *The University of Chicago Law Review* 53 (3): 711-81. <https://doi.org/10.2307/1599583>.
- Salah, M. 2002. *Les contradictions du droit mondialisé*. PUF.
- Trosa, Sylvie. 2017. « L'intérêt général : une réalité introuvable ? » *Gestion & Finances Publiques* 3 (3): 82-87. <https://doi.org/10.3166/gfp.2017.00053>.
- Turnbull, Colin M. 1983. *The Mbuti Pygmies: Change and Adaptation*. Case Studies in Cultural Anthropology. Harcourt Brace Jovanovich College Publishers. <https://ehraf-worldcultures.yale.edu/document?id=fo04-005>.
- Union Africaine. 2020. « Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030) ». Addis Ababa: Union Africaine.
- Van de Walle, Nicolas. 2003. « Presidentialism and Clientelism in Africa's Emerging Party Systems ». *The Journal of Modern African Studies* 41 (2): 297-321. <https://doi.org/10.1017/S0022278X03004269>.
- Vanuxem, Sarah. 2018. *La Propriété de la terre*. Éditions wildproject.
- Villalón, Leonardo A., et Rahmane Idrissa. 2020. « Democratic Struggle, Institutional Reform, and State Resilience in the African Sahel ». <https://www.africabib.org/rec.php?RID=A00006075>.
- Weinstein, Olivier. 2013. « Comment comprendre les « communs » : Elinor Ostrom, la propriété et la nouvelle économie institutionnelle ». *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, n° 14 (décembre). <https://doi.org/10.4000/regulation.10452>.
- Xifaras, Mikhaïl. 2004. *La propriété. Étude de philosophie du droit*. Presses Universitaires de France.
- Young, Merwin Crawford. 1997. *The African Colonial State in Comparative Perspective*. New Haven, États-Unis d'Amérique: Yale University Press.

Postures, représentations et actions des bailleurs de fonds : l'approche par les communs comme inspiration

Stéphanie Leyronas, Sophie Salomon

Introduction

Dans ce dernier chapitre, nous proposons de poursuivre la réflexion par une démarche d'analyse de nos pratiques en tant que bailleurs de fonds. Il nous semble en effet nécessaire d'identifier nos présupposés épistémologiques et de nous interroger sur les raisons pour lesquelles nous rencontrons des difficultés et des résistances pour accompagner les communs qui se déploient en Afrique subsaharienne face aux dilemmes sociaux de plus en plus complexes auxquels ils sont confrontés. Globalement, nous sommes parties prenantes de normes universalistes dominantes, malgré des efforts notables de prise en compte des contextes (voir chapitre 2). Concrètement, nous sommes confrontés à nos approches « managérialistes » (Dar et Cooke 2013 ; Gulrajani 2011) qui se traduisent par l'obligation de résultat, la primauté donnée aux livrables, la pression aux décaissements, les horizons courts-termes ou le recours généralisé à des schémas logiques définis *ex ante* pour ne plus être réinterrogés avant la fin des financements.

Des intellectuels africains appellent à un nouveau récit fondateur du développement de l'Afrique par les Africains (Sarr 2019 ; Nubukpo 2022 ; Mbembe 2021 ; Wiredu 2004 ; Ngozi Adichie 2013 ; Alao 2019). Or la gouvernance en Afrique subsaharienne se caractérise par une forte prégnance de parties prenantes extérieures (Lavigne Delville 2011 ; Devarajan, Dollar, et Holmgren 2001). Entre 2000 et 2020, l'aide publique au développement (APD) allouée à l'Afrique subsaharienne a plus que triplé, passant de 20 milliards de dollars américains à plus de 66 milliards¹. Cette sous-région est la première bénéficiaire de l'APD mondiale avec 41 % du volume total (OCDE 2022). Nous connaissons les critiques

envers l'aide, elles ne sont pas nouvelles : les risques d'ingérence, les conflits de valeurs, la dissymétrie de la relation, l'efficacité contestable, les intentions géopolitiques et économiques non explicitées (Ferguson 2006 ; Mosse 2004 ; Olivier de Sardan 2021 ; Andrews 2009 ; Lavigne Delville et Abdoukader 2010 ; Moyo et Ferguson 2010 notamment). Nous connaissons aussi les principes d'une action renouvelée, qui font relativement consensus : connaître les contextes, partir des besoins du terrain, œuvrer à long terme, accepter les risques, adopter des démarches flexibles et sur mesure (Banque mondiale 2017 ; Melonio, Naudet, et Rioux 2022). Malgré tout, les modalités de mise en œuvre de ces principes restent floues et les changements sont très marginaux.

Nous n'avons pas la prétention ici de donner une solution clé en main. Il nous semble en revanche que l'action collective qui est au cœur des communs africains ouvre un champ de pensée, au moins de questionnement et d'inspiration, pour les acteurs et actrices de l'aide au développement. C'est donc à partir du croisement entre les réflexions de cet ouvrage et des expériences opérationnelles de l'Agence française de développement (AFD) que nous nous interrogeons ici sur les principes et la portée d'une « approche par les communs » pour les bailleurs de fonds intervenant en Afrique subsaharienne.

L'approche par les communs pour ce qui est des bailleurs de fonds repose sur trois objectifs. Le premier objectif est de nous mettre en capacité d'accompagner les communs africains existants sans leur nuire (voir chapitre 6). Le deuxième objectif est de nous mettre en capacité de créer les conditions de possibilité d'émergence de nouveaux communs en Afrique subsaharienne. Le troisième objectif enfin est de nous mettre en capacité de faire émerger du « faire commun » sur des problématiques sociétales complexes aujourd'hui traitées uniquement par la puissance publique ou par le marché, voire pas traitées du tout. C'est une démarche pragmatique qui ne cherche pas à idéaliser les communs ni à en faire la solution ultime aux défis du continent. Elle a déjà été pensée et expérimentée par des acteurs du développement.

La richesse de cette approche provient de l'analyse critique qu'elle sous-tend à partir de la caractérisation du triptyque ressources – acteurs – règles de gouvernance qui n'est pas considéré comme donné *a priori*. En partant des pratiques de communs déjà à l'œuvre, elle permet de qualifier le problème d'action collective, de définir l'enjeu du « faire commun », et d'identifier les ressources concernées et les acteurs qui en dépendent. Elle ouvre des espaces d'action dans une logique polycentrique (voir chapitre 6) qui consiste à autonomiser les parties prenantes, en leur permettant de réaliser des missions dans leurs environnements respectifs et en les dotant des moyens humains et matériels pour les accomplir (Delay, Aubert, et Botta 2020). En cela, l'approche par les communs se concentre sur le processus d'action et vient enrichir, en en prenant le contre-pied, deux approches que nous encourageons depuis plusieurs décennies. Il s'agit d'abord de la gouvernance participative, qui se réalise majoritairement

dans des cadres institutionnalisés, organisés par les promoteurs et promotrices² des « projets de développement »³ ou les décideurs et décideuses qui en édictent les règles (qui participe, comment, sur quel problème collectif, avec quels vecteurs). Il s'agit ensuite des politiques de développement communautaire qui s'appuient sur des processus de décentralisation de la gestion d'un certain nombre de ressources sur les territoires, indépendamment des trajectoires historiques propres des formations sociales. Ces approches font l'objet d'une large littérature critique relative à « l'injonction participative » et à l'« associationnisme » ayant cours en Afrique subsaharienne (Olivier de Sardan 2022 ; Cooke et Kothari 2001 ; Mansuri et Rao 2013 ; Kumar 2003).

L'approche par les communs est avant tout une démarche réflexive sur nos postures et nos pratiques (Fontaine 2021 ; Aubert et Botta 2022). Cette démarche est à même non seulement de produire de nouvelles connaissances, mais aussi des idées novatrices et une meilleure appréhension des enjeux liés à l'action collective. Elle repose sur l'idée que les personnes au sein des institutions (acteurs et actrices des communs, acteurs publics, financeurs) peuvent avoir un multi-positionnement (participation à l'action, posture réflexive, construction des connaissances, formalisation d'outils) et que ce multi-positionnement permet les apprentissages mutuels (Perrin 2019). Elle se base sur une compréhension préalable des présupposés, voire des préjugés, plus ou moins conscientisés, qui guident notre action et qui entrent en conflit avec les attentes et les besoins des communs dans une perspective de changement sociétal (Leyronas 2023 ; Fontaine 2022).

L'approche par les communs ne peut en aucun cas être prescriptive. Il ne s'agit pas de dire ce qu'il faut faire ni comment il faut le faire, mais plutôt de permettre à chacun et à chacune de se saisir de ces questionnements et de ces inspirations, au cas par cas, pour expérimenter des manières alternatives, ou tout simplement différentes, de faire. Certaines problématiques peuvent bien s'y prêter, d'autres non. Il en est de même pour les contextes. Au-delà du positionnement des institutions elles-mêmes (institutions de financement ou institutions publiques locales), ce sont les personnes impliquées à l'intérieur de ces institutions qui détermineront le degré d'expérimentation de cette approche, qu'il s'agisse par exemple des « réformateurs de l'intérieur » (Olivier de Sardan 2021) ou encore des « artistes du développement » (Naudet 1999). Ce chapitre propose ainsi quatre axes d'inspiration qui peuvent être mobilisés indépendamment : ils touchent à des changements de postures, de représentations, de méthodes et d'outils. Chacun de ces axes est illustré par des expérimentations opérationnelles qui embarquent déjà des principes propres aux communs.

Inspiration 1 – Passer du réflexe d'uniformisation institutionnelle à la reconnaissance des pratiques dans leurs diversités

Nos actions reposent sur un concept dominant de rationalité, basé sur l'individualisation, l'utilitarisme, le formalisme et la prévisibilité. Cette rationalité est directement liée à la possibilité d'une profitabilité ou d'une rentabilité (rationalité économique), d'un formalisme juridique en lien avec le droit moderne et sa codification (rationalité juridique) et d'une administration politique bureaucratique (rationalité politique) (Weber 2003). Cette rationalité se traduit directement dans nos rapports aux institutions, avec une tendance à l'isomorphisme (DiMaggio et Powell 2000), et dans nos rapports à la propriété, appréhendée dans ses dimensions exclusives et individuelles (Xifaras 2004). Ce sont les valeurs telles que le progrès, la maîtrise de la nature ou l'efficacité économique (Santos 2011) qui sont aujourd'hui au cœur des grilles de lecture, des analyses, des diagnostics et des évaluations que nous mobilisons dans une perspective normative (Rist 2007). Elles guident nos cadres d'action, qui sont censés donner un sens partagé de cette action, considérant « irrationnels » les comportements dont les buts et les représentations sous-jacentes ne rentrent pas dans ce cadre (Trosa 2017). Ce sont aussi des valeurs et des références qui se diffusent, au quotidien et dans le quotidien des populations d'Afrique subsaharienne, soit par la présence des agents publics sur le terrain ou la présence de *proxies* comme les Organisations non gouvernementales (ONG) locales, soit par les pratiques quotidiennes de populations de plus en plus urbanisées, éduquées et connectées (Darbon 2014).

Les communs se déploient sur les bases d'une rationalité procédurale et contextualisée (Chanteau et Labrousse 2013). Procédurale, ou instrumentale (Lévi-Strauss 1962), car les acteurs opèrent des « bricolages » (*tinkering*), non en fonction d'un but et d'une trajectoire définis *ex ante*, mais en procédant suivant des cheminements incluant des processus d'essais-erreurs permanents pour s'ajuster à des conséquences imprévues. Contextualisée, car les communs supposent une dimension délibérative (voir chapitre 1) qui fait intervenir des exigences, plus ou moins formalisées, telles que l'éthique, le politique, la tradition, la solidarité, la réciprocité, la confiance, l'engagement ou la réputation. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas des stratégies individuelles ou des formes d'utilitarisme. Les modes de prise de décision s'appuient néanmoins sur des considérations et des objectifs qui relèvent du droit à l'existence (voir chapitre 6) et les activités économiques et les logiques marchandes sont ainsi subordonnées aux relations sociales et aux interdépendances écologiques (Aubert *et al.* 2017). La propriété est mobilisée non comme un droit exclusif du propriétaire, public ou privé, mais comme un faisceau de droits distribués, rendant ainsi compte de la fonction sociale de la propriété (Orsi 2014).

Une approche par les communs peut consister à (encadré 7.1) :

- Prévenir la tendance à l'isomorphisme institutionnel que les actions des bailleurs de fonds peuvent générer, en s'autorisant à explorer des arrangements institutionnels flexibles et pragmatiques qui reconnaissent la diversité des formes instituées de communs ;
- Questionner le rapport à la propriété, en l'envisageant comme un faisceau de droits et d'obligations distribués, qui peuvent être formalisés ou non.

ENCADRÉ 7.1

L'accès aux médicaments – Une approche de la propriété intellectuelle par les faisceaux de droits

La crise sanitaire Covid-19 a rappelé le haut niveau de disparités et la variété des situations et des effets de la pandémie selon l'état des systèmes de santé publique, l'état du système hospitalier, le personnel, le nombre de lits, les outils de prévention ou les traitements disponibles. Elle a donné naissance à une mobilisation internationale sans précédent pour la mise à disposition et le développement de produits thérapeutiques (matériel médical, tests de diagnostic, médicaments et vaccins). Les débats se sont beaucoup cristallisés autour de la nécessité d'une propriété intellectuelle exclusive par les brevets comme vecteurs de l'innovation ou, au contraire, de l'abolition de la propriété intellectuelle au nom de l'accès au plus grand nombre.

Certaines expériences explorent des voies différentes en adoptant des approches par les communs qui se déclinent à deux niveaux (Abecassis *et al.* 2019). Le premier niveau consiste à moduler les différents attributs de la propriété intellectuelle afin de les mettre au service de l'accès des populations les plus démunies. Il s'agit concrètement, à partir des faisceaux de droits, de réfléchir aux droits à protéger et aux accords à mettre en place en ce sens entre les laboratoires pharmaceutiques, les autorités publiques de santé et les organisations internationales. Le second niveau est la mobilisation de coalitions d'acteurs (organisations internationales, autorités publiques, laboratoires pharmaceutiques, bailleurs de fonds, médecins, producteurs, patientes et patients) qui visent à la recherche de traitements abordables et administrables dans les conditions sociales, économiques, logistiques et climatiques des pays africains.

C'est le cas de l'Initiative Médicaments pour les maladies négligées (DNDi). Parce qu'elles touchent essentiellement des populations pauvres, les maladies tropicales dites « négligées » sont délaissées par les laboratoires pharmaceutiques faute de marchés et de retours sur investissement. Depuis 2003, DNDi met en place des plateformes collaboratives de recherche dans les pays touchés par ces maladies afin de développer des solutions médicales accessibles pour les populations concernées. Pour ce faire, la fondation négocie avec les laboratoires pharmaceutiques un droit d'accès à certaines de leurs ressources, dont des molécules pouvant servir de base à la mise au point de nouveaux

(suite page suivante)

Encadré 7.1 (suite)

traitements. Divers cas de figure se présentent alors selon l'existence ou non d'un dépôt de brevet sur la molécule, ou encore l'intérêt porté par le laboratoire à cette molécule en vue de développements futurs. Le laboratoire détenteur des droits peut, par exemple, céder ses droits sur toutes les applications qui résulteraient de la recherche ou conserver des droits sur certaines d'entre elles. Les motivations des laboratoires à céder une partie de leurs droits peuvent être multiples, allant des bénéfices tirés s'une stratégie de responsabilité sociale des entreprises au déplacement du risque vers DNDi concernant des molécules sur lesquelles ils ne sont pas prêts à effectuer des investissements. DNDi propose donc une conception originale et créative de la propriété intellectuelle. Son allocation différenciée permet de mettre en œuvre un éventail de solutions juridiques basées sur des faisceaux de droits conçus pour mettre au point de nouveaux traitements et d'en favoriser le plus large accès aux populations défavorisées (Coriat, Legroux, et Leyronas 2020). C'est ainsi qu'en novembre 2018, l'Agence européenne du médicament a rendu un avis favorable pour l'enregistrement du Fexinidazole, un nouveau médicament contre la maladie du sommeil (ou trypanosomiase humaine africaine), aboutissement d'un partenariat entre DNDi, le laboratoire pharmaceutique français Sanofi et des expertes et experts originaires des pays endémiques (voir chapitre 1).

Inspiration 2 – Passer d'une posture de surplomb à une posture embarquée

Les bailleurs de fonds s'appuient sur des concepts et des principes qui se veulent universels (Hugon 2011). Cette posture se cristallise dans les modèles économiques et sociaux dominants dont la promotion est justifiée par la nécessité de garantir des principes et les droits universels dont les Objectifs de développement durable (ODD) sont une des expressions majeures (Melonio, Naudet, et Rioux 2022). Ces modèles, mobilisés dans une perspective normative (Rist 2007), font l'objet de nombreuses critiques, notamment dans les travaux d'anthropologie du développement dont la démarche vise à repérer le particulier et le spécifique des institutions propres aux diverses sociétés et à prendre en compte les représentations et les significations des activités, et privilégient le qualitatif. Même lorsque les organisations s'intéressent au local, cette référence à l'universalisme les conduit à favoriser des processus d'expansion (accroissement de l'activité) ou de duplication (réplication du modèle) dans une perspective de « changement d'échelle ». Elle introduit inévitablement une distance entre les bailleurs et les acteurs, cette mise à distance étant considérée comme garante d'une certaine objectivité et d'une neutralité axiologique (Fontaine 2022). Pourtant, cette mise à distance est une gageure dès lors que les bailleurs de fonds sont partie prenante du jeu des pouvoirs, sont porteurs de valeurs et d'objectifs qui leur sont propres, et sont soumis à de multiples contraintes (Rottenburg 2009).

Les communs qui se déploient en Afrique subsaharienne expérimentent au contraire un rapport au territoire basé sur la proximité et la diversité (Fontaine 2022). Proximité, car ils sont éminemment situés et sont fondés sur l'engagement des parties prenantes, dans le cadre d'une finalité explicitée et contextualisée (Aubert et Botta 2022). Diversité, car ils s'appuient sur une diversité institutionnelle et s'organisent sur une pluralité d'échelles spatiales avec des modes horizontaux de dissémination (voir chapitre 6).

Une approche par les communs peut consister à (encadré 7.2) :

- Renoncer à une posture de mise à distance et adopter celle d'acteur embarqué, en versant à la discussion entre les acteurs les objectifs et les contraintes propres des bailleurs de fonds ;
- Fonder les projets sur les principes de co-conception et de subsidiarité, en adoptant une posture facilitatrice, voire inter-médiatrice, y compris en matière de suivi-évaluation ;
- Favoriser l'expression par les acteurs d'un imaginaire collectif qui guide l'action dans une perspective polycentrique, en ouvrant des espaces de dialogue en amont et au cours des projets ;
- Accompagner le déploiement des communs à différentes échelles, en créant les conditions de leur essaimage *via* des processus de fertilisation (diffusion et partage des savoirs et savoir-faire) et de coopération et en facilitant leur inscription dans des dialogues de politiques publiques.

ENCADRÉ 7.2

Une approche par les communs sur les enjeux d'accès à l'énergie en Afrique subsaharienne

Malgré des efforts internationaux soutenus, on compte encore dans le monde 840 millions de personnes qui n'ont pas accès à l'électricité et 2,7 milliards de personnes qui cuisinent en utilisant la biomasse de façon traditionnelle. L'Afrique subsaharienne enregistre 70 % du déficit mondial. Des acteurs publics, privés ou appartenant à la société civile, développent des solutions d'accès à l'électricité (extension de réseau, systèmes décentralisés) qui mettent en jeu les principes d'une approche par les communs, à dessein ou de fait. Cette approche se traduit à plusieurs niveaux (Baudé, Leyronas, et Gasc 2020).

L'approche par les communs sur les enjeux d'accès à l'énergie se fonde d'abord sur le degré d'application du principe de subsidiarité. Une large gamme de modalités d'engagement des usagères et des usagers est possible : identification des sites, sélection des délégataires, suivi du fonctionnement du service, interface entre les délégataires et les usagers, recueil de suggestions et identification de nouveaux services à développer, résolution des conflits et saisie d'autorités extérieures en cas de problème.

(suite page suivante)

Encadré 7.2 (suite)

L'approche par les communs se traduit aussi par des formes institutionnelles et contractuelles spécifiques encadrant l'action collective. Dans sa forme la plus aboutie, il peut s'agir de la mise en place d'un comité collectif d'usagers qui délègue à un artisan local la fourniture du service et la maintenance des installations (comme dans le modèle coopératif développé au Burkina Faso, voir Baudé, Leyronas, et Gasc 2020). D'autres démarches permettent aux usagers d'exercer un contrôle plus ou moins important sur la gestion des infrastructures. Cette gestion peut être confiée à un opérateur local d'énergie (c'est le modèle des plateformes énergétiques décentralisées multiservices, ou cafés lumière, portées par Électriciens sans frontières en milieu rural à Madagascar) ou à une société de services délocalisée (comme dans le schéma adopté par l'association française Gret dans le cadre du projet Rhyviere pour développer des mini-réseaux hydroélectriques dans des municipalités rurales de Madagascar).

Dans tous les cas, l'approche par les communs permet ici d'ouvrir des champs de réflexion face aux nombreux défis identifiés dans les projets d'électrification rurale : l'appropriation des projets par la communauté locale, condition clé du succès ; le bon entretien des installations ; la limitation des fraudes et impayés ainsi que la prévention et la gestion des conflits ; l'investissement d'autres espaces sociaux par le développement d'actions connexes en réponse aux besoins des habitantes et des habitants des territoires (santé, éducation ou accès à l'eau). En cela, elle amène les acteurs à penser le passage de projets visant des réalisations techniques (dans un objectif d'électrifier une zone donnée) à des initiatives porteuses d'impact sur un large faisceau de dimensions du développement durable.

Inspiration 3 – Passer d'une culture du résultat à l'accompagnement de processus

Les actions des bailleurs de fonds reposent sur ce que Santos (2011) désigne par la « monoculture du temps linéaire », c'est-à-dire une relation à un temps causal selon lequel l'histoire n'a qu'un seul sens et qu'une seule direction. Cette représentation a deux conséquences. La première conséquence est qu'elle pré-suppose que certains pays vont de l'avant, et avec eux les savoirs, les institutions et les formes de sociabilité qu'ils contrôlent. Cette logique proclame « rétrograde » ce qui, selon la règle de la temporalité, est asymétrique par rapport à ce qui est jugé comme « avancé ». La seconde conséquence est une appréhension balistique du changement dans le sens où la valeur n'est appréciée qu'à l'issue d'un processus prédéterminé. Cette représentation du temps se cristallise par exemple dans la logique « projet » qui est le mode d'intervention privilégié de la majorité des bailleurs de fonds en Afrique subsaharienne. Le projet repose sur la caractérisation d'une situation de départ, la projection d'une situation finale, justifiée par sa pertinence, la mise en place de moyens nécessaires à l'atteinte de

cette situation finale, dont l'efficacité et l'efficience sont mesurées, et la mobilisation d'outils pour justifier *a priori* ou *a posteriori* l'action au regard de son effet, voire de son impact potentiel ou évalué et de sa durabilité escomptée ou constatée⁴.

Les communs qui se déploient en Afrique subsaharienne sont au contraire en mutation permanente. Ils n'ont pas de but prédéfini, mais construisent un cheminement *via* la délibération sur leurs objectifs et leurs moyens, en fonction de leur environnement (Chanteau et Labrousse 2013). Ils s'inscrivent aussi dans des temporalités longues. Ils produisent enfin non seulement des « résultats », mais aussi et avant tout un processus social à travers le « faire commun » de l'action collective.

Une approche par les communs peut consister à (encadré 7.3) :

- Passer d'une approche quantitative et « managériale » par les réalisations à une approche axée sur les processus, nécessaire à la transversalité ;
- Reconnaître la valeur liée aux processus de « faire commun » (innovations organisationnelles, *empowerment* des individus, transformation des récits, développement des méthodes, partage des savoirs), par-delà les réalisations matérielles ;
- Accompagner le « faire commun », en nous appuyant sur des acteurs (facilitateurs et facilitatrices, passeurs et passeuses de discours, porteurs et porteuses de communs) et des outils *ad hoc* (d'analyse, d'appropriation des enjeux, de compréhension des motivations, de facilitation et d'animation) ;
- Limiter les processus d'évaluation des impacts *ex ante* et *ex post* et la mobilisation d'objectifs et d'indicateurs agrégés prédéterminés, en nous interrogeant sur notre représentation de la notion même de « réussite »⁵ de notre action ;
- Donner la possibilité aux acteurs des communs d'analyser et d'adapter leurs objectifs et leur action *in itinere*, en mettant en place des systèmes de suivi-évaluation pensés, alimentés et exploités par ces acteurs ;
- Accepter l'inachevé, l'erreur, voire l'échec, en facilitant l'exercice d'un droit à l'expérimentation des acteurs des communs pour définir les arrangements institutionnels qui leur semblent adaptés aux systèmes de ressources qu'ils gèrent et aux territoires dans lesquels ils s'ancrent.

ENCADRÉ 7.3**L'accompagnement du « faire commun » – Des démarches et des outils déjà opérationnels**

Le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) développe des méthodes et des outils basés sur les jeux afin de faciliter l'engagement d'une pluralité d'usagers aux intérêts divergents et aux capacités hétérogènes dans la cogestion adaptative des ressources. Le jeu permet de manipuler des possibles en situation protégée et d'agir sur des paramètres pour espérer obtenir des résultats (Rouchier 2018). Dans une démarche de « recherche engagée », le CIRAD encourage la co-construction du support de jeu et de simulation par les personnes participantes (d'Aquino 2016 ; Bousquet, Antona, et Daré 2022 ; Le Page *et al.* 2022). Une séance de jeu est une mise en situation où les personnes jouissent chacun d'une autonomie décisionnelle : en cela elle constitue en elle-même une expérience de « faire commun » (Aubert et Botta 2022).

Le CIRAD a également développé un guide méthodologique à l'usage de l'AFD et de ses partenaires locaux (Aubert *et al.* 2019). Ce guide propose des outils opérationnels et des méthodes d'accompagnement pour intégrer l'approche par les communs dans la préparation, le suivi et l'évaluation des projets de développement financés par l'AFD et impliquant des questions foncières et de gestion des ressources naturelles. Ce guide montre que l'approche projet mobilisée par les bailleurs, même si elle ne s'impose pas spontanément comme la plus satisfaisante pour opérationnaliser les communs, peut en constituer une amorce. Il présente des modalités concrètes à travers des fiches méthodologiques mobilisables à différentes étapes du projet financé. L'approche par les communs repose sur les étapes suivantes : inventorier les solidarités écologiques et sociales présentes dans la zone d'intervention du projet et apprécier l'opportunité de l'implication dans le projet des personnes qui les soutiennent (les « porteurs de communs ») ; apporter un soutien méthodologique à un ou plusieurs porteurs de communs afin de les impliquer, à l'échelle des communautés qu'ils animent, et aux côtés de l'équipe projet, dans la co-construction d'un projet de territoire ; dispenser un appui aux porteurs de communs pour préciser les actions à envisager ; préciser collectivement les conditions de la mise en œuvre et poser les bases d'un système de suivi-évaluation réflexif par et pour les parties prenantes des communs.

Le Gret, organisation française non gouvernementale de solidarité internationale, s'interroge depuis 2019 sur son rôle de facilitateur des processus d'émergence de communs^a. Il a mis en place un espace d'expérimentation opérationnelle d'une approche par les communs avec l'appui d'un financement de l'AFD. Cette démarche est déployée sur des projets de gestion des ressources naturelles, de services ou de territoires, au Sénégal, à Madagascar, en Mauritanie, au Congo, en République démocratique du Congo, en Haïti et au Laos. Elle vise à accompagner tout au long du processus les acteurs locaux dans la construction de modes de gouvernance partagée, mais aussi à favoriser un apprentissage collectif et un nouveau savoir-faire d'agents du Gret pour leur permettre d'opérer le changement de posture nécessaire à cet accompagnement.

a. <https://gret.org/faire-commun-une-methodologie-daction-au-service-de-tou%c2%b7te%c2%b7s/>

Inspiration 4 – Passer du savoir expert aux savoirs pluriels

Les bailleurs de fonds mobilisent des connaissances qui privilégient les macro-analyses, les approches quantitatives, les comparaisons transversales et le recours à l'expertise externe et les savoirs scientifiques (Naudet 2021). Ce rapport aux savoirs s'impose en Afrique subsaharienne et tend à invisibiliser les savoirs autres (Santos 2011).

Dans les communs qui se déploient en Afrique subsaharienne, le savoir est au contraire distribué localement. Les communs « se nourrissent de la composabilité des savoirs, appréhendée à partir de la reconnaissance de leur égalité en dignité » (Fontaine 2022). Ces savoirs sont des savoirs sociaux (les savoirs ancestraux, populaires, spirituels par exemple), qui produisent la diversité nécessaire pour apprendre de l'expérience (Ostrom et Basurto 2011) et s'engager dans des processus transformatifs (Bousquet *et al.* 2022).

Une approche par les communs peut consister à (encadré 7.4) :

- Questionner notre positionnement épistémologique, en reconnaissant la diversité des savoirs et des altérités, de leur mode de construction et de leur mode de légitimation ;
- Concevoir des dispositifs, des méthodes et des outils permettant de partager comme de recevoir les savoirs et les expériences pluriels, en complément des savoirs produits par l'expertise spécialisée.

ENCADRÉ 7.4**Mobiliser des savoirs pluriels – La démarche
« territoires apprenants »**

La démarche « territoires apprenants » repose sur l'idée que la transformation des manières d'apprendre est un levier de transformation de la société tout entière (Andriantsimahavandy *et al.* 2020). Elle accompagne la co-construction des savoirs, impliquant les acteurs publics, les acteurs de l'expertise spécialisée (consultantes et consultants ou chercheurs et chercheuses) et les acteurs des communs mobilisant des approches pédagogiques innovantes (voir chapitre 4). Elle consiste à : créer les conditions pour faire évoluer les postures individuelles et casser les silos ; accompagner les parties prenantes à élargir leurs représentations sur une problématique et créer de nouveaux imaginaires ; anticiper l'impact systémique des décisions politiques sur le court et le long terme ; produire rapidement des savoirs partagés et des solutions adaptées et contextualisées ; et enfin, réinventer les modes de collaboration et de faire projet au service d'un but défini en commun. Elle nécessite une posture participative et engagée de toutes les parties prenantes et à tous les niveaux : d'abord pour les inviter à revoir leurs manières de penser le monde et projeter leurs territoires ; ensuite pour s'assurer qu'elles puissent trouver leur place et les modalités d'expression.

La démarche « territoires apprenants » permet ainsi de créer les conditions de possibilité d'émergence du « faire commun ». Elle s'inscrit à la fois dans une démarche institutive (inspiration 1), dans une démarche de construction d'un imaginaire collectif (inspiration 2) et dans le partage de savoirs pluriels (inspiration 4).

Le Campus de l'AFD^a expérimente depuis 2021 le déploiement de la démarche « territoires apprenants ». Cette démarche a été testée par exemple à Maurice en vue de co-construire une plateforme de dialogue de politique publique au service des enjeux de la biodiversité. Elle est initiée à l'échelle des territoires au Sénégal, dans la région de Kédougou, dans l'objectif de : révéler les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être, mais aussi ce qui est vivant et commun, et ce qui est à régénérer, valoriser et accompagner ; de faire émerger ainsi un dialogue continu et apprenant, avec et entre les acteurs locaux ; afin de co-construire des solutions opérationnelles et appropriées aux défis locaux d'accélération des transitions et de dynamisation de leurs territoires.

a. <https://www.afd.fr/fr/campus-afd>.

Conclusion

Nous avons bien conscience que les changements de représentations et de postures que nous avons esquissés ici sont difficiles, pour les bailleurs de fonds comme pour les acteurs publics. Les cadres actuels, stratégiques et opérationnels, dans lesquels leurs actions se déploient s'y prêtent peu. Face aux urgences écologiques et sociales auxquelles le continent fait face, l'approche par les communs semble toutefois offrir des opportunités nouvelles. Sa plasticité permet d'ouvrir le champ des possibles à des espaces de réflexion et d'expérimentation par-delà les clivages traditionnels entre le marché et l'État, le public et le privé, l'intérêt individuel et l'engagement collectif, les approches « par le bas » et les approches « par le haut », le local et l'universel. Elle reste certes à ce jour exploratoire et les travaux sont à poursuivre, embarquant toutes les parties prenantes et les formes d'expertise (personnes engagées dans les communs, monde de la recherche, populations concernées, forces politiques et de la vie sociale). Mais les communs africains, tant dans les pratiques qu'ils déploient que dans les valeurs qu'ils portent, sont plus que jamais une source d'inspiration pour faire face aux défis d'action collective soulevés par les enjeux complexes, locaux comme globaux, auxquels nous sommes tous et toutes confrontés.

Notes

1. Chiffres Banque mondiale : Aide publique au développement nette reçue (US \$ constants de 2018) – Sub-Saharan Africa | Data (banquemondiale.org)
2. Nous adoptons pour ce chapitre une démarche non systématique de langage inclusif. Nous mentionnons dans la mesure du possible le masculin et le féminin à la première apparition du mot et conservons la forme masculine pour le reste du texte, étant entendu que cette forme recouvrira le masculin et le féminin sauf mention expresse. Pour les accords, sera adoptée la règle de proximité qui consiste à accorder les mots avec le terme le plus rapproché.
3. Un « projet de développement » est caractérisé par un ensemble d'activités répondant à des objectifs définis ; par des moyens mis à disposition, notamment financiers ; par des composantes articulant des réalisations techniques (des infrastructures par exemple) et des composantes d'accompagnement (moyens humains, techniques et financiers) pour assurer la bonne mise en œuvre du projet et s'assurer de la durabilité des réalisations financées.
4. La pertinence renvoie au bien-fondé de l'action conduite au regard des objectifs et des enjeux déterminés au départ. L'efficacité porte sur comparaison entre les réalisations attendues et les objectifs du projet et les réalisations effectives. L'efficience étudie la relation entre les moyens mis en œuvre et leurs coûts, d'une part, et les résultats obtenus d'autre part. L'impact renvoie aux effets à long terme (ou les perspectives d'effets), positifs et négatifs, primaires et secondaires, qui peuvent être raisonnablement attribués en partie ou en totalité à l'action, directement ou non (effets directs

et indirects), intentionnellement ou non (effets attendus ou non attendus). La durabilité est définie comme la continuation des bénéfices résultant d'une action de développement après la fin de l'intervention.

5. Ostrom (2011) identifie six manières de juger de la performance d'un arrangement institutionnel particulier, en précisant qu'aucun dogme ne doit prévaloir et qu'ils peuvent être définis, choisis et combinés dans chaque cas particulier par les acteurs eux même. *L'efficience* consiste à produire plus avec autant de ressources. L'équivalence consiste à observer une proportionnalité entre la participation aux coûts et la participation aux bénéfices. *La redistribution équitable* juge la performance en fonction de la satisfaction des besoins de chacun et peut entrer en conflit avec le critère d'efficience. *La responsabilité* consiste à prendre en compte les préférences et choix des membres de la communauté par les décideurs. *La conformité* consiste à ce que les règles soient en cohérence avec les valeurs des acteurs locaux. *La durabilité* renvoie pour Ostrom à la capacité de faire face aux imprévus et changements survenant dans le contexte ou affectant les conditions de la ressource.

Bibliographie

- Abecassis, Philippe, Jean-François Alesandrini, Benjamin Coriat, Nathalie Coutinet, et Stéphanie Leyronas. 2019. « DNDi, a Distinctive Illustration of Commons in the Area of Public Health ». AFD Research Papers Series 93. AFD. https://dndi.org/wp-content/uploads/2019/02/CommonsAreaPublicHealth_AFDResearchPaper_2019.pdf.
- Alao, Abiodun. 2019. *A New Narrative for Africa: Voice and Agency*. London: Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780429277313>.
- Andrews, Nathan. 2009. « Foreign Aid and Development in Africa: What the Literature Says and What the Reality is ». *Journal of African Studies and Development* 1 (1): 8-15.
- Andriantsimahavandy, Sylvia, Raphaël Besson, Laëtitia Manach, et Stéphane Natkin. 2020. « Comprendre la dynamique des écosystèmes apprenants en Afrique ». <https://www.afd.fr/fr/ressources/comprendre-la-dynamique-des-ecosystemes-apprenants-en-afrique>.
- Aquino, Patrick d'. 2016. « TerriStories, un jeu au service de l'invention collective dans les politiques publiques ». *Revue internationale animation, territoires et pratiques socio-culturelles*, n° 10 (juin): 71-80. <https://doi.org/10.55765/atps.i10.579>.
- Aubert, Sigrid, Martine Antona, François Bousquet, Camilla Toulmin, et Patrick d'Aquino. 2017. « Opportunités et défis d'une approche par les communs de la terre et des ressources qu'elle porte ». Document technique et de recherche. Paris: ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et Agence française de développement (AFD). <https://www.foncier-developpement.fr/wp-content/uploads/Approche-par-les-communs-de-la-terre2.pdf>.
- Aubert, Sigrid, Patrick d'Aquino, François Bousquet, Martine Antona, et Camilla Toulmin. 2019. *L'approche par les communs de la terre et des ressources qu'elle porte : illustration par six études de cas*. Paris: AFD et MEAE. <https://www.foncier-developpement.fr/wp-content/uploads/CTFD-Regards-sur-le-Foncier-6-Approche-par-les-communs.pdf>.

- Aubert, Sigrid, et Aurélie Botta. 2022. *Les communs : Un autre récit pour la coopération territoriale*. Nature et société. Versailles: Editions Quae. <https://www.lgdj.fr/les-communs-9782759234639.html>.
- Banque mondiale. 2017. « World Development Report 2017: Governance and the Law ». Washington, DC: World Bank. <https://www.worldbank.org/en/publication/wdr2017>.
- Baudé, Stéphane, Stéphanie Leyronas, et Jérémy Gasc. 2020. « Renouveler les approches de l'accès à l'énergie. Propositions de mobilisation des communs pour favoriser et encadrer la subsidiarité ». *AFD Policy Paper*, n° 5 (août). <https://www.afd.fr/fr/ressources/renouveler-les-approches-de-lacces-lenergie>.
- Bousquet, François, Martine Antona, et William Daré. 2022. « Analyser et s'engager ». In *Les communs : un autre récit pour la coopération territoriale*, édité par Sigrid Aubert et Aurélie Botta, 161-81. Versailles: Editions Quae.
- Bousquet, François, Tara Quinn, Frédérique Jankowski, Raphaël Mathevet, Olivier Barreteau, et Sandrine Dhenain. 2022. *Attachements et changement dans un monde en transformation*. Versailles: Editions Quae. http://publications.cirad.fr/une_notice.php?dk=601831.
- Chanteau, Jean-Pierre, et Agnès Labrousse. 2013. « L'institutionnalisme méthodologique d'Elinor Ostrom : quelques enjeux et controverses ». *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, n° 14 (décembre). <https://doi.org/10.4000/regulation.10555>.
- Cooke, Bill, et Uma Kothari. 2001. *Participation: The New Tyranny?* Londres: Zed Books.
- Coriat, Benjamin, Nadège Legroux, et Stéphanie Leyronas. 2020. « Innover pour permettre l'accès à des produits thérapeutiques de première nécessité », mars. <https://www.afd.fr/fr/ressources/innover-pour-permettre-lacces-des-produits-therapeutiques-de-premiere-necessite>.
- Dar, Sadhvi, et Professor Bill Cooke. 2013. *The New Development Management: Critiquing the Dual Modernization*. Londres: Zed Books.
- Darbon, Dominique. 2014. « Politiques publiques sectorielles dans les États et sociétés fragiles et science politique ». In *Une action publique éclatée ? Production et institutionnalisation de l'action publique dans les secteurs de l'eau potable et du foncier (APPI). Burkina Faso, Niger et Bénin*, par Héloïse Valette, Catherine Baron, François Enten, Philippe Lavigne Delville, et Alicia Tsitsikalis.
- Delay, Etienne, Sigrid Aubert, et Aurélie Botta. 2020. « Définir et mettre en oeuvre une approche par les communs tissés autour de la terre et des ressources qu'elle porte ». Des fiches pédagogiques. Comité technique « Foncier & développement ».
- Devarajan, Shantayan, David R. Dollar, et Torgny Holmgren. 2001. « Aid and Reform in Africa : Lessons from Ten Case Studies ». Washington, DC: World Bank. <https://doi.org/10.1596/0-8213-4669-5>.
- DiMaggio, Paul J., et Walter W. Powell. 2000. « The iron cage revisited institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields ». In *Economics Meets Sociology in Strategic Management*, édité par Joel A.C. Baum et Frank Dobbin, 17:143-66. *Advances in Strategic Management*. Emerald Group Publishing Limited. [https://doi.org/10.1016/S0742-3322\(00\)17011-1](https://doi.org/10.1016/S0742-3322(00)17011-1).
- Ferguson, James. 2006. « The anti-politics machine ». In *The Anthropology of the State: A Reader*, édité par Aradhana Sharma et Akhil Gupta, 270-86. Oxford: Blackwell Publishing.

- Fontaine, Geneviève. 2021. « Les communs de capacités : des questions à se poser pour mettre en œuvre efficacement une approche radicale et transformative de la transition ». <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03139617>.
- . 2022. « Du social au commun : des conditions favorables au changement de paradigme ». In *Colloque "Du social au commun : un changement de paradigme. Regards croisés en droit, économie et philosophie"*, édité par Céline Jouin, Muriel Gilardone, et Marie Rota, 2-26. Nancy: Institut de Recherches sur l'Évolution de la Nation et de l'État. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03815717>.
- Gulrajani, Nilima. 2011. « Transcending the Great Foreign Aid Debate: managerialism, radicalism and the search for aid effectiveness ». *Third World Quarterly* 32 (2): 199-216.
- Hugon, Philippe. 2011. « Les sciences sociales africanistes à l'épreuve des projets de développement ». *Cahiers d'études africaines* 51 (202-203): 331-52. <https://doi.org/10.4000/etudesafricaines.16662>.
- Kumar, Nalini. 2003. « Développement mené par la communauté : Leçons tirées du Sahel, une étude analytique ». Washington, D.C.: Banque mondiale. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/757811468006644217/pdf/11130278070Sahel.pdf>.
- Lavigne Delville, Philippe. 2011. « Vers une socio-anthropologie des interventions de développement comme action publique ». Thèse d'Habilitation à Diriger les Recherches, Université Lumière - Lyon II.
- Lavigne Delville, Philippe, et Aghali Abdoukader. 2010. « A cheval donné, on ne regarde pas les dents : les mécanismes et les impacts de l'aide vus par des praticiens nigériens ». *Etudes et travaux* 83. LASDEL. http://www.lasdel.net/images/etudes_et_travaux/Les_mecanismes_de_l_aide.pdf.
- Le Page, Christophe, William Daré, Martine Antona, et Sigrid Aubert. 2022. « Se confronter à la cogestion adaptative ». In *Les communs. Un autre récit pour la coopération territoriale*, édité par Sigrid Aubert et Aurélie Botta, 183-205. Versailles: Éditions Quae.
- Lévi-Strauss, Claude. 1962. *La Pensée sauvage*. Plon.
- Leyronas, Stéphanie. 2023. « Déconstruire la vision occidental-centriste du développement par une approche par les communs ». In *Horizons et défis du Commun : Institution et transmission d'une dynamique sociale émergente*, par Hervé Brédif, Danièle Bourcier, Gilles Hériard-Dubreuil, Sylvain Lavelle, et Emmanuel Picavet.
- Mansuri, Ghazala, et Vijayendra Rao. 2013. « Localizing Development : Does Participation Work? » Washington, DC: World Bank. <https://doi.org/10.1596/978-0-8213-8256-1>.
- Mbembe, Achille. 2021. « Les nouvelles relations Afrique-France : relever ensemble les défis de demain ». <https://www.vie-publique.fr/rapport/281834-nouvelles-relations-afrique-france-relever-ensemble-les-defis-de-demain>.
- Melonio, Thomas, Jean-David Naudet, et Rémy Rioux. 2022. « Official Development Assistance at the Age of Consequences ». AFD Policy Paper 11. AFD. <https://www.afd.fr/sites/afd/files/2022-10-05-32-30/pp11-official-development-assistance-age-of-consequences-melonio-naudet-rioux%20BATWeb.pdf>.
- Mosse, David. 2004. *Cultivating Development: An Ethnography of Aid Policy and Practice*. Londres: Pluto Press.
- Moyo, Dambisa, et Niall Ferguson. 2010. *Dead Aid: Why Aid Is Not Working and How There Is a Better Way for Africa*. New York: Farrar, Straus and Giroux.

- Naudet, David. 1999. « Les programmes d'appui à la petite entreprise en Afrique de la coopération suisse : de la démarche projet à la démarche d'accompagnement ». *Dialogues, proposals, stories for global citizenship* (blog). février 1999. <http://base.d-p-h.info/en/fiches/premierdph/fiche-premierdph-4983.html>.
- Naudet, Jean-David. 2021. « Sahel: Are Donors Out of Touch with on-the-Ground Knowledge? » *ID4D* (blog). 2021. <https://ideas4development.org/en/donors-funds-on-the-ground/>.
- Ngozi Adichie, Chimamanda. 2013. The danger of a single story TED Talks. https://www.ted.com/talks/chimamanda_ngozi_adichie_the_danger_of_a_single_story.
- Nubukpo, Kako. 2022. *Une solution pour l'Afrique. Du néoprotectionnisme aux biens communs*. Odile Jacob.
- OCDE. 2022. « Geographical Distribution of Financial Flows to Developing Countries 2022: Disbursements, Commitments, Country Indicators ». OECD Publishing. Paris: OCDE. <https://www.oecd.org/dac/geographical-distribution-of-financial-flows-to-developing-countries-20743149.htm>.
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre. 2021. La Revanche Des Contextes. *Des Mésaventures de l'ingénierie Sociale En Afrique et Au-Delà*. Karthala. https://www.academia.edu/47765745/La_revanche_des_contextes_Des_m%C3%A9saventures_de_l'ing%C3%A9nierie_sociale_en_Afrique_et_au_del%C3%A0.
- . 2022. « La délivrance des biens d'intérêt général en Afrique. Pratiques palliatives, réformes de l'État et communs ». *Papiers de Recherche AFD* 264. Paris: AFD. <https://www.afd.fr/fr/ressources/la-delivrance-des-biens-dinteret-general-en-afrique-pratiques-palliatives-reformes-de-letat-et-communs>.
- Orsi, Fabienne. 2014. « Réhabiliter la propriété comme bundle of rights : des origines à Elinor Ostrom, et au-delà ? » *Revue internationale de droit économique*, n° 3: 371-85.
- Ostrom, Elinor. 2011. « Background on the Institutional Analysis and Development Framework ». *Policy Studies Journal* 39 (février): 7-27. <https://doi.org/10.1111/j.1541-0072.2010.00394.x>.
- Ostrom, Elinor, et Xavier Basurto. 2011. « Crafting Analytical Tools to Study Institutional Change ». *Journal of Institutional Economics* 7 (3): 317-43.
- Perrin, Geneviève. 2019. « Les communs de capacités : une analyse des Pôles Territoriaux de Coopération Économique à partir du croisement des approches d'Ostrom et de Sen ». Thèse, Université Paris-Est. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02513416>.
- Rist, Gilbert. 2007. « Development as a buzzword ». *Development in Practice* 17 (4-5): 485-91. <https://doi.org/10.1080/09614520701469328>.
- Rottenburg, Richard. 2009. *Far-Fetched Facts: A Parable of Development Aid*. Massachusetts: MIT Press.
- Rouchier, Juliette. 2018. « Les Serious Games et l'éducation au bien commun : l'exemple du jeu PollutionSolutions ». IGDPE. https://www.economie.gouv.fr/igpde-editions-publications/larticle_n2#jeux,%20jeux%20s%C3%A9rieux,%20serious%20games.
- Santos, Boaventura de Sousa. 2011. « Épistémologies du Sud ». Traduit par Magali Watteau. *Études rurales*, n° 187 (août): 21-50. <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.9351>.
- Sarr, Felwine. 2019. *Afrotopia*. Minnesota: University of Minnesota Press.

- Trosa, Sylvie. 2017. « L'intérêt général : une réalité introuvable ? » *Gestion & Finances Publiques* 3 (3): 82-87. <https://doi.org/10.3166/gfp.2017.00053>.
- Weber, Max. 2003. *Économie et société*, tome 1 : Les Catégories de la sociologie. Pocket.
- Wiredu, Kwasi. 2004. *A Companion to African Philosophy*. Wiley-Blackwell.
- Xifaras, Mikhaïl. 2004. *La propriété. Étude de philosophie du droit*. Presses Universitaires de France.

Les communs : choisir la solidarité et regarder vers l'avenir

Tanella Boni, philosophe, essayiste, poète et romancière, Côte d'Ivoire

« *Bolo fila le be nyongon ko* »
« *Ce sont deux mains qui se lavent réciproquement* »,
traduit du dioula de Côte d'Ivoire

L'approche par les communs telle que proposée dans cet ouvrage dévoile des expériences et des pratiques de solidarité, de partage, d'égal accès à des ressources naturelles ou immatérielles. Il y est question aussi de la transmission de savoirs et savoir-faire, souvent négligés ou mis à l'écart des décisions politiques.

De quoi le mot « communs », qui apparaît souvent au pluriel, est-il le nom ? Pour situer le cadre théorique des études ici rassemblées, les premiers travaux d'Ostrom, qui ont conduit à la conceptualisation de la notion de communs à partir de la gestion de ressources renouvelables, ainsi que les travaux postérieurs, sont rappelés. Mais appliquer le principe des communs à des pratiques africaines dans plusieurs localités et dans des pays différents, n'est-ce pas prendre une lourde responsabilité ? Les résultats auxquels aboutissent les recherches menées dans cet ouvrage sont étonnants : ici sont mises en évidence à la fois des pratiques courantes mais vitales qui finissent par passer inaperçues parce qu'elles s'inscrivent depuis toujours dans les manières de vivre dans certaines localités, et des pratiques innovantes, expérimentales et efficaces. Nombre de questions sont traitées : il s'agit de la propriété foncière, de l'habitat, de l'énergie et d'autres questions importantes relatives à la vie quotidienne, pensées *in situ*, dans la localité.

Dans une Afrique contrastée et riche de ces expériences insuffisamment mises en lumière, les communs ne sont-ils pas des exemples de solidarité en actes, d'autonomie, d'autogestion et de partage ? D'hier à aujourd'hui, dans ces sociétés en mouvement où les identités se recomposent, **les Africaines et les Africains n'ont pas oublié ce qu'ils peuvent construire en commun, comme leurs parents ou aïeux le faisaient.** En prenant part aux communs, ils se

rappellent ce qu'ils sont ou sont devenus, là où ils se trouvent – par exemple à la croisée de plusieurs cultures. Ils savent que les communs sont des pratiques quotidiennes qui se transforment en proposant de nouvelles manières de vivre ensemble, d'un espace à l'autre, de la ruralité à l'urbanité. Ainsi, les communs trouvent une place au cœur des nouveaux modes d'habiter, sur de nouveaux territoires inconnus, là où les valeurs anciennes ne sont plus de mise, là où tout bien ou toute ressource se transforme en marchandise.

Solidarité en actes

L'épisode de la colonisation, on n'y pense pas tous les jours, on l'oublie même souvent. Cependant, il pourrait être considéré comme un épisode fondateur de la manière d'agir des décideurs africains face à « l'aide au développement » : dès qu'une difficulté se présente, tendre la main aux bailleurs de fonds et à ceux qui gouvernent le monde semble être une nécessité. Quoi qu'il en soit, **penser l'Afrique par les communs, c'est se rappeler que certaines pratiques économiques et sociales de proximité faisaient partie des modes d'habiter bien avant la rencontre avec l'autre venu de loin**, le colon, avec sa langue, sa culture et ses objets. Certes, les récits de cette rencontre imprévue et frontale nourrissent encore les imaginaires. Les traces des violences qui ont désorganisé les sociétés africaines et détruit une bonne partie de la faune et de la flore, les objets sacrés, les œuvres d'art, les forêts primaires et la biodiversité subsistent dans les mémoires. Le tracé des frontières qui séparent des aires culturelles et linguistiques constitue une autre déchirure que l'on porte en soi. Cependant, si cette rencontre qui marque les mémoires et réveille les consciences, d'une génération à l'autre, a transformé brutalement les manières de vivre et d'habiter, tout n'est pas perdu. Il reste encore, ancrées dans les imaginaires, quelques ressources immatérielles (contes, proverbes, dictons et autres textes oraux) qui constituent des maximes de vie.

La citation en dioula, en exergue à mon propos, est l'une de ces maximes. Une invitation à agir solidairement, en toutes occasions. La traduction littérale, en français, est celle-ci : « **Ce sont deux mains qui se lavent réciproquement** ». Quel rapport entre ce proverbe et un ouvrage savant sur les communs ? On pourrait imaginer, dans un premier temps, ces deux mains comme appartenant à un même corps humain en pleine possession de ses facultés et prenant soin de lui-même sans aide extérieure. L'idée de l'aide me semble importante. En effet, on porte secours à soi-même, on n'attend pas qu'une tierce personne le fasse à notre place, quelle que soit la situation, par temps de crise, de conflit ou de paix. L'image de ces deux mains renvoie également au récit d'une vie communautaire solidaire, qui se donne les moyens de survivre. Cela évoque une économie de subsistance, telle que pratiquée dans des zones rurales, à petite échelle, mais

aussi dans des quartiers de grandes villes. L'idée de solidarité dont il est question ici ne se limite pas au niveau élémentaire de l'économie de subsistance. Elle est plus ouverte et va plus loin. Elle englobe celle de santé, de paix ou d'entente cordiale, de prospérité, de bien-être et de bonheur. Comment être heureux ensemble en pratiquant l'entraide ? Telle est la question.

Autonomie et autogestion

Le mot « communs » que l'on entend çà et là, au détour d'une conversation, est analysé ici dans toute sa complexité et de manière rigoureuse. C'est de l'Afrique qu'il s'agit, dans toute sa diversité. L'Afrique dans ses modes d'habiter, dans les choix de ses communautés, parallèlement aux choix des États et des politiques publiques. Le rôle de ces dernières dans le « faire commun » est sans doute multi-forme : elles peuvent accompagner les communs, les soutenir, les fédérer, ou rester indifférentes, voire s'opposer à eux.

N'oublions pas que **les communs sont aussi des pratiques de résistance de groupes sociaux là où les politiques publiques sont faibles ou inexistantes**. Ils se présentent comme des espaces délibératifs et participatifs à l'échelle locale qui fonctionnent selon les lois et les règles qu'ils choisissent pour eux-mêmes et par eux-mêmes. Voilà pourquoi **autonomie et responsabilité sont au cœur des communs**.

Il me semble donc que l'Afrique dont il s'agit ici, loin d'être celle, mythique et figée dont l'image continue de circuler à travers le monde, est bien celle qui est passée par la colonisation sous ses différentes formes ainsi que par les indépendances et d'autres épisodes récents. C'est l'Afrique qui se cherche encore aujourd'hui, celle des villes et des nouvelles technologies. Elle est en chemin, cette Afrique, non pas à la manière des politiques qui attendent l'aide au développement. **Cette Afrique des communs pense, bouge, propose, invente tout en apprenant à répondre de ses actes**. La question de la responsabilité collective est en effet au cœur du « faire commun ».

Parce que les communs sont des espaces participatifs, chacun se sent responsable de ses actes, donne du sens à sa vie, suit ses aspirations tout en respectant des liens horizontaux avec des semblables qui participent aux mêmes actions ou luttes communes, afin de **réaliser, ensemble, de grands rêves, à petite échelle**.

On pourrait aussi imaginer d'autres types de communs en rapport avec des enjeux globaux comme les changements climatiques et les menaces qui pèsent sur l'avenir de l'humanité. Là aussi les acteurs locaux jouent leur propre rôle, de manière autonome, parallèlement à celui des politiques et des bailleurs de fonds. **Partir du local et jouer sa propre partition, même s'il s'agit d'apporter sa contribution à la résolution d'un problème global ou mondial, tel me semble être le sens des actions des communs**.

Propriété et communs

En suivant la voie des communs, nous voyons donc comment fonctionnent des espaces délibératifs et participatifs autonomes. Dans cet ouvrage, la vie des communs est analysée de plusieurs points de vue qui se complètent, chacun apportant un éclairage différent, pour mieux saisir les logiques à l'œuvre dans ces expériences qui consistent à préserver des ressources renouvelables, gérer des habitats urbains, des entreprises associatives ou des coopératives, mettre savoirs et savoir-faire à la portée du grand nombre, notamment en ligne.

À partir d'études empiriques, **l'idée de propriété est battue en brèche**, celle conçue dans un système capitaliste où la rentabilité est une loi fondamentale, parce qu'une « propriété » est le propre d'un individu, ce qui lui appartient et qu'il peut faire fructifier selon son bon vouloir, ce qui ne se partage pas. Or, dans les communs, de la propriété foncière à la propriété intellectuelle, tout se partage au contraire, tout est mis à la disposition de co-opérants ou de co-habitants.

Par exemple en période de pandémie, la question se pose de savoir comment soigner un grand nombre de personnes, en Afrique, avec des vaccins fabriqués ailleurs. Que faire ? **Comment « démocratiser » ce qui doit l'être et les moyens qui peuvent l'être ?** Comment faire évoluer l'idée rigide de « propriété intellectuelle » ? Sommes-nous prêts à penser la « propriété » autrement que comme un attribut qui profite à un individu et à ses ayants-droit ou à une entreprise privée et à ses actionnaires ? Les communs semblent être une voie prometteuse et nécessaire, selon le principe du partage et de la mise à disposition pour le grand nombre, quels que soient les brevets à prendre en compte.

Cette remise en question de la propriété intellectuelle touche de nombreux domaines. Les savoirs libres et créatifs peuvent servir dans le domaine de l'éducation et de la formation continue par exemple, en étant profitables à tous. Quel est et quel sera le rôle de l'Afrique dans la production de ces contenus à diffuser à grande échelle ? **Il est nécessaire que l'Afrique participe, de diverses manières, à la création et à la diffusion de contenus savants, culturels et éducatifs.** Dans la diversité et la richesse de ses savoirs et savoir-faire, elle ne peut continuer à jouer le rôle de consommatrice à tout point de vue.

Les communs : entre ruralité et urbanité

Parce que toute situation, riche de sa diversité et de sa complexité, n'est pas statique, il convient de considérer les communs dans leur dimension historique et évolutive, entre ruralité et urbanité. **S'ils se nourrissent de quelques expériences solidaires héritées du passé, les communs regardent résolument vers l'avenir.** Voilà pourquoi **la réalité des communs est toujours singulière**, même si elle est appelée à être comprise de plusieurs points de vue.

Si l'histoire est au cœur des narratifs des communs, l'une des premières expériences politiques qui marque l'imaginaire des Africains, c'est le fait de se sentir toujours en « transition », dans l'attente de lendemains meilleurs. En effet, les pays africains semblent courir après un train du « développement » qu'ils essaient de rattraper. Aujourd'hui, certains croient être en voie « d'émergence ». Dans la rhétorique du bien-vivre relayée par les médias qui prennent en compte des indicateurs qui « mesurent » le développement, un pays possédant les moyens de résoudre les problèmes élémentaires de ses habitants est dit « développé » ou « émergent », cela dépend du groupe de pays dans lequel il se classe. Or, l'expression « en voie de » – qui précise le degré de développement ou celui d'émergence – montre à quel point cette course reste inachevée. Ainsi, de nombreux pays africains ne semblent pas être au bout de leurs propres aspirations. Ils essaient d'atteindre une certaine norme par tous les moyens, y compris celui de l'aide internationale, même si la question de la dette pèse lourd, comme une épée de Damoclès, sur leurs frêles capacités de remboursement.

Pendant ce temps, des individus prennent leurs responsabilités, s'organisent en groupes ou en coopératives pour prendre soin de leurs intérêts matériels et moraux. Parfois, ce sont des communautés entières, qui, sur leurs territoires, se donnent les moyens de gérer leurs modes d'habitat et de protéger leurs ressources naturelles et immatérielles. **Retrouver de nouvelles solidarités par-delà des frontières étatiques**, c'est le rôle des communs. Quelques écueils sont à éviter : le repli sur sa propre communauté au détriment de toutes les autres qui, elles aussi, sont appelées à partager des expériences et des ressources communes.

Les humains, parmi d'autres vivants, résistent aux violences ambiantes, en prenant conscience de leur vulnérabilité. L'épisode colonial a troublé les imaginaires et formé des générations en quête d'elles-mêmes, des femmes et des hommes en proie au doute concernant leurs capacités et leurs responsabilités. Les indépendances ont aussi contribué à creuser l'écart entre l'humain et la nature par la réalisation de quelques grands travaux. Des aspirations ont été brisées. Mais celles-ci ne cessent de se recomposer, en laissant des traces au quotidien, dans les espaces participatifs et délibératifs. Certes les communs n'échappent pas à l'emprise lointaine du fait colonial devenu imaginaire. Mais ils ont un grand souci de leur autonomie, alors que les États continuent d'attendre l'aide internationale. **Ainsi captent-ils l'essentiel de ce qui est utile à la vie des générations présentes et à venir.**

Les biens communs africains à la croisée des chemins mondiaux

Thomas Melonio, économiste, directeur exécutif de l'innovation, de la stratégie et de la recherche de l'Agence française de développement (AFD)

Kako Nubukpo, économiste, commissaire en charge de l'agriculture, des ressources en eau et de l'environnement de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)

Face à la sévérité de la menace [climatique], il serait déraisonnable de se contenter d'attendre une résolution globale de ces questions, sans mettre à l'essai des politiques à diverses échelles, au prétexte qu'elles n'auraient pas de portée globale.

—Ostrom (2009, 28 ; traduction AFD)

La fragmentation géopolitique actuelle rend la coopération internationale plus difficile, à un moment où elle est pourtant nécessaire à la préservation de la santé mondiale, à l'atténuation du changement climatique ou encore à la sauvegarde de la biodiversité. L'histoire récente a témoigné des stratégies massives des États de repli sur soi face aux urgences sociales. Or si nous n'affrontons l'avenir qu'à travers une succession d'urgences gérées les unes à la suite des autres, le court terme l'emportera systématiquement sur le long terme, le national sur l'international, le privatisable sur le bien commun. Nous mettrons alors en péril nos chances de mettre en place des actions collectives, multi-échelles et multi-niveaux, dont nous avons aujourd'hui besoin pour faire face aux défis qui se présentent à nous et pour préserver nos biens communs planétaires.

Au plan sanitaire, la pandémie de COVID-19 a ainsi révélé la prévalence des réflexes nationaux ou régionaux, qu'il s'agisse de fermer les frontières ou de se procurer les meilleurs vaccins. Malgré les appels à faire des produits de santé des biens communs, et malgré le fait que la recherche, la fabrication et la mise en marché des vaccins aient été massivement soutenues par de l'argent public,

les produits de santé sont restés, en pratique, propriété exclusive des laboratoires pharmaceutiques détenteurs de droits de propriété intellectuelle et soumis aux règles du marché. Les États les plus riches ont tenté de pallier les défaillances du marché en soutenant des mécanismes internationaux tels que le dispositif ACT-A ou la facilité COVAX pour réduire les inégalités d'accès aux vaccins. Ils n'ont toutefois pas pu s'en affranchir. Faire de la santé mondiale un bien commun signifie mettre hors marché les produits thérapeutiques et en premier lieu les vaccins, à partir de modèles nouveaux de recherche et développement liant innovation et accès au plus grand nombre. Des initiatives en communs existent déjà et méritent toute notre attention. C'est le cas par exemple du consortium ANTICOV, coordonné par l'Initiative Médicaments pour les maladies négligées (DNDi). Ce consortium comprend près d'une trentaine d'organisations mondiales de recherche et de développement qui collaborent sur l'un des plus grands essais multi-pays sur les cas légers et modérés de COVID-19. ANTICOV aide ainsi à remédier à la négligence relative de la recherche clinique pendant la pandémie en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

Au plan climatique, si la réalité scientifique du dérèglement en cours ne fait pas de doute, nous observons en 2022 un retour massif des subventions aux énergies fossiles en réaction à l'invasion de l'Ukraine et à la hausse des cours des hydrocarbures. Là encore, les urgences sociales et économiques viennent perturber les tentatives de structurer une action internationale cohérente et efficace, mettant en danger l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris. Sans marquer un progrès net dans les réductions des émissions anticipées de carbone, la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP 27) qui s'est tenue à Charm el-Cheikh, en Égypte, en octobre 2022 a rappelé l'urgence d'une mobilisation immédiate, de tous, à travers des communautés multiples. Elinor Ostrom avait déjà théorisé cette mobilisation collective dans le cadre de ses travaux sur les communs, à travers le concept de « gouvernance polycentrique » : à travers ce concept, elle ouvrait la voie au déploiement d'actions en communs, à des échelles diverses et en pleine autonomie, permettant de pallier les insuffisances de politiques centralement définies et de ressources des États structurellement insuffisantes.

Au plan politique enfin, alors qu'on assiste à la montée des critiques adressées aux Nations, aux sociétés et aux pratiques démocratiques, ainsi qu'à la tentation bien présente au plan mondial de l'illibéralisme, des formes de gouvernance en communs font, à leurs échelles d'action, une part plus grande à la participation citoyenne, aux mécanismes décisionnels démocratiques basés sur la délibération, aux modes diversifiés de délivrance de l'intérêt général et aux approches « *bottom-up* ».

Cette mise hors marché de certains biens, cette gouvernance polycentrique, ces pratiques nouvelles de la démocratie, et ces modes de délivrance de l'intérêt général sont des propositions qui ont vocation à être commentées et au besoin

critiquées. En tout état de cause, ces formes trop souvent ignorées de gouvernance méritent d'être introduites dans les débats internationaux, ne serait-ce que pour leur vertu d'inspiration. En effet, quand bien même la gouvernance mondiale subirait actuellement de fortes tensions, il ne faudrait pas en tirer la conclusion hâtive et abusive qu'il en sera toujours ainsi, ni qu'il serait justifiable de se résigner à cet état de fait. Une attitude défaitiste ne nous semble en rien garante d'un meilleur avenir pour l'humanité ou notre planète.

Les communs africains nous ouvrent, à leurs échelles, des perspectives nouvelles et des réflexions originales. Ils nous montrent qu'il est possible d'habiter le monde différemment, en préservant à la fois les communautés, humaines et non humaines, et les écosystèmes. Cet ouvrage est, en ce sens, une source d'inspiration pour nous engager collectivement dans des voies qui permettront de réduire les risques de désagrégation de nos biens communs planétaires. Cet objectif nous semble à la fois nécessaire et réaliste.

L'ouvrage nous donne ainsi à voir nombre de situations où les communs font la démonstration de leur efficacité. C'est par exemple le cas de la gestion du foncier et des ressources naturelles, dans des contextes de tensions démographiques et sécuritaires de plus en plus fortes : les communs de la terre et des ressources naturelles témoignent de ce que nous pourrions qualifier « d'intelligence de la diversité » (diversité des modes d'accès et d'usages et diversité des autorités qui les régulent). C'est également le cas des communs urbains, qui se déploient à travers des lieux hybrides, sociaux, culturels, d'innovation technologique et qui sont au carrefour de fonctions sociales, pédagogiques et environnementales.

Nous relevons aussi le potentiel tout à fait remarquable des communs dans le domaine du numérique. Les premières manifestations de ce potentiel sont déjà observables sur le continent : des archives numériques ouvertes pour diffuser les savoirs africains, des plateformes de témoignages partagés dans des contextes de violences, des supports pédagogiques ouverts, et bien d'autres. Le numérique a ceci de particulier qu'il renouvelle les catégories classiques de l'univers des communs. D'abord, sa déterritorialisation partielle permet la séparation entre contributeurs et utilisateurs et la constitution de communs originaux. Ensuite, les coûts très faibles de diffusion des biens communs numériques permettent d'envisager des impacts de grande ampleur, qu'il s'agisse de diffuser des méthodes d'enseignement de la langue, des mathématiques ou du savoir en général. Enfin, parmi les communs numériques globaux, tels que Wikipédia ou *OpenStreetMap*, une multitude de communautés s'organisent autour de ressources spécifiques : par exemple des communautés d'utilisateurs d'articles Wikipédia dédiés à un pays ou à une langue africaine, ou des groupes qui participent à créer d'importantes bases de données géographiques en Afrique subsaharienne.

Les communs décrits dans cet ouvrage nous livrent des expériences originales, inspirantes, qui questionnent nos catégories classiques (public / privé, intérêts privés / intérêt général, État / marché). Plus encore, ils dépassent les frontières local /

universel : ils nous rappellent que nombre de biens communs africains rendent des services à l'ensemble de l'humanité. La forêt du bassin du Congo est par exemple le deuxième poumon vert de la planète après l'Amazonie, non seulement par sa superficie, mais aussi par ses fonctions de régulation du climat et par la biodiversité qu'elle abrite.

Si nous acceptons de prendre en considération ces organisations en communs qui se déploient dans des contextes de double défaillance, de l'État et du marché, alors nous pouvons en anticiper un développement substantiel sur le continent. Le développement à terme d'une large sphère sociale en Afrique, basée sur les principes des communs, nous semble tout à fait envisageable, et marquerait une étape vers une croissance rapide de l'économie sociale et solidaire. Dès lors, quel projet politique singulier pour l'Afrique ce développement des communs peut-il sous-tendre ? Quelle alliance entre ces organisations citoyennes et les États africains serait en mesure à la fois de protéger les communs tout en évitant que les États ne se déchargent de leurs responsabilités et de leurs obligations ? Nous croyons en ce récit renouvelé du développement en Afrique et cet ouvrage, mis au service des lecteurs (chercheurs, décideurs, financeurs, acteurs de la société), en marque une première étape.

Au-delà du continent, les communs africains nous interpellent sur les politiques et les mécanismes internationaux à mettre en œuvre pour préserver nos biens communs planétaires, en permettant de rendre compte des responsabilités, des vulnérabilités et des dommages en jeu. C'est bien cette question qui a été mise, pour la première fois, à l'agenda des négociations officielles sur le climat à l'occasion de la COP 27 au nom de ce qu'Antonio Guterres a qualifié de « pacte de solidarité climatique ». Comment changer les règles financières pour faire émerger une finance internationale en commun en mesure de protéger nos biens communs planétaires ? C'est là notre défi le plus urgent.

Bibliographie

Ostrom, Elinor. 2009. "A Polycentric Approach for Coping with Climate Change." SSRN. <https://dx.doi.org/10.2139/ssrn.1934353>.

L'Afrique en communs explore des formes plurielles de développement, portées par des habitantes et habitants, des usagères et usagers, des citoyennes et citoyens africains. Ces derniers gèrent en commun des biens et des ressources partagées, matérielles ou immatérielles, et expérimentent un « faire commun » qui trouve ses fondements dans des valeurs telles que la proximité, l'engagement, la réciprocité et la confiance. Ce sont concrètement des communs de la terre et des ressources naturelles, des coopératives d'habitat, des lieux hybrides culturels ou d'innovation ou des plateformes numériques collaboratives. Il ne s'agit pas ici de promouvoir la forme des communs per se, mais d'en observer les tensions, les mutations et les perspectives. Cet ouvrage se situe aux confluences de l'observation de pratiques anciennes et nouvelles et de théorisations originales à partir du champ d'analyse des communs. En parallèle, il interroge les potentialités de contribution de ces formes de développement à la construction d'un projet politique novateur, se déclinant de manière plurielle sur le continent. À l'heure où les acteurs et actrices africaines font face à des dilemmes sociaux et environnementaux de plus en plus complexes, cet ouvrage n'a pas pour ambition de dire ce qu'il faut faire ni comment il faut le faire, mais d'ouvrir des pistes de réflexion.